This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08171893 8

Digitized by Google

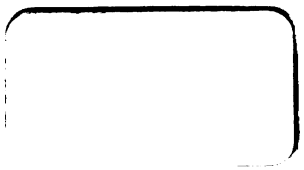

Digitized by Google

*DM
Revue

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

8e LIVRAISON — 15 SEPTEMBRE 1870

(2e ANNÉE)

SOMMAIRE

Pages.

Ch. Buls, L'organisation nouvelle de l'enseignement primaire en Angleterre. 5

ch.-g. ruth, *Musarion*, traduction de Wieland 15

Lucien Jottrand, Du jour de repos hebdomadaire (suite et fin). 34

Ch. Potvin, Pendant la guerre. 53

Jean Légion, Chronique politique. 65

F. V. M., Bibliographie. *Histoire de la justice criminelle au* xvie *siècle*, par Albéric Allard, etc. 75

BRUXELLES

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ Mme Ve PARENT ET FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

MONTAGNE DE SION, 17

Digitized by Google

REVUE DE BELGIQUE

La REVUE DE BELGIQUE paraît le 15 de chaque mois, dans un format grand in-8° sur papier fort.

Chaque livraison contiendra de 80 à 90 pages de texte : *Roman, histoire, science sociale, poésie,* ainsi qu'une série, aussi complète que possible, de bibliographies, belges et étrangères.

Prix de l'abonnement :	fr.	12	» par an.
Pour la France et l'Italie. . . .	»	18	»
Pour les Pays-Bas.	»	15	»
Pour l'Allemagne et la Russie : thalers.		4 ½	

ON S'ABONNE

Au bureau de la *Revue*, MONTAGNE DE SION, 17, et chez les principaux libraires du pays et de l'étranger.

Pour la Belgique.

BRUXELLES. — *Librairie polytechnique*, Aug. Decq, rue de la Madeleine, 9;
— Office de Publicité, rue de la Madeleine.
— C. Muquardt, place Royale.
GAND. — Rogghé, place de la Calandre, 13.
LIÉGE. — Desoer, place Saint-Lambert.

Pour l'Allemagne & la Russie.

BRUXELLES ET LEIPZIG. — Maison Muquardt.

Pour la France & l'Italie.

PARIS. — Librairie internationale, boulevard Montmartre, 15.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera envoyé à M. Fr. Van Meenen, rue de la Prévoyance, 34, à Bruxelles.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé à M. Ch. Potvin, rue des Palais, ,31.

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

Digitized by Google

Typ. de Ve Parent et Fils, à Bruxelles.

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

— DEUXIÈME ANNÉE —

TOME VI.

BRUXELLES

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ Mme Ve PARENT ET FILS, ÉDITEURS, MONTAGNE DE SION, 17.

—

1870

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
98[illegible]1A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1938 L

Printed in Belgium

Digitized by Google

L'ORGANISATION NOUVELLE

DE

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ANGLETERRE.

—

Le Parlement anglais, en adoptant pour l'organisation de l'enseignement primaire le bill qui lui a été présenté par M. Forster, a pris une résolution d'une haute importance en ce qu'elle marque l'abandon d'un des principes essentiels de la politique anglaise, l'abstention de l'État, et qu'elle est destinée à exercer une grande influence sur l'avenir du parti libéral en Angleterre.

Pour bien comprendre la valeur et la signification de cette réforme, il est nécessaire de se faire une idée exacte du milieu dans lequel la nouvelle loi est appelée à agir. On sait qu'il n'y avait pas, chez nos voisins, de lois positives et générales sur l'enseignement; l'État ne fondait aucune école, il se bornait à subsidier celles que l'initiative de particuliers ou d'associations avait instituées; les subsides dont la collation était réservée au Département de l'Instruction (constitué en 1833, après une vive opposition), étaient accordés moyennant certaines conditions : l'école devait dépendre d'une secte religieuse reconnue, les inspecteurs de l'État devaient y pouvoir constater que le maître y faisait tous les jours la lecture de la Bible, mais ils ne pouvaient intervenir ni dans l'instruction, ni dans la discipline, ni dans l'administration, leur tâche se bornait à vérifier si les subsides du gouvernement étaient employés à l'usage pour lesquels ils étaient octroyés et si les règlements sur l'hygiène des écoles étaient respectés. Les subsides accordés par l'État s'appliquaient aux écoles suivantes dues à de puissantes associations religieuses : aux écoles nationales de l'Eglise anglicane, dont l'enseignement avait un caractère de sévère orthodoxie; aux écoles de l'association nationale et coloniale (*Home and colonial Society*), qui combattait les tendances exclusives de l'anglicanisme; aux écoles méthodistes,

Digitized by Google

fondées au XVIIIe siècle par Wesley, pour la propagation de ses doctrines; aux écoles baptistes et dissidentes entretenues par des congrégations indépendantes; aux écoles catholiques soutenues par le clergé romain, et aux écoles israélites.

Malgré les inconvénients nombreux que présentait l'abstention complète de l'État, la répugnance naturelle des Anglo-Saxons pour toute intervention du gouvernement leur avait constamment fait repousser tout projet de réformer les conditions de l'enseignement public; il était naturel, du reste, que chaque secte religieuse considérât comme une question d'existence le droit de diriger, sans contrôle, l'instruction de ses adhérents.

Il fallut cependant finir par se rendre à l'évidence et reconnaître que l'initiative des communions religieuses avait été impuissante à satisfaire aux besoins de l'instruction; des enquêtes répétées firent toucher du doigt la plaie dont était rongée la société anglaise; voici les résultats auxquels elles sont arrivées : il y a actuellement 5 millions et 1/4 d'enfants en âge de fréquenter l'école, en Angleterre; de ceux-ci, 23 p. c., soit 1 million et 1/4, ne vont pas à l'école pour des motifs de santé ou toute autre raison plausible, 1/2 million fréquente les écoles secondaires et supérieures, il en resterait donc 3 millions et 1/2 qui devraient se trouver à l'école et qui s'y trouveraient s'ils vivaient sous le régime prussien; mais on constate que les écoles anglaises n'en reçoivent que 2 millions et 2/5, il reste donc 1 million et 1/10 d'enfants qui ne reçoivent aucune espèce d'instruction (1).

Il faut cependant dire, à l'honneur de l'Angleterre, que l'initiative privée y a fondé des écoles en nombre suffisant pour que ce million et 1/10 d'enfants y trouvent place, sans faire un trajet d'une longueur exagérée; on a constaté, pourtant, qu'un grand nombre de ces écoles ne donnent qu'une instruction tout à fait incomplète et que, pour beaucoup d'enfants qui sont comptés par les relevés statistiques comme fréquentant les écoles, le résultat est absolument le même que s'ils n'avaient reçu aucune espèce d'instruction.

L'origine des écoles dues à l'initiative privée leur donne fatalement un caractère confessionnel; elles doivent, en effet, leur existence à un sentiment fort respectable : le désir d'accomplir un commandement divin, mais il est naturel que chacun prétende exécuter ce commandement en suivant les incitations de sa conscience et d'après les principes de sa profession de foi; il en résulte que, dans les localités où il n'existe qu'une école d'une confession déter-

(1) *The Quarterly Review*. April 1870.

Digitized by Google

minée, les parents appartenant à d'autres confessions hésitent ou se refusent à y envoyer leurs enfants.

Les vices et les dangers d'une telle situation ne pouvaient manquer de pousser l'opinion publique à soumettre l'organisation de l'enseignement à un nouvel examen et à remettre tout le système en question; on s'est demandé si l'instruction devait être ou non obligatoire, s'il fallait abandonner à l'initiative privée le soin de pourvoir à ses besoins, si l'État devait maintenir son intervention dans toutes les écoles qu'il avait contribué à fonder, ou si cette intervention devait cesser avec la suppression du subside annuel, si enfin le caractère confessionnel des écoles devait être maintenu.

L'agitation provoquée par la discussion de ces questions, et surtout de celles qui se rattachaient à l'enseignement des doctrines religieuses, fit instituer deux associations rivales : à Birmingham, la *Ligue de l'Enseignement;* à Manchester, l'*Union nationale de l'Enseignement.*

La *Ligue* se propose la destruction graduelle du système actuel et la reconstruction, sur ses ruines, d'un système totalement différent.

L'*Union*, au contraire, veut maintenir le système actuel en l'améliorant par l'adoption successive de certaines mesures.

La *Ligue*, au lieu des écoles confessionnelles actuelles, veut, comme la Ligue belge, des écoles absolument neutres, d'où l'enseignement religieux soit exclu par un acte du Parlement; elle veut que l'érection de ces écoles soit obligatoire, ainsi que leur fréquentation.

L'*Union* veut absolument le contraire, c'est-à-dire pas d'instruction obligatoire et un enseignement conservant une forte empreinte religieuse.

C'est pour satisfaire aux préoccupations de l'opinion publique et pour répondre aux résolutions votées dans les nombreux meetings convoqués par les deux associations que le gouvernement anglais a fait présenter par M. Forster, vice-président du Département de l'instruction, un projet de loi destiné à pourvoir à l'enseignement élémentaire en Angleterre et dans le pays de Galles (1).

Les principaux organes de la presse anglaise : le *Times*, le *Daily-News*, le *Daily-Telegraph*, ont été unanimes à décerner des éloges à l'œuvre de M. Forster. Avant d'indiquer quelle a été l'impression qu'elle a produite sur l'opinion publique, telle qu'elle s'est manifestée dans les différents meetings que sa présentation a

(1) *A Bill to provide for public elementary Education in England and Wales, prepared and brought in by Mr William Edward Forster and Mr secretary Bruce.* 17 february 1870.

Digitized by Google

provoqués, traçons en brièvement les grandes lignes, nous dirons après quels sont les amendements que la Chambre des Communes y a introduits :

Le département de l'instruction (*Education department*) (1) est investi du pouvoir d'obliger les métropoles, bourgs et paroisses à pourvoir aux besoins de l'instruction, dans leurs circonscriptions respectives ;

Ces circonscriptions sont érigées en districts scolaires à la tête desquels se trouve un comité scolaire (*School Board*) élu par le conseil municipal dans les bourgs, par le conseil de paroisse (*vestry*) (2) dans les paroisses ;

Ce comité scolaire jouit de la personnification civile, il peut lever ou faire lever une taxe pour pourvoir aux besoins de l'instruction, bâtir les écoles nécessaires, nommer les instituteurs, organiser l'enseignement, arrêter les programmes d'études, fixer la rétribution des élèves, subsidier des écoles existantes, fournir des bourses d'études ;

Le comité scolaire peut décréter, dans son district l'obligation de fréquenter l'école pour tous les enfants âgés de 5 à 13 ans, et imposer une amende de 5 shellings, au plus, aux parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école ;

Le département de l'instruction a le droit de prononcer la dissolution des comités scolaires qui ne remplissent pas leur mandat et de charger des commissaires de prendre toutes les mesures qui doivent en assurer l'exécution ;

Il accorde des subsides aux comités scolaires ; ces subsides sont même exigibles, dans une certaine mesure, quand le district scolaire est trop pauvre ;

L'octroi de ces subsides donne un droit d'inspection des écoles au département de l'instruction, mais toujours dans les limites tracées par l'acte de 1833 ; pour l'enseignement de la religion, le comité scolaire, se trouvant vis-à-vis des écoles qu'il fonde dans la même position que n'importe quel fondateur, a le droit de déterminer l'espèce d'instruction religieuse qui s'y donnera ; au moins aucun article du bill ne contredit cette interprétation et M. Forster l'a confirmée dans les explications qu'il a données à la Chambre des Communes ; la seule restriction qui soit apportée à ce droit se trouve inscrite dans ce qu'il appelle la clause de conscience (*conscience clause*) que voici : « Pour être admis à fréquenter l'école, au-

(1) Composé de membres du conseil privé et nommé par la reine ; c'est une sorte de ministère de l'instruction publique.

(2) Elu par tous les habitants qui paient la taxe des pauvres (*rate-payers*).

Digitized by Google

cun élève ne pourra être obligé à assister ou à ne pas assister à une classe de dimanche, à se rendre dans quelque lieu du culte que ce soit, à apprendre un catéchisme ou un formulaire, à être présent à telle ou telle instruction ou cérémonie, contre son gré ou celui de ses parents (1). »

En résumé : le pouvoir donné à l'État d'obliger les communes à organiser l'instruction publique, le droit attribué aux comités scolaires de décréter l'instruction obligatoire, constituent les deux innovations radicales proposées par le bill. Cependant, ces réformes n'ont presque pas soulevé d'objections, si ce n'est de la part de la *Ligue de l'Enseignement*, qui ne veut pas que l'obligation de l'enseignement dépende des comités scolaires, mais qui demande qu'elle soit imposée à tous les districts indistinctement. Comme toujours, la question religieuse a soulevé le plus d'orages, la solution que lui donnait le bill ne satisfaisant personne. Le parti de l'orthodoxie anglicane était mécontent, parce que la loi laissait aux comités scolaires la liberté de supprimer tout enseignement religieux, même la lecture de la Bible, et que, de plus, l'article 7 du bill imposait à toute école subsidiée la clause de conscience, qui accorde aux enfants dissidents le droit de s'abstenir d'assister à l'enseignement religieux ; les progressistes n'étaient pas satisfaits de ce que la loi donnât aux comités scolaires le droit d'établir des écoles confessionnelles.

L'opposition vint de tous les côtés : les évêques d'York, d'Exeter et de Manchester se mirent à la tête de l'opposition orthodoxe ; la Société nationale (*National Society*), dont les écoles couvrent l'Angleterre, qui représente l'orthodoxie anglicane dans toute son intolérance, qui n'a accepté la clause de conscience qu'à regret, qui voudrait conséquemment soumettre tous les enfants à l'enseignement de la religion officielle, jeta de hauts cris et déclara que l'adoption du projet du gouvernement constituerait un danger public ; l'évêque de Manchester déplora amèrement que les questions d'enseignement fussent discutées par des philosophes, des doctrinaires et des faiseurs de systèmes, et fit déclarer par l'*Union nationale* (*National Educational Union*) que tout système d'éducation nationale d'où la religion serait exclue était indigne d'être soutenu par l'État ; l'évêque d'Exeter fit adopter une résolution analogue par un meeting où se trouvaient réunis 300 instituteurs des comtés de Devon et de Cornwall ; la *Société nationale et coloniale* (*Home and Colonial Society*), qui possède un grand nombre d'écoles en Angle-

(1) Clause 7, § 2.

Digitized by Google

terre et dans les colonies et qui a été fondée cependant en vue d'instruire les enfants que l'intolérance de la *Société nationale* écartait des écoles, déclara aussi que l'instruction laïque ne peut être séparée de l'instruction religieuse, mais elle admit la clause de conscience. Les catholiques romains, dont l'intolérance égale celle des Anglicans, furent naturellement d'accord avec eux pour soutenir un système qui leur permet d'employer les subsides de l'État à l'entretien d'écoles purement catholiques ; dans un meeting tenu à Leeds, ils ont décidé qu'ils ne pouvaient accepter un système qui restreindrait l'enseignement de la religion et qu'ils considéraient les écoles confessionnelles comme satisfaisant à toutes les exigences de l'instruction publique.

Entre les orthodoxes et les progressistes se placent de nombreuses sectes dissidentes, telles que celles des non-conformistes, des méthodistes, des baptistes, des presbytériens, des congréganistes qui veulent un enseignement empreint de christianisme, mais qui repoussent tout ce qui pourrait lui donner un caractère confessionnel, seulement la formule qui doit assurer la réalisation de leurs vœux est difficile à trouver, et celles que l'on propose sont loin de satisfaire tout le monde. Les uns voudraient que l'instituteur se bornât à la lecture de la Bible en s'interdisant rigoureusement tout commentaire, c'est ce que demandent certaines paroisses ; les autres trouvent que la simple lecture de la Bible n'exercerait aucune influence sur l'éducation religieuse des enfants, et qu'il faut permettre à l'instituteur d'accompagner cette lecture de quelques explications ; un troisième groupe admet ce dernier système à la condition que tout catéchisme et tout formulaire soient exclus de l'école ; d'autres encore exigent ce qu'ils appellent avec une concision qu'autorise la langue anglaise le *time-table-conscience-clause*, c'est-à-dire un tableau qui indique les heures auxquelles l'enseignement religieux est donné dans l'école, de façon à permettre aux enfants dissidents de s'absenter de l'école ou d'assister à d'autres cours pendant ces heures.

Seule la *Ligue de l'Enseignement* (*National-Education-League*) a pris une attitude conforme aux principes qui doivent prévaloir dans les États modernes, et qui est la même que celle qu'a prise la Ligue belge ; elle réclame la sécularisation absolue de tout enseignement subsidié par l'État ; elle déclare que c'est une autre forme de persécution religieuse d'obliger un citoyen à payer des taxes destinées à soutenir un enseignement en opposition avec les suggestions de sa conscience, que tous les moyens termes à l'aide desquels on cherche à sauvegarder les susceptibilités des différentes sectes religieuses, sont ou illogiques ou hypocrites, que le seul système rationnel est celui qui exclut des écoles l'enseignement de la religion,

Digitized by Google

en laissant à chaque communauté le soin de pourvoir comme elle l'entend à l'éducation morale et religieuse de ses adhérents. La *Ligue* a donc combattu le bill de M. Forster; son président, M. Dixon, et ses membres les plus actifs, MM. Fawcet, Miall et Richards, ont présenté au Parlement une série d'amendements destinés à transformer le projet de loi dans le sens indiqué par les résolutions de l'Association, mais tous ces amendements ont été repoussés à une assez grande majorité.

Cependant, en présence de la vive opposition que la clause concernant l'enseignement de la religion avait rencontrée de la part des orthodoxes et des progressistes, le ministère, se ralliant à un amendement de M. Cowper-Temple, présenta une transaction : pour satisfaire les premiers, il proposa de retirer aux comités scolaires locaux le droit de subsidier les écoles privées pour le donner au département de l'instruction publique (*Education department*), stipulant toutefois que, pour obtenir un subside de l'État, elles devraient adopter le *Time-table conscience-clause*; pour satisfaire les seconds, M. Gladstone restreignit les pouvoirs des comités scolaires en ne leur permettant plus d'accorder des subsides aux écoles ayant un caractère confessionnel, en interdisant l'usage de tout catéchisme et de tout formulaire dans les écoles fondées ou subsidiées par ces comités et en les soumettant de plus au *Time-table-conscience-clause*; il n'est pas défendu toutefois d'y faire la lecture de la Bible.

Cet amendement a été adopté à la Chambre des communes par 361 voix contre 60, mais, comme il arrive d'ordinaire, le ministère, en cherchant à plaire à tout le monde, n'avait contenté personne; les Anglicans, qui n'avaient admis qu'à regret la *Conscience-clause*, parlent de refuser les subsides du gouvernement plutôt que de se soumettre au *Time-table-conscience-clause*; la *Ligue de l'Enseignement* considère la concession du ministère comme un acte de trahison de la part des chefs du parti libéral; dans un grand meeting tenu à Birmingham, elle a décidé de lever 10,000 livres sterling pour continuer la lutte, et, séance tenante, 1,000 livres étaient souscrites par les assistants; ceux-ci ont déclaré que la Ligue ne sera satisfaite que le jour où l'enseignement religieux sera définitivement exclu des écoles subsidiées par l'État et où l'obligation de l'enseignement ne dépendra plus du bon vouloir des comités locaux, mais sera imposée à tous les districts de l'Angleterre.

Un second amendement auquel le gouvernement s'est rallié, a encore apporté une modification importante au projet de M. Forster, mais celui-ci a rencontré l'assentiment de tous les partis; l'élection

Digitized by Google

des comités scolaires avait été, dans le projet, confiée aux conseils municipaux et aux conseils de paroisses (*Vestries*); on objecta avec raison que c'était livrer le choix des membres du comité scolaire à un petit nombre d'hommes représentant souvent des coteries politiques ou des sectes religieuses, c'est-à-dire des intérêts d'un ordre moins élevé que ceux auxquels les comités scolaires auraient à pourvoir, et l'on demanda que ceux ci fussent soumis au contrôle direct des électeurs; ces raisons ont été admises par le Parlement, qui a décidé que les comités scolaires seraient élus par tous les habitants du district qui paient la taxe (*rate-payers*).

Cette décision a soulevé une question intéressante à propos de la ville de Londres : y aurait-il un seul comité scolaire pour la métropole ou autant de comités que de paroisses? La capitale du Royaume-Uni ne forme pas, en effet, une seule ville, mais un groupe de villes, séparées les unes des autres tout autant que si elles se trouvaient dans des comtés différents, se ressemblant aussi peu que le Yorkshire ressemble au Kent; la Tamise divise ce groupe en deux grandes parties, chacune desquelles a une individualité distincte; la Cité forme une province compacte, Mayfair une autre, East-End une troisième, et il n'existe aucun lien entre ces différentes agglomérations. Au premier abord, en présence de cette diversité, il pouvait paraître préférable de respecter l'individualité de ces différents quartiers et de leur laisser élire chacun un comité scolaire. Mais les inconvénients que présente, dans une vaste agglomération comme Londres, le fractionnement des autorités communales, sont trop vivement ressentis chaque jour, les remèdes qu'il y faudrait apporter sont trop souvent signalés par la presse anglaise pour qu'on fût disposé à maintenir un système que le respect des droits acquis et d'une longue tradition conserve seul debout; déjà un conseil des travaux publics y a porté un premier coup, l'institution d'un seul comité scolaire pour toute la métropole, proposée par M. M'Cullagh-Torrens et adoptée par le Parlement, vient d'y faire une seconde brèche d'autant plus grave que ce sera la première fois que les habitants de Londres, réunis en un seul corps électoral, s'apercevront qu'ils font partie d'un tout ayant des intérêts supérieurs à ceux d'une petite paroisse; le comité qui sortira d'une pareille élection envisagera sa tâche d'un point de vue plus élevé que s'il avait été choisi par quelques marguilliers, et la marche qu'il imprimera à ses travaux aura sans aucun doute une grande influence sur les comités de province, qui s'inspireront toujours plus ou moins de son exemple. Il fallait en outre, dans la capitale, une unité d'action qui ne fût point contrariée par des intérêts locaux, pour atteindre

Digitized by Google

cette immense population de jeunes nomades (*les Arabes des rues*, comme les nomment les Anglais) qui infestent la ville, nichent sous les ponts, dans les égoûts, dans les parcs, ne vivent que de vols et de rapines et forment la pépinière de ces *roughs* qui, à certains moments, sont l'effroi de la population.

De l'examen de la nouvelle organisation de l'enseignement primaire en Angleterre, il résulte évidemment que, prise dans son ensemble, elle constitue un progrès considérable : elle fournit au gouvernement un moyen légal, dont il était privé jusqu'alors, d'obliger tous les districts à pourvoir aux besoins de l'instruction ; elle permet l'établissement de l'enseignement obligatoire partout où la majorité des électeurs la réclamera ; elle met l'instruction publique sous la surveillance immédiate des électeurs ; elle assure la représentation des minorités dans les comités scolaires, en autorisant chaque électeur à attribuer à un seul candidat autant de voix qu'il y a de membres à nommer ; elle restreint l'exclusivisme des écoles confessionnelles en leur imposant le *Time-table-conscience-clause*.

Si, pour ce dernier point, le ministère n'a pas fait tout ce que les libéraux anglais attendaient de lui, c'est, il faut bien l'avouer, parce que ceux-ci ne sont pas suivis par la majorité du pays, quand ils veulent toucher aux priviléges des églises anciennes ; on sait combien le sentiment religieux est tenace chez les peuples anglo-saxons, et le respect superstitieux qu'ils portent à la Bible ; malheur à l'orateur qui, dans un meeting, ose parler avec irrévérence du livre sacré ; il n'y a pas assez de grognements pour lui.

Il n'en est pas moins vrai que les idées rationalistes gagnent chaque jour du terrain dans la protestante Albion ; l'évêque de Manchester ne s'est-il pas chargé de le constater lui-même, lorsqu'il s'est plaint qu'on écoutât trop les philosophes et les inventeurs de systèmes ? On peut compter sur la persévérance de la Ligue pour assurer un jour le triomphe définitif du principe de la séparation de l'Église et de l'État.

Telle qu'elle est, la loi anglaise n'est-elle pas de beaucoup supérieure à celle qui régit notre enseignement primaire ? Chez nous cette loi soumet les écoles au despotisme de l'État, à la routine des bureaux du ministère, à l'inquisition du clergé. Qu'un citoyen se permette d'aller demander au bureau du ministère tel ou tel renseignement sur la situation de l'enseignement, on lui répondra que c'est là une indiscrétion ; en Angleterre, une telle réponse serait punie d'une amende de cinq livres, la nouvelle loi le stipule expressément (1).

(1) Clause 78.

Digitized by Google

Quelle influence ont chez nous les citoyens sur la direction de l'enseignement? Ils ont le droit d'adresser des pétitions à la Chambre pour demander la réglementation du travail des enfants, l'instruction obligatoire et la révision de la loi de 1842, etc., et ils ont la satisfaction de savoir que leurs requêtes vont s'empiler dans les archives du palais de la nation; en Angleterre, la loi soustrait l'enfant à une exploitation criminelle, permet l'établissement de l'enseignement obligatoire et interdit au prêtre l'accès de l'école à titre d'autorité.

Mais ce par quoi la loi anglaise se distingue surtout de la nôtre, c'est par la latitude qu'elle laisse à l'initiative des citoyens et des comités locaux, elle n'impose aucune méthode, aucun programme, aucun livre, elle n'exige que trois choses des communes : qu'il soit pourvu aux besoins de l'instruction, que l'école soit salubre, que les convictions religieuses des parents soient respectées dans leurs enfants; pour tout le reste elle se confie à la seule chose qui puisse étendre, féconder et fortifier l'enseignement : l'initiative de citoyens libres.

Ch. Buls.

Digitized by Google

MUSARION

POÈME EN TROIS CHANTS

(Traduit de Wieland.)

II

Par le Styx! quel était ce maintien des deux sages,
Pour qu'il parût étrange et contraire aux usages?
Ils n'étaient pas au moins couchés sur le gazon
(Nous espérons mieux d'eux) cuvant leur vin? — Ça, non.
— Couraient-ils à cheval sur des bâtons, peut-être?
— C'est un jeu que l'on peut sans honte se permettre,
Témoin Agésilas (1), Plutarque nous l'apprend.
Mais des sages (chacun aisément le comprend)
Ne pouvaient s'amuser de façon puérile.
Leur occupation était bien plus virile,
Car, bref, ils se tenaient tous deux par les cheveux.

Cléanthe, sous le poids de son genou nerveux,
Tenait son compagnon qui, la face rougie
Par la fureur, criait que la philosophie
Qui défend de manger des fèves (2) seule atteint
Au suprême bonheur..., quand Phanias survint
Interrompant du coup leur passe-temps scythique.
Honteux comme quelqu'un qui, dans un acte inique,
Se voit surpris, alors qu'il se croit sans témoin,
Phanias eût voulu pouvoir courir au loin,
Pour ne pas régaler la nouvelle venue
D'un spectacle, peu fait pour réjouir sa vue,
Mais que Musarion trouva plus amusant
Qu'une pièce où Ménandre eût mis tout son talent.

(1) Ce célèbre roi spartiate fut un père si complaisant qu'un jour il fut surpris par un de ses amis chevauchant avec ses enfants sur des bâtons. — « N'en dis rien à personne, lui dit Agésilas, jusqu'à ce que tu sois père toi-même. »

(2) La philosophie pythagoricienne. La défense du maître de manger des fèves fut si religieusement observée par les pythagoriciens que quelques uns d'entre eux, ne pouvant se sauver autrement qu'en traversant un champ de fèves, préférèrent se jeter dans les mains de leurs ennemis.

Digitized by Google

Mais ils étaient déjà trop proches de la scène
Pour qu'il pût espérer que la belle, sans peine,
Consentît à douter de ce qu'elle voyait.

Cependant, les lutteurs, pris ainsi sur le fait,
Se remettent sur pied, ramassent par décence
Leurs manteaux qu'ils avaient jetés, dans leur démence ;
Puis cherchent (Phanias n'avançant qu'à pas lents,
Pour leur laisser ainsi gagner un peu de temps)
Par quelle rhétorique et quels adroits méandres
Ils pourront amortir l'effet de leurs esclandres.
Musarion, pourtant, qui vit leur embarras,
Se montrait généreuse ; elle riait tout bas
Pour ne pas les troubler. — « Ces messieurs, » leur dit-elle
De sa plus douce voix, « s'appliquent avec zèle
» A posséder ensemble et la force du corps
» Et celle de l'esprit ; j'admire ces efforts,
» Et n'ai qu'un seul regret : c'est que notre mollesse
» Ne détruise bientôt un usage qui blesse
» Les sentiments nouveaux que la mode prescrit. »

La belle ainsi voulait donner par son esprit
Au combat de taureaux un air de convenance.
Ce n'était pas sans but. Phanias, comme on pense,
Etait on ne peut plus enchanté. Par malheur
Cléanthe, n'écoutant que sa stoïque ardeur
Et peu fait pour comprendre un galant badinage,
Vint forcer son élève à rougir davantage :
Le regard que sur lui glisse Musarion,
Le trouble où l'a jeté son apparition,
Le charme d'une voix sonore et pénétrante,
Et, plus peut-être encor, la beauté rayonnante
Et l'air de majesté d'une reine d'amour
Qui vient tout animer dans un triste séjour ;
Tout cela, (se liguant contre son *apathie*) (1),
Lui trouble la raison. Il rougit, balbutie,
Il se tire la barbe, il serre son manteau,
Il cherche à s'excuser, se creuse le cerveau,
Et confesse à la fin ce qu'il aurait dû taire :
« Il a lutté, dit-il, dans un combat sincère,
» En champion ardent, pour une vérité
» Dont un aveugle seul peut nier la clarté.
» Il fallait être un sot, un oison d'Arcadie... »
Ici son sein se gonfle, il gesticule, il crie.

(1) C'est le nom que les stoïciens donnaient à leur complète indifférence pour toutes les sensations de douleur et de plaisir qui devait naturellement les préserver également de toute passion.

Digitized by Google

Ah ! qui n'eût eu pitié du pauvre Phanias ?
Tantôt pourpre, tantôt livide, il n'ose pas
Lever les yeux de terre ; il voudrait disparaître
Sous le sol. Aussitôt, la belle, sans paraître
Remarquer son tourment, lui prête son secours :
D'un regard où les ris s'unissent aux amours,
Elle calme à son gré l'irascible Cléanthe,
Et fait à Théophrone une mine riante.
— « Écoutez-moi, dit-elle. A table nous pourrons,
» En guise de dessert, vider les questions
» Qui vous ont divisés. Même, l'estomac vide,
» D'un pareil entretien je serais plus avide
» Que de tous les plaisirs que procure un festin.
» Si vous saviez combien je bénis le destin
» Qui m'a fait aujourd'hui m'écarter de ma route !
» Bienheureux Phanias ! chaque jour il écoute
» La parole d'amis dont l'aspect seul suffit
» Pour donner la sagesse. A présent, il se rit
» Des vains et faux plaisirs où l'homme se démène ;
« Et peut fuir sans regrets les délices d'Athène. »

Ainsi leur parla-t-elle, et nos sages, dispos,
Séduits par ses attraits, dévoraient ses propos
De l'oreille et des yeux : une rose épuisée
Ne met pas plus d'ardeur à sucer la rosée
Des lèvres du zéphir. Ils sont tout éblouis
De leur haute valeur ; non qu'ils n'en soient instruits
Depuis longtemps déjà, mais l'éloge les touche,
Parce qu'il leur parvient d'une étrangère bouche.
Un philosophe au fond n'est qu'un vaniteux fou,
Et, fût-il insensible autant qu'un dur caillou,
Ne trouvât-il chez nul l'heureux don de lui plaire,
A lui-même il se plaît ; caressez sa chimère,
Vous le verrez heureux ; prodiguez-lui l'encens,
Il n'aura plus pour vous que des mots caressants.
Tels nos Zénons, d'un mot fascinés par la belle,
Dépouillaient la rigueur de leur stoïque zèle :
Musarion trouva grâce devant Stoa,
Et même ses attraits, on les lui pardonna.

Un modeste réduit, qui des trésors de l'hôte,
Hélas ! ne donnait pas une image bien haute,
Reçut la compagnie. Un garçon peu peigné
Parut et s'apprêta, d'un air assez gêné,
A préparer la table. Il courut sans relâche,
Cherchant dans tous les coins de quoi remplir sa tâche,
Et fut assez heureux pour servir un régal,
Dont un maigre poulet fut le plat principal.

Digitized by Google

Le lecteur jugera si la philosophie
Du pauvre Phanias se trouva bien servie,
Vis-à-vis de la nymphe, avec un tel festin ;
Une secrète honte (il s'en était en vain
Affranchi récemment) lui fit courber la tête
En face d'un témoin qui, dans plus d'une fête,
L'avait connu naguère en toute sa splendeur.
Mais l'esprit enjoué, mais la charmante humeur,
Que prodiguait pour lui la belle enchanteresse,
Mais le regard chargé de secrète tendresse
Que, dans certains moments, elle coulait sur lui,
En lui faisant bien vite oublier son ennui,
Effaçaient de son front toute trace fâcheuse.
Déjà plus faiblement son âme impérieuse
Résiste au doux penchant qui l'entraîne à l'amour;
Sa défaite est certaine avant la fin du jour.

Pourtant, si peu voilés que soient ces témoignages,
Ils ne sont pas compris de la part des deux sages,
Bien qu'ils fixent la belle avec des yeux ardents :
C'est que trop de lumière aveugle les savants ;
Les arbres maintes fois leur dérobent la vue
De la forêt; le monde est pour eux dans la nue.
Les nôtres cependant peuvent être excusés :
Pendant que Phanias, plein des riants pensers
Que donne un doux espoir, renaissait à la vie,
Oubliait le fatras de la philosophie,
Déjà Musarion avait fait commencer
L'académique lutte où, comme on peut penser,
Elle espérait trouver ample matière à rire.
Cléanthe ainsi parla : « Le sage seul peut dire
» Qu'il est grand, libre et fort. Il est bien au-dessus
» D'Hercule, d'Adonis et même de Crésus ;
» Il est dix fois plus roi, sur son humide paille,
» Que Xerxès sur son trône ; il est, enfin, de taille
» A se mesurer même avec le roi des Dieux.
» Le sage n'a qu'un bien : la vertu ; mais qui mieux
» Qu'elle sait procurer le bonheur, vrai, durable?
» Toute autre jouissance est vaine et périssable. »
Il prôna son système avec toute l'ardeur
D'un stoïque effréné. Fanfaron et hableur,
Il osa soutenir : « Si Vénus en personne,
» Avec tout le troupeau d'amours qui l'environne,
» Venait le visiter, comme elle fit un jour
» Pour le fils de Myrrha qu'elle combla d'amour ;
» Si sur le sein de lis de la blonde déesse
» Il pouvait librement se plonger dans l'ivresse

Digitized by Google

» Et dans la volupté, — de la tentation,
» Certe, il triompherait?... »
Par contradiction,
Brusquement Théophrone ici vint l'interrompre;
Il ne pouvait vraiment se dispenser de rompre,
A son tour, une lance en l'honneur de son Dieu.
— C'était un homme au poil noir, au regard de feu,
Pas trop mauvais chanteur, excellent cythariste,
Et de plus, comme l'autre, un complet utopiste.
— « Ah! c'est aller trop loin! » dit-il en arrêtant
» Cléanthe en son discours. Le cas est important,
» Et peut facilement prêter à l'équivoque.
» La volupté grossière assurément me choque;
» Elle n'est qu'un vain jeu, qu'une simple vapeur,
» Qu'un passe-temps futile indigne d'un grand cœur.
» Mais faut-il renoncer à la grappe vermeille,
» Parce qu'un vil insecte a rampé sur la treille?
» L'abus ne doit jamais dicter un jugement:
» Si la maxime est vieille, on la suit rarement.
» Sur le même rosier, la chenille est nourrie
» De poison et l'abeille aspire l'ambroisie. »

Entraîné par le feu de l'inspiration,
Ainsi qu'un corybante, et sur Musarion
Le regard attaché, notre digne empirique
Se mit à divaguer, d'un ton dithyrambique,
Sur l'immuable beau, sur le beau primitif:
« L'homme, dit-il, confond le plaisir fugitif
» Qui ne vient que des sens, avec la pure essence
» De l'amour idéal; et la simple apparence,
» Sous son éclat trompeur, lui voile trop souvent
» Le bonheur véritable. » Ensuite, s'élevant
Par degrés dans son vol, il cita les mystères
Des nombres ténébreux, la musique des sphères,
La lumière invisible et ce qui la produit.
Silène, dans Virgile, en faisant le récit
De la création, citant l'ombre profonde
Qui régnait en tous lieux avant que sur le monde
La lumière n'eût lui, parlant de l'âge d'or
Et de Deucalion, prenait un moindre essor
Que notre philosophe. Emporté par l'extase,
Il s'éleva plus haut encore dans la phrase:
Il parla du danger des sensuels liens,
Il parla des secrets et magiques moyens
Par qui l'on affranchit l'âme de la matière;
Comment, en évitant les filles de la terre
Et les fèves, un jour l'âme peut aspirer
Au commerce des Dieux, et, bien plus, espérer,

Digitized by Google

Après avoir atteint la pureté suprême,
De se voir transformer en Déesse elle-même !

La belle, en cet instant, mise de belle humeur
Par le superbe élan pris par notre docteur,
Fit mine d'éprouver un transport si sincère
Que sa gorge bondit dans sa prison légère.
Par malheur pour notre homme, en ce même moment,
Il se fit au corsage un léger bâillement
Qui l'arrêta tout court dans son vol vers la lune ;
Et, quand Musarion remarqua la lacune
Et voulut corriger la faute du hasard,
Elle eut la maladresse (était-ce de la part
De la belle rusée intention peut-être ?)
De l'augmenter encor.

L'incident peut paraître
Sans nulle gravité ; mais on verra qu'au fond
Il était décisif. Un silence profond
S'établit, où Cléanthe oublia son plein verre,
Et même se contint devant son adversaire,
Pendant que le fervent pythagoricien,
Par tangente et sinus, inventait un moyen
De mesurer de l'œil certains contours sphériques
Des plus rebondissants et des plus authentiques,
Sans souci de l'Amour qui, sur son arc tendu,
Avait déjà placé son trait le plus aigu.

La dame put alors se rendre un juste compte
De la sincérité des grands mots que sans honte
Débitaient nos docteurs, et des feintes vertus
Dont ils faisaient parade en leurs discours diffus.
D'un méprisant sourire elle sut tout remettre
En son état premier ; sa main fit disparaître
D'une adroite façon ce qu'avec autant d'art
Les Grâces n'avaient pas moulé pour leur regard.

Puis elle dit : « Vraiment, je ne connais personne
» Qui puisse surpasser le sage Théophrone
» Dans l'art de bien parler. Que d'ingénieux traits :
» La lumière invisible et les nombres secrets ;
» Les fèves et l'amour ; les sphères musicales ;
» Toutes choses, enfin, des plus originales !
» Mais le chemin qui mène à ce rare bonheur,
» En a-t-il fait l'épreuve ? en sait-il la rigueur ? »

Théophrone, ravi des flatteurs témoignages
Qu'on lui prodigue, et plein de riantes images,

Digitized by Google

Commence à célébrer ce chemin glorieux,
Que Prodicus dépeint étroit, rude, épineux (1),
Sous un jour si riant, si rose et si propice
Qu'on eût dit un vallon de fleurs et de délice
Du pays d'Amathonte, au plaisir consacré.
Un sybarite même, en son rêve doré,
Choisirait ce chemin pour traverser la vie :
« Il y règne en tout temps une douce harmonie,
» Une lumière pure où l'esprit et le corps
» S'unissent comme font les voix dans les accords.
» L'Amour, non pas celui qui lance un trait perfide
» Pour réunir deux cœurs par un lien rapide,
» Un amour sans carquois, chaste, pur, idéal,
» Des Grâces dédaignant le cortége banal,
» Un amour, dont le corps, dans toute sa venue
» Etant recouvert d'yeux, n'a de sens que la vue,
» Est le guide de l'âme en ce voyage heureux;
» C'est lui qui, n'inspirant que de pudiques feux,
» Nous transporte à la fin jusque dans le sein même
» Du sanctuaire où trône en roi le Beau suprême. »

Mais avant que d'atteindre à ce sublime amour,
Avant que d'habiter ce bienheureux séjour,
Théophrone affranchit l'âme de toute attache
A la vile matière; avant tout il l'arrache
A l'animalité des terrestres liens :
« Et c'est ici, dit-il, que les stoïciens,
» En faux sages qu'ils sont, d'une fausse lumière
» Se laissent éblouir. Dans leur erreur grossière,
» Ils vantent l'apathie à l'égal d'un secret
» Qui peut faire d'un homme un Dieu, sans autre apprêt.
» Le sage, disent-ils, doit fuir tout ce qui charme
» Notre oreille et nos yeux; l'indifférence est l'arme
» Qui doit le protéger contre ses propres vœux.
» D'un regard de dédain il contemple nos jeux;
» Toujours maître de lui, toute son existence
» Se passe sans plaisir, comme aussi sans souffrance;
» Il ne sait pas sentir; enfin tout son bonheur
» Est... de n'en point avoir. — Ah! d'une telle erreur
» Je ne puis que gémir! Le beau, lui seul, doit être
» L'objet de notre amour; mais il faut le connaître
» Pour pouvoir en jouir; il faut posséder l'art
» D'en discerner l'essence et d'en choisir sa part.
» Le sage sent. Son cœur en ceci ne diffère,
» Sans doute, en rien du cœur des faibles de la terre;

(1) Le chemin de la vertu, choisi par Hercule.

Digitized by Google

» Mais pendant que ceux-ci, ne sachant pas lutter,
» Dans le limon des sens vont se précipiter,
» Nous ne voyons du beau que la forme idéale.
» L'esclave de ses sens, dans son ardeur brutale,
» S'enivre de baisers en pressant un beau sein;
» Comme l'oiseau se prend dans le lacet de crin,
» Il se prend aux appats de quelque bouche rose,
» De quelque bras de lis. Le sage, en toute chose,
» Au lieu du périssable, adopte l'éternel;
» Le plaisir qu'il recherche est immatériel;
» C'est ainsi, mes amis, que l'âme se dégage,
» Dans un pur horizon, du honteux esclavage
» Où l'homme se complaît, et que, prenant son vol,
» Elle fuit pour toujours les régions du sol.

» Et la musique aussi, quelque imparfaite et rude
» Qu'elle soit ici-bas, — pour en faire l'étude
» Dans toute sa magie et sa perfection,
» Il faut (au moins en rêve, ainsi que Scipion) (1),
» Entendre le doux chant des sphères; — la musique
» Dompte les passions par son charme pudique,
» Polit le sentiment, adoucit le chagrin,
» Guérit l'hypocondrie, accomplit plus, enfin,
» De miracles (surtout dans une belle bouche)
» Que le magique anneau quand Salomon le touche. »

Cléanthe ici ne put se taire plus longtemps :
« Autant que le mensonge il hait les charlatans;
» Tout ce que Théophrone en sa folie avance
» N'est qu'un fade gâchis qui prouve sa démence. »
Et déjà menaçant, sur son siége dressé,
Le bras droit étendu, le front sombre et plissé,
Il lançait des éclairs; dans la lutte oratoire
Il se voyait déjà décerner la victoire,
Quand, par un incident qu'il n'avait pas prévu,
Notre homme tout à coup se vit interrompu.

Une nymphe apparaît sur le seuil de la porte;
Elle marche vers eux; sur la tête elle porte
Un panier plein; son sein est à peine voilé;
A chacun de ses pas son petit pied ailé
Se découvre au regard, tant elle est court vêtue,
Et même un fin mollet vient réjouir la vue;

(1) Allusion à un passage de la *Vision* de Scipion, le plus beau fragment qui reste de l'ouvrage de Cicéron : *De Republica*, dans lequel l'harmonie qui doit résulter des différents intervalles du mouvement des planetes est décrite conformément aux principes de Pythagore. Ce dernier avait, écrit son biographe Jamblic'us, le privilége d'entendre cette harmonie même dans l'état de veille.

Digitized by Google

L'Albane, pour modèle au portrait gracieux
De l'Aurore ou d'Hébé, n'aurait pu choisir mieux ;
Elle paraît enfin si svelte de tournure,
Si fraîche de couleurs, si pimpante d'allure,
Que maître Théophrone, éprouvant le reflet
De son premier regard, ne ressent pas l'effet
Du parfum délicat qui du panier s'exhale,
Mais que maître Cléante, en vrai gourmet, avale
De la bouche et du nez. — Pourtant Musarion,
Qui mûrit un projet, avec intention
Fait signe à Phanias de garder le silence.
La belle esclave alors, en souriant, s'avance ;
Puis, vidant son panier, elle range avec art
Six cruches renfermant un limpide nectar,
Assez pour enivrer un faune insatiable,
Des fruits et du dessert tout autour de la table.

— « Ces messieurs, dit alors la belle, m'ont tous deux
» Tour à tour convertie à leurs différents dieux ;
» Quel que soit le bonheur que donne l'Apathie,
» Je pense cependant que la philosophie
» Que Théophrone vante a son mérite aussi.
» Je ne puis rien encor décider jusqu'ici.
» Nous allons consacrer, en attendant la suite,
» Le reste de la nuit qui m'a si fort instruite,
» Aux muses, au plaisir. Lève-toi, Phanias,
» Prends cette coupe et bois aux célestes appas
» De l'aimable Vénus. Toi, Théophrone, enchante
» Nos oreilles des sons de ta lyre vibrante. »

Il arriva bientôt que le léger festin,
Grâce à la gente nymphe et surtout à son vin,
Prit une vive allure et, de philosophique
Qu'il était tout d'abord, devint un peu bachique.
Notre Apollon barbu chante, à la vérité,
De l'invisible Beau l'éloge mérité,
Mais son regard, fixé, dans une ardeur constante,
Sur le sein de Chloé, prouve que ce qu'il chante
N'est pas toujours d'accord avec ce qu'il ressent.
La rusée, en voyant ce manége innocent,
Pour attiser le feu de sa concupiscence,
Comble notre chanteur de mainte prévenance ;
Toujours à ses côtés, elle met tous ses soins
A prévoir ses désirs et ses moindres besoins,
Et surtout à montrer dans un jour favorable
Certains appas piquants de son buste adorable.
La couronne de fleurs qu'elle lui met au front
Complète ce qui manque à son visage rond

Digitized by Google

Pour qu'il ait tout l'aspect d'une caricature.
Le voilà glorieux d'une telle parure ;
Se croyant un héros, il se met à jouer
Le tendre et le galant, sans crainte d'échouer.

Ah! pauvre Phanias, avec quelle tristesse
Il voit passer ainsi cette nuit d'allégresse
En plaisirs puérils et pour lui sans profit!
En vain il se lamente, et soupire, et gémit ;
La belle suit son plan et rit avec malice.
Elle voit que Chloé, sa fidèle complice,
La seconde à merveille, en ne négligeant rien
Pour attirer le grand pythagoricien
Dans ses filets. Déjà du regard il dévore
Les charmes de l'esclave ; il la presse, il l'implore
Avec des yeux si pleins d'une comique ardeur,
Qu'Hogarth ne l'eût pu peindre avec plus de bonheur.
Pourquoi lui présenter la coupe tentatrice
Du nectar enivrant, charmante séductrice?
Son feu n'a pas besoin d'huile : prends l'éventail
Et rafraîchis plutôt sa face de corail.
Quoi! tant de cruauté dans l'âme d'une belle!
Croit-on qu'un cœur de sage à l'amour soit rebelle?
Mais sans doute Chloé sait bien ce qu'elle fait :
Elle s'arrangera pour qu'il soit satisfait.

Non sans quelque fierté de sa froide nature,
Cléanthe, le stoïque, en cette conjoncture,
Prouve, le verre en main et le nez rougissant,
Que la douleur n'est pas un mal que l'on ressent,
Ni la joie un plaisir. Son élève lui prête,
En désespoir de cause, une oreille distraite ;
Mais bientôt, excité par l'humeur et l'ennui,
Il combat son système et se moque de lui.
On comprend à quel point s'irrite notre sage ;
Il vide coup sur coup son verre, et dans sa rage,
Il croit que c'est de l'eau qu'il boit et non du vin ;
Pour finir, il déclare Aristippe un faquin,
Digne, avec ses pareils, d'habiter une étable.

Pendant qu'il plaide ainsi sa thèse irréfutable,
Des six flacons déjà le troisième est vidé,
Quand il voit son rival, par Chloé secondé,
Avec des pas légers et des grâces parfaites,
Exécuter en rond la danse des planètes.
Sa fureur est au comble, il ne se connaît plus ;
Il se démène, il crie, il invoque Bacchus,
Il maudit Pythagore, il boit verre sur verre,
Et finit par rouler de sa chaise par terre.

Digitized by Google

Cette scène met fin au souper, et chacun
Se dispose à chercher le repos opportun.
Cléanthe, cependant, ivre comme Silène
Dans Virgile, et qu'enfin Chloé pince et malmène
Pour ranimer un peu ses stoïques vertus,
En triomphe est porté, pareil au dieu Bacchus,
Jusque dans l'écurie. Enfin, l'on se souhaite,
En riant, bonne nuit, pour gagner sa retraite.

III

La belle sommeillait sur son lit de repos,
Et, n'ayant pas jugé qu'il fût bien à propos
De craindre une surprise et d'être prévoyante
Chez son hôte, elle avait renvoyé sa suivante.
C'était après minuit; la lune pâlissait
Sous un léger nuage, et chacun reposait...
Quand soudain il lui semble entendre quelque chose
Remuer doucement près de sa chambre close.

Elle écoute : « Qui donc peut être l'indiscret
» Qui, la nuit, se dit-elle, ainsi rode en secret?
» Un esprit, dirait-on, tant sa marche est légère.
» Un esprit dans ces lieux! que viendrait-il y faire?
La porte au même instant s'entr'ouvre à petit bruit,
Et — qui l'aurait pensé? — Phanias s'introduit.

— « Pardon, Musarion, pardon! Ainsi commence
» Notre homme en bégayant. Le moment est, je pense,
» Mal choisi, j'en conviens, mais... »
— « Pourquoi t'excuser?
» Dit-elle en l'arrêtant; on ne peut m'accuser
» D'être prude; un ami, même en blessant l'usage,
» Ne peut être opportun, et je trouve fort sage
» D'écouter ses discours, quand ils sont bienséants. »
— « Ce ton, réplique-t-il, avec ses faux-fuyants
» Et sa feinte bonté, ne me fait que trop craindre
» Que les maux que j'endure et dont je viens me plaindre
» Ne te toucheront pas. Tu me dis ton ami,
» Et tu peux, en riant, me tourmenter ainsi!
» Tu sais que le temps fuit et que l'instant propice
» S'envole à tire-d'aile; et, par simple caprice,
» Tu me leurres ainsi d'un chimérique espoir!
» Tu sais combien je t'aime, et tu ne peux avoir
» Que des rigueurs pour moi! Quelle horrible vengeance! »
— « Moi, me venger? dit-elle; ah! c'est de la démence.

Digitized by Google

» Phanias rêve-t-il? Il m'aima tout d'abord,
» Puis il ne m'aima plus. *Ceci* fut-il un tort
» Ou *cela?* Je ne sais. Mais toute femme, en somme,
» Aime à voir à ses pieds tomber un galant homme,
» Et surtout lorsque c'est un sage qui se rend;
» Pourtant, j'aimerais mieux te voir indifférent
» Pour moi que ridicule, et je parle en amie. »
— « C'est trop me tourmenter avec ta raillerie,
» Musarion! Enfonce un poignard dans ce cœur,
» Plutôt que de le voir brisé par la douleur! »

— « Point de drame, mon cher! c'est un genre exécrable!
» Viens t'asseoir et causons de façon raisonnable.
» Est-ce ma faute à moi si tu n'es pas heureux?
» Quel est donc mon pouvoir? et pour combler tes vœux,
» Que puis-je faire, enfin? »
— « M'aimer comme je t'aime! »
— « Phanias m'aime donc? Ma surprise est extrême :
» Hier, il ne m'a montré qu'un superbe dédain. »
— « Tu sais bien, cria-t-il, que, jouet du destin,
» Dans cette heure fatale où je t'ai repoussée,
» Je n'étais pas moi-même : en mon âme blessée,
» Je ne trouvais alors que fiel et désespoir,
» Et ma bouche mentait en niant ton pouvoir.
» Je maudissais l'amour, et jamais, je te jure,
» Mon cœur n'en fut si plein. Si je t'ai fait injure,
» N'en accuse que toi : je croyais tes discours
» Dictés par l'ironie, et je pris des détours
» Pour cacher ma faiblesse. En m'éloignant d'Athène,
» J'étais loin d'espérer que tu prendrais la peine
» De rechercher mes pas un jour secrètement.
» Hélas! si tu ne peux pardonner à l'amant
» Ce qu'il n'ose, il est vrai, se pardonner lui-même,
» Par un dernier regard, par un regard suprême,
» Fais que la vie en moi s'éteigne pour jamais!
» Si je t'aime, grands dieux! »

— « Pauvre ami, je ne sais,
» L'amour te donne un air si plaintif, si risible
» Que vraiment je ne sais s'il me sera possible
» De me mettre jamais à ce diapason.
» Ton délire amoureux blesse autant ma raison
» Que le fade pathos que Théophrone emploie.
» Mon élément, à moi, c'est une douce joie,
» Une gaîté paisible où règne le plein jour.
» Je t'aime, Phanias, de ce discret amour
» Qui glisse sur le cœur comme un léger zéphire,
» Sans exciter en lui ni trouble ni martyre.

Digitized by Google

» Un ruisseau calme et pur a pour moi plus d'attraits
» Qu'une mer dont les flots ne reposent jamais.
» Enfin, sans passion et sans ardeur extrême,
» Comme j'aime les Arts et les Muses, je t'aime.
» Si tu peux être heureux de cette façon-là,
» Le bonheur, dans l'instant, pour toi commencera,
» Pour ne se terminer qu'avec mon existence. »

Fortuné Phanias ! quel rayon d'espérance
Vient tomber, à ces mots, dans son cœur transporté !
A peine il ose croire à sa félicité ;
Et pourtant dans les yeux de la belle il peut lire
L'approche du bonheur qu'elle vient de prédire.
Sans prononcer un mot, dans son enivrement,
Il lui saisit la main et la baise ardemment.

En le voyant ainsi retomber sous son charme,
Musarion sourit ; sa rigueur se désarme ;
Elle semble vouloir combler bientôt ses vœux :
Même quand il s'oublie elle ferme les yeux,
Si bien que d'un baiser il se permet l'audace.

La nuit, la solitude, un sang jeune et vivace,
Un cœur plein de désirs, le magique pouvoir
D'un amoureux mystère : en faut-il plus pour voir
Auprès d'un jeune amant succomber une belle ?
Pourtant Musarion était bien sûre d'elle :
Quand il voulut, d'après ce qu'elle lui permit,
Exiger davantage, il fut tout interdit
De la voir s'arracher de ses bras au plus vite.

Qu'à succomber sans lutte une Phillis hésite,
Que d'une faible voix elle crie en fuyant,
Et, quand vous la tenez, vous menace... en riant ;
Que d'ongles... émoussés, même elle fasse usage
Pour sauver sa pudeur, c'est juste autant que sage.
Même un satyre veut que la nymphe qu'il prend,
Oppose à ses désirs un refus apparent.
Le madré Phanias le comprend de la sorte ;
Il se trompe, la belle autrement se comporte :
Elle ne riait pas, ni ne le menaçait.
Après maint doux propos, après maint piquant trait
Essayés tour à tour, notre héros commence
A reconnaître enfin toute son impuissance.
Qui l'aurait pu prévoir, en effet ? A-t-on vu
Jamais pousser si loin l'amour de la vertu,
Même au pudique temps de la chevalerie ?
Phanias n'y peut voir que de la pruderie

Digitized by Google

Et non de la vertu. « L'égoïsme, dit-il,
» La fait agir ainsi ; dans son esprit subtil,
» La coquette confond l'amour et le caprice,
» Et son feint dévoûment n'est que pur artifice :
» La femme qui prétend répondre à notre amour,
» Doit au moins en donner une preuve en retour. »

— « Mais moi, mon cher monsieur, lui répliqua la dame,
» Moi qui dois tant prouver ; pour croire à votre flamme,
» N'en puis-je demander un gage aussi de vous ?
» Souvent ce qui vous fait tomber à nos genoux
» N'est qu'un vain jeu des sens, qu'une ardeur passagère ;
» Vous subissez l'effet d'une fièvre légère
» Qui vous prend un beau jour, et vous croyez aimer.
» Puisque Phanias m'aime, il ne peut me blâmer
» De quelque peu songer, avant que je me donne,
» A ma sécurité. Près de gens où bouillonne
» Un sang comme le tien, il n'est précaution
» Qu'il ne soit bon de prendre. Et si Musarion
» Est sévère pour toi, c'est son droit légitime :
» Elle veut, avant tout, conserver ton estime !
» Tu ne saurais vouloir d'un amour libertin :
» Autrefois, je riais du petit dieu malin ;
» Depuis qu'il est mon maître, il n'est plus temps de rire.
» Pour être heureux, il faut sagement se conduire. »

La sagesse, dit-on, peut offrir des attraits
Quand une bouche rose en vante les bienfaits.
Nous voulons bien le croire, à moins (et c'est justice)
Qu'une robe de nuit par accident ne glisse
Et ne laisse entrevoir un sein éblouissant,
Un sein que Cypris même eût trouvé séduisant.
Par malheur, dans ce cas notre héros se trouve.
Entre deux sentiments opposés qu'il éprouve,
Il ne sait que résoudre. Aussi pourquoi va-t-il,
D'un œil de convoitise, affronter ce péril ?
L'épreuve est pour ce sage évidemment trop forte,
Et le désir enfin sur la raison l'emporte.
L'amie a beau prêcher pour calmer son esprit,
Son oreille n'entend rien de ce qu'elle dit.
Il la presse, il l'implore ; à son aide il appelle
Tous les moyens qui font succomber une belle,
Les tours ingénieux par Ovide chantés,
Tous les piéges adroits par la ruse inventés.
Mais rien ne peut y faire : elle reste insensible.

— « Rends-toi, lui dit enfin notre belle invincible ;
» Rends-toi sans plus tarder ! Tu vois combien je suis
» Indulgente pour toi ; plus longtemps je ne puis

Digitized by Google

» Tolérer ton audace, et, puisqu'il faut le dire,
» Plus tu persisteras dans ton fâcheux délire,
» Plus longue aussi sera (peut-être à mon regret)
» L'épreuve où je te mets. — Pour changer de sujet,
» Causons de nos rêveurs. Je ne sais; une idée
» Me trotte dans la tête, et je la crois fondée :
» J'oserais bien jurer qu'en ce même moment
» — Qu'en dis-tu, Phanias? — enlacés tendrement,
» Pythagore et... Chloé, sondant de doux mystères... »

— « Comment! ils entendraient, crois-tu, chanter les sphères?
Réplique Phanias, pris soudain de gaîté;
» L'aventure serait piquante, en vérité !
» Mais, quand j'y songe bien, je le pense de même :
» Un certain feu brillait, et d'une ardeur extrême,
» Dans les yeux du chanteur, quand la main de Chloé
» Lui posa la couronne. Ah! comme ils m'ont joué,
» Ces compagnons malins qui n'ont de socratique
» Que le manteau, la barbe et le bâton classique!
» Que ne te dois-je pas, chère Musarion,
» De m'avoir su tirer, à ma confusion,
» Des mains de deux menteurs que je croyais des sages,
» Et qui n'ont pour plaisirs que les libertinages
» Qu'un satyre recherche! »

— « Oh! c'est être pour eux,
» Ainsi que pour toi-même, un peu trop rigoureux.
» Si tu les estimais peut-être trop naguère,
» Ils peuvent mériter plus que l'excès contraire. »
Ainsi parlait l'amie.

« Eh quoi! Musarion
» Plaide pour eux? dit-il. Quelle dérision!
» Si ton cœur eût chéri comme moi cette engeance,
» (On se laisse aisément tromper par l'apparence)
» Après les avoir vus à l'œuvre tous les deux,
» Pourrais-tu conserver de l'estime pour eux?
» Quoi! la seule vertu doit guider ce stoïque,
» Et boire comme un faune est son plaisir unique!
» Théophrone, en vantant le bonheur des esprits,
» Du sein d'une Chloé tombe soudain épris!
» Que te faut-il de plus? »

— « Ils ont, je le confesse,
» Prouvé qu'ils sont sujets à l'humaine faiblesse,
» Interrompit l'amie, et qu'ils sont moins parfaits
» Que leur belle doctrine. Et pourtant les effets
» Du principe sont là : rien ne prépare l'âme
» Aux solides vertus comme la pure flamme

Digitized by Google

» D'un stoïcisme vrai. Dompter les passions,
» Rechercher sans repos les grandes actions :
» Tel fut le noble but vers qui les Héraclides
» Tournèrent leurs efforts, pour qui les Aristides
» Ont combattu jadis. Le grand Léonidas
» Et l'ardent Phocion, ces héros, n'ont-ils pas
» Accompli des hauts faits par leurs vertus civiques? »
— « Ces hommes étaient donc, penses-tu, des stoïques? »
— « Ils étaient, Phanias, quelque chose de plus :
» Ils ont, eux, *pratiqué* les viriles vertus
» Que Zénon nous *enseigne*. Et pourquoi pour Alcide
» Dresse-t-on des autels? C'est que, plus intrépide,
» Il *parcourt* le chemin que Prodicus *dépeint*.
» Le héros sait agir. »

— « L'homme, quand il atteint
» A la perfection, le doit à la nature;
» Longtemps avant Stoa, l'honneur et la droiture
» Etaient connus, prisés et chantés ici-bas.
» L'on naît héros, amie, on ne le devient pas. »

— « Et cependant Platon, il faut le reconnaître,
» De Phocion était le véritable maître.
» La nature produit, l'art complète et polit;
» La fleur qui dans les champs obscurément fleurit,
» Devient dans un jardin l'ornement de la Flore. »

— « Ceci, dit Phanias, je puis l'admettre encore;
» Mais tu m'accorderas que l'absurde pathos
» Du fade Théophrone est au moins des plus sots;
» Ses nombres, sa lumière et cent choses pareilles
» Sont faits pour abuser les yeux et les oreilles;
» Ce sont des visions dignes d'un songe creux. »

— « Et pourtant Archytas, tout aussi vaporeux,
» Pour son temps n'était pas, certe, un homme ordinaire.
» Comme on naît général, on naît visionnaire;
» De même que Zeuxis pour la palette est né,
» Le grand fils de Philippe au trône est destiné.
» Et, dis-moi, qui peut mieux entretenir la flamme
» Qui nourrit les grands cœurs et qui prépare l'âme
» Aux sublimes vertus, que ces efforts divins
» Qui recherchent le but où marchent les humains :
» L'immensité, le temps, l'univers sans limite,
» Le soleil qui nous semble un simple satellite
» D'un soleil plus brillant, et l'esprit immortel
» Aspirant au séjour du bonheur éternel? »
— « Par les Grâces! reçois mes compliments sincères!
» Tu voudrais donc entendre aussi chanter les sphères?

Digitized by Google

Exclama Phanias en riant aux éclats.
» Dans un autre moment ce galimatias
» T'a servi de sujet à mille moqueries. »

— « L'homme, je suis d'accord, mais non ses théories ;
» Non le vrai, qu'il confond, j'en conviens, trop souvent
» Avec les visions qu'il enfante en rêvant.
» Mais sur un tel sujet c'est assez nous étendre ;
» Je n'avais d'autre but que de te faire entendre
» Que, même en les voyant incongrûment agir,
» De tes sages amis tu n'as pas à rougir.
» Je m'explique aisément ta fâcheuse aventure :
» Ainsi que le bourgeon qui de mars sent l'injure
» Se contracte et languit, ainsi l'âme qui sent
» L'espoir l'abandonner, se replie et ressent
» Tous les mortels ennuis d'une existence vide.
» Quand le malheur vous prend dans sa griffe perfide,
» Quoi de plus naturel que de s'associer
» A ceux qui font état de tout sacrifier,
» Qui savent démontrer que, hors de leur doctrine,
» Rien ne vaut un soupir, et qui même font mine
» De vivre dans l'ivresse en vivant sans désir ?
» Pour la fierté blessée il n'est plus grand plaisir
» Que de pouvoir traiter de simple enfantillage
» Ce que nous n'avons plus nous-mêmes en partage.
» Qui sait si ce n'est pas un mobile pareil
» Qui ne fit demander que sa part au soleil
» A l'homme du tonneau, quand le fier Alexandre,
» Pour l'éprouver peut-être, un jour vint le surprendre ?
» Certe, on peut envier le platonicien
» Qui connaît le secret de remplacer un bien,
» Quand Zénon le repousse, et qui pour nourriture,
» Au lieu des aliments que donne la nature,
» Rêve les mets du ciel. Un rêve qui nous fait
» L'hôte des dieux... »

— « Ce rêve a son charme, en effet,
Interrompt Phanias. « Mais le plus charmant rêve,
» Témoin Endymion, à la longue s'achève.
» Pourquoi, Musarion, différer plus longtemps
» Ce qui seul nous égale aux dieux et que j'attends ? »

En guise de réponse et d'affectueux gage,
Elle lui tend la main. A ce doux témoignage,
Il renaît à l'espoir. Transporté, haletant,
Il porte cette main sur son cœur palpitant,
Et cherche dans les yeux de sa charmante belle
Si le trouble qu'il sent est partagé par elle.

Digitized by Google

Tout le vient avertir de son bonheur prochain :
Il entend maint soupir s'échapper de son sein ;
Il la voit s'efforcer de vaincre sa faiblesse,
Et n'en peut que mieux lire en ses yeux la tendresse.
De la victoire enfin il a goûté le fruit!

Le plus beau jour succède à cette belle nuit.
Ah! comme ils sont heureux! comme ils se sentent vivre!
Comme tout autour d'eux les charme et les enivre!
Instruit par les rigueurs de la nécessité,
Connaissant la valeur de la félicité,
Sachant que des plaisirs il faut user en sage,
Phanias goûte enfin un bonheur sans nuage.
Athènes peut mugir de sa grondante voix,
Son peuple peut fronder, peut applaudir ses lois,
Qu'importe? Il est heureux dans sa simple chaumière :
Un temple tout rempli de joie et de lumière
Depuis que son amie en a fait le séjour
Où viennent commander les Grâces chaque jour.
L'art que Musarion sait mettre en toute chose
A bientôt transformé le lieu triste et morose
Qu'habitaient nos amants en un éden riant
D'un charme naturel, sans faste et sans brillant.
Un jardin que Pomone eût choisi pour retraite
Et que Flore embellit comme pour une fête ;
Un bois où volontiers l'amour va s'égarer ;
Sous l'orme un clair ruisseau qu'on entend murmurer
Et qui près de son bord au repos vous invite ;
Un berceau frais, touffu, dont l'ombre les abrite
Contre l'ardeur du jour ; où le jus du raisin,
Après un doux baiser, semble un nectar divin ;
Un cœur libre et tranquille, un sang jeune et rapide,
Un cerveau sans nuage, un front clair et sans ride.
Ah! comme il était riche! Et sa Musarion,
Son trésor le plus cher! Pour être heureux, peut-on
De la faveur des Dieux exiger davantage?
Et pour jouir des biens qu'il se voit en partage,
Pour en goûter les fruits toujours frais et vermeils,
Il a pour se guider les plus sages conseils.
Son Mentor n'était pas cette fois un cynique
Aux cheveux mal peignés, un Cléanthe, un stoïque
Qui vante la sagesse en vidant un flacon,
Et s'enivre en Silène en parlant en Zénon.
C'était l'amour. — Qui mieux que lui sait nous instruire?
Phanias volontiers apprend à se conduire
D'après les douces lois d'un maître aussi charmant;
A sa philosophie il se soumet gaîment.
Il apprend à jouir, dans la juste mesure,
Des dons que sur ses pas a semés la nature :

Digitized by Google

A considérer tout sous le meilleur côté ;
A subir du destin la sage volonté ;
A voir, sans le lever, le voile énigmatique
Que Jupiter a mis sur le monde mystique ;
A rire simplement des sots et de ces gens
Qui font les importants, quelque désobligeants
Qu'ils puissent lui paraître avec leurs ridicules
Et leurs prétentions ; à garder ses férules
Pour l'hypocrite seul ; à chérir la vertu
Sans en parler toujours, sans zèle superflu ;
Et, quoiqu'il puisse voir, à ne juger le monde
Ni comme un paradis, ni comme un antre immonde ;
Enfin à n'imiter ni le critique amer
Qui n'est content de rien et ne sait que blâmer,
Ni l'amoureux poète à qui tout vient sourire
Quand Phillis et le vin excitent son délire.

C'est ainsi que vécut et pensa Phanias,
Et peut-on le blâmer, lecteur — je ne crois pas —
D'avoir ainsi vécu?
— Soit ; mais l'homme aux mystères,
Celui qui mesurait si volontiers les sphères?...
— Bon, j'allais l'oublier : en une seule nuit
Le tendre céladon, loin de tout fâcheux bruit,
Dans les bras de Chloé faisant les plus doux rêves,
Apprit que sans danger on peut manger des fèves.

— Et messire Cléanthe? — Il s'était, au matin,
Après avoir cuvé suffisamment son vin,
Esquivé prudemment, sans prévenir personne.
On prétend l'avoir vu plus tard dans une tonne.

Ch. G. Ruth.

Digitized by Google

DU JOUR DE REPOS HEBDOMADAIRE.

(Suite et fin.)

§ 3. CHEZ LES MAHOMÉTANS.

Notre tâche sera très-courte ici, tant parce qu'il est difficile de trouver des renseignements, imprimés dans nos langues d'Europe, sur les usages intimes des mahométans, même ceux de Constantinople, que parce qu'à l'intérieur de notre Europe continentale, on a très-peu d'occasions d'avoir des rapports personnels avec des lettrés musulmans.

Nous avons vu que le koran recommande l'observance du sabbat, ce qu'il faut entendre sans doute d'un repos hebdomadaire en général, et non du jour spécial fixé pour le repos d'institution mosaïque. Le *Dchouma*, fixé à notre vendredi, est donc le jour d'édification et de repos pour les mahométans.

Un auteur belge, qui a séjourné plusieurs mois à Constantinople, et qui a fait preuve, entre autres qualités, d'un grand esprit d'observation, dans un livre publié à Bruxelles, dont le succès ne s'est pas renfermé dans notre petit pays (1), dit ce qui suit au sujet du jour de repos hebdomadaire à Constantinople :

« Les Turcs à Constantinople sont environ cinq cent mille..... établis principalement à Scutari sur la côte asiatique du Bosphore.....

» Aujourd'hui vendredi (c'est le 29 septembre 1837), dimanche des Turcs, je suis allé à la mosquée de Kandéli, pour rencontrer le sultan Mahmoud. Kandéli est un charmant village de la côte d'Asie.....

» Le Grand Seigneur était suivi de quelques officiers généraux...

» Une foule immense s'était rangée des deux côtés du chemin ;

(1) *De Bruxelles à Constantinople*, par un touriste flamand (feu M. René Spitaels, de Grammont). Bruxelles, librairie Polytechnique, rue de la Madeleine. — Trois volumes in-12.

Digitized by Google

les hommes à droite, les femmes à gauche..... Pas d'acclamations dans la foule, car l'acclamation (dans les idées turques) n'est pas du respect; mais un silence profond, une vénération muette..... La prière du Sultan dura vingt minutes..... En sortant, il s'élança à cheval, et toujours accompagné de ses pachas qui suivaient à pied, à droite et à gauche de son cheval, il se dirigea vers le vallon des Eaux-Douces d'Asie, appelé par les Turcs *Goyouk-Sou*, où il devait se divertir au tir à l'arc et à la carabine. »

L'auteur dit ensuite que tout le peuple se dispersa dans les promenades publiques, toutes garnies de cafés turcs, de kiosques indiens et de fontaines moresques. Une de ces promenades est une immense pelouse toute tapissée de fleurs, toute ombragée d'arbres charmants. C'est dans ces promenades, dans ces cafés, dans ces kiosques, autour de ces fontaines, que les Turcs de Constantinople, riches et pauvres, goûtent, en grand nombre, tout le reste du jour, le repos de leur *Dchouma*.

D'autres, dit l'auteur, consacrent ce jour à visiter les cimetières, « qui sont si nombreux, même dans l'intérieur de la ville, que chaque rue aboutit à quelqu'un d'entre eux.

» Ce sont des esplanades vertes, ombragées de beaux et grands cyprès, sous lesquels on aperçoit des centaines de pierres blanches, debout, croulantes, ou renversées, surmontées de turbans de marbre, et embellies d'inscriptions dorées.

» Les Turcs viennent s'y asseoir à l'ombre pour fumer..... Les femmes aussi abondent, vers le soir, sous ces sombres allées.....

» Au coucher du soleil, quand, du haut des minarets voisins, la voix de l'iman annonce la fin du jour et l'heure de la prière, tous, hommes et femmes, ceux-ci d'un côté, celles-là de l'autre, de se tourner vers l'Orient et de se prosterner le front par terre. La prière dite, chacun se retire chez soi; le silence se fait; les patrouilles circulent, et il ne reste dans les rues que les chiens. »

Lamartine, dans son *Voyage en Orient*, 1832-1833, donne sur les mosquées turques de Constantinople des notions intéressantes qu'il relève de toute la magie de son style.

« La mosquée, dit-il, n'est point un temple où habite un Dieu; c'est une maison de prière et de contemplation, où les hommes se rassemblent pour adorer le Dieu unique et universel. Mahomet a prêché à des peuplades barbares chez qui les cultes cachaient le Dieu. Les rites sont simples; une fête annuelle, des ablutions, et la prière aux cinq divisions du jour. Voilà tout. »

L'écrivain français sous-entend évidemment le *Dchouma*; car il dit plus loin :

Digitized by Google

« Toutes les fois que je suis entré dans les mosquées *ce jour-là*, ou d'autres jours, j'y ai trouvé un petit nombre de Turcs accroupis ou couchés sur les tapis, et priant avec tous les signes extérieurs de la ferveur et de la complète absorption d'esprit. »

Lamartine raconte ainsi la visite hebdomadaire du Sultan à la mosquée :

« Nous franchîmes le Bosphore ; nous fûmes placés à la porte même de la petite mosquée (sans doute celle de Kandéli, dont parle M. Spitaels), où le Sultan allait se rendre. Peu de temps après, nous entendîmes retentir les coups de canon de la flotte et des forts qui annoncent, *tous les vendredis*, à la capitale, que le Sultan se rend à la mosquée ; et nous vîmes les deux caïques impériaux se détacher de la côte.....

» En touchant au bord, le Sultan s'élança légèrement..... il s'avança rapidement entre deux lignes d'officiers et de spectateurs..... Il ralentit le pas quand il fut près de nous, sur les degrés de la porte ; nous jeta un coup-d'œil bienveillant, inclina légèrement la tête, commanda du geste à Namuk-Pacha de prendre le placet qu'une femme turque voilée lui présentait, et entra dans la mosquée. Il n'y resta que vingt minutes..... Il ressortit ensuite avec le visage plus ouvert et plus serein, salua à droite et à gauche, marcha lentement vers la mer et s'élança en riant dans sa barque. »

L'auteur français ne donne pas là de description des récréations qui suivirent le service religieux de ce jour ; mais il parle ailleurs des promenades auxquelles les Turcs emploient d'ordinaire leur jour de repos hebdomadaire. Il fait, en outre, mention, en sortant de Constantinople, pour se rendre à Andrinople, puis à Philippopoli, des paysans turcs qui, le jour du *Dchouma*, se promenaient, l'après-midi, le long des chemins aux environs de leurs villages.

Ainsi, à en juger par ces descriptions, les mahométans emploient leur jour de repos hebdomadaire à des exercices religieux qui ne sont pas longs à la mosquée ; à des prières périodiques dans le cours de la journée ; à des récréations paisibles, telles qu'il convient aux peuples orientaux pratiquant le mahométisme, lequel porte généralement les hommes à la gravité et ne permet pas le mélange des sexes en public.

Ainsi décrit, le *Dchouma* des mahométans a retenu aussi tout ce qu'il y avait d'essentiel dans le sabbat mosaïque, pour édifier l'esprit et reposer le corps principalement des classes laborieuses, à des intervalles périodiques rapprochés.

Digitized by Google

§ 4. MODIFICATIONS DÉSIRABLES DANS LES USAGES DES TROIS CROYANCES, QUANT A L'OBSERVANCE DU REPOS HEBDOMADAIRE.

Nous avons vu que l'objet du repos hebdomadaire est identique chez les juifs, les chrétiens et les mahométans : donner relâche au travailleur, principalement au travailleur infime, toujours le plus nombreux, et rendre ainsi de la vigueur au corps; permettre à l'intelligence de l'homme de se distraire périodiquement des soins matériels, pour se replier sur elle-même, et, par une sorte de gymnastique morale, empêcher qu'elle ne se rouille, ne s'hébète, ne se paralyse, ne s'oblitère, faute d'action, ou sous une action toujours dominée par la préoccupation grossière des besoins purement animaux.

La loi de Moïse avait conçu et appliqué ainsi le repos hebdomadaire. C'est dans l'ensemble de cette loi, dont nous avons soigneusement rapporté les dispositions, que l'on trouve la sollicitude pour le faible; l'idée du repos matériel, que le législateur déclare même nécessaire à l'animal de labour, auxiliaire de l'homme; l'utilité du rafraîchissement intellectuel que procurera à celui-ci le retour de sa pensée vers Dieu, son créateur, et vers ses propres destinées spirituelles. Moïse, en effet, dit au maître : Laisse reposer tes domestiques, en te souvenant que tu fus toi-même esclave en Égypte, et que Dieu t'a délivré. Repose-toi toi-même, pour songer à ce Dieu auquel tu dois de la reconnaissance.

La loi chrétienne n'a rien changé à cet objet : c'est le travail servile que l'Église interdit surtout, le dimanche, lorsque l'esprit chrétien a achevé de pénétrer le paganisme grec et romain. Les lois des premiers empereurs chrétiens, incomplètes pour n'avoir pas songé aux travailleurs des campagnes, furent bientôt étendues à tous, dans le véritable esprit de Jésus-Christ, venu surtout pour le soulagement, et plus tard, sans doute, pour la délivrance entière du petit et du faible.

La loi mahométane, en s'annonçant comme l'auxiliaire, l'*intermédiaire*, dit textuellement le koran, de la loi mosaïque et de la loi chrétienne, vis-à-vis des nations qui étaient restées jusque-là en dehors de celles-ci, ne change rien à l'objet du repos hebdomadaire qu'elle adopte, en lui conservant même son nom mosaïque, en plus d'un endroit.

Les lois chrétienne et mahométane sanctifient également le jour du repos hebdomadaire dans un même but d'application intellec-

Digitized by Google

tuelle. Ainsi, répétons-le, le double objet du repos matériel et de l'activité spirituelle est consacré dans le sabbat, le dimanche et le dchouma.

Ce qui diffère, dans tous les trois, ce sont quelques points d'organisation et de sanction. Moïse a rattaché primitivement son institution à la commémoration d'un fait que la cosmogonie adoptée par lui et par son peuple lui permettait de rappeler comme solennel par excellence : le repos du créateur après la création laborieuse de tout l'univers. La reconnaissance due par l'homme pour le bienfait de cette création était au fond de cette commémoration.

Moïse ne donne d'abord à son peuple que cette seule raison du repos sabbatique : « Tu te reposeras, parce que le Seigneur s'est reposé. »

Plus tard, il lui dit : « Tu te reposeras pour que ton bœuf et ton âne se reposent, et pour que le fils de ta servante et l'étranger sous ton toit soient rafraîchis. »

Plus tard encore : « Tu te reposeras et laisseras reposer les tiens, en souvenance de ce que tu as travaillé durement comme esclave en Égypte et en reconnaissance de ce que le bras fort du Seigneur ton Dieu t'a tiré de là. »

On voit que la raison dernière de Moïse est que le repos de l'homme et de la bête de somme est nécessaire. C'est la vraie raison de la loi sabbatique.

Les chrétiens, sans abandonner formellement la commémoration du septième jour de la cosmogonie mosaïque, déplacent cependant leur repos hebdomadaire, et le transportent à la commémoration d'un autre jour, celui de la résurrection du Christ : nouvelle preuve que la fixation de tel ou tel jour n'est pas essentielle dans l'institution du repos hebdomadaire.

Le koran, à son tour, rappelle le sabbat mosaïque et le maintient; mais il le fixe de nouveau à un septième jour qui n'est ni celui des juifs, ni celui des chrétiens. La commémoration mahométane n'est pas indiquée. Il est apparent que Mahomet, apportant sa loi comme intermédiaire entre les deux précédentes, a choisi, pour la principale institution religieuse qu'il empruntait à ces deux lois, un jour de solennisation nouveau, rien que pour conserver à ce jour un caractère distinct, le caractère d'intermédiaire, qu'il avait surtout en vue. Nous croyons l'avoir déjà fait remarquer.

Aujourd'hui que les nations diverses se rapprochent davantage et tendent de plus en plus vers une civilisation commune, celles de leurs coutumes respectives, soit religieuses, soit politiques, qui gênent le plus leur coopération à une fusion laquelle est dans la

Digitized by Google

destinée des hommes de toutes les races et de toutes les croyances, sont les premières qu'il faut modifier. Parmi les institutions religieuses des deux tiers de l'humanité qui sont le plus en contact, le repos hebdomadaire, généralement adopté, a l'inconvénient d'arrêter l'activité des uns au milieu du travail des autres, rien que parce que ce repos est fixé à des jours différents, selon les trois religions qui règnent chez ces deux tiers. Il a, de plus, l'inconvénient de contribuer beaucoup au non-rapprochement des familles et même des simples individus, dans les races déjà fort voisines et même déjà fusionnées, jusqu'à un certain point, comme le sont les juifs au milieu des chrétiens et des mahométans. On peut dire que la polygamie exceptionnelle chez certains peuples n'est, elle-même, dans les institutions politiques, qu'une cause secondaire d'obstacle au rapprochement des hommes entre eux, si on la compare à la différence des jours du repos hebdomadaire. Il faudrait donc songer aux moyens d'amener parmi les juifs, les chrétiens et les mahométans l'adoption d'un jour de repos commun.

Après cette modification principale dans ce qui n'est, comme on vient de le voir, qu'une *pratique* de l'institution, il serait désirable d'un côté, que l'on élaguât, chez les juifs et chez certaines communions chrétiennes, les rigueurs formalistes qui excèdent l'axiome que le travail *servile* est la seule chose à interdire le jour du repos hebdomadaire, et les rigueurs qui ont fait oublier quelquefois le précepte que le sabbat « est fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat. » De l'autre côté, chez les mahométans et chez beaucoup de chrétiens, il y aurait lieu de ramener l'institution au principe que le peuple travailleur doit se reposer périodiquement, indépendamment de ce qui convient, sous ce rapport, aux riches, qui prennent plus généralement leur repos quand cela leur convient; et qu'on assujettira le peuple au repos hebdomadaire, du moins en tout ce qui est indispensable au repos des classes laborieuses travaillant sous la direction des classes riches.

Nous n'avons point à rappeler ici, à cet égard, ce que la réaction de la révolution française contre les abus véritables des anciennes fêtes catholiques, a produit d'abus, dans un autre sens, parmi beaucoup de peuples catholiques de l'époque actuelle. Quant à ce qui se passe chez les mahométans, outre que le koran conseille le repos, plus qu'il ne l'ordonne, après le service religieux de la matinée du Dchouma, il semble que le verset 10 du chapitre 62 du Koran (1)

(1) Nous répétons ici ce verset du chapitre l'*assemblée* : « Lorsque la prière est finie, allez où vous voudrez, et recherchez les dons de la faveur divine. »

Digitized by Google

s'interprète aujourd'hui, surtout dans les grandes villes, et parmi les classes vouées au négoce, comme si les mots : « Recherchez les dons de la faveur divine, » signifiaient : « Vaquez aux affaires dont vous retirez du gain. » C'est du moins une interprétation que rapporte M. Kasimirski, traducteur et annotateur du Koran, dont nous avons suivi la version.

Il est certain que, dans ce sens-là, le peuple travaillant au service du marchand, du trafiquant, du riche quelconque, ne peut guère invoquer la loi du repos hebdomadaire. Dès lors, le Turc ou l'Arabe pauvre doivent être souvent traités comme « ce bon abbé de Saint-Pierre » voulait, de son temps, qu'on traitât le pauvre catholique français. Le faire travailler sept à huit heures, le dimanche, après qu'il aurait assisté au service religieux du matin!

Il va sans dire que les modifications qu'il s'agirait d'apporter, selon ce qui précède, dans les usages des juifs, des chrétiens et des mahométans tous ensemble, sont encore d'une réalisation fort éloignée.

Toutefois, parmi les chrétiens seuls, on pourrait aviser déjà à rapprocher les usages relatifs au repos hebdomadaire, de façon à en modifier, d'une part, les rigueurs par trop judaïques, et, d'autre part, le trop grand relâchement. L'accomplissement de cette tâche tournerait non-seulement à l'utilité des chrétiens entre eux, mais faciliterait le rapprochement des usages de ceux-ci et des usages des juifs et des mahométans.

§ 5. MOYENS D'OBTENIR CES MODIFICATIONS; MOYENS RELIGIEUX, MOYENS RATIONNELS; POSSIBILITÉ DE LEUR EMPLOI SIMULTANÉ.

Quant aux modifications applicables tout à la fois au sabbat, au dimanche, au dchouma, il ne saurait encore y avoir lieu qu'à des indications fort générales. Il suffit, pour le moment, d'avoir démontré que la nature du repos hebdomadaire est la même chez les juifs, les chrétiens et les mahométans, et qu'il n'existe de différence que dans l'organisation.

Nous savons parfaitement qu'en matière religieuse surtout, les usages et les pratiques accessoires, les traditions et les symboles, dans lesquels les principes s'enveloppent, comme la noix dans son écorce, sont très-difficiles à changer. Il ne s'agit pas d'en examiner ici la raison. Mais tout en constatant la difficulté, on peut du moins alléguer la possibilité de la chose.

Entre les juifs et les chrétiens, par exemple, n'est-ce rien d'abord que cette observation-ci : le développement de la loi mosaïque, de

Digitized by Google

la Genèse au Deutéronome, a constaté, dans le Pentateuque lui-même, l'obscurcissement de la commémoration du repos du créateur, pour faire éclater davantage l'utilité en soi du repos hebdomadaire, indépendamment de la commémoration à laquelle il se rapportait exclusivement à l'origine ? Moïse indique, à la fin de son code, que le sabbat doit être gardé pour lui-même. Or, sans qu'il soit besoin d'alléguer aux juifs que les chrétiens, en gardant le sabbat, ont déplacé la commémoration à laquelle ils l'ont rattaché, sans rejeter cependant, non plus que les juifs, le fait auquel se rattachait la commémoration primitive, qu'est-ce qui empêche que l'on discute, avec les juifs, sur le terrain de la seule loi mosaïque, la convenance et la légalité, tout ensemble, d'un changement dans le jour du repos hebdomadaire ? La convenance leur est déjà démontrée, dans tous les pays chrétiens, où ils sont confondus désormais dans la masse des citoyens. En France, en Angleterre, aux États-Unis, et chez toutes les nations satellites de ces grandes planètes : l'Italie, la Belgique, la Hollande, beaucoup d'États de l'Allemagne, le Canada, l'Australie, etc., les juifs ont les droits et les obligations des chrétiens. Ils deviennent magistrats, comme ils deviennent militaires. Ils participent aux industries de toute espèce, en toute liberté ; mais ils portent le poids de toutes les concurrences. Comment les juifs supportent-ils les dérogations aux préceptes de leur sabbat, lorsqu'il leur faut, ce jour-là, accomplir, dans les sociétés politiques chrétiennes, les devoirs du juge, du maire, du capitaine ; comment suppléent-ils, dans les affaires de l'industrie et du commerce, à la double perte de temps que leurs coutumes religieuses leur imposent le samedi, puis encore le dimanche, par suite de la suspension autour d'eux du travail des chrétiens dont le leur dépend généralement ?

Cet état de choses ne fera que s'aggraver toujours pour les juifs, à mesure qu'ils seront appelés davantage aux droits et aux obligations civiques communes, dans les sociétés politiques chrétiennes.

Lorsque la convenance d'un changement sera devenue plus impérieuse, la légalité, d'après leur loi religieuse même, sera examinée. Nous n'insisterons naturellement pas sur ce point ; nous nous contenterons de rappeler que les juifs ont déjà abandonné la polygamie, qui était dans leur loi primitive, et cela aussi par suite de leur contact avec des nations même antérieures au christianisme ; et par suite de convenances, moins impérieuses, alors pour eux que ne le sont celles qui s'appliqueraient aujourd'hui à un changement dans leur jour de repos hebdomadaire.

Les moyens religieux à employer, pour cela, sont l'interprétation

Digitized by Google

à donner par les Rabbins aux lois de Moïse, prises dans leur ensemble, quant à l'institution sabbatique.

Les moyens rationnels se tireront de l'impossibilité qu'il y a désormais pour les juifs d'exercer, sans déroger à leur sabbat au jour où il a été primitivement fixé, leurs droits de citoyens, et d'en accomplir les obligations, au milieu des chrétiens auxquels ils ont eux-mêmes demandé à se mêler, au point de vue civil et politique.

Ces moyens s'employeront d'eux-mêmes simultanément, lorsque les ministres religieux des juifs auront compris, comme les ministres religieux des autres cultes, que l'intérêt particulier qu'ils peuvent avoir à tenir leurs communautés séparées du mouvement général qui entraîne aujourd'hui toutes les sociétés politiques, doit céder à ce mouvement général, sous peine de sombrer, même en ce que cet intérêt peut encore avoir de légitime : nous voulons dire l'intérêt de faire participer les débris respectables d'une civilisation antique à l'œuvre de la civilisation moderne.

La juxta-position des chrétiens et des mahométans n'a pas encore produit des effets de vie commune, civile ou politique, tels qu'il puisse être déjà question de s'occuper des moyens de raccorder leurs usages, quant au repos hebdomadaire. On peut toutefois faire d'avance une observation qui s'appliquera, plus tard, à toutes les transactions proposables entre les institutions musulmanes et chrétiennes, quand on en sera venu, des deux parts, à les faire se pénétrer les unes les autres, dans le travail de civilisation générale: nous tendons tous à l'unité dans la diversité ; ce qui fait l'objet des méditations des philanthropes dans tous les pays. Or, le Koran s'étant donné (nous y revenons toujours) comme *l'intermédiaire* entre le Pentateuque et l'Évangile, devant les nations païennes, le Koran transigera de lui-même avec ces deux livres, d'origine commune, dès qu'ensemble ils auront accompli l'œuvre d'élimination de ce qui reste de paganisme sur la terre. A quoi bon alors un intermédiaire, exclusivement annoncé pour la facilitation de cette œuvre ?

En attendant, et pour les seuls chrétiens, quels moyens employer quant à la modification de leurs usages, ou trop sévères, ou trop relâchés dans l'observation du dimanche? Nous rappelons ici que nous voulons traiter la question surtout au point de vue des besoins et des intérêts des classes les plus nombreuses ; et nous avons deux raisons pour cela : la première, tirée de l'essence même de l'institution du repos hebdomadaire ; l'autre, tirée de l'extension rapide du droit démocratique parmi les nations chrétiennes.

A ce point de vue, donc, les moyens religieux sont les plus

Digitized by Google

importants à envisager. Nous ne sommes pas de cette poignée de philosophes, principalement de l'école française, ni surtout de cette poignée de prétendus démocrates, qui affirment que les idées religieuses chrétiennes ont cessé d'être le vêtement naturel de la doctrine évangélique, et même que cette doctrine est sur le point de perdre son autorité parmi les nations les plus civilisées. Nous laissons tranquillement ceux qui pensent ainsi aux travaux de leur propagande, renouvelée, tout à la fois, de quelques sophistes grecs d'avant Jésus-Christ; des efforts de l'empereur Julien vers le milieu du IVe siècle de notre ère; des démagogues plus politiques que religieux de la fin du moyen-âge; des matérialistes anglais et français de la fin du XVIIIe siècle. Nous marchons toujours, en pleine confiance, dans la voie où continuent de marcher les plus grandes nations démocratiques; et nous mettons volontiers nos doctrines populaires sous l'égide surtout des idées anglo-saxonnes, qui n'ont pas encore fait dépendre la liberté et le bonheur des peuples de l'anéantissement préalable du christianisme.

Les moyens religieux, donc, seront d'abord invoqués par nous, pour rétablir l'équilibre entre toutes les façons actuelles de célébrer le dimanche parmi les chrétiens. Mais, pour la plus grande efficacité de ces moyens, il importe qu'on agisse indépendamment de toute intervention politique. Nous verrons ensuite ce qu'on peut réclamer, accessoirement, de cette intervention.

A cet égard, examinons comment vont les choses aux États-Unis d'Amérique, où certes l'influence de l'idée religieuse est le mieux dégagée de tout auxiliaire politique.

Il a paru tout récemment aux États-Unis un ouvrage qui nous facilitera beaucoup l'exposé de la législation au milieu de laquelle se meut librement aujourd'hui l'institution du repos hebdomadaire dans presque tous les États de la grande Fédération républicaine transatlantique; c'est le livre de Tyler intitulé : « Législation ecclésiastique américaine » (1). Nous y puisons les notions suivantes :

Sans obliger personne à l'observance d'un culte quelconque, sans prescrire aucun genre d'acte particulier à tel ou tel jour, la législation américaine, conformément au principe de la constitution générale : « qu'il est libre à chacun d'adorer Dieu selon la dictée de sa » seule conscience, et de manifester ses opinions et accomplir ses

(1) American ecclesiastical law. The law of religious societies, church government and creeds, desturbing religious meetings; and the law of burial grounds in the United-States. By R. H. Tyler, counselor-at-law; Albany, Willian Gould, law-bookseller, 1866.

Digitized by Google

» devoirs religieux sans distinction ni privilége, » pourvoit principalement à l'exercice de cette liberté en protégeant également toutes les assemblées religieuses. Les lois particulières de chaque État ont des pénalités pour « quiconque trouble, interrompt ou » inquiète une assemblée de peuple réunie pour un culte religieux, » soit par des discours profanes, ou une conduite grossière ou indé- » cente, soit en faisant du bruit dans le lieu de l'assemblée ou dans » un endroit assez voisin pour que l'ordre et la solennité de l'as- » semblée puissent en souffrir. » C'est la traduction littérale de la disposition relative à l'objet, dans les statuts de l'État de New-York. Les statuts des autres États sont analogues.

Il est en outre défendu, dans l'État de New-York et dans les autres États, de tenir, dans un certain rayon autour de ces assemblées (les différences n'existent, dans les divers États, que quant à l'étendue de ce rayon, qui varie de un à trois milles), des lieux de vente ou distribution de liqueurs, comestibles ou objets de consommation de bouche, si ce n'est avec autorisation publique, et moyennant que l'établissement soit usuel et antérieur. Les jeux, les exercices, les courses de chevaux, etc., sont soumis aux mêmes prohibitions.

Dans la plupart des États, ces défenses s'appliquent à tous les jours, sans distinction, en faveur des assemblées religieuses. New-York ne mentionne, en effet, aucun jour spécial. Le Maine dit formellement qu'il s'agit des autres jours aussi bien que du dimanche (1). Vermont s'en explique de même (2). Le New-Hampshire et le Michigan toutefois, ne protègent que les assemblées du dimanche (3). Deux États nouveaux, la West-Virginie et la Nevada, sont les seuls qui n'aient pas jusqu'ici de stipulation légale sur cet objet.

Il faut remarquer que les mesures de protection pour les assemblées religieuses s'appliquent non-seulement à celles qui ont lieu dans des églises, des temples ou des synagogues, mais encore à celles qui ont lieu en plein air, dans des camps et des meetings, par exemple, pour ce que les Américains appellent des *revivals* religieux, ou pour des missions et prédications ambulantes.

En résumant l'état de toutes les législations particulières pour la protection des assemblées religieuses, et après en avoir fait ressortir les différences ou les variétés de détails, l'auteur que nous avons cité termine par dire qu'il est manifeste que le sentiment général

(1) Whoever on the Lord's day or any other time, etc.
(2) On the first day of the week or on any other day or time, etc.
(3) On the Lord's day; on the first day of the week; sans plus.

Digitized by Google

dans tous les États est favorable à un culte public de la Divinité. « Il existe incontestablement aussi, ajoute-t-il, une disposition certaine, dans les législatures et dans les cours de justice, pour faire maintenir la sainteté et la solennité des assemblées religieuses (1). »

A propos de la transformation qui s'opère actuellement dans les idées et les usages relatifs aux Noirs récemment émancipés de l'esclavage, M. Tyler fait remarquer que, dans quelques-uns des anciens États esclavagistes, les Noirs étaient exclus de la protection des lois dont nous venons de parler. Il leur était défendu, en plusieurs cas, de s'assembler pour un service religieux. Mais, depuis l'abolition de l'esclavage, ces États se hâtent de conformer leurs législations au présent ordre de choses ; et, avant peu, cette différence odieuse aura cessé partout.

N'est-il pas clair que, dans un pareil milieu politique, les idées religieuses doivent agir très-efficacement pour le maintien de l'observance du repos hebdomadaire ? Les mœurs générales entourent de respect la partie consacrée à l'édification du peuple ; les lois protègent les moyens employés pour cette édification. Rien d'ailleurs n'empêche le peuple d'employer ensuite son repos comme il l'entend. Le *nitimur in vetitum*, l'attrait pour ce qui est défendu, si particulier à la nature humaine, n'a aucune action pour entraîner les plus faibles, les plus nombreux à contrevenir à ce qui leur est, après tout, profitable. On peut dire qu'aux États-Unis, l'ancien rigorisme pharisien, quant à l'usage purement récréatif du sabbat, n'existant plus, et le mélange, de jour en jour plus actif, des usages catholiques avec les usages protestants étant laissé à son opération naturelle, il en résulte, peu à peu, une application raisonnable du jour de repos aux vrais besoins de l'homme. Quant à faire employer le dimanche à des travaux dont le petit peuple pâtirait au profit des riches qui pourraient seuls en profiter, comme cela a lieu dans quelques Etats européens, on n'y songera jamais aux Etats-Unis, où le peuple tout entier concourt désormais à faire les lois et les mœurs.

Les ministres de toutes les communions chrétiennes, aux États-Unis, et les rabbins israélites qui, par suite de l'augmentation rapide de leurs coréligionnaires dans la grande république fédérale, prennent part aujourd'hui à la direction morale de populations qui sont loin d'y regimber, dans les conditions de liberté et de désin-

(1) There is an universal sentiment in all the states, favourable to the public worship of God ; and a disposition is apparent on the part of legislatures and courts to maintain the sanctity and solemnity of religious assemblees, (Tyler, ouvrage cité, page 417).

Digitized by Google

téressement (forcé ou non) où cette direction s'exerce, ces ministres et ces rabbins, disons-nous, doivent travailler de concert à l'unification dans l'observance du jour de repos hebdomadaire. Ajoutons qu'aux États-Unis, il existe une garantie, manquant partout en Europe, que les ministres religieux coopéreront de plus en plus à cette unification, comme à beaucoup d'autres œuvres humanitaires que l'on peut attendre encore de l'intervention libre de ces ministres : la presse américaine rend généralement compte des instructions religieuses qui se donnent dans les temples, les églises, les synagogues, aux jours de repos, spécialement consacrés à ces instructions, du haut des pulpits des méthodistes, des baptistes, des épiscopaliens anglicans, comme au prône des catholiques, et devant la table de la loi des Israélites. Qu'on lise, par exemple, le *New-York Herald*. Le numéro du lundi rend compte des sermons principaux tenus, le dimanche ou le jour du sabbat, dans les diverses communautés religieuses de la grande métropole républicaine. Les cultes sont, pour les Américains, comme les tribunaux et les assemblées législatives, choses qui intéressent le public. L'action de l'opinion s'exerce sur les sermons comme sur les débats législatifs et les plaidoiries du barreau. Un peu de réflexion fera apercevoir les résultats avantageux qui peuvent en découler, dans le sens surtout de ceux qui rêvent un avenir de conciliation, tant religieuse que politique, parmi les peuples de la terre.

Les moyens religieux propres à être utilisés à l'unification de l'observance du repos hebdomadaire, parmi les chrétiens particulièrement, seraient d'abord de dégager l'action religieuse de tout service envers des sociétés politiques quelconques.

Faites que le clergé de n'importe quelle communion chrétienne n'ait plus intérêt à soutenir, de préférence, tel gouvernement politique sorti de la réformation du XVIe siècle, ou tel autre gouvernement s'étayant encore sur un antagonisme obligé envers la réformation, vous verrez, à l'instant, disparaître l'opiniâtreté, anglicane, suédoise, danoise, etc., à maintenir un sabbat trop rigoureux (adopté avec la réformation), vis-à-vis de l'excès catholique en sens contraire. De l'autre côté, une certaine catégorie de prêtres catholiques, solidaires encore d'aristocraties intéressées à tenir le peuple assujetti à beaucoup d'habitudes dégradantes, chercheront plus sérieusement à corriger beaucoup d'abus du dimanche catholique.

Remettre le clergé catholique en face du peuple, de tout le peuple, serait le moyen de déterminer promptement ce clergé à ramener le peuple à une observance plus rationnelle, dans son intérêt

Digitized by Google

même, du dimanche, au double point de vue des services religieux et des récréations corporelles auxquels il est consacré.

Le clergé chrétien, sans distinction, libre partout d'attaches officielles, du moins pour le temps encore fort long où les principes politiques seront plutôt en antagonisme qu'en harmonie avec les principes évangéliques, dans nos États européens, — le clergé chrétien acquerrait, de surcroît, une influence sur le peuple, propre à doubler l'autorité à employer par lui à la restauration du vrai dimanche chrétien : édification de l'esprit, d'abord ; abstention d'œuvres *serviles*, ensuite; le tout dominé par l'admirable précepte que « le sabbat est fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat. »

Les considérations qui précèdent nous mèneraient loin, si nous entrions dans tous les développements dont elles sont susceptibles. Il faut que nous les résumions dans les exemples que nous avons cherchés aux États-Unis : la religion libérée de la politique ; l'indépendance absolue de l'action religieuse sur les masses ; la libre critique de cette action laissée à la société tout entière. Au point de vue de l'institution du repos hebdomadaire, (l'unique point de vue auquel nous voulons rester ici), ces moyens ne sauraient être préjudiciables, à moins qu'il n'y ait rien de fondé dans ce que nous avons dit de l'excellence de l'institution en elle-même ; des causes naturelles qui l'ont fait adopter par les juifs, les chrétiens, les mahométans, et de l'intérêt dont elle est particulièrement pour les démocraties qui renaissent partout.

Si, d'après ce que nous venons de dire, on admet, comme nous, la grande efficacité des moyens religieux à employer encore dans l'intérêt de l'institution du repos hebdomadaire, les moyens rationnels ou purement politiques n'ont plus qu'une importance secondaire. Si les peuples chrétiens respectent toujours ou peuvent être ramenés à respecter l'institution comme divine, ou seulement même comme le produit d'une sagesse suprême, il ne faut invoquer les moyens humains, propres à rendre à l'institution toute son utilité première, qu'autant qu'il s'agisse d'éliminer des obstacles provenus d'abus politiques.

A cet égard, la tâche n'est plus aussi laborieuse qu'elle l'aurait été, par exemple, il y a un demi-siècle.

A la révolution française, nous avons vu par quelle cause de réaction contre des abus découlés de l'abâtardissement des idées du moyen-âge, le repos hebdomadaire avait été l'objet d'attaques momentanément triomphantes.

Au sortir de cette révolution, la consolidation d'une oligarchie aux idées exclusivement matérielles, héritière politique de classes,

Digitized by Google

(peut-être plus généreuses) qu'elle venait de renverser, ne fit que maintenir le décri dans lequel le repos hebdomadaire était tombé, sous plus d'un rapport.

La philosophie anti-religieuse de l'oligarchie en question, et plus que cela, l'économie politique spéciale à cette oligarchie lui avaient rendu le dimanche presqu'odieux. Nous n'insisterons pas sur le premier motif, qui était surtout passionné. Mais le second était plus fondé en raisonnement et en intérêt. La nature spéculatrice de cette oligarchie lui aurait fait faire plus aisément bon marché de la passion que du profit.

A l'égard du profit, il faut observer que le décri du dimanche, soigneusement entretenu, même après son rétablissement au 22 fructidor an XIII, avait eu cet effet-ci :

Les classes laborieuses, que les lois ne protégeaient plus dans leur repos hebdomadaire, étaient peu à peu entraînées, par la concurrence dans l'offre du travail, à ajouter des portions du dimanche à l'exécution des tâches qu'elles devaient accomplir. Peu à peu, les patrons établirent des séries de travaux où l'on n'avait plus égard au repos hebdomadaire, ni à l'interdiction des œuvres *serviles* au septième jour. Des services publics de transport, de convoi, de trafic de toute espèce, s'organisèrent dans divers sens ; et, dans les pays catholiques surtout, les plus humbles travailleurs furent astreints à un labeur sans relâche. On en est revenu, en plus d'une contrée, à un temps où il serait nécessaire de faire rappeler aux maîtres par les pasteurs religieux, ou par les simples philanthropes, qu'ils doivent accorder du repos aux bouviers, aux porchers, aux bûcherons, etc., comme les missionnaires chrétiens le faisaient, au commencement du moyen-âge, parmi les Francs et les Gaulois nouvellement convertis au christianisme. Seulement, à ces travailleurs des champs et des bois, il faudrait joindre aujourd'hui les travailleurs des villes.

Mais l'avertissement serait peu efficace maintenant, à cause du décri préalable que les patrons ont jeté, comme nous l'avons dit, sur l'observance du dimanche; prêtres et philanthropes seraient plus souvent ridiculisés qu'écoutés. N'apportons en preuve que la difficulté qu'il y a d'amener, même par l'intervention des lois, les patrons à accorder des relâches aux femmes et aux enfants surmenés dans les travaux de tant d'espèces d'usines, de manufactures, etc. Écoutons, d'ailleurs, les réclamations des travailleurs eux-mêmes, en France, en Belgique, en Italie. Observons le mouvement des travailleurs anglais et américains, qui non-seulement réclament le maintien du repos hebdomadaire, témoin le récent *factory-act* de

Digitized by Google

l'Angleterre ; mais qui demandent le règlement du travail quotidien de façon à en réduire les heures.

Puisque nous écrivons ici pour la Suisse et sur le dimanche, nous aurons plus tôt fait d'invoquer simplement ce qui se passe, en ce moment même, parmi les ouvriers de Bâle.

L'*Arbeiter*, journal des ouvriers bâlois, nous apportait, au commencement de janvier de l'année 1869, la réclamation que font ces ouvriers d'une loi portant ces dispositions-ci :

ART. 1er. Fixation d'un maximum pour le nombre d'heures de travail dans les fabriques.

ART. 2. *Défense de travailler le dimanche*, sauf les cas extraordinaires pour lesquels il faudra l'autorisation de l'administration locale et le consentement des travailleurs.

ART. 3. Fixation de l'âge à partir duquel les enfants pourront être employés dans les fabriques.

ART. 4. Défense des travaux de nuit réguliers, etc.

L'empressement que toute la presse continentale des travailleurs a mis à reproduire cette réclamation des ouvriers bâlois, principalement en Belgique, par les organes flamands et français, et dans les départements du nord de la France, prouve combien est pressant le besoin des ouvriers d'en revenir, entre autres, à l'observance du repos hebdomadaire. Il confirme, en même temps, ce que nous avons dit de la complaisance, sinon des efforts des patrons, dans le dessein de faire tomber en désuétude le repos du septième jour.

C'est dans cet état de choses qu'il importe de rechercher quelle action des pouvoirs publics on peut requérir pour le raffermissement de l'institution du repos hebdomadaire.

Remarquons d'abord qu'il devient oiseux de discuter, comme on a voulu le faire quelque temps, à l'aide de l'exagération du principe économique : « Laisser faire, laisser passer », la compétence des pouvoirs publics à s'ingérer d'une manière quelconque dans les questions de règlement du travail.

Que le principe puisse être, un jour, d'application absolue, c'est ce que l'on doit entrevoir dès aujourd'hui, comme pour beaucoup d'autres principes relatifs à la vie publique des nations : la justice rendue sans lois préalables, le service militaire entièrement volontaire, et autres utopies (1).

Mais, pour le moment, toutes les nations, sans en excepter celles

(1) Ce mot, dans son acception étymologique, ne doit pas s'entendre d'impossibilités; mais de choses n'existant encore *nulle part*, abstraction faite de la question absolue de leur praticabilité.

Digitized by Google

qui nous devancent de beaucoup dans la pratique de la liberté, admettent l'ingérence légitime des pouvoirs publics dans les questions de la nature de celle qui nous occupe spécialement. L'Amérique elle-même examine dans sa législature la question de la réduction du travail quotidien à huit heures (eight hours of labor's bill).

Or, la réglementation du dimanche pourrait se borner à ceci :

Consacrer, comme on le fait déjà, le dimanche par la suspension des affaires publiques générales, en restreignant, dans quelques pays, les exceptions qui sont faites pour certains services, par exemple : les chemins de fer, la poste, — où, comme en Angleterre et aux États-Unis, on pourrait faire céder les commodités des classes aisées aux besoins plus impérieux des classes laborieuses. Les strictes nécessités des rapports sociaux, pris dans leur ensemble, n'exigent les dimanches qu'un seul convoi des dépêches les plus urgentes et des voyageurs les plus pressés. Les travailleurs requis, par exception, pour ces services, sont les seuls appelés ; les autres, en plus grand nombre, jouissent de leur repos. C'est l'application rationnelle du précepte : « Le dimanche, point de travail servile, » tempéré par celui que « le sabbat est fait pour l'homme. » C'est-à-dire que les nécessités d'une société humaine doivent faire déroger au sabbat, mais seulement pour autant que de besoin. L'application de cet exemple aura lieu partout par l'autorité publique.

Si l'État intervient là, en ce qui concerne les chemins de fer, dans des rapports de particuliers à particuliers, la police des routes lui en donne le droit. S'il applique son intervention à des cas tels que ceux indiqués dans la requête des ouvriers de Bâle, l'État peut invoquer son droit de régler tout ce qui concerne la santé publique. Il alléguera que, si le dimanche n'est plus admis par quelques-uns comme une institution religieuse, il en fait, lui, une question d'hygiène générale, comme l'Encyclopédie française et P.-J. Proudhon le faisaient avant lui.

L'intervention de l'État se bornant à garantir aux masses la relâche des *œuvres serviles*, sous les seules exceptions déterminées par les nécessités sociales, le repos hebdomadaire doit être, quant à l'État, laissé à la libre disposition des individus. Tout au plus, l'État doit-il encore aviser à procurer, le dimanche, aux populations, des récréations faciles et décentes, propres à déterminer leur choix de ces récréations de préférence à d'autres. Ici, l'intervention de l'autorité est abusive, lorsqu'elle s'étend, comme en Angleterre, par exemple, et dans d'autres pays protestants, à interdire tels ou tels jeux, tels ou tels spectacles. En ce point, c'est à l'exemple des États-Unis qu'il faut recourir, et se borner à garantir aux exercices

Digitized by Google

religieux le calme et le recueillement qu'ils ont droit de réclamer. Si, par exception, certains États de la fédération américaine ont quelquefois voulu imiter le système anglais d'intervention officielle dans les récréations populaires du dimanche, la résistance du public à cette réglementation en a presque toujours fait justice.

L'action religieuse, libre comme nous avons exposé qu'elle devait l'être désormais, suffira toujours à régler les mœurs, si l'action des pouvoirs publics, au lieu de la contrarier, comme il n'arrive que trop souvent encore dans beaucoup de nos États d'Europe dominés par l'oligarchie nouvelle dont nous parlions plus haut, se combinait avec cette action religieuse.

C'est en ce point principalement que la simultanéité des deux actions est désirable.

Nos mœurs chrétiennes, en général, nous semblent donc garantir suffisamment le maintien du repos hebdomadaire, malgré les attaques intéressées dont il a été quelque temps l'objet, de la part de certaines classes peu nombreuses, dans certains pays de l'Europe. Des modifications utiles à la grande majorité peuvent être aisément apportées, dans la pratique de l'institution, pour la régulariser partout uniformément, en élaguant les rigueurs ou le relâchement. Les pouvoirs publics, en secondant, à cet égard, l'action religieuse rendue à toute sa liberté, peuvent contribuer à la régularisation de l'institution, que les mœurs publiques, si l'on veut les considérer même indépendamment des mœurs chrétiennes, s'accorderont à consolider de plus en plus. Il ne faut pas oublier ici que les mœurs démocratiques qui se développent ne permettront plus jamais à aucune minorité intéressée de chercher à ébranler une institution éminemment populaire, surtout quand celle-ci aura été rendue à toute sa destination.

Le dimanche chrétien, institution hygiénique, économique et morale, ainsi que cela a été démontré dans des chapitres précédents, sera conservé chez toutes les nations chrétiennes.

Les bienfaits du repos seront procurés plus abondamment que jamais à ces nations par la double action de la liberté religieuse et de l'autorité publique, séparément ou simultanément; et sous l'égide du grand développement démocratique auquel nous assistons partout.

Nous avons fait voir, croyons-nous, comment les bienfaits du repos hebdomadaire s'assimileront un jour mieux qu'aujourd'hui aux civilisations d'autres peuples qui le connaissent, ainsi que les chrétiens; et comment on pourra y trouver un moyen de fusion entre ces civilisations et les nôtres.

Jetons maintenant un coup d'œil sur un avenir plus éloigné.

Digitized by Google

§ 6. — MOYENS D'OBTENIR L'ÉTABLISSEMENT DU REPOS HEBDOMADAIRE CHEZ LES PEUPLES QUI N'EN JOUISSENT PAS ENCORE.

Nous sommes trop loin de l'époque où il sera possible d'aborder directement ce problème; trop de faits obstatifs doivent d'abord être éliminés; trop de faits à l'état embryonnaire doivent encore se développer dans le sens de l'œuvre, pour qu'on puisse énoncer autre chose, à ce propos, que quelques généralités.

Nous avons déjà fait remarquer que toutes les nations païennes qui restent encore, sont entamées, plus ou moins, par la propagande chrétienne ou la propagande musulmane. Nous avons dit les raisons qui nous faisaient tenir peu de compte de la propagande israélite. Les deux premières paraissent avoir trop peu songé jusqu'ici à développer les côtés démocratiques de leurs dogmes. On a même vu, pour parler d'abord des missions chrétiennes, qu'en Chine, autrefois, et dans d'autres parties de l'Asie, les Jésuites, qui avaient commencé à propager l'enseignement chrétien en le pliant d'abord aux usages populaires des catéchumènes, avaient été dénoncés à Rome par les Dominicains, et fort entravés dans l'application ultérieure de ce système. D'un autre côté, les missionnaires protestants anglais ou américains paraissent, de tous les propagandistes chrétiens, les moins disposés à catéchiser directement les misérables. Pour en venir aux missionnaires mahométans, qui sont très-nombreux parmi les peuples africains, il semble qu'ils réussissent mieux (là où ils réussissent), à la conversion des peuplades par l'autorité des princes qui acceptent volontiers l'Islamisme, à cause de ses dogmes touchant les droits des chefs sur les subordonnés. C'est lorsque ces propagandes pourront devenir plus directement démocratiques, par suite du retour de nos idées d'Europe à la démocratie et de l'extension des idées anti-esclavagistes aux États-Unis, que le paganisme sera attaqué autrement qu'il ne l'est aujourd'hui. Dès lors, l'institution du repos hebdomadaire, présentée aux travailleurs païens comme un des premiers biens à gagner par leur conversion, deviendra le plus puissant moyen de propagande. On pourra voir se reproduire, chez eux, le phénomène qui s'est produit à la conversion des barbares d'Europe, pendant le moyen-âge, lorsque les principales instructions des missionnaires catholiques portaient sur le soin qu'ils devaient prendre d'appeler les pauvres campagnards aux avantages du repos hebdomadaire.

De plus, prêcher les avantages du dimanche et les faire sentir aux petits, de la manière décrite par saint Justin, sera, comme au

Digitized by Google

temps de saint Justin, un moyen sans doute plus efficace que la simple exposition des dogmes.

Il doit suffire de ces indications. On en viendra certainement à les suivre, tôt ou tard. Alors, les bienfaits du repos hebdomadaire serviront tout à la fois de lien religieux et de lien économique, entre tous les peuples de la terre. Nous pouvons conclure par quelques considérations sur ce qui résultera, un jour, de cet état de choses.

CONCLUSION.

EFFETS SOCIAUX A OBTENIR DE L'INSTITUTION GÉNÉRALE DU REPOS HEBDOMADAIRE AU MÊME JOUR POUR TOUTES LES NATIONS.

Moïse, le fondateur du repos hebdomadaire, avait eu, sans aucun doute, l'idée d'en faire le principal fondement *matériel* de la civilisation juive. On voit partout, dans ses lois, qu'il rattache intimement cette institution à l'idée spirituelle du Dieu unique, dont il fait le principal fondement *moral* de la même civilisation. Violer le sabbat est une aussi grande abomination qu'adorer les idoles. Après Moïse, les prophètes ont des anathèmes aussi violents contre ceux qui négligent le sabbat que contre ceux qui oublient Dieu. Partout, dans l'Écriture, le sabbat est appelé le sabbat du Seigneur.

Les nations étrangères au milieu desquelles Israël se développe, distinguent Israël autant par son institution du sabbat que par sa croyance en un Dieu unique. Depuis les premiers rois assyriens, qui ont attaqué la Judée, jusqu'aux rois syriens d'origine grecque, qui la dominèrent avant les Macchabées, les oppresseurs étrangers exigeaient la violation du sabbat en même temps qu'ils exigeaient l'adoration des idoles. A la fin de toute domination étrangère, la ferveur dans l'observance du sabbat est toujours ce que l'on voit se reproduire, en premier lieu, chez les juifs délivrés. C'est une preuve que, dans le cours de leur existence nationale, c'est-à-dire pendant quinze cents ans, les juifs avaient, par expérience, la même conscience de l'utilité du sabbat que leur grand législateur avait eue par l'intuition de son génie.

Le maintien de l'institution sabbatique par les deux grandes civilisations qui se superposèrent successivement, d'abord, à la civilisation païenne greco-romaine, puis, à la civilisation arabe, païenne aussi, confirme l'utilité de cette institution. Son efficacité pour le développement ultérieur des deux nouvelles civilisations; l'excellence relative de celles-ci comparativement aux civilisations qui continuèrent et qui continuent encore à ignorer le repos hebdoma-

Digitized by Google

daire, sont des arguments que l'on peut raisonnablement proposer en faveur de l'idée que l'équilibre futur de toutes les civilisations humaines dépendra principalement de l'adoption du repos hebdomadaire par toutes les nations du globe.

Cet équilibre établi, plus de domination d'une race sur l'autre; plus de tentative de prépondérance d'une ou de plusieurs nations sur toutes les autres. Au point de vue matériel, les avantages hygiéniques du repos hebdomadaire seront : une meilleure répartition et une meilleure qualité du travail commun; une plus grande longévité moyenne de toute la race humaine, en même temps que de plus grands produits de tout le labeur humain. Au point de vue moral, la destination partielle du repos hebdomadaire, tel qu'il est établi déjà chez les juifs, les chrétiens et les musulmans, en vue de ramener périodiquement l'homme à l'édification de sa nature, aura pour effet de relever le niveau intellectuel des nations païennes de l'Asie et de l'Afrique, de manière à les ramener plus promptement, sous ce rapport aussi, au niveau des nations européennes.

Ce sont là des effets généraux à obtenir, à la longue, de l'introduction du repos hebdomadaire chez toutes les nations. Faire tomber ce repos à un seul et même jour, partout, aurait pour effet spécial de rejoindre tous les hommes entre eux par celle de toutes les coutumes qui est la plus susceptible de s'établir uniformément, dès que son utilité démocratique, déjà reconnue de ceux qui l'ont, aura été démontrée à ceux qui ne l'ont pas, et aura été acceptée par ceux-ci. L'utilité du jour de repos commun ressortirait d'ailleurs aisément de toutes les raisons que nous avons fait valoir pour l'uniformité prochaine du repos entre les juifs et les chrétiens. Le contact très-fréquent d'abord, puis permanent, que la facilité toujours croissante des communications entre tous les points du globe, établira entre les peuples, amènera cette uniformité générale.

C'est donc non-seulement au grand avantage des nations chrétiennes entre elles; au grand avantage des trois civilisations connaissant déjà le repos hebdomadaire; mais encore au grand avantage de l'humanité entière, que les philosophes, autant que les hommes religieux, doivent travailler au rétablissement du repos hebdomadaire, partout où l'institution a pu être momentanément négligée; à la consolidation et au perfectionnement de sa pratique, partout où elle est devenue sujette à des abus; à l'extension et la propagation de l'objet, partout où il n'a pas encore pénétré.

Puisse cet écrit contribuer à l'œuvre.

LUCIEN JOTTRAND.

Digitized by Google

PENDANT LA GUERRE.

.... août 1870.

Impuissants ! impuissants ! nous sommes impuissants !
La Raison ne peut rien contre cette tempête ;
Un homme la déchaîne et tous courbent la tête !
Le sang coule ! le sang humain coule à torrents !
Le carnage entre en scène, épouvantable athlète.
Nous sommes impuissants ! nous sommes impuissants !

Nous qui pensons que l'homme a de sublimes tâches,
Qui croyons au devoir entre les nations ;
La barbarie est là, sœur des oppressions !
Que pouvons-nous ? Gémir ? Serions-nous donc des lâches ?
Combattre ? Jouerons-nous dans le jeu des tyrans ?
Faire de la charpie ? Eh ! sommes-nous des femmes ?
Non ! brisons... ! Nous aurions contre nous les deux camps !
La honte et la douleur se disputent nos âmes !
Impuissants ! impuissants ! nous sommes impuissants !

Femmes d'un temps barbare, ah ! vous étiez heureuses !
Vous couriez à travers des hordes furieuses,
Et, laissant la pudeur pour un noble dessein,
Et leur criant : Rentrez plutôt dans notre sein !
Vous suspendiez parfois des luttes monstrueuses.
— Les femmes de ce siècle ont des airs plus décents.
Nous sommes impuissants ! nous sommes impuissants !

Digitized by Google

Il est dans les deux camps des courages sublimes ;
Qu'importe ! je ne vois que la guerre et ses crimes !
Vous tombez en martyrs, vous luttez en héros :
On vous parle d'honneur, peuples, et de patrie.
Mais ne voyez-vous pas qu'on vous change en bourreaux,
Que la guerre est toujours, partout, la barbarie,
Que plus vous êtes grands, plus le sang a coulé,
Et que par vos hauts faits les horreurs ont doublé.

Ah ! gardez pour le droit, gardez votre civisme !
L'un de ces deux héros doit râler, abattu ;
L'un de ces frères doit céder au cataclysme ;
Hommes, est-ce donc là le but de la vertu ?
Héros, est-ce donc là le but de l'héroïsme ?
Non ! non ! rappelez-vous la voix de vos tribuns !
Non ! laissez aux tyrans, vos ennemis communs,
L'arme d'oppression qu'on croyait oubliée !
Moi, je ne veux pas voir la Prusse humiliée,
Ni la France ! Je crois que la France ne doit,
Ni la Prusse, tomber atteinte dans son droit ;
Ce sont deux arcs-boutants d'un monde en équilibre ;
Malheur à qui voudrait, dans de vils intérêts,
Briser une colonne au temple du progrès !...
J'aime la Prusse.... en paix ; j'aime la France.... libre !

Mais nous sommes perdus ; civilisation,
Tu pourriras dans l'œuf comme un vil embryon,
Si l'homme n'est humain, n'abdique sa furie
Que sous le ciel étroit qu'on nomme la patrie,
S'il voit partout ailleurs, resté brute à demi,
L'étranger, du barbare éternel ennemi ;
S'il pense, sur la foi de criminels apôtres,
Qu'une race ne vit qu'en dévorant les autres,
Qu'un peuple s'enrichit des dépouilles d'autrui.

Non ! non ! que le canon vomisse ses mitrailles !
L'humanité se sent solidaire aujourd'hui.
Qu'il gronde et gronde encor, ce tigre des batailles !
Nous gronderons plus haut ; nous proclamerons, nous,
Que le bien de chacun sert la grandeur de tous,
Que la moisson des uns fait les autres prospères,
Que la honte d'un peuple est lourde à ses vainqueurs,
Que tout ce qui grandit les esprits et les cœurs
Est un trésor commun pour tous les peuples frères !
Nous dirons que l'Europe, avortant en chemin,

Digitized by Google

Mourra dans le cloaque où Rome s'est pourrie,
Si l'homme ne se sent membre du genre humain,
Et ne sait pas, français, anglais, russe ou germain,
Mettre l'humanité plus haut que la patrie!

Si l'on voyait le but où l'on est emporté!
Si ce déluge au moins n'avait point de ténèbres,
Si le problème était posé dans la clarté :
Ici, des conquérants, et là, la liberté!
Vous tomberiez bientôt, anxiétés funèbres!
Le flux, le dernier flux de cette mer de sang
Laisserait sur l'Europe un limon fleurissant!

Heureux les mitraillés, les martyrs de Brumaire!
Ils servaient, en mourant, leur pays et ses droits!
Ils n'étaient pas réduits à défendre à la fois
La patrie et César, leur despote et leur mère!
Où donc est le devoir? où donc est le bon sens?
Impuissants! impuissants! nous sommes impuissants!

Cependant nous portons tout le poids des désastres;
Plus nous sommes humains, plus lourd est le fardeau.
Qu'un chef de coup d'Etat puisse, en bayant aux astres,
Fumer la cigarette en face du fléau!
Nous, l'esprit consterné, la morale alarmée,
Chaque coup de canon qui balaie une armée,
Dans notre cœur, de loin, creuse comme un tombeau,
Et nous nous demandons, comme fait un coupable,
S'il ne vaudrait pas mieux s'abriter dans la mort,
Si la plainte suffit et si c'est vivre encor
Que de vivre au milieu d'un meurtre épouvantable!
Et nous crions, l'œil morne et les nerfs frémissants :
Impuissants! impuissants! nous sommes impuissants!

Jadis, pour réparer la frontière entamée,
Un citoyen, c'était Merlin, c'était Danton,
Surgissait et donnait le mot d'ordre au canon.
— Un fantôme à présent apparaît à l'armée :
Il passe, et le soldat doit ajourner sa faim;
Et la défense oscille, et l'héroïsme est vain!

Digitized by Google

Il passe : tout fait place ; il a passé : tout tombe.
Son épée au fourreau, mais du sang sur la main,
Il faudrait vaincre, il fume ! et la France succombe !
Le crime ouvrit la marche et le mensonge suit ;
L'épouse de Macbeth rôdait ainsi la nuit !
Et, devant la forêt d'ennemis qui s'avance,
Les généraux, saisis de vertige et d'erreur,
Hésitent ; le soldat blasphème avec fureur :
A travers la défaite et la honte, la France
Traîne la majesté d'un spectre d'empereur.

Le Germain est un peuple éclairé, sain, robuste ;
Il sait, il veut, il marche ; il a la foi du juste,
Il a l'élan du brave et le calme du fort ;
Il quitte ses foyers et s'avance à la mort,
Au succès ! — Nous étions ainsi dans nos communes,
Lorsqu'à la voix d'un chef il pleuvait des Flamands,
Quand Liége dans le sang défendait ses tribunes,
Quand les Gueux se dressaient sur les bûchers fumants !
Les Allemands n'ont pas à leurs flancs l'ignorance,
Ils n'auront pas au cœur un égoïsme étroit ;
Ils conjurent l'Empire à coups de canon !
France !
Tu l'allais conjurer sous les éclairs du droit !

Des sophistes disaient : Apprivoisons la guerre !
Les bombes se mettront au ton des beaux discours !
Et l'on rêvait un monstre aux pattes de velours.
Insensés ! Mettez donc des gants blancs au tonnerre !
La mitrailleuse en feu passe, et sur tout son cours
Des montagnes de morts épouvantent la terre.
— Où sont donc les penseurs, superbes innocents ?
Impuissants ! impuissants ! nous sommes impuissants !

Voilons, voilons de deuil ces scènes d'épouvante,
Spectacle d'empereurs et terreur des bourreaux !
— Oh ! non pas ! Il faut voir en face ces tombeaux,
Voir toutes les horreurs que le doux monstre enfante :

Digitized by Google

Il faut voir au charnier deux peuples confondus,
Voir cette boucherie où l'on parle de gloire,
Voir les cent mille morts que coûte une victoire,
Les vainqueurs orphelins autant que les vaincus;
Voir des cadavres saints l'horrible pourriture,
Sur la face des morts la dernière torture
Incrustée, et la soif achevant les blessés;
Voir, sous d'affreux lambeaux dont l'aspect désespère,
Le fils cherchant en vain ce qui reste du père;
Voir les villes en feu, voir les champs délaissés,
Les familles sans pain s'exilant des chaumières,
Et les vieillards pleurant sur le sang des fossés,
Et les enfants perdus dans la fuite des mères!
Il faut voir, il faut voir de près ce « champ d'honneur »
Où l'on jette à la mort l'insulte des fanfares,
Pour jurer de ne plus confier son bonheur,
Sa vie et ses moissons à ces jeux de barbares,
Jurer d'être puissants contre ces mitrailleurs
Et d'opposer enfin aux fureurs martiales
La coalition des forces sociales,
Le règne harmonisé de tous les travailleurs!

L'on croyait donc — ô temps pitoyablement tristes! —
Pouvoir vivre en viveurs et penser en sophistes,
Opposer au César nouveau César le grand,
Le chaos à la force, aux abus le cynisme,
Attaquer un empire à coups de chauvinisme,
Ou singer dans le duel les exploits d'un tyran;
Mettre aux flancs du travail l'agiotage immonde,
Jouer avec le feu des libertés du monde,
Faire du vote un bât pour le peuple ignorant,
Enrayer le progrès dans l'ornière du vice;
Puis, en parlant d'honneur, d'idée et de justice,
Compter sur un grand peuple et sur un Dieu propice!
Comme si le progrès, sainte fleur de la paix,
Aux fanges des Babels pouvait fleurir jamais,
Et qu'on pût féconder cette moisson auguste
Sans ce bon laboureur qui s'appelle le juste;
Et, de quelques aïeux que l'on ait hérité,
Être libre sans mœurs et grand sans liberté!

Digitized by Google

Liberté, liberté, tu seras notre force,
Fille de la justice et de l'égalité !
Ne doutons point du droit ni de l'humanité !
La séve humaine court sous la barbare écorce;
Tu seras le salut, ô sainte liberté !

Avais-tu donc besoin de ces couches sanglantes ?
Fallait-il tant de sang, de deuils et d'épouvantes
Pour te rendre à la vie, à la fécondité ?
Fallait-il.... Ce n'est pas nous qui t'avons souillée
Du sang des nations ! Ce sont tes assassins !
Ils ne peuvent te voir assez humiliée !
Mais si tu dois sortir du tombeau des Tarquins,
Ah ! nous dévorerons notre honte oubliée;
Nous mettrons le devoir au-dessus de l'orgueil,
Et nous te bénirons comme une mère en deuil !

Et puissent, à la voix de leur commune mère,
Tous les peuples rendus à la fraternité,
Demander la grandeur au travail respecté,
Et, repoussant du sang la coupe trop amère,
Etre dignes de toi, féconde liberté !

---

4 Septembre.

France, debout ! Bourgeois, peuple, toute la France !
Debout ! S'est-on assez joué de ta souffrance ?
On t'a traînée assez dans un sanglant sillon !
Tu vois jusqu'où l'on peut, pour te mettre un baillon,
Pousser la trahison vile et la foi mentie,
Et te martyriser pour une dynastie !
Mais tu n'es pas vendue au démon des combats;
La chute d'un César, France, ne t'atteint pas !
Car, tous s'en souviendront, si tu subis la chaîne,
Si tu portes au cou l'orgueil impérial,
C'est pour avoir osé, le jour où tu fus reine,
Créer la nation qui vote en souveraine,
Donner une avant-garde au progrès social !
Lève-toi donc ! Sois peuple, et dans son équilibre
L'Europe avec respect te verra rentrer libre,
Et les peuples crieront : Salut ! et le vainqueur,
Vainqueur de ton tyran, t'appellera sa sœur !

Digitized by Google

Ne te lèves-tu pas? Tes ogres t'ont repue
De corruptions, mais tu n'es pas corrompue!
Prouve le! Rends le droit à ton peuple naissant!
France! le Corse est pris, tu peux vaincre à présent!
Ah! triomphe d'abord, triomphe de toi-même!
A tes usurpateurs reprends ton diadème,
Ne laisse pas les rois, secouant leur terreur,
Dire que tu ne peux vivre sans empereur.
Debout! Ne laisse pas dire aux hommes de proie
Que ta capitale est une fille de joie,
Festoyant ses amis les ennemis, laissant
Restaurer le César dans la boue et le sang.
Debout! Il n'est pas trop de nations qui pensent!
Debout! Il faut des chefs aux progrès qui s'avancent!
Debout! Prête au devoir un bras cyclopéen!
Rallume de ton front la lumière obscurcie!
L'Empire était l'écueil du droit européen;
France, deviens un port de la démocratie.

---

5 septembre.

La France s'est levée et l'on respire enfin!
On sort de ce tombeau : la France s'est levée!
Dans sa mâle jeunesse elle s'est retrouvée!
Un seul cri retentit, unanime, soudain,
Un cri d'apaisement : La guerre est achevée!
Arrière les mouchards, les filles, les gouailleurs!
Place au peuple! il sort pur de la fange publique!
Le Corse flegmatique ira fumer ailleurs!
Morts, vous êtes vengés! Vive la République!

Mais—Quoi?—Vous oubliez!—Quoi?—Les Prussiens!—Vraiment!
Non, je n'y pensais plus. — Hélas! la guêpe expire
Et laisse un trait mortel au cœur de son empire!
— Voudrais-tu que l'Empire expirât noblement!
Les Prussiens? Les Prussiens des Français sont les frères!
France, sois calme et sage en d'affreuses misères,
L'Europe pâlirait de ton abaissement.

Digitized by Google

6 septembre.

Si ce peuple eût voulu, courbant sa haute taille,
Etre sous un César un cheval de bataille,
S'atteler, unanime, au char du conquérant,
Lui livrer tout : les cœurs, les trésors, les familles,
Etre esclave pour vaincre et vil pour être grand,
Vendre sa liberté pour un plat de lentilles...
Non! — le Bismark français ne pouvait faire un pas
Que sous l'explosion des pamphlets et des bombes;
Les vivants protestaient et ne suffisaient pas :
Contre lui s'élevait le silence des tombes.
En vain les corrompus semaient la trahison,
En vain Satan portait le Christ sur la montagne,
Lui montrant tout un monde à soumettre au canon!
L'Irréconciliable avait répondu : non,
C'était non! Non, plutôt l'exil! plutôt le bagne!
Non! le temps n'était plus où ce peuple dompté
Pour l'ombre des grandeurs lâchait sa liberté.

La France allait donner un grand spectacle au monde,
Montrer comment en paix la liberté se fonde,
Comment la volonté suffit aux nations
Contre un joug de terreurs et de corruptions;
Elle allait, conjurant les étreintes du Corse,
Maille à maille arracher sa chemise de force;
La caserne déjà... — Mais les prétoriens :
« L'invasion du droit! Non! plutôt, des Prussiens! »
Et te voilà contrainte, ô nation paisible,
De montrer à l'Europe un spectacle terrible :
Comment un peuple, ayant un Deux-Décembre au cœur,
Peut se battre en héros, ne peut être vainqueur!
Vainqueur! Mais la victoire eût resserré ta chaîne!
La victoire, c'était, peuple désespéré,
Le coup d'Etat refait, l'opprobre restauré;
C'était la fausse gloire et tout ce qu'elle amène :
Un peuple dans les rets d'une conquête vaine!
L'orgueil dans l'esclavage et le crime adoré.

Vaincue et libre, donne un spectacle sublime :
Le sang-froid du regard qui mesure l'abîme,
Le calme du devoir, la noble ambition
De régner par la paix plus que par la victoire,
De rayer de ton cœur ce mot impur de gloire,
Pour y lire : justice et révolution!

Digitized by Google

Et tu seras plus grand, ô lion populaire
Qui sors, le front meurtri, des mains du belluaire,
Si tu sais, t'imposant la réparation,
Du malheur accepté te faire un sanctuaire!

---

7 septembre.

Choisissez! La conquête ou la fraternité,
Le saint respect de l'homme ou l'affreux Bas-Empire!
Etes-vous dans un bois ou dans l'humanité?
Un peuple, ou des forbans que le butin attire?
On peut vaincre une armée ayant des fers au pied,
On peut avoir le droit, le nombre, le génie;
Mais rester juste au sein d'une force infinie,
Rester homme en ayant un monde pour trépied!
Mais, soldat triomphant, mais, héros du prétoire,
Disparaître devant l'homme civilisé!
Ce succès du devoir est beaucoup moins aisé,
Ce triomphe moral est la grande victoire!

C'est ainsi que l'on peut apaiser l'avenir;
C'est ainsi qu'il faut vaincre et s'attacher des frères,
Pour fonder à jamais la paix et réunir
La fédération des Etats populaires.
César ou Washington, Prusse, il faut faire un choix!
Le triomphe vulgaire, ou la noble puissance!
— Et vous, roi, qui voyez comment tombent les rois,
On vous défend de prendre un pouce de la France!

---

8 septembre.

Si l'Europe permet à l'esprit de Blucher
De tailler dans la France une livre de chair;
Entre deux nations si l'on creuse un abîme,
Sans craindre d'arrêter un avenir sublime
Et de miner la paix, le travail et l'amour,
Par des ferments de haine éclatant chaque jour;
Si l'Europe permet d'achever la victime,
Au risque de subir l'orgueil de son vainqueur
Et, la frappant au flanc, de se frapper au cœur...
L'Europe,..... Mais pourquoi cette ombre en ma pensée?
L'Europe serait lâche et la Prusse insensée!

Digitized by Google

10 septembre.

La voix monte de tous les coins de l'horizon,
La voix des travailleurs, voix d'hommes et de frères !
Elle ébranle les camps, traverse les frontières,
Et crie : Assez de sang et trop de trahison !
Vous n'irez pas plus loin, victoires meurtrières !

Vainqueurs, vaincus, briser le glaive des combats,
Pour être citoyens, cesser d'être soldats,
Déposer la vengeance, abdiquer la conquête,
Créer un nouveau monde et se mettre à la tête !
Offrir en holocauste à son droit renaissant,
A l'avenir meilleur, une injuste querelle,
Et faire rayonner la paix universelle
Comme un phare allumé sur une mer de sang!
Quel but! — O Germanie, éclairée et féconde,
Tu serais grande à faire envie aux nations!
France, tu deviendrais, domptant tes passions,
Au nouveau Golgotha des révolutions,
La mère aux sept douleurs des libertés du monde!
Ah ! songez toutes deux, que, quoiqu'elle ait couté,
On n'achète jamais trop cher la liberté.

Ch. Potvin.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE.

—

Les élections faites, le ministère catholique au programme progressiste, ayant été maintenu par une majorité aussi nombreuse que fausse, — aussitôt les Chambres ont été réunies pour approuver les dépenses peu légales nécessitées par la guerre; aussitôt, malgré la gravité des événements extérieurs, la joute parlementaire a commencé.

Tous les orateurs ont bien reconnu que le terrible duel qui ensanglante nos frontières ne laissait de place qu'aux préoccupations de l'indépendance nationale, exigeait l'unanimité du patriotisme; mais, le naturel l'emportant, tous ont enfourché le vieux cheval de bataille clérico-libéral, et les épouvantables canonnades de Wissembourg et de Chaumont n'ont pas empêché les orateurs des deux partis de faire jouer leurs foudres d'éloquence.

Ce qu'il y a de mesquin dans ces airs de serinette trop connus, de peu sérieux dans ces échanges de récriminations et de pointes d'esprit contre les gaucheries de la gauche ou les tours d'adresses de la droite, c'est aux journaux quotidiens qu'il appartient de le faire ressortir.

Notre devoir est autre. Au début d'une phase politique entièrement nouvelle et assurément difficile, nous avons à chercher quelle est la situation des partis, comment la politique du pays se présente, quelle est la manière d'en résoudre les difficultés, d'en trancher les énigmes et d'en faire sortir, non le triomphe d'un parti, mais le succès des idées, non la revanche des hommes, mais le bien du pays.

« Le libéralisme ne travaille pas à faire renaître de sa défaite un » cabinet renversé », disait l'*Appel aux libéraux belges*, rédigé au nom du Congrès libéral. « Nos efforts ont un but plus élevé et plus glorieux, » nous voulons rétablir l'ascendant des principes dont nous devons tou» jours poursuivre la victoire. »

Voilà qui reste bien entendu; entendu surtout pour les idées, car nous tâcherons de laisser de côté les hommes. Le mot d'ordre des élections a été libéralisme progressiste et démocratique; telle doit être la consigne de l'opposition libérale.

Digitized by Google

Si les électeurs progressistes, qui ont aidé les catholiques à renverser un ministère qui s'est souvent honoré du nom de doctrinaire, ont cru la Doctrine ainsi renversée à jamais, leur illusion n'a pu durer longtemps. C'est au pouvoir, comme on n'a cessé de le dire, qu'une fausse politique s'use et se perd; l'opposition, au contraire, menace de la retremper; car l'éloquence suffit là. Le parti qui se plaignait, s'indignait hier de l'inertie de ses chefs, de l'abandon des principes, de l'oubli des promesses, est exposé à applaudir aux grandes paroles de ces mêmes hommes redevenus tribuns, et la masse est bien prête à suivre, comme le salut, une politique que la veille elle était tentée de qualifier de trahison.

Ce danger est réel; les habiles le savent — les habiles qui pensent que la politique est l'art de tromper les hommes! Dès le premier échec, n'a-t-on pas demandé à grands cris un ministère catholique! Quelques coups d'étrivières cléricales aux indisciplinés, et l'on croyait de nouveau la Doctrine maîtresse de la situation!

Dès l'ouverture de la session, voyant les anciens ministres tenir presque seuls tête au cabinet nouveau, on s'est encore écrié : Où sont-ils les progressistes? où est leur programme? Le moment est venu pour eux de prendre position! Qu'ils parlent donc! (1)

Innocente raillerie, et sarcasme bien placé!

Aurait-on voulu, la première fois que le chef de l'ancien cabinet eût demandé la parole, qu'un progressiste l'eût réclamée après lui et eût commencé ainsi : « J'ai demandé la parole aussitôt après l'honorable » préopinant pour que le chef de l'ancien cabinet ne pût relever le dra» peau de la politique déchue sans qu'un représentant du progrès ne » vînt affirmer une politique nouvelle, décliner les vieux errements de la » lutte clérico-libérale et exposer à la Chambre, au pays, comment les » progressistes entendent faire opposition au cabinet conservateur, et » préparer l'avènement d'une politique meilleure.

» Il est temps, messieurs, eût-il ajouté, il est temps de rompre avec un » passé stérile, avec une politique de palinodies! Il est temps..... »

Vous voyez d'ici la stupéfaction de la Chambre et le frémissement du pays, et ce ne sont pas ceux qui provoquent les progressistes qui auraient ri les derniers. Mais le moment n'était pas venu sans doute, et les progressistes ont bien le droit de choisir leur heure eux-mêmes, sans prendre l'avis de ces feuilles spirituelles ni le nôtre. Et puis, les associations libérales osent bien réprouver la politique renversée en demandant une politique *vraiment* libérale; leurs chefs se croient bien obligés

(1) « Que sont devenus les progressistes de la Chambre pendant la discussion sur l'origine et les actes du ministère? Ils n'ont été bien certainement un embarras pour personne. Ce n'est pas eux que l'on accusera de jeter dans les débats des éléments d'irritation. L'occasion de prendre position ne leur a pourtant pas manqué : plusieurs orateurs de la droite leur ont fait des avances, M. Coomans leur a fait ses plus belles caresses. Malgré cela, ils ont imité des ministres (catholiques) la réserve olympienne. » (*Journal de Liége*, reproduit par l'*Écho du Parlement* du 29 août).

Digitized by Google

de proclamer qu'on ne travaille pas à faire renaître le passé ; mais cette organisation du parti n'en est pas à permettre l'entrée de la Chambre aux hommes qui oseraient prendre une pareille attitude, et ces hommes eux-mêmes savent que leur heure n'a pas sonné ; ils ne demandent rien au scrutin. Ceux qui raillent et provoquent le savent ; quand la politique en sera là, ils ne riront plus.

Cependant, s'ils ont des yeux pour lire entre les lignes et des oreilles pour comprendre à demi-mot, ils ont dû reconnaître que l'heure des sarcasmes est passée.

En effet, le danger existe, il a sauté aux yeux : l'ancienne politique a donné sur toute la ligne, sans souci d'aucune transformation, sans prévision des nécessités nouvelles. Mais la jeune école, la gauche avancée, si elle s'est abstenue de démonstrations hautaines et de discours-ministres, s'est affirmée nettement sur tous les points, et l'on peut dire que ce nouveau parti est né.

Quelle question, en effet, l'orateur que nous avons supposé tout-à-l'heure aurait-il pu soulever qui n'ait été résolue dans un sens nouveau par un vote ou par une parole?

Prenons la loyauté politique? Accepter tout de son parti, refuser tout du parti opposé, trouver mauvais à l'opposition ce qu'on ferait soi-même au ministère, M. Demeur ne l'a pas voulu, et il a voté pour que M. Malou, ministre sans portefeuille, pût parler à la Chambre, comme les commissaires du gouvernement libéral l'ont fait plus d'une fois.

Un journal a objecté ceci à M. Demeur : Le roi pourrait donc envoyer à la Chambre CINQUANTE ministres sans portefeuilles et *usurper* la représentation nationale sous cette invasion d'agents du pouvoir! — Pour répondre à nos jeunes députés, en est-on déjà réduit à l'absurde?

Prenons la légalité. L'ancienne majorité ne pouvait se déjuger au point de reprocher au ministère d'avoir fait sous sa propre responsabilité des dépenses pour la défense du pays. Ses chefs ont reconnu *le principe de ces mesures*. Ce droit de disposer des deniers publics sans le vote préalable des Chambres, ils en ont usé dans le passé, ils l'accordent dans le présent, ils se le réservent dans l'avenir.

M. Defuisseaux, au contraire : « Je crois ne pas devoir laisser passer » de pareils faits sans protester d'une manière énergique. Je ne parle » pas seulement des actes du *cabinet actuel*; car de pareilles mesures » ont déjà été prises antérieurement.

» UN MEMBRE. Elles ont été prises dix fois.

» M. DEFUISSEAUX. On les aurait prises dix fois qu'on n'en aurait pas » moins eu tort! »

Vient le vote, et l'orateur :

« Je me suis abstenu, afin qu'il soit dit que je ne tolérerai *jamais* » qu'un ministère fasse des dépenses sans s'être au préalable acquis » l'avis des Chambres. »

Riez donc, Messieurs : voilà les deux politiques en présence et il ne s'agit pas seulement des actes du *cabinet actuel!*

Digitized by Google

Une grave question a longtemps agité le pays. Certes, aucun cabinet, aucun parti ne pourrait dans une crise épouvantable toucher à l'armée. Que fait le doctrinarisme dans ces circonstances? Il triomphe! En faisant appel à l'armée, on l'a imité! se servir des fortifications d'Anvers, c'est les approuver, elles et le parti qui les a faites! Enfin, le même homme qui a refusé de voter une pareille loi sous l'ancien cabinet vient la proposer aujourd'hui : Quel bonheur et quel honneur!

Que fait la jeune Gauche? M. Defuisseaux s'abstient, et ses collègues font des réserves :

M. le Hardy de Beaulieu veut d'abord que les charges nouvelles ne pèsent pas sur le travail et il espère bien que le ministère, dans les mesures transitoires qu'il devra prendre, « ne fera rien qui puisse em-» pêcher d'arriver à une réorganisation nouvelle de notre armée, meil-» leure, plus économique en temps de paix, et plus efficace en temps de » guerre. »

M. Couvreur ne compte pas sur une solution faite par les anciens partis :

« La solution sera l'œuvre du parti libéral, mais du parti libéral » retrempé dans l'opposition, rajeuni, régénéré, ayant reçu une nou-» velle infusion des principes démocratiques qui font sa gloire et sa » force.

» Ce n'est pas la génération d'hier qui fera cette réforme, c'est celle » de demain, *dont l'avant-garde siége déjà sur nos bancs.* »

Ricz donc, Messieurs de la doctrine !

M. Couvreur continue :

« Pour elle, la réforme militaire sera le corollaire de la réforme élec-» torale. »

La réforme électorale ! Cette fois, vous riez jaune!

M. David. « J'ai toujours été un des plus persistants adversaires des » grosses dépenses militaires en temps de paix... Je voterai le crédit en » faisant toutes les réserves que M. Couvreur vient de formuler. »

N'avait-on pas cent fois raison de vouloir chasser de la Chambre ce vétéran du parti progressiste?

Deux autres questions, plus graves peut-être, ont tranché les partis.

Un soldat, en sentinelle, a tué à Verviers un ouvrier sans arme, le soir d'une émeute. On a mis le soldat à l'ordre du jour, on l'a fait caporal, on l'a décoré, ce qui lui donne cent francs de pension viagère.

M. Jottrand trouve ces mesures imprudentes, injustes, provoquant le peuple, encourageant un faux militarisme. Il parle avec beaucoup de modération et de dignité, et il termine par ces graves paroles :

« Si vous ne voulez pas élargir l'abîme qui *par malheur* (M. Jottrand » aurait été plus vrai en disant : par la faute de ceux qui s'arrogent le » droit d'être les tuteurs du peuple, tenu en état de curatelle) tend à se » creuser chez nous entre la classe gouvernante et la classe gouvernée, » si vous voulez qu'au jour prochain et inévitable de l'extension des

Digitized by Google

» droits politiques, vous n'ayez point affaire à des ennemis aigris et » fanatisés, suivez le conseil de l'ouvrier Gillis (l'ouvrier tué) : SOYEZ » DOUX AU PEUPLE ! Et si d'inexorables exigences vous obligent parfois » à rougir les pavés, que ces jours funestes ne soient jamais pour personne » un sujet d'orgueil. Sur les discordes civiles, ce ne sont point des lau- » riers qu'il faut jeter, c'est le voile du deuil et de l'oubli. »

M. Defuisseaux — nous le trouvons toujours au poste le plus honorable, — M. Defuisseaux rappelle l'acquittement de Mons; et il remonte au devoir général : On parlait d'apaisement des partis :

« Messieurs, dit-il, il est un autre et plus grand apaisement que nous » devons tous chercher à obtenir : c'est l'apaisement des masses !

» Cet apaisement, nous l'obtiendrons, je le dis avec une conviction » profonde, nous l'obtiendrons en étudiant les questions sociales qui » intéressent le peuple, en les étudiant de très-près ; nous l'obtiendrons » en instruisant le peuple ; nous l'obtiendrons enfin, non pas en ayant » souvent l'occasion de nous féliciter d'avoir établi l'ordre matériel, mais » en faisant de constants efforts pour résoudre d'une manière favorable » aux revendications populaires, les questions sociales !.... »

Puis, dans une nouvelle séance, les instructions judiciaires ayant été produites, le jeune député de Mons insiste et formule un ordre du jour de blâme. En vain M. Rogier l'engage avec une bonté paternelle à retirer sa motion; il lui objecte que le soldat aussi est un enfant du peuple. « Cela ne prouve qu'une chose, répond l'orateur, c'est que nous » avons eu le malheur de diviser la population et de chercher dans le » peuple des éléments pour le combattre ! »

En vain M. Bara trouve le fait obscur, la motion ambiguë, il ne veut pas qu'on *emporte* son vote; il craint que ce vote ne soit regardé comme excitant au désordre, etc. M. Guillery ne trouve là aucune ambiguité et il parle avec éloquence ; le ministre a beau présenter l'ouvrier tué comme un membre de l'*Internationale*, la proposition de blâme est maintenue ; M. Detheux n'ose y opposer une approbation de l'acte ministériel ; il propose un ordre du jour pur et simple. 17 voix, toutes libérales, votent contre cet ordre du jour.

M. Defuisseaux avait tranché de nouveau les deux partis :

« Les *militaristes* se trouvent aussi nombreux sur les bancs de la » droite que sur les bancs de la gauche, et je ne m'étonne pas plus de » l'opposition de M. Rogier que des adversaires que j'ai rencontrés de » l'autre côté de la Chambre. »

Dix-sept voix ! Comment voudrait-on que les partis se dessinent mieux en quelques jours de session ?

La dernière interpellation a soulevé un problème capital.

Deux faits généraux qu'on ne peut contester : la différence profonde d'opinions qui sépare les villes des campagnes, — et la réforme électorale pour les élections communales — indiquent assez quelle doit être la nouvelle politique des libéraux, et que c'est aux communes, surtout

Digitized by Google

aux grandes communes, qu'ils peuvent, qu'ils doivent demander le point d'appui du progrès.

Les nouveaux électeurs, dans les campagnes, donneront la majorité au clergé ; dans les villes, aux progressistes. C'est donc dans les villes que le travail de la démocratie doit se faire, sauf à rayonner ensuite sur les campagnes par la puissance lumineuse de l'exemple.

Ainsi la politique progressiste, appuyée sur la jeune gauche, prendra sa force dans la démocratie communale.

Il importe donc que les communes restent investies de toutes leurs prérogatives.

Or, un des premiers actes du ministre de l'intérieur a été d'y porter atteinte. Le fait est connu. La question a été résolue par le roi Léopold Ier lui-même, écrivant à l'homme du militarisme par excellence, M. Chazal. On ne pourrait parler plus nettement :

« Toute lutte civile doit être réprimée par la police locale, soutenue » par la garde citoyenne, et la troupe ne doit pas y être mêlée tant que » ces forces n'ont pas été battues. »

M. Anspach, représentant la première commune du pays, comprenant l'extrême nécessité des franchises communales, a revendiqué les droits municipaux.

L'orateur avait-il le sentiment du rôle nouveau que la réforme électorale va assigner aux communes, on est tenté de le croire à voir l'énergie de ses paroles, qui, au dire de l'*Indépendance*, s'est élevée jusqu'à l'éloquence !

Ici les deux politiques n'ont pas été moins distinctes.

« J'applaudis toujours à la répression des troubles, a dit un ancien » ministre libéral, et je suis peu disposé à discuter le mode de répres- » sion pour approuver plutôt le résultat. »

M. Anspach a parlé autrement.

« Les citoyens belges n'aiment pas à sentir la main du pouvoir cen- » tral lorsque son action n'est pas absolument et incontestablement » nécessaire, et je vous le prédis, tout ce que vous ferez dans le » sens d'un *pouvoir fort* restera très-mal accueilli par l'opinion pu- » blique. »

Le pouvoir fort ! Encore un fétiche de l'ancien cabinet qui tombe !

Les doctrinaires peuvent railler les progressistes. Les progressistes peuvent leur répondre avec M. Coomans : Vous pouvez renverser le ministère, *vous ne le remplacerez plus !*

M. Couvreur n'a pas dit autre chose, — et il l'a dit mieux, car il a laissé les personnes pour ne parler que des idées, — lorsqu'il a évoqué ce parti de l'avenir, ce parti *libéral régénéré, ayant reçu une nouvelle infusion de principes démocratiques* et dont *l'avant-garde* siége déjà à la Chambre.

Telle est la situation qui ressort de cette courte session : l'ancienne

Digitized by Google

politique est debout, mais elle a devant elle un autre adversaire que la droite.

Si l'avant-garde du progrès est fidèle à ce début, le pays, jeté dans une réaction cléricale, verra du moins son avenir à l'abri des revenants du doctrinarisme.

P. S. Les échecs de l'Empire, la chute abjecte de l'Empereur, ont ramené la république en France. Raison de plus pour que la Belgique se félicite qu'il y ait à la Chambre une avant-garde de la démocratie. Quant au ministère, c'est à peine si l'on y songe, tant il semble condamné par l'indifférence publique.

JEAN LÉGION.

Que d'événements en un mois! La guerre s'est précipitée avec une rare violence. Les engins de destruction sont tels que ce n'est plus bataille, mais tuerie. Habileté de stratégie, extrême promptitude de mouvement des masses, science et génie militaires servis par l'intelligence d'une armée, rien n'y suffit : pour vaincre, il faut sacrifier les hommes par milliers.

Au 1er juillet, un démocrate disait : « Si jamais la France est en république, ce n'est pas aux députés républicains (ni aux journalistes) qu'elle le devra (1). »

La France est en république aujourd'hui ; elle le doit aux fautes de l'Empire, aux défaites successives et terribles de son armée.

Nous ne pouvons nous arrêter à rechercher les causes de ces échecs : l'incurie du gouvernement, l'ignorance des chefs, l'aveuglement général. Une cause domine tout : un gouvernement qui ne peut se rallier un peuple, ne peut l'organiser sérieusement par aucune grande œuvre, pas même la conquête. Or, la France, sa partie intelligente du moins, ne voulait ni l'Empire ni la conquête. Les peuples n'ont plus qu'une devise : Paix et liberté.

Mais la Prusse, dira-t-on, menaçait la France et l'Europe. — C'est là une erreur.

Sous le premier empire, l'Autriche, grâce à l'Italie, avait été la tête de colonne de la sainte alliance. Le second Empire, après un avertissement donné en Crimée à la Russie, s'en prit à l'Autriche. Faire l'Italie, c'était désarmer de ce côté l'équilibre européen. Mais dès que l'Italie fut constituée, l'unité de l'Allemagne était assurée. M. de Bismark l'a réalisée, c'est l'Empire qui l'a faite. Sans la campagne d'Italie, l'Allemagne aurait demandé l'unité ou plutôt l'union à un principe meilleur : la fédération.

L'équilibre dérangé du côté des Alpes, fut rétabli du côté du Rhin; Sadowa est la conséquence directe de Solferino.

(1) *La Solidarité.*

Digitized by Google

Le peuple français n'avait rien à redire ni à craindre à cela. L'Empire, au contraire, y trouvait ses principes mêmes mis en échec ; ses plans, réussis ailleurs, bouleversés ; sa politique réduite aux luttes intérieures, aux étreintes de l'opinion publique de la France.

C'était sa mort à petit feu. Il a préféré vaincre ou périr dans une grande boucherie.

Mais, peut-on dire encore, — l'Empire, cause de tant de maux, n'a pas été une cause sans cause : *Causans non causatum*, disaient les vieux scolastiques. Non ; la grande et véritable cause de l'Empire, du premier comme du second, est la peur de la révolution. Les intérêts effrayés prendraient pour consul un cheval !

De tout temps, l'esprit d'autorité a pris les nations au moyen d'un épouvantail : Chrétiens, philosophes, républicains, révolutionnaires, socialistes ! Jadis c'était mangeurs d'enfants, tisons d'enfer, etc., etc. ; aujourd'hui, c'est le spectre rouge.

Le spectre rouge a rendu l'Empire possible et l'a maintenu pendant dix-huit ans.

L'Empire tombe, et un phénomène remarquable se présente : L'incarnation nouvelle du spectre : l'*Internationale*, que fait-elle ? Avant, pendant et après la guerre, elle proclame la fraternité des peuples. La paix universelle trouve un apôtre universel dans le spectre rouge.

L'*Internationale* suscite encore, dans les classes bourgeoises, des appréhensions folles, des terreurs paniques, qui leur mettent trop facilement les armes à la main et qui pourraient amener de sanglants conflits. Personne, aujourd'hui, ne peut méconnaître le fait que l'*Internationale* s'est mise à la tête de la civilisation pacifique. Pendant que les gouvernements se croisaient les bras, que les partis n'osaient protester, que les Chambres votaient les budgets de cette guerre, que le pays marchait à l'armée ou souscrivait l'emprunt, une seule voix, une seule, a rompu le concert et s'est élevée contre ce *patriotisme impie qui s'oppose à la fraternité des peuples*. C'est l'*Internationale*.

Au 2 mai, les ouvriers de Madrid parlaient déjà ainsi. Dès que la guerre fut déclarée, l'Association entière intervint pour protester.

Aujourd'hui encore, la diplomatie hésite devant un acte de vigueur ; la France libre, forcée à se défendre, hésite devant les sacrifices nécessaires à la paix ; déjà quelques voix se font entendre, la démocratie allemande prend la parole contre le *mameloukisme* qui menace d'envahir l'opinion publique ; mais qui domine encore ? l'*Internationale*.

Au milieu des détails navrants d'une boucherie épouvantable qui nous fait retourner à la barbarie, une chose nous fait rentrer dans l'humanité, ce n'est pas l'œuvre, admirable et utile, des secours aux blessés (de tout temps on s'est efforcé de réparer les maux de la guerre, et l'organisation de la philanthropie est loin de s'être mise à la hauteur de la destruction) ; ce qui nous ramène au XIXe siècle, c'est cette protestation contre le fratricide organisé des peuples.

Digitized by Google

Ces manifestes sont et resteront de grandes pages du livre de la paix universelle. Donnons-en quelques lignes, en prenant de préférence chez les vainqueurs et dans notre pays :

Væ victoribus ! s'écrie un ancien représentant badois, M. Jacob Venedey, dans l'*Avenir* de Berlin :

« Malheur aux vaincus. » Tel est le dicton universellement connu. Mais nous disons : Malheur aux vainqueurs ! et nous croyons que cette variante trouve beaucoup plus souvent que l'autre son application dans l'histoire du monde. Les victoires des Romains ont fait tout perdre à Rome, sa liberté, sa vaillance même, sa morale, sa vertu, et finalement sa domination. De victoire en victoire, Rome est tombée dans le plus lamentable asservissement sous les généraux vainqueurs, ses Sylla, ses Marius, ses César et enfin ses Néron et ses prétoriens.

» Les victoires de la république française ont conduit au césarisme du premier Napoléon ; les victoires de Napoléon ont conduit à l'asservissement intérieur de la France et ont rendu possible le second empire. Et les victoires de ce second empire en Crimée et en Italie ont amené le mameloukisme qui aujourd'hui pousse la France à l'abîme.

» Nous redoutons de nos victoires un effet semblable....

» C'est le peuple qui a vaincu, qu'il le sache bien ; qu'il accorde de bonne grâce à ses chefs ce à quoi ils ont droit, mais que dès aujourd'hui il réclame d'eux ce qui lui revient : le prix de ses efforts, ou plutôt sa part légitime d'honneur, de liberté et de droit. Alors, mais alors, mais alors seulement, le *Væ victoribus* lui sera épargné. . . . . .

» Vis-à-vis de la France, cette outrecuidance est tout au moins inconvenante. A l'ennemi qui combat, le combattant doit le respect. Celui qui tout en maniant le glaive crache au visage de l'ennemi n'est pas un adversaire chevaleresque. Nous sommes certains que pas un soldat allemand, pas un officier allemand ne fait cela dans le combat.

» Au reste, qui s'oublie à ce point, sinon nos philistins, nos moutons devenus enragés et nos journalistes réactionnaires, ceux-là mêmes que l'on voit d'ordinaire humblement agenouillés devant les gouvernants ?

» Lorsque aujourd'hui nous entendons dire gaillardement : « Il faut que la France soit rendue pour toujours inoffensive, il faut que l'Alsace, la Lorraine et la Bourgogne lui soient arrachées, » nous espérons, nous avons même l'assurance que l'esprit allemand, que la nation allemande, s'inspirant de la prudence et du sentiment de l'honneur, n'offrira à la France vaincue rien qui dût la déshonorer pour toujours et faire d'elle l'ennemie mortelle de l'Allemagne et l'alliée naturelle de nos ennemis.

» La nation française s'est rendue coupable d'une grave injustice envers l'Allemagne. Il faut que cette injustice soit châtiée. En ce moment même elle reçoit son châtiment. Mais l'Allemagne serait tout aussi coupable, et tout aussi sûrement elle s'exposerait à un châtiment si, victorieuse, elle s'engageait dans les voies de la France, c'est-à-dire si elle voulait faire des conquêtes et ressusciter l'idée d'un dominateur impérial universel placé sur le trône d'un souverain allemand.

» L'empire germano-romain a provoqué en Allemagne durant quatre siècles des maux incalculables. Malheur à l'Allemagne victorieuse, si, après la victoire, elle substituait aux préventions du vaincu ses propres velléités de domination et de conquête ! Nous espérons aider à étouffer en son germe la semence que des insensés s'efforcent de répandre. »

Digitized by Google

Le Conseil fédéral des sections de l'*Internationale* du bassin de Liége s'adresse à la France et à l'Allemagne.

Les ouvriers belges disent aux ouvriers français :

Nous sommes neutres et voulons continuer à l'être, mais les revers vous poursuivant, nos vœux sont désormais pour vous.

Toutes les nations ont le droit de vivre, nulle n'est autorisée à égorger ses sœurs !

Vous êtes républicains, c'est-à-dire affranchis de toutes les entraves despotiques, soit ouvertes, soit déguisées, qui retiennent encore aux pieds la plupart des races humaines, nos plus ardentes sympathies vous accompagnent.

. . . . . .

Ils parlent de même à leurs frères de Prusse :

Dès le début de la lutte fratricide qui afflige tous les travailleurs, nous avons joint notre voix à la voix de ceux qui protestaient contre cet horrible fléau qu'on appelle la guerre.

Nous avons adressé à tous les peuples un appel qui malheureusement a été bientôt étouffé par le bruit des canons.

Nous réclamions la paix au nom de la fraternité.

Pour qui, dans ce funeste conflit, pouvions-nous prendre parti ?

Où devaient aller de préférence nos sympathies ?

L'idée même de choisir nous eut paru coupable. Des deux côtés nous ne voyions que des frères.....

Mais aujourd'hui, il n'en est plus ainsi.

Le peuple français a salué d'unanimes acclamations la chute de celui qui, après l'avoir conduit au bord de l'abîme, l'a lâchement abandonné au moment du péril.

Ce n'est plus l'Empire que le peuple allemand trouve frémissant devant lui.

Le peuple allemand comprendra, nous l'espérons, que la guerre n'a plus de raison d'être.

Voudrait-il sacrifier l'idée sublime de la fraternité aux vaines fumées de la gloire militaire ?

Nous ne pouvons le penser.....

Frères, assez de meurtres, assez de sang comme cela....

Nous aurons à étudier les idées et les moyens pratiques de l'*Internationale;* mais, disons-le, il est temps que les préventions tombent, car l'*Internationale* a pris ici une position qui lui mérite l'estime et la reconnaissance de tous les hommes civilisés !

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

—

Histoire de la justice criminelle au seizième siècle, par ALBERIC ALLARD, professeur à l'Université de Gand. — Gand et Paris 1868, in-8°.

Il y a longtemps déjà que nous nous proposions d'entretenir les lecteurs de la *Revue* de l'œuvre savante de M. Allard. Heureusement, comme il ne s'agit pas ici d'un de ces livres éphémères que la vogue d'un jour fait oublier le lendemain, nous croyons qu'il n'est pas encore trop tard de le signaler à l'attention de tous ceux qui pensent que les travaux sérieux de ce genre honorent notre pays. Et puis d'ailleurs ce qui laisse toujours au travail consciencieux de l'honorable professeur de Gand le mérite de l'actualité, c'est que la révision du code d'instruction criminelle est de nouveau à l'ordre du jour aussi bien chez nous que chez nos voisins du midi et qu'il s'écoulera probablement bien du temps avant qu'elle n'arrive à bonne fin. Or l'importance de recourir aux institutions du passé, ou tout au moins de les étudier, même quand il s'agit d'innover, ne nous semble plus contestable. Les sociétés humaines ont de si profondes racines dans le passé, que prétendre les transformer radicalement, en tout ou en partie, à tel jour ou à telle heure, peut former le rêve des utopistes, mais n'entrera jamais dans la tête des hommes sensés.

A un point de vue plus général, l'histoire des institutions judiciaires forme une branche essentielle de l'histoire de la civilisation, de l'histoire de l'humanité. « De tous les monuments qui nous retracent les siècles passés, disait Meyer (*Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe*), il n'en est point de plus intéressants pour le véritable historien que les lois et les institutions judiciaires des peuples.... Ces lois et ces institutions, qui n'ont d'autre objet que de régler les rapports de la nation en elle-même, font connaître son véritable état sans ostentation comme sans ménagement et découvrent ses besoins réels, ses vertus et ses vices. En relation immédiate avec les mœurs et les usages, les lois sont la source la plus pure à laquelle on puise la philosophie de l'histoire; celui qui veut décrire les progrès du genre humain, doit s'attacher avant tout à la connaissance des législa-

Digitized by Google

tions qui se sont succédé chez chaque peuple. Il faut éclairer l'histoire par les lois. » Meyer reconnaît cependant que les lois civiles et commerciales et même les lois pénales ont l'influence la moins marquée, présentent le moins d'intérêt, mais qu'il en est tout autrement des dispositions législatives concernant la procédure civile et criminelle, qui se rattachent bien plus intimement à la situation de la société entière. La procédure, selon lui, a des rapports bien plus directs avec la forme du gouvernement et il est rare qu'un peuple ait subi une révolution importante dans son existence politique sans que les lois sur la procédure ne s'en soient ressenties.

Le livre de M. Allard vient confirmer cette manière de voir ; aussi n'a-t-il pas seulement un intérêt exclusif pour les jurisconsultes ; il a une plus grande portée : il offre un utile enseignement à quiconque veut étudier la marche de l'humanité dans le moyen-âge et les temps modernes. Nous disons à dessein : le moyen-âge et les temps modernes, parce qu'en réalité l'*Histoire de la justice criminelle au seizième siècle* ne se renferme pas dans les limites étroites d'un seul siècle, quelle qu'ait été l'importance de celui-ci, sous tous les rapports, dans la suite des temps. Elle débute, dans sa première partie, par un exposé de la situation des juridictions criminelles, en Europe, vers la fin du xve siècle, c'est-à-dire, telles que la période féodale les avait en définitive organisées. M. Allard consacre ainsi un bon quart de son travail à nous initier à la constitution si compliquée de la société au moyen-âge, au milieu de la lutte féconde de ces quatre puissances, les seigneurs, les rois, les communes et l'Église. — Ici, ce sont les juridictions seigneuriales, avec leur origine si obscure et leur influence qui s'est étendue au delà du xvie siècle, leur multiplicité infinie et leurs limites si mal tracées, leurs amendes et leurs confiscations, source de revenus pour le seigneur, leur système de révocation des juges et officiers, leurs règles en apparence équitables à côté de leurs scandales et de leurs abus, leurs hautes, moyennes et basses justices, leur action publique exercée d'ordinaire sous forme d'accusation par la partie offensée ou d'office, et leur procédure orale, leurs épreuves ou ordalies, jugements de Dieu, preuves ou purgations vulgaires, *conjuratores*, combats judiciaires, etc., tombant peu à peu en désuétude, pour être remplacés par la preuve testimoniale. — Là, ce sont les juridictions royales avec leurs bailliages ou sénéchaussées et prévôtés, leurs parlements et leur grand conseil, leurs lieutenants-généraux de bailliage et leurs lieutenants criminels, leurs grands jours, leur vénalité et leur inamovibilité des offices, leurs cas royaux, leurs cas privilégiés, leurs cas de ressort, leurs cas de prévention et leurs cas de compétence, leur développement progressif à mesure que le pouvoir royal gagne du terrain sur le pouvoir des seigneurs et sur celui de l'Église, leur institution du ministère public se substituant en matière criminelle à l'initiative privée, et leur système accusatoire perdant crédit peu à peu en même temps que leur procédure orale et publique, leur emploi devenant de plus en plus fréquent de la *question* en même temps

Digitized by Google

que leur rejet des ordalies et du combat judiciaire, sans oublier leurs siéges extraordinaires, militaires et maritimes, financiers et privilégiés, ni l'abus des commissions de justice à la dévotion du pouvoir absolu. — Ici encore, ce sont les juridictions communales avec leurs échevins, jurats ou capitouls et leurs maires, mayeurs, bourgmestres ou écoutètes, d'abord favorisées par le pouvoir central, tant que celui-ci eut à compter avec la féodalité, mais ensuite minées par lui et ses soutiens, les légistes, quand la féodalité ne lui fit plus peur. — Là enfin, ce sont les juridictions ecclésiastiques, s'appuyant sur le *droit divin*, acquérant un prodigieux développement pendant des siècles d'ignorance et d'anarchie; rendant d'abord la justice gratuitement, puis changeant de ligne de conduite quand leur pouvoir se consolide; recourant à l'excommunication, à l'interdit et à d'autres peines spirituelles, mais aussi à l'emprisonnement temporaire ou même à la réclusion perpétuelle; abhorrant le sang, mais livrant les coupables au bras séculier, forcé d'obéir; consistant d'abord en cours de chrétienté, puis en officialités, à côté desquelles surgit ce tribunal extraordinaire, destiné à réprimer l'hérésie, et trop connu dans l'histoire sous le nom d'*Inquisition;* inventant le privilége clérical, et les cas privilégiés et les cas *mixti fori* (comme l'hérésie, la sorcellerie, etc.); rencontrant à la longue une barrière à ses empiétements dans le pouvoir royal et les légistes; introduisant le système inquisitoire dans la procédure criminelle, c'est-à-dire la procédure secrète et écrite, la délation encouragée, la défense entravée et illusoire, et la torture comme moyen de découvrir la vérité.

Cet exposé, fait aussi clairement et aussi méthodiquement que possible, permet à l'auteur de rechercher dans la deuxième partie, les causes de l'adoption et du développement de la procédure secrète. « A la fin du xve siècle, dit-il, le régime féodal était fortement ébranlé, sinon détruit; l'Eglise et la Royauté avaient conservé toute leur vigueur. Leurs tribunaux respectifs étaient en pleine prospérité; ceux des seigneurs étaient abandonnés du peuple. Il ne pouvait venir à l'idée des légistes, ennemis jurés de la féodalité, de lui emprunter sa procédure, d'ailleurs informe et incomplète; l'Église, au contraire, avait un système qui séduisait par sa simplicité et la régularité de sa marche; ils s'en emparèrent au profit de leurs siéges, et c'est ainsi que l'*instruction écrite et secrète* fut peu à peu substituée au *débat oral et public*. Telle est, en effet, toute la portée de la révolution accomplie par l'ordonnance donnée à Villers-Cotterets, au mois d'août 1539. » C'est donc au droit canonique qu'on est redevable d'un système entièrement contraire à la tradition républicaine, grecque et romaine, aussi bien qu'à la tradition féodale. Et cela se comprend; la procédure écrite et secrète est essentiellement favorable au despotisme théocratique et au despotisme monarchique; celui-ci ne pouvait manquer d'emprunter cette arme dangereuse à son rival, et il rencontra un puissant appui dans les légistes, ces adversaires du régime féodal au profit de l'absolutisme. On vit ainsi la procédure secrète, venue d'Italie en Espagne, s'étendre vers le Nord, à la France

Digitized by Google

et à l'Allemagne, et atteindre plus tard les Pays-Bas ; l'Angleterre en fut affranchie, grâce à la réforme religieuse, qui y pénétra la première. Quelques causes secondaires contribuèrent également à cette extension ; la renaissance des lettres, par exemple, qui donna la prépondérance à l'écriture sur le témoignage oral ; l'importance pour la royauté d'attirer à elle les catholiques et d'emprunter, par conséquent, à l'Église les formes auxquelles le peuple était accoutumé ; l'introduction des appels ; l'application générale de la torture, et même le recouvrement des amendes et frais de justice. « Les crimes des sujets, a dit Beccaria, étaient pour les princes une sorte de patrimoine ; il fallait l'aveu du coupable... *pour percevoir* ! »

Nous arrivons ainsi à l'exposé critique de la procédure criminelle au XVIe siècle, procédure qui resta presque entièrement en vigueur jusqu'en 1789. Dans cette troisième partie, l'auteur examine successivement l'information préparatoire, la détention préalable, le règlement à l'extraordinaire, la théorie des preuves, celle des faits justificatifs, la question, la sentence définitive et son exécution ; il parcourt, en un mot, toute la marche du procès criminel, en démontrant les avantages et les inconvénients du système. Nous ne pouvons qu'indiquer ici cette partie, à la fois pourtant la plus importante et la plus étendue de l'œuvre, mais ayant un caractère plus spécial que les précédentes. Nous ajouterons seulement que l'auteur aboutit à cette conclusion : L'idée-mère de l'ancienne procédure criminelle était l'*intimidation*. « S'il est vrai, ajoute-t-il, que le droit criminel, surtout dans sa partie pratique, subit, plus que toute autre branche de la législation, l'empreinte de la forme gouvernementale établie, la monarchie absolue, disposant des peuples comme de sa chose en vertu d'un prétendu droit divin, ne pouvait s'intéresser à quelques infortunés jetés dans les cachots, livrés à la merci de juges impitoyables, et dont il fallait faire un exemple à la terreur des sujets. »

C'est en nous appuyant sur ces paroles que nous devons réclamer instamment la révision prochaine de notre Code d'instruction criminelle, qui a conservé de nombreux vestiges du principe d'*intimidation*, tandis qu'aujourd'hui le principe de l'*amendement* des coupables est entré généralement dans le domaine des idées et partiellement même dans le domaine de la pratique ; qui a été l'œuvre de l'absolutisme impérial, tandis qu'aujourd'hui le régime constitutionnel a été inauguré dans notre pays, sinon depuis 55 ans, au moins toujours depuis 40 ans. Quand on compare la procédure criminelle actuelle avec la procédure ancienne, on ne peut certes qu'applaudir aux progrès réalisés ; mais pourtant la procédure inquisitoriale et la vindicte publique ont laissé des traces qu'il importe de faire disparaître, pour rétablir l'harmonie entre toutes nos institutions. Un publiciste, qu'on ne soupçonnera certes pas de manquer de modération, M. Prévost-Paradol, félicitait tout récemment, dans le *Journal des Débats*, le garde des sceaux de France de son projet de réformer le Code d'instruction criminelle, et il écrivait à ce propos les lignes suivantes :

Digitized by Google

« Il est évident que l'institution du ministère public, dont nos voisins les Anglais sentent trop souvent le défaut et l'absence, est indispensable à la société française et doit être conservée au-dessus de toute atteinte; mais il n'est pas moins évident que nous avons beaucoup à apprendre de nos voisins en matière d'information criminelle et pour la conduite des débats devant nos cours de justice. Il faut examiner jusqu'à quel point le secret de l'instruction, sans cesse violé d'ailleurs, est indispensable; si ce secret ne doit pas être, comme en Angleterre, l'exception au lieu d'être la règle; si l'accusé ne doit pas être, dès le début de l'affaire, assisté d'un conseil; s'il faut enfin continuer à faire, comme nos ancêtres, de l'aveu de l'accusé le but principal de l'information et des débats. — Quant à nos cours d'assises, en laissant même de côté la question délicate de l'interrogatoire de l'accusé, nous sommes toujours convaincus que le mode suivi en Angleterre pour l'interrogatoire et le contre-interrogatoire des témoins pourrait être intégralement transporté chez nous, etc. » Nous n'insisterons pas davantage sur ce point, qui nous permet de faire ressortir l'importance pratique de l'étude de M. Allard même dans notre pays, où la révision du Code d'instruction criminelle a été inscrite dans la Constitution.

Dans une quatrième et dernière partie, l'auteur a retracé l'histoire littéraire du droit criminel au XVIe siècle. Il a fixé d'abord son attention sur l'état de la science au moment où s'ouvre cette période : 1° Littérature du droit romain et du droit canonique (école italienne), et 2° Littérature du droit féodal et du droit coutumier, où nous rencontrons le nom d'un Belge, Jean Bouteiller, né en 1344 dans le Hainaut, auteur de la *Somme rurale* ou *Grand Coutumier général de pratique civil et canon*, et qui a eu spécialement en vue les coutumes de la Flandre, du Tournaisis et de l'Artois. A cette revue succède un résumé chronologique de la législation criminelle en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, du XIVe au XVIe siècle; la Caroline, qui a eu force de loi dans les principautés de Liége et de Stavelot, les ordonnances criminelles de Philippe II, l'édit de réformation de 1572 pour le pays de Liége forment le contingent principal de notre pays. Puis viennent enfin les travaux des criminalistes du XVIe siècle; des Italiens, tels que Julius Clarus, Menochius, Farinacius, etc.; des Français, tels que Jean Imbert, Lebrun, Pierre Ayrault; des Belges, tels que Van Leeuw et surtout Josse de Damhoudere, l'auteur de la *Pratique criminelle*, livre très-estimé. Un chapitre est consacré à la littérature spéciale de la sorcellerie; un autre énumère les écrivains du XVIe siècle qui ont accessoirement traité des institutions judiciaires et de la procédure criminelle; les Pays-Bas y fournissent quelques noms, comme ceux de Mudée, de Kinshot, de Paul Christynen, Everard, etc. Les criminalistes du XVIe siècle, en somme, ne manquaient pas d'activité; mais au lieu de suivre l'exemple que leur donnaient, pour le droit civil et le droit coutumier, des hommes tels que Cujas et Dumoulin, ils suivaient péniblement la vieille ornière, ne parvenaient pas à s'affranchir de la barbarie des siècles précédents, ni à secouer la

Digitized by Google

tradition, et négligeaient de demander aux sciences morales, à l'étude de l'histoire, à la culture des lettres, à la critique, les enseignements propres à vivifier leurs théories. Et leurs successeurs du XVIIe et du XVIIIe siècles se montrèrent plus médiocres encore. Heureusement, les publicistes et les philosophes du XVIIIe siècle réagirent contre l'ancien système ; malgré l'anathème de Jousse, le livre de Beccaria fit son chemin, et avec l'assemblée constituante de 1789, le triomphe fut aux idées nouvelles. — Le consciencieux, savant et intéressant travail de M. Allard, s'il fait revivre le passé, nous permet d'apprécier d'autant mieux ainsi les efforts couronnés de succès des vaillants hommes du siècle dernier et doit nous servir de stimulant pour l'avenir.

F. V. M.

Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. — Nous avons sous les yeux le tome III des documents et rapports de cette société, fondée en 1863. Malgré de très-modestes ressources pécuniaires, la société a fait opérer à Gerpinnes, Monceau-sur-Sambre, Obaix, Pont-à-Celles, Ransart, etc., des fouilles qui ne sont pas restées infructueuses. Elle a publié en outre trois volumes qui renferment non-seulement les comptes-rendus des assemblées, les rapports sur les fouilles et sur la situation générale de l'association, mais encore d'intéressants documents archéologiques et historiques. C'est ainsi que le tome actuel nous donne les coutumes de la ville et franchise de Gosselies, les titres d'élévation de six seigneuries du Brabant au rang supérieur de noblesse, les actes de cinq procès de sorcellerie qui ont eu lieu à Monceau-sur-Sambre de 1592 à 1671, le deuxième fascicule d'une collection des actes de franchises, priviléges, octrois, ordonnances, règlements, etc., donnés spécialement à la ville de Charleroi par ses souverains, depuis sa fondation ; ce fascicule va depuis 1670 jusqu'à 1819 et fournit de curieux renseignements sur la manière dont Char-sur-Sambre, ou Charles-sur-Sambre, ou Libre-sur-Sambre (comme Charleroi avait été successivement baptisé) fut annexé à la France en 1793. A la suite de ces utiles documents figurent des notices ou dissertations sur divers sujets : une notice sur les terrains tertiaires de la Belgique, de M. le docteur Von Koens, professeur à l'université de Marbourg, traduite de l'anglais par M. Armand Thielens ; le récit légendaire de l'envahissement de la Belgique par les Romains, par M. C. Van der Elst; l'origine des couleurs nationales belges, par M. J. Van der Maelen ; une histoire des contestations politiques et religieuses survenues pendant les XVIIe et XVIIIe siècles entre la principauté de Liége et les Pays-Bas, au sujet du territoire de la ville-basse de Charleroi, par M. Clément Lyon. — Nous ne pouvons tout mentionner; qu'il nous suffise de constater une fois de plus que dans toutes les parties de la Belgique il se rencontre des hommes zélés et intelligents qui apportent modestement leur contingent de lumières sur tout ce qui peut intéresser notre pays, à tous les points de vue. F. V. M.

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

10e LIVRAISON — 15 OCTOBRE 1870

(2e ANNÉE)

SOMMAIRE

	Pages.
Charles De Coster, Caprice de femme.	81
Anatole Harzé, Neiges d'Antan	98
Gneist, Discours sur le budget de l'enseignement primaire, traduit par Th. Hippert	99
Max. Veydt, Chronique. — A Liége.	119
Ch. P., Histoire d'un concours	135
Jean Légion, Chronique politique	146
Bibliographie, G. Schoonbroodt. *Premières poésies* . . .	156

BRUXELLES

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ Mme Ve PARENT ET FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

MONTAGNE DE SION, 17

Digitized by Google

REVUE DE BELGIQUE

La REVUE DE BELGIQUE paraît le 15 de chaque mois, dans un format grand in-8° sur papier fort.

Chaque livraison contiendra de 80 à 90 pages de texte : *Roman, histoire, science sociale, poésie*, ainsi qu'une série, aussi complète que possible, de bibliographies, belges et étrangères.

Prix de l'abonnement :	fr.	12 » par an.
Pour la France et l'Italie. . . .	»	18 »
Pour les Pays-Bas.	»	15 »
Pour l'Allemagne et la Russie : thalers.		4 ½

ON S'ABONNE

Au bureau de la *Revue*, MONTAGNE DE SION, 17, et chez les principaux libraires du pays et de l'étranger.

Pour la Belgique.

BRUXELLES. — *Librairie polytechnique*, Aug. Decq, rue de la Madeleine, 9;
— Office de Publicité, rue de la Madeleine.
— C. Muquardt, place Royale.
GAND. — Rogghé, place de la Calandre, 13.
LIÉGE. — Desoer, place Saint-Lambert.

Pour l'Allemagne & la Russie.

BRUXELLES ET LEIPZIG. — Maison Muquardt.

Pour la France & l'Italie.

PARIS. — Librairie internationale, boulevard Montmartre, 15.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera envoyé à M. Fr. Van Meenen, rue de la Prévoyance, 34, à Bruxelles.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé à M. Ch. Potvin, rue des Palais, ,31.

Digitized by Google

CAPRICE DE FEMME.

I.

La semaine dernière, on parlait politique, après le thé, chez madame veuve Francken, à Toorsdael, petite ville de Flandre, autrement nommée sur la carte de Belgique.

— Politique, c'est boutique, dit quelqu'un, pensons à autre chose.

— A quoi? répliqua son interlocuteur, nommé Léon Tilburg. Trois cent mille hommes sont massacrés, les fleuves charrient des cadavres, Politique, c'est boutique, oui, et boucherie où l'on trafique de chair humaine. Il y a quarante jours, les cœurs étaient tristes, les âmes inquiètes. Un souverain, ivre de lui et ne songeant qu'à sa dynastie, déclarait la guerre à un peuple dont lui-même avait contribué à établir la puissance.

« L'ennemi est appelé. Il vient, conduit par un homme au front vaste comme celui de la Mort, taciturne comme elle. Holbein avait rêvé ce type. Les bataillons succèdent aux bataillons, les armées aux armées. C'est le flot, c'est l'inondation, c'est l'océan qui marche sans que rien ne l'arrête; mais le flot dirigé, l'inondation soumise à des lois; c'est l'océan de l'idée, de la grande idée allemande. Résistance héroïque, efforts désespérés, rien n'y fait. Il va. La plus belle armée du monde, les plus insouciants, les plus braves des soldats, des drapeaux cent fois couronnés par la victoire, essayent de s'opposer à son passage. Il passe en les broyant.

» Du côté des agresseurs, c'est une lutte d'enfants contre des hommes. Enfants, qui croyaient aller à la victoire, parce qu'ils avaient des aigles de bronze pour enseignes. Ces aigles étaient des oies gloutonnes, des pies que tentaient surtout les métaux brillants.

» Au début, tout va bien. L'agresseur bombarde une ville ouverte,

Digitized by Google

pour réjouir les regards de l'héritier du trône et bien lui montrer qu'il est au-dessus.

» La Guerre, l'héroïque justicière fait son œuvre. Le père du jeune homme avait jadis égorgé un peuple désarmé, il faisait froid ce jour-là; aujourd'hui, il a affaire à des soldats et la chaleur est grande. Le jeune homme aussi comprend la différence. Son père ne montera pas d'abord à cheval par une pareille température; il vaguera en calèche autour des champs de bataille, aux endroits où il ne tombe que de la pluie et pas de grêle. Cependant il faut bien qu'il paraisse la braver cette grêle, ne fut-ce que pour un moment. Chose étrange, comme à Solferino, c'est Dieu lui-même qui plutôt que de toucher à ses jours précieux, met en pièces, auprès de lui, un enfant innocent. Ses soldats, mis au fait de ces dispositions bienveillantes de la Providence, adressent à leur chef des épithètes si flatteuses que celui-ci s'empresse de les livrer à l'ennemi chez lequel il va tout d'abord au plus vite afin d'éviter que de frappants témoignages d'admiration ne viennent corroborer le langage de ces militaires.

Puis, ayant accompli ce grand œuvre, il rend au roi qu'il a provoqué son épée vierge, reluisante, et si belle que l'on comprend que, de peur de la souiller, il n'ait pas voulu s'en servir.

Prisonnier, on le loge dans un des plus beaux châteaux du monde. On y trouve même de la place pour ses chevaux, pour ses laquais. On lui expédie dix-huit hommes de mérite et maîtres experts en affriolantes consolations. Il se livre à eux. Pour oublier les douleurs de la captivité, il daigne recevoir et absorber ces consolations. Mais elles pèsent sur son pauvre cœur et voilà qu'une indigestion fait croire à un suicide.

Cependant, la plupart de ceux qu'il avait enrichis s'empressent de lui prouver leur reconnaissance en l'abandonnant. Ils lui prouvent aussi qu'ils tiennent pour saints et sacrés les souvenirs qu'ils ont reçus de lui. Ils font leurs malles et disparaissent comme une volée de moineaux, en dérobant aux regards de la population ces objets teints de sang en décembre, et par cela même précieux comme des reliques de martyr.

Maintenant qu'entre deux peuples longtemps rivaux la Guerre a jugé sans appel; qu'elle a établi sur des bases inébranlables l'union allemande, châtié la forfanterie, l'impéritie, l'imprévoyance; qu'elle remplacera, comme Dieu l'eût fait, le gouvernement de la force par le gouvernement du droit, il restera à ce gouvernement quelque chose à faire. Les mots de vols, de détournements de fonds sont sur toutes les lèvres. On n'affirme pas, on ne se prononce pas,

Digitized by Google

on suppose, on murmure. S'il y a calomnie, qu'on punisse les calomniateurs; si les faits sont prouvés suffisamment pour motiver une instruction judiciaire, que les traités internationaux sur l'extradition soient réclamés et mis en vigueur. Il ne s'agit pas ici de délits politiques. Que les accusés soient jugés sans haine, sans passion, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, relâchés si on les déclare innocents, punis si on les déclare coupables. Et si quelques-uns d'entre eux doivent aller au loin manger du poivre, qu'ils en mangent. Des cent mille martyrs, le cœur, l'intelligence, la tête, le sang, la crème de la France, combien de milliers n'ont pas été gorgés de ce poivre avant eux.

Emasculé il y a dix-huit ans, vaincu maintenant, puisses-tu te relever, peuple français ! N'écoute pas tes paysans propriétaires qui aiment César et le foie gras. Laisse-les manger et rêver une restauration. Quant à toi, bénis le Prussien qui te force à sonner l'appel aux armes, la résurrection possible de ta virilité, le réveil probable de ton énergie. Le million de mobiles que tu armes, sont les soldats sauveurs de ton avenir. Songe que ton sein meurtri, tes larges plaies, c'est le châtiment de honteuses années d'esclavage. Hurle et crie, mais fâche-toi et brise tes chaînes. Un homme viendra peut-être qui, né chef-d'armée comme l'on naît poète, remportera quelques succès, peut-être une grande victoire calmera les souffrances de ton orgueil, réduira les prétentions de l'ennemi, et fera épanouir, dans le sang qui engraisse tes plaines, la fleur de liberté sur le fumier du despotisme !

— Ainsi-soit-il, répondirent les auditeurs.

Tilburg était jeune et fut embarrassé d'avoir parlé si longtemps. Prêt à s'excuser vis-à-vis de ceux dont la langue impatiente était jusque-là demeurée forcément paresseuse, il entendit derrière lui avec bonheur, une voix bien connue, celle de mademoiselle Blanche Francken, une douce et rieuse voix de jeune fille. Vraiment, disait-elle, vous y mettez autant d'enthousiasme que si vous chantiez une romance. Vous avez bien parlé, chantez maintenant pour me faire plaisir.

Tilburg, ému, se retourna, rougit même, répondit : Non, très-tendrement, et se retourna vers la jeune fille.

— Vous ne me ferez donc jamais le moindre plaisir, dit celle-ci en parlant bas.

— Ha ! répondit-il, sur le même ton, je ferai ce que vous voudrez, mademoiselle, mais chanter? Non. J'ai bien trop peur de vous sembler ridicule.

— Soit, mais vous m'obéirez en une autre chose, puisque vous

Digitized by Google

êtes mon fiancé, répartit Blanche, en penchant sa jolie tête mutine pour regarder son éventail placé sur ses genoux, comme si elle ne trouvait pas assez vite quelque folle idée à faire réaliser par Tilburg.

Soudain, elle leva sur son fiancé de grands yeux pleins de gaie malice, et lui fit signe de s'approcher davantage.

— Vous connaissez, lui dit-elle, la très-haute tour que le peuple appelle la Jan's toor, et où se trouve cette formidable cloche qui....

— Je connais cette cloche, répondit-il.

Blanche poursuivit : Je vois la Jan's toor de ma fenêtre, et j'entends de près la grosse sonnerie de la cloche, quand il lui plaît de célébrer les fêtes communales. La chambre de la cloche est éclairée, de temps à autre, par une baie non fenestrée, fermée par une porte qui s'ouvre précisément du côté de notre maison. Vous me ferez plaisir en voulant bien, cette nuit, à onze heures et demie, vous armer d'une torche, aller à la Jan's toor, monter à la chambre de la cloche, vous placer à la baie dont vous aurez ouvert la porte, et de là agiter votre torche trois fois pour me faire plaisir, trois fois, parce que vous avez refusé de chanter, et trois fois parce que vous avez parlé politique.

— J'irai.

— Vraiment?

— Oui.

— Il n'y a pas de danger, n'est-ce pas?

— Aucun.

— A onze heures et demie donc! poursuivit Blanche, qui eut un léger frisson de crainte, mais oublia bien vite cette sensation.

L'espiègle fille était flattée de l'idée de voir bientôt son ami agiter au haut d'une tour, neuf fois, une torche en son honneur. Elle ne songea pas qu'un mouvement brusque le précipitait tout net d'une hauteur de trois cents pieds sur les cloisons de palis des petites cours d'une boulangerie, d'un débit de liqueurs et d'un magasin de lampes, qui masquaient d'un côté, l'aspect imposant de la Jan's toor.

II

Ce n'est pas une étrange idée que de monter à une tour, dans la journée, pour voir du pays, pour étendre son horizon.

Mais c'est une chose étrange d'être forcé d'y monter la nuit, d'ouvrir une porte qui donne sur un abîme, de poser les deux pieds sur l'appui extérieur et légèrement en pente d'une baie, de s'y tenir fiè-

Digitized by Google

rement et fièrement d'agiter neuf fois au-dessus de l'abîme une torche allumée.

Le caractère expansif et franc de Tilburg ne le faisait pas aimer des gens froids ou étroitement raisonnables qui l'eussent profondément méprisé s'ils l'avaient cru capable de braver un aussi grand danger pour les beaux yeux d'une enfant espiègle. Mais le jeune homme aimait cette espiègle. Il faut bien que l'on aime quelqu'un en ce monde, quoi qu'en pensent les gens raisonnables, d'abord pour être traité de paresseux par ses parents et de rêveur par ses amis; pour être absorbé dans un seul être, comme sainte Thérèse en extase; pour devenir peu à peu sentimental jusqu'à l'idiotisme; pour rire jusqu'aux larmes; pour pleurer même, pour être fou plus qu'on ne l'était auparavant; pour être jaloux; pour demander pardon de sa jalousie; pour l'obtenir; pour recommencer le lendemain; pour courir derrière toutes les tuniques que l'on voit de loin en croyant qu'elles couvrent l'objet aimé; pour compter les heures qui vous séparent de celle de la douce entrevue; pour chercher querelle pendant la moitié de cette heure délicieuse et savourer à peine un moment de bonheur; pour passer des nuits entières à un balcon sans dormir et le cœur gros lorsqu'on songe qu'Elle pourrait bien penser à un rival; puis pour vivre doublement, pour être plus actif à faire le bien, trop délicat, trop sensible et plongé toujours dans l'abîme sans fond de cette bêtise heureuse et de cette douce folie d'amour, la meilleure de toutes les sagesses.

Cela s'expliquait d'ailleurs très-bien en ce qui concernait Tilburg. Blanche était le plus savoureux brin de fille que la santé, la force et la gaîté eussent jamais mis au monde. Elle avait les pieds et les mains petits, cambrés, élégants; des doigts un peu courts, mais si fins au bout avec de si jolis ongles si roses qu'ils semblaient rouges; les bras superbes et des épaules qui, au bal, appelaient tous les baisers arrêtés devant l'estime que l'on avait pour elle. C'est une haie de houx que l'estime méritée qu'inspire une jolie femme.

Les yeux de Blanche, noyés dans le fluide étincelant de la jeunesse, avaient des regards d'une bonté, d'une douceur infinies. On se sentait meilleur rien qu'à la voir rire, tant son rire était frais et bon. On comprenait que, si elle aimait, elle aimerait par le cœur, honnêtement, pour toujours, et que les passions apprises dans les romans n'y seraient pour rien.

Pendant que Tilburg songeait à ces choses, la porte de la baie se referma brusquement sur lui et faillit le précipiter du haut en bas de la tour.

Digitized by Google

III

Blanche aimait en Tilburg son courage, sa gaîté, sa vivacité d'esprit et surtout ce fol et discret amour qu'il avait pour elle. Mais ils ne faisaient point à deux de sentimentalisme. Elle se contentait d'être meilleure pour lui et plus tendre que pour les autres, et il y avait dans ses regards, quand elle les laissait tomber vifs et clairs sur lui, des promesses de bonheur vrai. Quand on parlait mariage devant elle, elle caressait volontiers, gravement et toute rêveuse, la tête bouclée de quelque enfant, signifiant par là que ce qu'elle voyait dans le mariage, c'était surtout la maternité. Tout en elle montrait qu'elle serait une bonne mère. On devine cela chez certaines femmes.

Car il en est de deux sortes : celles qui sont nées pour les aventures et les violentes amours, coquettes, cocottes et coquines, comme le disait un illustre « gynélogue » cité par un journal français, et celles qui ont au cœur l'amour inné de l'enfant, du foyer, de la famille. On les peut classer, en les regardant bien, ces heureuses et ces malheureuses.

Mais Blanche, sans être gourmande, ce qui est malpropre, avait bon appétit, ce qui est naturel. Elle n'osait manger à table quand il y avait du monde.

Or, ce jour-là, on avait dîné à cinq heures chez Mme Francken, et pris, à dix heures, le thé, qui creuse si fort les jeunes estomacs. A dix heures et demie, les convives s'étaient retirés. Blanche mourait de faim, n'en voulait rien dire à sa mère et comptait bien plus tard se dédommager à l'office.

Onze heures et demie allaient sonner. Blanche avait eu jusqu'à cette heure-là, ou peu s'en fallait, la visite de sa mère, que le thé empêchait de dormir, mais n'empêchait pas de parler, et qui se retira enfin.

A l'heure dite, Blanche, de plus en plus affamée, se mit à la fenêtre. Tilburg, sur qui la porte de la baie s'était déjà refermée, agitait désespérément sa torche.

Blanche, qui ne pouvait se douter de rien, regarda avec plaisir cette illumination locale, puis, la croyant finie, ferma ses fenêtres, baissa les stores, et pour ne pas faire de bruit, descendit déchaussée à la cuisine.

Il y avait là sur le rayon d'une étagère, un superbe rosbif à peine entamé, dont la chair rose fit venir l'eau à la bouche de Blanche.

Digitized by Google

Il y avait aussi du pain à la croute dorée et une bouteille de vieux Bordeaux débouchée.

La tentation fut irrésistible. Le rosbif sut pourquoi il se laissait découper sans rien dire ; le pain aussi, qui ne criait point sous le couteau, et aussi le vin, qui se contentait de glou-glouter harmonieusement en sortant de la bouteille. Après son repas, Blanche monta chez elle, plus légère qu'une ombre, sans que personne, sinon Dieu qui voit tout, dit-on, pût se douter des nombreux attentats qu'elle avait commis sur le pain, le rosbif et la bouteille.

Sa conscience ne la tourmentant pas le moins du monde, Blanche ne songea qu'à se glisser dans ses draps et à se laisser bercer par les pensées molles et rêveuses qui préludent au sommeil de l'heureuse jeunesse.

Comment pouvait-elle songer que, tandis qu'elle étendait son beau corps dans la fraîche toile de Courtrai, la porte de la baie se fermait sur son ami, qui ne perdait point son sang-froid, mais dut en moins d'une seconde glisser d'un pied, puis de l'autre, se retint un moment de ses mains rejetées en arrière à l'appui qui n'offrait guère de prise, le lâcha enfin, et, le torse droit, glissant plutôt qu'il ne tomba, sentit un crampon lui entrer dans l'habit, et qui le tint ainsi par une épaule suspendu au-dessus de l'abîme.

Ce crampon servait à supporter, les jours de fête communale ou nationale, la lourde hampe d'un gigantesque drapeau tricolore dont la virole s'engageait dans une grande vis à piston.

Le cœur de Tilburg battit fort.

La légende disait que le diable avait jadis été évincé de la Jan 's toor pour avoir ensorcelé la cloche et lui avoir fait sonner quatorze heures à midi. Un prêtre lui avait jeté tant d'eau bénite et lui avait dit de si gros mots que le pauvre diable fut forcé de laisser la cloche se conduire en cloche bien élevée et qui sait son arithmétique. Longtemps il attendit l'occasion de se revancher et la trouva en cette circonstance.

Et voilà comme, tandis que Tilburg glissait le long du mur, le diable lui fit tomber la torche des mains et de là sur le bûcher du boulanger où, croisant ses jambes noires, il ricana de plaisir à l'idée de se trouver bientôt dans son élément.

Après de longues minutes d'anxiété, Tilburg, très-ému, entendit tout contre lui sonner deux heures à l'énorme cloche.

Les murs vibrèrent, la tour fut ébranlée jusque dans ses fondements et secouée comme un navire de guerre dont les canons viennent de lâcher à la fois toute une bordée.

Puis tout rentra dans un silence lugubre.

Digitized by Google

IV

Tilburg essayait de se donner à lui-même du courage. Je suis, se disait-il, accroché à ce mur comme une chouette clouée à une porte. Bien. Ma vie tient à un fil. Bien. De quelle qualité est celui dont se sert mon tailleur? Voilà la question. Le vent hurle autour des toits. Il me semble que j'ai peur. Si les gens entendaient cela, ils diraient: Voyez le capon. Mais qu'ils soient accrochés où je suis, ils caponneront bien davantage. Combien de temps mon habit noir pourra-t-il porter les soixante ou quatre-vingts kilos que je pèse? Jadis, c'était moi qui portais mon habit, maintenant, c'est mon habit qui me porte. Le monde est renversé. Et toi, capricieuse, tu as peut-être aussi entendu sonner deux heures. Et tu te dis qu'il est bon d'entendre sonner l'heure grave quand on est dans la plume. Et tu rêves de doux rêves. Que le démon t'étrangle! Non! non! j'irai t'étrangler moi-même! Mais pas trop fort, méchante fille. Non! je ne t'aime plus. Bonne tête et mauvais cœur, tu n'as que des nerfs, des sensations, et non pas ce sentiment profond que j'éprouve pour toi. Oserais-tu, du haut de cet appui et la main dans la main de ton père, me tendre une corde pour me tirer d'ici? Non, tu faiblirais et me laisserais tomber, ou bien tu ririais de me voir en ce danger à la fois atroce et grotesque. Deux heures! Seulement deux heures! On m'apercevrait, s'il faisait jour. Ah! que j'aimerais, l'épée au clair, le revolver au poing, me trouver en face de quelque envahisseur de la patrie. Je le tuerais avec délices. Tu parles de tuer, chétif oison accroché par une aile au-dessus d'un abîme? Mais je l'ose regarder, cet abîme. Qu'est-ce donc? Ma tête tourne. Le vertige! Raillez, esprits de l'ombre, ouvre ta gueule immense et ricanante, ô Mort, accroupie aux portes du gouffre. J'y vais tomber, et de cette mauviette que je suis, tu ne feras qu'une bouchée. Arrière, noires pensées, sinistres fantômes qui m'appelez vers le vide. Oui! je vous vois grouillantes, entremêlées comme un paquet d'anguilles, nues, livides et superbes, je vous vois, sirènes, élevant vers moi vos yeux verts à demi voilés par les brouillards de l'ombre. Je vous vois, agitant vos bras ronds et blancs dont la vie s'est retirée; je vous vois, vous tournant et retournant sur un noir lit de vapeurs, afin de montrer à mes yeux ravis ces formes lugubrement voluptueuses qui appellent le baiser du mâle. Mais vous ne faites point d'enfants, vous autres! Tourne donc, tourne, ronde tumultueuse de clochers, de tours et d'arbres; tourne comme les trombes

Digitized by Google

hivernales sur les mers houleuses du Septentrion. Tourne, je viens, tourne, je veux tourner avec toi, tourner toujours plus vite, plus vite, vite. Vite les sommets blancs aux rayons de la lune. C'est de l'électricité! C'est du phosphore! Vite! Je viens, je viens tourner, toujours, toujours dans la ronde folle jusque dans l'éternité.

— Trois heures. Merci, grosse cloche, tu m'as rappelé à moi-même. J'ai cru que je tombais. N'ai-je pas déchiré plus fort mon habit?

Une épaisse fumée montait du bûcher.

Une orfraie vint, et volant autour de Tilburg, le regarda de ses yeux jaunes. Celle-ci ne lui dit rien, mais cria comme pour appeler ses compagnes qui vinrent en foule et elles se ruèrent sur lui, le criblant de vigoureux coups de bec et en voulant surtout à ses yeux. Ha! qu'il eût volontiers tordu le cou à ces maudits oiseaux qui le prenaient déjà pour un cadavre. Mais il craignait avec raison de faire un mouvement. Il cria, il hurla même. Les orfraies s'enfuirent épouvantées.

Le bûcher fumait toujours, des flammes en sortaient.

Une lueur blanche parut au ciel; l'aube tant aimée de ceux qui ont passé la nuit à attendre un bonheur dans la journée prochaine, si redoutée du pauvre à qui elle n'annonce que de nouvelles anxiétés, une façon plus cruelle d'avoir faim, d'être écrasé sous plus de mépris, de descendre encore plus bas l'échelle sociale; l'aube pâle se montra laissant dans le brouillard perlé de rosée la nature à demi éveillée; les coqs sonnèrent de toutes parts la diane; les hirondelles se rassemblèrent sur les gouttières des maisons et saluèrent bientôt de leurs cris joyeux le soleil dont le disque, émergeant des vapeurs de l'horizon, monta brillant dans la pure immensité du ciel. Puis, les hirondelles allèrent en criant, voler au-dessus des prairies pour y chercher des insectes qui eux aussi s'éveillaient au jour mais pour mourir bientôt sous le bec des gracieux oiseaux.

Puis, à la claire lumière dorant les derniers brouillards, apparurent comme à travers des nuages de tulle, les arbres verdoyants aux feuilles encore endormies, les prairies scintillantes de rosée, les cerisiers, les pommiers tout blancs de fleurs.

Et les alouettes montèrent dans le ciel en chantant.

Et Tilburg comprenait leur chanson :

Ha! qu'il est bon d'avoir des ailes,
Pour voler librement dans le ciel
Sans crainte de tomber
Alou, alou, nous avons des ailes.

Digitized by Google

Alou, alouettes:
Les autres oiseaux planent,
Nous montons comme des flèches
Sans crainte de tomber
Et nous chantons la lumière, le soleil
Et nous mêmes, pleines du feu de la vie,
Alou, alou, alouettes nous sommes

Aussi haut que nous voulons
Nous montons sans tomber,
Et c'est pourquoi nous avons
Des ailes, des ailes, des ailes!

Vive Dieu et nous!
Venant du haut ciel,
Nous posons sur terre
Sans nous faire de mal
Et nous y trouvons
Notre nourriture,
Nous en portons à nos petits
Qui voleront comme nous

Alou, alouettes ils seront
Sans crainte de tomber
Et c'est pourquoi, ils auront
Des ailes, des ailes!

— Le bûcher flambait à grande flamme.

V

Les coqs ne cessaient de sonner de leurs clairons nasillards. Tilburg pensa qu'ils se moquaient de lui.

— Volaille sans cœur, dit-il.

Le soleil était levé depuis quelque temps; sa chaleur se répandait dans l'air. Des bois voisins de la tour et des vergers tout blancs de fleurs qui entouraient la petite ville de Toorsdael, Tilburg sentait monter vers lui les suaves parfums du printemps.

Tilburg était, comme Jésus crucifié, triste jusqu'à la mort; il eût voulu qu'une balle le tuât tout raide, afin de ne point sentir, de ne point voir à travers ses yeux obscurcis par les larmes cette vie qui montait vers lui éblouissante, amoureuse.

Il savait qu'il devait mourir, que ce n'était qu'une question de temps, mourir sans être vu ni entendu de personne, mourir de fatigue ou de faim, s'il n'était point précipité.

Et les parfums du printemps lui gonflaient le cœur et les yeux.

Digitized by Google

Et il pensait aux grands vers blancs du cercueil qui rongent les cadavres, plus blancs qu'eux dans la terre.

Tout à coup, une effroyable détonation ébranla la tour jusque dans ses fondements; le bûcher parut tout en feu, le pétrole fit explosion chez le lampiste, dans l'arrière-boutique, dont les fenêtres volèrent en éclats. Une nappe d'huile enflammée, rouge et fumeuse, se livrant passage entre le plancher et la porte du magasin descendit dans la cave du liquoriste et mit le feu aux tonnelets d'alcool et de spiritueux qui flambèrent à grande flamme. Les trois boutiquiers, leurs femmes, leurs enfants, leurs aides, sortirent de leurs maisons, dans des costumes primitifs et crièrent au feu. De tous côtés, les fenêtres se garnirent de faces ahuries. Tilburg espéra que Blanche se montrerait aussi à sa fenêtre, elle ne souleva pas seulement le coin du rideau. Elle dormait et rêvait qu'elle cueillait en paradis des roses grandes comme des assiettes et meilleures à manger que des choux rouges.

— Au feu! criait Tilburg, au feu! Braves gens, regardez en l'air!

Les badauds, dont c'est l'habitude, regardèrent en l'air et l'aperçurent, mais ce fut pour crier, en le montrant du doigt : Voilà le pendard! Voilà le gueux! Voilà l'incendiaire! Là! au haut de la tour, il s'est assis, après avoir voulu mettre le feu à la ville. Il nous nargue, tire la langue, fait le bossu!

Tilburg ne tirait pas du tout la langue et ne faisait pas du tout le bossu; mais le drap de son habit, tiré de haut par le crampon, figurait assez bien la forme d'une bosse.

— C'est un catholique, criaient les mille voix de la foule, un doctrinaire, un progressiste, un républicain, un international.

C'est un espion prussien! cria un chaudronnier français.

— Idiots! criait de son côté Tilburg.

La foule sifflait et huait.

— Tous contre moi, ajouta-t-il, contre moi qu'on accuse sans m'avoir entendu. Je te reconnais bien là, voix du peuple qu'on appelle la voix de Dieu.

Soudain, il aperçut un Américain, un gentleman vêtu de blanc. Armé d'une carabine, il le couchait en joue. Tilburg n'entendait pas ce que disait le gentleman, mais le devinait à sa mimique. Faut-il tirer? faisait le gentleman. Oui! oui! répondait la foule.

Deux coups de feu partirent presque en même temps. Une balle s'aplatit sur le mur, près du bras de Tilburg.

— Encore! tirez encore! hurlait la foule. Le gueux ne cesse de se moquer de nous. Voyez comme il fait le bossu.

Digitized by Google

— Inutile, répondit le gentleman, la bête en a dans l'aile.

Cependant, les pompiers accoururent et montèrent sur les toits comme des chats. Des chasseurs formèrent la haie autour du foyer de l'incendie.

L'un d'eux aperçut l'accroché, et le regarda en riant.

— Que fais-tu là, camarade, lui dit-il.

— Je me promène, lui répondit Tilburg.

— Chasseurs, cria le pompier aux soldats, allez décrocher cet homme.

Les chasseurs montèrent à la tour.

— Et à nous maintenant, camarades, dit le pompier. Droits les becs sur le bûcher et sur les caves. Pompez!

Les chasseurs eurent bientôt fait de décrocher Tilburg et de le remettre sain et sauf sur le plancher de la chambre de la cloche. Dès qu'il y eut posé le pied, il ne put s'empêcher, malgré son état de faiblesse de taper sur le ventre d'un caporal et de le forcer à faire un tour de valse dans la chambre.

Le voyant si bonhomme, les chasseurs le prirent en amitié.

Mais sur l'injonction d'un agent de police, ils durent le conduire à l'hôtel de ville. Le bruit s'était répandu dans la foule qu'un homme, arrêté par les chasseurs, était monté à la tour, avec une torche allumée, tout exprès pour la jeter sur le bûcher du boulanger.

Le trajet de la tour à l'hôtel de ville fut pour l'innocent un véritable calvaire. La foule, hurlant et vociférant, prenait des briques aux maisons en construction et les lui lançait. Il fut blessé. Les soldats durent charger à coups de plat de sabre, les plus acharnés. Alors seulement se produisit dans cette masse un mouvement de recul.

Tilburg arriva à l'hôtel de ville.

Mené devant le commissaire, il subit un interrogatoire sommaire qui se résumait en ces quelques questions : — Pourquoi êtes-vous monté à la Jan's toor, la nuit, avec une torche? Comment vous êtes-vous accroché au crampon? Si c'est volontairement, pourquoi ?

Tilburg parla de tout, sauf du caprice de Blanche.

L'officier de police lui dit : Votre fait est grave et sans excuse. Sain d'esprit comme vous êtes, vous n'avez jamais pu donner le moindre signe de folie. Tout ceci cache donc un mystère dont il vous serait utile de fournir l'explication.

— Impossible, monsieur, répondit Tilburg; j'irai, s'il le faut, en cour d'assises.

— Comptez-vous sur les circonstances atténuantes?

— Il y en a, mais je ne puis vous en faire part.

Tilburg, mis en prison, y fut mal traité. Un gamin, dans la ba-

Digitized by Google

garre, l'avait appelé voleur, et lui avait enlevé son porte-monnaie.

Il eut faim ce soir-là, mais le lendemain son domestique, sur un mot de lui, lui apporta de l'argent.

Tilburg fut attrait en cour d'assises.

V

La cause était nouvelle, étrange, inouïe. Elle passa la première au rôle:

Les avocats se la disputaient. Que de tropes, de catachrèses, de métathèses, de lieux communs, de périodes sonores et de figures de rhétorique de toutes sortes à jeter à la face du tribunal ébahi.

Tilburg, emmené par deux gendarmes, s'assit sur le banc des accusés.

Il ne pouvait être mieux placé pour considérer les juges, parmi lesquels il y en avait plusieurs qui étaient de ses amis. Ceux-là surtout avaient la physionomie du métier et l'air finaud, solennel et mélancolique.

Dans le jury, composé d'hommes gras et blancs pour la plupart, Tilburg aperçut toutes les variétés de l'espèce animale, depuis le tigre jusqu'au mouton en passant par le singe. Mais le mouton dominait. Les jurés causaient entre eux, et Tilburg crut entendre des bêlements.

Il fut triste et s'étonna de ne point recevoir de nouvelles de Blanche.

Exaspéré, indigné au fond du cœur, mais la face calme, souriante et ironique, il attendit qu'on lui posât les questions d'usage.

Cette attitude lui valut l'antipathie de l'auditoire.

On lui demanda ses nom et prénoms? Il les donna. Son âge? Il le dit. Son lieu de naissance, sa profession? Il obéit. S'il était monté à la tour? S'il était porteur d'une torche allumée? Il l'avoua. S'il l'avait jetée? Il ne l'avoua point. S'il avait voulu se précipiter ou seulement s'accrocher? Quel était son but?

— Éclairer le paysage, sans doute? dit le procureur du roi.

L'auditoire éclata de rire.

— Non, monsieur, répondit l'accusé blessé de cette cruelle boutade.

— Pourquoi cette torche?

— Pour mon plaisir.

— Quelle sorte de plaisir?

— Celui qu'il me plaisait de prendre.

— Vous n'êtes pas fou?

Digitized by Google

— Non.

— Alors, vous êtes criminel?

— Pas davantage.

Le procureur du roi entama son réquisitoire, long, épais et formidable morceau d'éloquence qui, d'après lui, le faisait l'égal de Cicéron dans ses Catilinaires. En réalité, banal à faire lever le cœur. Il avait besoin de parler, il parla, sans songer qu'il tenait au bout de sa langue étourdie, la vie d'un innocent.

— Comment! s'écria-t-il en terminant et en agitant les longues manches de sa robe, comment ne pas voir dans cet homme que son instruction, son éducation, le rang qu'il occupe dans la société, que tout, hélas! semblait diriger vers le bien, comment n'y pas voir le plus endurci, le plus monstrueux des scélérats? Ce n'est pas la faim qui l'a poussé à incendier les cotrets amoncelés au prix de tant de peines et de sueurs, par cet honnête, par ce vertueux, par ce pauvre boulanger.

Le boulanger ainsi canonisé faisait l'usure et avait ruiné quelques-uns de ses camarades.

— Qu'est-ce donc alors, s'écria le procureur, qu'est-ce donc qui a poussé cette brute à lancer sur notre ville paisible des torrents de matière inflammable. Est-ce la vengeance? Non. Il ne connaissait pas le boulanger, ni le liquoriste, ni le lampiste; il ne leur avait jamais parlé. Qu'est-ce donc alors, messieurs, sinon le résultat d'une férocité innée, l'acte commis par un de ces hommes, vraies bêtes fauves, auxquels le Destin a donné un de ces types auxquels il ne manque que le mufle du lion, l'élasticité de muscles du tigre, la force musculaire de l'ours, la ruse du chat, et le dard du serpent, pour que chacun s'aperçoive que la société ne doit s'occuper d'eux que pour décréter leur extermination.

Ici le procureur du roi s'essuya le front, but une gorgée d'eau et poursuivit :

— Oui, messieurs, c'est pour ces gens-là qu'il faudrait inventer la peine de mort, si Dieu, dans sa haute sagesse, n'avait imposé à l'homme cette ressource extrême, mais irréparable, de la pénalité morale et judiciaire. Ah! messieurs, et vous aussi, mesdames, regardez l'accusé, il vous semble peut-être intéressant. Il est jeune, il serait beau, n'était le stigmate honteux que le crime marque déjà sur ce front qui demain peut-être sera sillonné des rides du remords. Ne vous rappelle-t-il rien? Ne réveille-t-il en vous aucun souvenir? Eh bien! moi, en le regardant, je ne puis m'empêcher de songer à Néron. Néron aussi, quand il incendia Rome, était jeune, distingué, avait de quoi vivre; mais il était corrompu, dépravé; il lui fallait

Digitized by Google

des plaisirs étranges, des délassements de grand seigneur. Il met le feu à un quartier de la capitale du monde et le regarde brûler en s'accompagnant de la lyre. Le cas n'est-il pas identique. Ne pouvant brûler Rome, on brûle Toorsdael. On se place à la baie non fenestrée d'une tour; on s'est muni préalablement d'une torche; on va la jeter, on le sait, sur le bûcher d'un boulanger, dans le voisinage d'un liquoriste et d'un marchand de pétrole. Voyez-vous la noirceur, et l'endroit n'est-il pas à souhait pour la perpétration de cet acte abominable. Puis on prend cette infernale précaution de se descendre le long du mur de la tour et de s'accrocher de façon à jouir sans danger du spectacle. Bientôt on savourera les cris des hommes, les sanglots, les hurlements des femmes, les plaintifs appels des enfants qui, enveloppés par l'incendie, y trouvent une mort horrible et inopinée ! C'est là le fait du grand criminel, de l'homme passé maître en tortueuses machinations, de celui qui lâchement médite, habilement prépare, froidement perpètre un acte qui n'a qu'un seul précédent dans les fastes de la férocité humaine, un crime si odieux qu'il semble invraisemblable, si monstrueux qu'il crie vengeance au ciel et sur la terre !

A vous, messieurs, à vous à qui Dieu confia la terrible mission d'être les humbles exécuteurs de ses décrets, les instruments de sa justice, à vous « incombent » ce suprême devoir, cet acte éclatant de justice, de faire monter cet homme sur l'échafaud pour y servir d'exemple nécessaire aux embryons de scélérats qui développent au milieu des foules les germes des crimes à venir. Peut-être alors, j'en ai le doux espoir, peut-être devant le lugubre appareil, le misérable, l'infortuné criminel trouvera-t-il une bonne pensée, une pieuse pensée de repentir au fond de son cœur radouci par l'angoisse suprême. Alors, messieurs, priez pour lui, priez pour ce pauvre loup féroce égaré parmi nous et qui, soumis aux inéluctables lois de la fatalité, doit tomber non point sous le plomb du chasseur, mais sous le couteau de la justice. Priez, messieurs, priez alors pour le pauvre criminel !

Un grand silence se fit. Tilburg le rompit pour dire avec conviction:

— Monsieur, vous êtes bien ridicule.

Tout le monde était de l'avis de Tilburg.

Ridicule, le procureur du roi l'entendit ce mot terrible, cette cruelle vérité, reconnue immédiatement comme telle par ses malins confrères en éloquence judiciaire, il l'entendit mieux que le président, mieux que les juges.

Par quel malheur imprévu, par quel hasard féroce cette tuile lui tombait-elle sur la tête, alors qu'il était convaincu d'avoir donné

Digitized by Google

la volée la plus belle à la plus extraordinaire péroraison qui eût jamais agrémenté la fin d'un discours? Ridicule, on venait de dire qu'il était ridicule, juste au moment où, enivré de sa propre éloquence, sentant sa géniale supériorité, considérant comme de petites gens Démosthènes, Cicéron et monsieur de Bavay, il venait de se rasseoir, de rejeter majestueusement en arrière les longues manches de sa toge! Ridicule, il lui était donc possible de l'être, quand, rouge comme une écrevisse cuite, il s'essuyait le front et le visage et, satisfait, très satisfait de lui-même, sollicitait du regard les applaudissements de l'auditoire!

Et il n'applaudissait pas l'auditoire, au contraire, il éclatait de rire!

Le procureur du roi pâlit, faillit s'évanouir, roula des yeux hagards, suppliants. Les avocats se mouchaient pour ne pas lui rire au nez, mais il les voyait se cacher le visage dans leurs mouchoirs; les juges n'en revenaient pas, et se passaient réciproquement leur tabatière. Quand ils aspiraient leurs prises, ils lui semblaient, d'un air narquois, lui faire des pieds-de-nez. C'en étaient, oui, de vrais pieds-de-nez et le président, qui prisait, lui en faisait comme les autres! Tilburg demanda la parole. On le laissa parler. Il le fit en ces termes:

« Monsieur le président, messieurs les jurés, un grand orateur, un illustre magistrat m'a traité de monstre, de tigre, de scélérat, de serpent, de Néron, ce que je ne suis pas. Je n'ai pu m'empêcher de qualifier son éloquence un peu durement peut-être, je le regrette, et j'avoue avoir manqué de patience. Mais j'étais si certain de n'être ni un monstre, ni un tigre, ni un serpent. Je n'ai pas voulu incendier le bûcher du boulanger. Je suis monté, il est vrai, à la Jan 's toor, à une heure indue, j'ai allumé une torche, j'ai secoué cette torche, je l'ai laissé tomber après avoir manqué de tomber moi-même, j'ai passé toute une nuit entre la vie et la mort. Trouvez-vous en tout cela un seul motif qui autorise n'importe qui à m'appeler incendiaire?

— Mais vos raisons?

— Vos raisons? répétèrent les jurés.

— Est-ce maladresse?

— Oui, monsieur le président, ma torche est tombée avec moi.

— Qui vous a précipité?

— La porte en se fermant.

— Pourquoi cette torche?

— Je ne puis vous le dire.

— Cependant, si le motif est honorable?

— Il est honorable, mais non avouable, monsieur le président.

Depuis que Tilburg parlait, le procureur du roi reprenait visiblement courage.

Digitized by Google

— Cet homme se moque de nous, s'écria-t-il tout à coup; il insulte par son flegme à la majesté de la justice, à la dignité de la Cour, au respect de messieurs les jurés. Je demande qu'on reconduise en prison cette bête féroce.

— Mais, la bête féroce ici ce n'est pas moi, monsieur le procureur.

— Ici, ici même, s'exclama le magistrat exaspéré, ici, dans cette auguste enceinte, voyez, il m'insulte, il crache sur la majesté de la toge. Je demande, j'exige, je réclame qu'on le conduise en prison.

— Cependant... objecta le président qui était un homme juste, un vieillard pacifique.

Il allait toutefois faire ce que voulait l'irascible magistrat, quand, au milieu de murmures flatteurs une voix douce, émue et voilée se fit entendre: « Grâce, disait la voix, grâce! Je viens d'Ostende où j'ai lu dans l'*Indépendance* qu'on accusait monsieur Tilburg. Ma mère m'accompagne, elle vous dira comme moi que monsieur Tilburg est innocent. »

Et une belle jeune fille essoufflée, toute rouge de hâtive précipitation, traversa la foule et vint à la barre.

— Monsieur le président, je demande à être entendue, dit-elle. C'est pour satisfaire un de mes caprices que monsieur Tilburg est monté à la Jan's toor. Je le lui avais demandé, c'était pour me faire un signal. Monsieur le président, ajouta-t-elle rougissant davantage et se cachant le visage dans les mains, monsieur le président, laissez-moi m'en aller, monsieur le président.

Le président, les juges, les jurés, la foule, comprirent ce qui s'était passé. La pitié les gagna. Tous approuvèrent Tilburg de ce qu'il n'avait point compromis son amie, tous approuvèrent Blanche de s'être elle-même compromise.

Le procureur du roi se levait pour confondre de nouveau l'accusé...

Un éclat de rire général interrompit l'audience.

CHARLES DE COSTER.

—

25 septembre 1870.

Mon jeune orateur taondalien a pu ne faire qu'un beau rêve. Les événements réaliseront peut-être des combinaisons moins idéales et qui ont pour base le fameux « nous nous reverrons » que l'on sait.

Mais, dit le *Roman du Renard* :

> Entre la bouche et la cuiller
> Advient souvent encombrier,

Cela est vrai pour tout le monde, même pour les gens haut placés auxquels on rend les honneurs, sinon l'honneur, militaires.

Digitized by Google

NEIGES D'ANTAN.

SONNETS.

I

Aux créneaux des remparts l'aube venait d'éclore
Jaspant de tons vermeils l'orient argentin,
Et, des clochers au bronze oscillant et sonore,
Vers le ciel s'envolait l'Angélus du matin.

J'errais par la cité calme et déserte encore,
Quand de loin j'aperçus, au détour du chemin,
Sur un balcon de marbre où se jouait l'aurore,
Une femme en peignoir, qui portait un bambin.

Les cheveux dénoués, la jeune et folle mère
Se cambrait au soleil sous l'étreinte légère
Du marmot tapageur qui voulait un baiser.

Tous deux, si beaux à voir en leur querelle tendre,
Que j'osai ce jour-là faire longtemps attendre
Le figaro bavard qui devait me raser!

II

Un soleil de gala mordorait de lumière
La pelouse en terrasse où se perdaient nos pas;
Dans l'air tiède ondulait la senteur printanière
Qu'épandaient les bourgeons frais éclos des lilas.

Sous un ciel de saphir, la métropole entière
Apparaissait, immense et gigantesque amas
De pignons et de tours aux guipures de pierre
Qu'un fleuve éblouissant étreignait dans ses bras.

Vers les lointains, baignés de vapeurs opalines,
S'ébauchaient mollement les contours des collines
En train de reverdir aux baisers d'un vent doux.

Mais nos yeux dédaignaient cet horizon superbe :
Vous étiez toute aux jeux de vos enfants sur l'herbe,
Et moi, qui vous voyais, je ne voyais que vous.

ANATOLE HARZÉ.

Digitized by Google

LE BUDGET DE L'ENSEIGNEMEMT PRIMAIRE.

—

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR GNEIST, MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE PRUSSE, ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION CENTRALE PRUSSIENNE POUR LE PROGRÈS DES CLASSES OUVRIÈRES.

Le discours du professeur Gneist, dont nous allons donner la traduction, a été prononcé dans l'assemblée publique tenue le 21 décembre 1869 par l'Association centrale pour le progrès des classes ouvrières, au local de l'Association des travailleurs de Berlin.

Le point de vue qui s'y trouve développé a semblé au traducteur des plus pratiques pour la solution de cette grande question de l'instruction primaire obligatoire qui agite actuellement la France et la Belgique, qui semble près d'être résolue en Angleterre et dont l'adoption doit être nécessairement la base de toutes les réformes sociales, économiques et même politiques de l'avenir.

—

« Les nations civilisées de l'Europe reconnaissent qu'il est une certaine mesure d'instruction qui n'est pas le patrimoine particulier d'une seule famille ou d'une seule classe de population, mais qui doit être regardée « comme le besoin général de tous vis-à-vis de tous. »

Pour nous, cette mesure est l'*instruction élémentaire*, d'après le système scolaire prussien. Cette mesure ne peut pas être réduite, mais elle doit être progressivement élevée; car il est nécessaire qu'il en soit ainsi pour la culture et la subsistance de la société, nécessaire pour l'organisation de l'armée et les autres besoins de notre état politique. L'arrêt dans ces institutions serait un recul. Pour ne pas rétrograder, il faut un travail constant et général vers l'élévation uniforme du niveau de développement intellectuel depuis le bas jusqu'au haut de la nation.

L'État prussien a sous ce point de vue déduit du service militaire obligatoire, l'*instruction obligatoire*, et il s'y tiendra, bien que des côtés les plus opposés les intérêts particuliers économiques et les

983591A

Digitized by Google

voix catholiques exclusives se réunissent pour attaquer l'état de choses actuel.

Ce besoin général nécessite cependant aussi une *dépense importante*, qui est évaluée aujourd'hui, pour les écoles populaires des huit anciennes provinces de la Prusse, à plus de 12,000,000 de thalers ou 44,520,000 francs, et qui se trouve couverte par divers moyens :

1. Par la *dotation scolaire existante*, qui consiste en bâtiments d'écoles, logements des instituteurs, propriétés rurales, fondations, petites rentes en nature et prestations pécuniaires. Elle est d'une assez grande importance, mais très-inégalement répartie.

2. Par les *rétributions scolaires*, qui sont payées par les parents des enfants d'après des règles très-diverses.

3. Par la *Caisse communale*, c'est-à-dire par des contributions communales permanentes et des taxes communales, pour lesquelles il n'existe pas actuellement de taux uniforme.

4. Par des subsides occasionnels et sporadiques, puisés dans la *Caisse de l'Etat*.

La question soulevée aujourd'hui se rapporte aux deux points cités sous les numéros 2 et 3.

Le système actuel des rétributions scolaires doit-il être conservé, ou doit-il se résoudre dans le système général des contributions communales ?

L'assemblée des conseillers communaux de Berlin prendra demain (décembre 1869) une décision sur ce sujet. La Chambre des représentants sera probablement appelée à décider encore une fois cette question préalable dans sa session actuelle. Elle est, en tout cas, devenue l'une des questions brûlantes de notre législation sur l'instruction.

Si nous commençons par nous enquérir de l'état des choses qui nous touche le plus près, la *ville de Berlin* a, quant à cette question, parcouru diverses phases qui, sous bien des rapports, sont instructives.

Après l'introduction du droit national général en 1794, la prescription légale (A. L. R. II, 11, §§ 29, 31, 34) demeura pendant longtemps inappliquée. Les bâtiments d'écoles et les institutions scolaires n'étaient pas créés à l'aide de contributions proportionnelles « de tous les pères de famille dans la commune, » mais on abandonnait aux parents le soin d'élever leurs enfants dans des écoles privées ou paroissiales, moyennant paiement d'une rétribution scolaire, et l'on n'établit des écoles spéciales aux frais de la commune que pour les enfants pauvres : « les écoles des pauvres. »

En 1825, ces écoles des pauvres furent transformées en « écoles communales générales. » Il en était résulté un progrès fertile en conséquences, dont l'importance a été peu estimée au début. On n'établit pour l'école communale générale qu'une rétribution de 2 1/2 silbergroschen, 5 silbergroschen et 10 silbergroschen (31 centimes, 56 centimes, 1 fr. 25 c.). On fit remise de la rétribution aux

Digitized by Google

enfants pauvres. Les écoles communales instituées ne suffisant pas aux besoins, la commune conclut avec une série de chefs d'écoles privées, des contrats d'après lesquels des milliers d'enfants « étaient mis à l'école » aux frais de la ville. — Dans la suite, nos écoles communales ont pris le nom « d'écoles de la commune. » Le taux des rétributions scolaires a été développé. Les améliorations et l'accroissement des frais ont aussi amené leur élévation dans une proportion importante, de telle sorte que l'on prélève maintenant des rétributions mensuelles de 2 1/2, 5, 7 1/2, 10, 15, 20, 22 1/2 et 25 silbergroschen (31 1/4 centimes, 62 1/2 c., 93 3/4 c., 1 fr. 25 c., 1 fr. 87 1/4 c., 2 fr. 50 c., 2 fr. 81 1/4 c., 3 fr. 12 1/2 c.). Ce dernier chiffre (annuellement 10 thalers : 37 fr. 10 c.) forme le maximum. L'imposition dans ces limites a lieu par les commissions municipales, — maintenant par les commissions *scolaires*, — d'après des principes établis d'une manière libérale.

Si nous interrogeons les *résultats financiers* de notre système, ils doivent être en tout cas renseignés comme peu satisfaisants. Si l'on tient compte de ce qu'en 1868, les frais généraux des écoles communales proprement dites (y compris les intérêts des constructions) s'élevaient à 490,000 thalers (1,808,900 fr.), 40 pour cent des *revenus légaux* devaient être d'abord déduits pour cause d'indigence. Pour les autres contributions, il dut y avoir une exonération partielle et de nombreuses réductions après des exécutions infructueuses. *En réalité*, il a été payé en 1867, 42,427 thalers de rétributions scolaires (157,404 fr. 17 c.), dont 3,996 th. (11,826 fr. 36 c.) furent recouvrés par exécution. En 1868, le paiement s'éleva à 46,090 thalers (170,984 fr. 90 c.), dont 5,625 th. (20,868 fr. 75 c.) recouvrés par exécution. Afin d'atteindre ce dernier résultat, l'administration municipale dut publier chaque année plus de 30,000 ordres de saisie; il fallait, à cet effet, 2 comptables, 2 enregistreurs, 9 employés exécuteurs, c'est-à-dire, y compris les frais de bureau et les besoins matériels, chaque année 6 à 7,000 thalers (22,260 fr. à 25,970 fr.) de dépense nette préalable. Même pour les rétributions payées volontairement, on devait, en tenant compte de la petitesse des sommes, concéder aux chefs d'institutions et aux directeurs des écoles un tantième de 10 pour cent. Donc, sur le montant moyen des rétributions scolaires (44,000 th. ou 163,240 fr.), à peine 33,000 th. (122,430 fr.) sont entrés dans la caisse de la ville.

Mais même ce revenu n'est rien moins qu'un revenu *net*, si l'on apprécie quel *fastueux organisme* doit être mis en action pour la taxation des rétributions scolaires. Un président d'une commission d'école, dont le district est d'une manière *notable* au-dessus de la moyenne, donne l'image suivante de ces procédures. Des 733 enfants de cette école, 2 paient la rétribution totale de 25 silbergrosschen (2 fr. 75) par mois, — 34 paient 20 sgr. (2 fr. 50), — 11 paient 15 sgr. (1 fr. 87 $\frac{1}{2}$), — 45 paient 10 sgr. (1 fr. 25), — 59 paient 7 $\frac{1}{2}$ sgr. (0 fr. 93 $\frac{3}{4}$), — 261 paient 5 sgr. (0 fr. 62 $\frac{1}{2}$), — 102 paient 2 $\frac{1}{2}$ sgr. (0 fr. 31 $\frac{1}{4}$), — 219 ne paient rien. — Le revenu annuel de

Digitized by Google

1,339 th. (4,963 fr. 79) se réduit, après déduction du tantième pour recouvrement, à 1,200 th. (4,452 fr.). Pour recouvrer ces 1,200 th., il faut examiner chaque année environ 700 requêtes d'après des questionnaires étendus, avec recherche de la situation personnelle du requérant, décision et résolution, qui absorbent à peu près le montant, si l'on y ajoute le temps et les forces d'une commission d'école de 20 membres et davantage.

Plus on évalue avec soin la rétribution d'après le revenu du ménage, plus les fixations deviennent embrouillées, plus nombreuses deviennent les réclamations. Si l'on établit, par exemple, d'après l'une des plus récentes propositions, la rétribution scolaire pour 350 th. de revenu à 10 sgr. par mois, pour 300 th. à 5 sgr., l'expérience a appris que la majorité des personnes taxées à 350 th. réclame, et toutes les « recherches » personnelles établiront bien rarement d'une manière évidente si le revenu est de 350 th. ou 300 th.! Ces taxations détournent les commissions des écoles de leur mission importante et en éloignent les éléments les plus intelligents. Si l'on multiplie ce travail par le chiffre des 40 commissions d'écoles existantes, le revenu net réel se réduira en réalité à rien.

La commission municipale établie pour délibérer à cet effet est arrivée aisément, en présence de ces résultats financiers, *à la résolution unanime de l'abrogation des rétributions scolaires.* Le sacrifice financier qu'emporte cette résolution, est à peine digne de mémoire. Seul le cours du temps amènera ultérieurement une grande dépense pour la commune en faveur des nouveaux bâtiments d'école et des traitements des instituteurs, pour autant que le nombre des enfants qui réclameront désormais l'enseignement sans rétribution doive être considéré comme s'accroissant progressivement d'une manière importante. Cette conséquence, elle aussi, n'empêchera cependant pas l'administration de la ville de faire ce progrès qui, pour des motifs généraux, doit être considéré comme conforme à la vérité des choses.

Cela nous amène à la *situation générale de la question des rétributions scolaires dans tout le pays.*

La statistique des écoles élémentaires donnait, pour les huit anciennes provinces de la Prusse, les chiffres suivants, à la fin de 1864 :

Habitants	19,226,000	
Enfants fréquentant les écoles	2,938,000	
Traitements des professeurs	8,042,000 th.	(1)
Requisita des écoles	1,054,000 »	(2)
Erection des écoles	1,814,000 »	(3)
Total des sommes nécessaires	10,911,000 »	(4)

(1) 30,035,820 fr.
(2) 3,910,340 fr.
(3) 6,809,940 fr.
(4) 40,479,810 fr.

Digitized by Google

Le coût moyen d'un enfant à l'école populaire s'élevait à 6 thalers (23 fr. 46) dans les villes, et à 3 thalers (11 fr. 13) à la campagne. Pour réunir le chiffre principal des 8,042,000 thalers des traitements des instituteurs, les contributions

des *rétributions scolaires* furent de	2,516,000 th.	9,334,360 fr.
des *prestations communales* »	5,929,000 »	19,399,590 »
des *subsides de l'Etat* »	295,000 »	1,094,440 »

On reconnaît assez unanimement la nécessité d'élever *d'une façon permanente ces contributions pécuniaires.* On comprend surtout le taux peu élevé des traitements des instituteurs qui, bien qu'augmenté d'une manière importante durant ces dix dernières années, est néanmoins demeuré à peine à la hauteur de la diminution de valeur de l'argent. La statistique officielle donnait, à la fin de l'année 1864, les degrés suivants pour les traitements des maîtres :

De 50 à 100 th.	— 185 fr. 50 à 371 fr.	= 1,926	instituteurs.
de 100 à 125 »	— 371 fr. à 463 fr. 75	= 3,673	»
de 125 à 150 »	— 463 fr. 75 à 556 fr. 50	= 4,688	»
de 150 à 180 »	— 556 fr. 50 à 675 fr. 80	= 6,536	»
de 180 à 200 »	— 675 fr. 80 à 742 fr.	= 3,754	»
etc.,		etc.	

Plus de la moitié des places était donc encore pourvue de traitements de 50 à 200 thalers, d'après des évaluations assurément bien vieillies. Dans plusieurs associations scolaires, cependant, les bâtiment d'écoles, les dotations scolaires réclameront des ressources plus élevées pour répondre aux besoins de l'époque. Parmi les exigences de réforme de l'école élémentaire, la question d'argent est depuis longtemps la plus pressante.

Le problème de la réunion des moyens financiers présente cependant des difficultés spéciales à la charge de l'instruction, à cause de l'*inégalité des forces dans les diverses associations scolaires.*

Les 1,000 villes possèdent, en majeure partie, les moyens d'entretenir uniformément leurs écoles. Les 22,000 communes rurales scolaires, elles qui sont composées d'éléments comprenant 45,000 villages et circonscriptions rurales, présentent les plus grandes différences, quant à la capacité financière.

La fortune et la dotation *scolaires* sont réparties arbitrairement par suite des circonstances historiques; mais généralement, les communes les plus pauvres ont aussi la *moindre* portion dans l'héritage des dotations.

Le revenu des rétributions scolaires est inégal au plus haut point. Dans les *plus pauvres* communes, elles ne peuvent cependant aussi rapporter que fort peu de chose, quelque haut que l'on place leur taux.

La *force imposable des communes* est inégale au plus haut degré, mais dans les plus pauvres communes, elle est naturellement le moins élevée.

Digitized by Google

Pour la plupart des autres besoins de la vie commune, la dépense est réglée par la mesure de la capacité des prestations.

L'entretien des routes, le pavage, l'éclairage sont mesurés à peu près d'après les ressources.

Les frais de police et la charge des pauvres ont coutume de demeurer sur un pied important dans les communes pauvres ayant une industrie qui n'est pas encore développée. — *La charge scolaire, elle, reste à peu près stationnaire;* car les instituteurs doivent, pour une instruction égale, recevoir, *en une certaine mesure*, des traitements égaux, et les bâtiments et les fournitures de l'école doivent répondre à certaines exigences de minimum. Celles-ci, pour une école de village dotée d'une seule classe, ne peuvent plus être évaluées, en traitement de l'instituteur, bâtiments, frais de dotation, pour l'avenir, d'après le prix des choses nécessaires à la vie et des matières premières, au-dessous de 300 à 400 thalers (1,113 fr. à 1,484 fr.).

Voilà comment le *problème de l'entretien de l'école* se traduit *en chiffres*.

L'association nationale et scolaire doit, à défaut d'une dotation de fondation, procurer un minimum de 300 th., en moyenne annuelle, alors que sa force imposable ne varie, en réalité, que de 100 th. à 2,000 th. (371 fr. à 7,420 fr.) d'impôts directs. Ce n'est que dans les plus grandes communes du pays que la force imposable dépasse ces chiffres. Est-il possible, économiquement, de prélever dans environ la moitié des sociétés scolaires rurales, qui ne donnent à l'Etat qu'un impôt de 100 à 500 th. (371 fr. à 1,855 fr.), pour un seul objet communal, une moyenne annuelle de 300 à 400 th. (1,113 fr. à 1,484 fr.)?

La solution de ce problème a réussi jusqu'ici, parce que l'on a donné pour les créations d'écoles, et occasionnellement aussi pour leur entretien, d'importantes contributions de patronage, parce que l'on abandonnait aux communes le soin de fixer le taux des rétributions scolaires, sous réserve de confirmation des autorités supérieures, parce que l'on a élevé légèrement les impôts communaux traditionnels, parce que l'Etat a assuré un subside annuel de 10, 20, 30 th., et parfois de plus encore; mais principalement, parce que le traitement des instituteurs, les bâtiments des écoles et les dotations scolaires sont restés sur le pied *indigent* sur lequel ils se trouvent encore aujourd'hui.

L'assistance de l'Etat devrait-elle donc seule pourvoir, à l'avenir, à ce qui manque? Le budget serait grevé de sommes incalculables au détriment de tous les contribuables, en général. Les villes et les parties du pays, qui ont des circonscriptions communales mieux ordonnées, devraient payer pour celles dans lesquelles le système féodal en décadence a tellement divisé les communes et les biens que les associations existantes paraissent incapables de supporter les charges communales. La caisse de l'Etat doit, elle, intervenir directement, pour chaque petit journalier ou chaque circonscription

Digitized by Google

domaniale; la direction immédiate de l'école populaire par l'État serait ainsi commandée par le côté financier. Il devrait y avoir une centralisation de l'administration, qui rendît radicalement impossible l'administration indépendante de l'organisation de l'école populaire.

Tout progrès vers l'*administration autonome* a lieu, au contraire, en ce que nous nous décidons enfin à réunir de nouveau, dans des associations *viables*, l'organisation communale morcelée par la féodalité, dans des associations où l'on trouve réellement les ressources financières et les forces individuelles nécessaires à l'administration autonome. Dans ce but, les deux principes élémentaires fondamentaux du self-government doivent être mis en vigueur.

1. La commune naine doit être *complétée* dans sa capacité de prestations par une association plus grande — donc circonscription autoritaire, association de district, province — dans des degrés répartis de manière à ce que les transferts réciproques des charges communales ne dépassent pas une certaine mesure préfixée;

2. Il faut précisément pour ce motif formuler *un taux légal et uniforme d'impôt*, parce que le transfert de la petite association insuffisante à l'association plus grande ne devient exécutable et juste que moyennant l'existence préalable d'un taux *uniforme* pour l'impôt.

Déjà le premier projet de loi sur l'instruction formulé en Prusse, en 1819, avait été forcé par de pareilles circonstances, à chercher pour la charge scolaire une *mesure proportionnelle dans les impôts directs*. Tous les projets ultérieurs sont entrés dans la même voie. Le dernier projet veut répartir la charge scolaire en additionnels uniformes *aux impôts fonciers, sur les constructions, les classes et le revenu*. Le nouveau projet d'organisation de district place aussi la charge des districts au rang d'additionnels aux mêmes impôts, ainsi qu'à l'impôt industriel. Il n'y a pas, en fait, possibilité de trouver une autre mesure de la capacité imposable que les impôts directs. Depuis 50 ans, le système des additionnels aux impôts directs a été proposé plusieurs fois de cette manière par le gouvernement, et il est admis maintenant en principe par la Chambre des députés pour les charges des districts.

Jusqu'au développement d'un système autonome d'impôts communaux, ces additionnels doivent être acceptés, parce que sinon il en résulterait encore un embarras dont on ne saurait sortir.

Mais entre la résolution et l'*exécution* se trouve aujourd'hui encore une notable distance. C'est, en fin de compte, l'intérêt fiscal qui, depuis 50 ans, a fait avorter tous les projets de loi sur les écoles et tous les projets d'organisation communale. Si même le principe de l'imposition directe se fait jour pour les charges communales, la résistance ne se manifestera que plus vive contre le complément de la commune naine par l'association de district et on remettra alors en question, tant la loi d'instruction que la loi sur le district. A cette situation, déjà des plus compliquées, vient encore s'ajouter, comme une nouvelle complication, la question des rétributions scolaires.

Digitized by Google

Il s'agit de savoir si, pour réunir les sommes nécessaires à l'instruction, les parents des élèves doivent désormais payer encore une rétribution calculée d'après le nombre de leurs enfants, ou si *l'ensemble de cette somme* doit être réglé d'après la *capacité des contribuables*, c'est-à-dire d'après le taux des impôts directs ?

Il est d'abord évident que la nouvelle organisation des districts et du pays est rendue bien plus difficile, si, non seulement, nous imposons aux communes une nouvelle répartition de leurs charges, mais si nous devons encore en même temps augmenter ces charges du montant total des rétributions scolaires existantes antérieurement. Pour les écoles rurales, la somme s'élevait, à la fin de 1864, à 1,354,802 th. (fr. 502,631-542), somme dont s'accroîtraient les impôts directs des districts et des communes rurales.

On ne devrait pas se faire illusion sur la difficulté de la mission, comme le font encore aujourd'hui la plupart des partisans bien intentionnés des écoles populaires.

Malgré les difficultés ainsi accumulées, des *motifs prépondérants existent pour l'abrogation du système des rétributions scolaires*, soit à cause de la législation subsistante, soit à cause de l'impossibilité d'améliorer les rétributions par une réforme.

Le premier motif et le plus décisif gît dans la loi existante. Quelque faiblement développé que soit dans la société actuelle le sens de la loi, l'ancienne loi du pays n'en demeure pas moins un témoin irrécusable qui atteste, tant dans ses confirmations réitérées que dans les documents constitutionnels, que déjà les plus anciennes générations devaient reconnaître la justice et la proportionnalité de la répartition de *toute* la charge scolaire comme charge communale. Le principe encore en vigueur de la loi générale (A. L. R. II, 11, §§ 29-34) tend à « faire porter l'entretien des instituteurs et des bâtiments des écoles élémentaires » comme charge *commune* « sur *tous* les pères de famille de la commune sans distinction de confession et sans distinguer s'ils ont des enfants ou s'ils n'en ont pas ; et à la répartir équitablement entre eux, d'après le rapport de leurs propriétés et de leurs moyens de subsistance. »

Cet axiome fut proclamé à une époque où la Prusse avait laborieusement fondé un système d'impôts directs de l'*Etat*, qui n'a acquis que lentement et progressivement sa forme plus rationnelle d'aujourd'hui. Personne ne pouvait songer, en 1794, à un système uniforme de taxation communale directe. Le développement financier actuel simplifie l'axiome posé par la loi fondamentale du pays en une répartition naturelle de la charge scolaire, d'après la mesure des impôts directs.

Cet adage de l'ancien droit du pays a subsisté en tout temps, comme la loi fondamentale de notre école populaire. Mais il a été mal suivi, comme beaucoup de nos lois ; car toutes les lois administratives dépendent, en dernier résultat, du développement et de l'exécution que leur donnent le gouvernement et le ministre. Officiellement, l'administration de l'enseignement conservait encore

Digitized by Google

le principe, et un rescrit du ministre Von Altenstein, du 18 avril 1831, affirme d'une manière réitérée aux autorités administratives :

« Que la réunion des sommes nécessaires à l'entretien des écoles » et particulièrement le paiement des instituteurs, au moyen de » rétributions scolaires n'est plus du tout la règle légale, surtout » depuis la publication de la loi générale du pays. »

Néanmoins, dans la pratique, non-seulement les rétributions scolaires subsistèrent dans la majorité des communes, mais on admet même que les résolutions des contribuables intéressés — des assemblées de paysans dans les communes rurales, des conseillers communaux dans les villes — cherchent à couvrir de préférence les besoins toujours croissants de l'instruction, par l'élévation des rétributions scolaires, et non pas au moyen d'une augmentation d'impôts. Il n'y a que le rescrit en forme de circulaire du ministre V. Raumer, du 6 mars 1852, qui déclare dans une autre direction que la rétribution scolaire est un des émoluments « les plus conformes à la nature des choses » dans le traitement des instituteurs, et qui recommande même de recourir, en cas de besoin, à une augmentation des rétributions scolaires.

Un pareil maniement des lois administratives existantes pouvait, en général, convenir à un Etat absolu ; mais la constitution actuelle, par son article 25, a consacré de nouveau solennellement le principe démocratique, comme base légale de l'école populaire de l'avenir. Les chambres de révision et la chambre des députés ont refusé d'une manière réitérée de modifier l'article. *Il viendra enfin une époque, dans laquelle la contradiction entre la loi et l'intérêt fiscal devra disparaître.*

Le second motif est l'insoluble confusion qui se trouve dans le rapport des rétributions scolaires avec les dépenses communales ordinaires. Dans de grandes parties du pays, dans la province de Posen, le Schleswig-Holstein, la rétribution scolaire est déjà abrogée ou comme abrogée. Dans la province de Prusse, elle est en principe réduite pour les écoles des communes rurales à 2 $\frac{1}{2}$ sgr. (31 c. $\frac{1}{4}$). Même dans ces parties du pays où elle est régulièrement levée, il y a de nombreuses localités, parfois des districts entiers, qui ne s'imposent pas de rétribution scolaire. Le budget des circonscriptions administratives était pour ce motif très-différent d'après la statistique de la fin de l'année 1864. Pour former les traitements des instituteurs, les rétributions scolaires avaient été levées dans les proportions suivantes : circonscription administrative de Liegnitz et de Minden, 52 $\frac{2}{3}$ p. c.; Munster, 49 p. c.; Stettin, 42 p. c.; Kœslin, 41 p. c.; Dusseldorf et Francfort, 40 p. c.; Trèves, Potsdam, Mersebourg, 39 p. c.; Magdebourg et Aix-la-Chapelle, 38 p. c.; Breslau, 33 p. c.; Arnsberg, 29 p. c.; Cologne et Coblence, 28 p. c.; Danzig et Erfurt, 20 p. c.; Berlin, 19 p. c.; Marienwerder, 17 p. c.; Kœnigsberg, 16 p. c.; Gumbinnen, 12 p. c.; Stralsund, 11 p. c.; Bromberg, 8 p. c.; Oppeln, 5 p. c.; Posen, 2 $\frac{1}{2}$ p. c. D'après cela, la proportion contributive des com-

Digitized by Google

munes se range dans un ordre à peu près inverse des circonscriptions administratives.

Les diversités paraissent encore moins motivées si on les réduit aux *écoles rurales* où l'on trouve par exemple que les rétributions interviennent comme suit : circonscription administrative de Posen, par $\frac{44}{100}$ p. c.; Stralsund, $\frac{6}{10}$ p. c.; Oppeln, 4 p. c.; Kœnigsberg, 6 p. c.; Bromberg, 9 $\frac{1}{2}$ p. c.; Arnsberg, 24 p. c.; Breslau, 31 p. c.; Stettin, 46 p. c.; Kœslin, 48 p. c.; Minden, 51 p. c.; Münster, 56 p. c.; Liegnitz, 58 p. c.

Le rapport paraît encore plus erroné si l'on tient compte des *bases des rétributions* établies dans la statistique scolaire officielle de 1867. p. 74, et spécialement pour les écoles rurales : Dans la province de Prusse, de 2 $\frac{1}{2}$ sgr. à 5 th.; dans celle de Brandebourg, de 15 sgr. à 3 th.; dans celle de Poméranie, de 7 sgr. à 2 th., 12 sgr.; dans celle de Silésie, de 12 sgr. à 6 th.; dans celle de Saxe, de 5 sgr. à 3 th.; dans les provinces rhénanes, de 5 sgr. à 15 th.; dans celle de Westphalie, de 5 sgr. à 30 th. Dans les villes, le taux des rétributions varie de 5 sgr. à 36 th.

Enfin, le rapport paraît surtout erroné si l'on envisage comment des localités *situées immédiatement l'une à côté de l'autre*, dans une position économique à peu près égale, emploient d'une manière contradictoire les rétributions scolaires, pour satisfaire aux besoins scolaires, parfois de manière à couvrir complétement les traitements des instituteurs.

Cette situation est simplement le résultat d'une longue *autonomie des intérêts locaux*, qui poursuivent invariablement dans les résolutions communales la tendance de se tirer d'affaire sans augmentation d'impôts, et commencent toujours, dès qu'il faut un secours instantané, par élever immédiatement les rétributions. Ces variétés, dépourvues de règle, subsistent sous *une seule* et *même* législation nationale, sur la règle de l'instruction élémentaire et sur la répartition de la charge scolaire, — sous *une seule* législation sur les impôts directs, qui depuis longtemps poursuit l'idée de ne pas surcharger les petits ménages.

Si les rétributions scolaires devaient donc être conservées, il faudrait, tout au moins pour l'avenir, des *règles normales fixes*, afin de restreindre l'imposition des petits ménages dans des limites convenables et sévères. Mais il s'agit de les trouver.

D'abord le *degré inférieur* de la classe des imposables ne devrait être frappé que d'une rétribution nominale, ou complétement exonéré, comme cela a lieu dans la pratique actuelle.

Le *degré immédiatement supérieur* ne devrait pas être davantage appelé à contribuer pour le taux total, car cette classe laborieuse, placée précisément au-dessus de l'exonération, est déjà relativement fortement chargée sans cela.

Cette appréciation conduit aux *classifications ultérieures*. La pratique de Berlin montre qu'elles se rapprochent toujours davantage de l'impôt de catégorie ou de classes. Berlin a déjà adopté les de-

Digitized by Google

grés de 2 ½, 5, 7 ½, 10, 15, 20, 22 ½, 25 sgr. Plus on avance dans cette direction, plus on se rapproche de la question : Lorsque les rétributions scolaires sont calculées de plus en plus correctement d'après l'impôt de classe et le revenu, n'est-il pas plus simple et plus conforme au but que l'on veut atteindre, de les lever *directement* comme additionnels aux impôts directs?

Ce mode de procéder ne se recommande pas seulement par la grande simplification du mode de levée ou par l'économie des frais, mais encore par les considérations suivantes :

Comme chaque progrès de l'organisation de l'instruction entraîne à sa suite une augmentation d'impôts, comme à l'avenir les impôts communaux doivent, *en tout cas*, intervenir dans *une plus forte proportion*, il en résulte ce double mal que les pères de famille, qui déjà contribuent par la rétribution scolaire, doivent maintenant encore être forcés à augmenter leurs impositions pour le même objet. Afin d'éviter cette double charge, la loi générale II, 11 § 30, décide que la rétribution scolaire et la contribution ne peuvent être en tout cas levés qu'*alternativement*. Mais une application sérieuse de cette règle amènera des comptes fiscaux si minutieux et compliqués d'une façon tellement insensée, que l'on arrivera, pressé par la nécessité, à la simple répartition d'après les impôts directs. C'est ainsi que le magistrat et les conseillers communaux de Berlin en sont venus, sans contradiction importante, après quelques mesures intermédiaires, à l'abrogation de la rétribution scolaire.

Un *troisième motif des plus décisifs* contre le système des rétributions scolaires se trouve enfin dans son caractère d'*impôt de capitation*.

Il peut être approuvé lorsque les institutions d'enseignement *supérieur*, les écoles moyennes et les écoles spéciales sont entièrement ou pour la majeure portion entretenues par les rétributions des intéressés.

Pour l'année 1868, les rétributions scolaires des gymnases et des écoles scientifiques (real schulen) de la Prusse sont évaluées à 1,899,670 th. (fr. 7,107,875-70). Mais ces dépenses procèdent du *libre choix* des classes aisées, qui emploient l'école supérieure pour leur instruction, non-seulement en tenant compte de la capacité et aussi de la prévision déterminée d'une vocation pour l'avenir, mais selon la situation et la fortune des parents.

Puis, les villes contribuent aussi à ces institutions pour 735,591 th. (fr. 2,729,042-51) annuellement, et l'État pour 785,697 th. fr. (2,912,955-87).

L'entretien des *universités* est même regardé d'une manière très-large comme étant un intérêt public de l'État.

Mais là où, comme pour l'*instruction élémentaire*, le point de vue de la nécessité générale et illimitée vient à prédominer, le point de vue de l'offre et de la demande, de la prestation et du service rendu disparaît complétement devant l'intérêt public de l'État et de la société.

Digitized by Google

Le caractère de *contribution* affecté à la rétribution scolaire de l'école élémentaire n'est plus discutable depuis qu'en Prusse une *contrainte légale et effective* oblige à fréquenter l'école, depuis que l'instruction élémentaire uniforme a été reconnue dans toutes les *directions* comme la base de l'*intérêt public*, dans la Constitution aussi bien que dans les lois qui l'ont précédée. Et cela ne subit pas de modification par le fait que l'instruction élémentaire publique peut être remplacée par une instruction privée fort chère; au contraire, il en résulte seulement que les classes supérieures des contribuables ne fournissent généralement rien par voie de rétribution scolaire à l'école de la localité.

Cette *capitation* de la pire espèce exempte complétement le célibataire et l'homme sans enfants. Elle se multiplie avec le nombre des enfants indigents. Elle est payée par les classes ouvrières précisément dans cette période où le ménage doit s'établir; elle disparaît lorsque les enfants sont devenus grands et sont en état de venir en aide à leurs parents.

Ce caractère oppressif de l'impôt a déjà pour conséquence manifeste que les classes inférieures d'imposables doivent être *exonérées* en masse des rétributions. Que les communes règlent la rétribution à un taux élevé ou fort bas, n'importe! elle est *en fait* remise entièrement ou partiellement à ces classes et supportée par la caisse communale, dans une mesure bien plus importante que ne le montrent les statistiques officielles. Le dernier projet de loi veut, en conséquence, limiter *pour la principale des classes inférieures* des contribuables, la rétribution à un minimum de 1 th. et dans les villes de 2 th. Mais ce n'est là rien gagner.

Puis, la classe principale, taxée à 15 silbergroschen, 1 th., 2 th. et 3 th. d'impôts de capitation, réunit des catégories de propriété très-diverses, qui ne peuvent l'être qu'au point de vue des classes supérieures. Mais en tout cas une pareille exception légale formerait *la règle en fait;* car très-communément le degré inférieur (15 sgr. d'impôt de classe) comprend plus des 2/3 de tous les imposables dans le plat pays, et la classe principale (1/2, 3 th.) plus des 7/8 du nombre total. Pareille prescription légale modifie donc peu de chose à la surcharge relative des petits et des plus petits ménages. Elle n'aurait, d'après l'expérience acquise, d'autre conséquence que de faire recouvrer les rétributions, d'une manière d'autant plus rigoureuse, que leur taux sera restreint par la loi, et que les frais de l'entretien scolaire se développeront par la suite. En fait, malgré tous les palliatifs, la grave différence entre le *revenu présumé* et le *revenu réel* subsistera toujours. En fait aussi, *la plus grande* moitié des enfants de l'école ne paie pas de rétribution ou n'en paie qu'une nominale; voilà un autre côté de la question.

La distinction des élèves en payants et en gratuits naît de cette circonstance, distinction que les associations communales les plus exclusives se sont surtout efforcées d'écarter jusqu'ici.

Par là, *la grande contradiction sociale de l'époque* se fait sentir dans

Digitized by Google

la salle d'école, c'est-à-dire dans le dernier endroit où elle dût se manifester jamais. Quelle que soit la forme dont on couvre la remise, c'est toujours une remise d'impôt qui réagit d'une manière défavorable tant sur les idées des parents que sur la position des enfants. Pour les parents, la remise d'impôt est un pas vers l'acceptation d'aumônes avec toutes les conséquences de diminution des sentiments d'honneur et de la force d'action. Parmi les *enfants*, jamais on n'arrivera à bannir la différence des « payants » et des « pauvres, » lorsque les deux catégories se rencontrent séparément. Dans les jeunes intelligences, la loi sociale de la distinction des classes se manifeste avec ses traits distinctifs et dépose bientôt les germes d'un orgueil futur dans les uns, et des sentiments de sujétion et d'envie dans les autres. Ce *seul* motif devrait déjà faire exclure le système des rétributions scolaires, parce qu'il établit dans l'école populaire elle-même une séparation qui ne peut jamais être complétement évitée, et qui transporte le froissement des contradictions sociales dans la conduite des enfants entre eux, bien que l'école allemande et le personnel des instituteurs allemands consacrent à leur plus grand honneur tous leurs efforts à l'éviter.

L'expérience de la vie enseigne qu'il est impossible de rendre entièrement étrangers dans la vie ceux qui se sont assis ensemble sur les bancs de la même école.

La même expérience distingue aussi les rapports des classes. Si nous voulons, après que la question sociale est née dans la vie de nos villes, éviter le sort de la France, — la guerre à la propriété, — nous devons avant tout fuir la scission sur les bancs de l'école. Notre supériorité sur nos voisins de l'ouest repose en grande partie sur ce que l'Allemagne n'a jamais voulu, ni en principe ni en application, d'une instruction séparée pour les classes propriétaires et non propriétaires.

La nouvelle société industrielle présente la question dans toute sa portée. Le problème de la question sociale demeure en tout cas insoluble, aussi longtemps qu'on ne le conçoit pas comme la question générale de l'élévation du niveau moral et intellectuel de toute la société. Ce n'est jamais que sur des *points isolés* qu'en théorie et en fait les propriétaires mettent en action l'assistance sociale et tentent de procurer aux ouvriers des secours périodiques pour les cas d'incapacité de travail et de nécessité générale.

La plupart de ces tentatives d'une assistance immédiate sont en contradiction avec le principe fondamental du travail libre et les principes fondamentaux de l'économie politique.

Mais ici, la propriété peut, sans s'ingérer dans les lois du libre-échange, sans léser l'indépendance des classes qui ne possèdent pas, assurer un secours uniforme et compléter l'œuvre de l'éducation des familles sans s'immiscer dans leur existence. C'est en comprenant, comme un devoir national, l'instruction élémentaire de la jeunesse mineure sur le pied de l'égalité ; c'est en décidant la participation directe des propriétaires à l'entretien de l'école au

Digitized by Google

moyen de l'impôt qu'ils paient et par leur activité personnelle dans son administration. Voilà la plus sérieuse garantie contre le communisme; car on montrera ainsi aux classes indigentes que ce ne sont pas les biens *extérieurs*, la fortune, mais l'instruction et les mœurs de *tous*, qui peuvent et doivent devenir uniformes. C'est le même devoir que la société du moyen-âge avait résolu d'une manière solidaire par la dotation que dans un zèle unanime elle avait attribuée à l'Eglise. L'enseignement de la jeunesse par la religion et la science est devenu pour la communauté actuelle des hommes un devoir général qui n'existe pas avec une moindre importance qu'au moyen-âge et qui demande à être complétement rempli.

Mais notre Etat, qui exige de tous ses citoyens le summum, a placé aussi en même temps le développement intellectuel de la nation sur une base normale accessible à tous. Il a déclaré déjà depuis des siècles ce devoir public « une charge commune » des associations. Il ne peut plus se départir de ce principe, mais doit avoir le courage de le réaliser enfin. Aussi le dernier des hommes qui devrait s'en écarter, c'est le ministre de l'Instruction publique en Prusse. Une loi de l'instruction rédigée enfin après cinq années de tentatives ne peut pas créer seulement une situation provisoire, elle ne peut, au mépris des promesses faites depuis des générations, vouloir nier un principe sanctionné par la Constitution.

Voilà les motifs qui décident mon opinion.

En face de ces principes d'une importance réelle, le nouveau projet de loi sur l'enseignement a cherché à *légitimer* encore une fois *le système des rétributions scolaires*, pour trois motifs que nous devons examiner en terminant.

Le premier motif est « *la légitimité historique des rétributions scolaires* » comme tradition de tous les Etats allemands. — Mais cette origine des rétributions remonte à l'époque où l'école populaire était devenue un *nouvel* objet de la prévoyance de l'Etat. Au moyen-âge, l'Eglise avait accepté l'instruction de la jeunesse comme l'un de ses devoirs universels. L'opulente dotation de l'Eglise était destinée à ce devoir, mais, avec le cours du temps, on l'y appliqua si peu, que ses richesses devinrent encore plus insuffisantes que son personnel, *avant comme après* la réforme, pour développer uniformément l'enseignement populaire.

La commune locale temporelle n'avait pas de devoir de cette nature, d'après la tradition historique. Elle était, d'ailleurs, si richement dotée des charges militaires, judiciaires, de police et des pauvres, ainsi que des impôts au profit de l'Etat, qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles il ne pouvait s'agir qu'elle se chargeât librement de nouvelles obligations, surtout en ce temps dépourvu d'idées générales. L'Etat fut donc forcé par la reconnaissance de sa mission suprême et par suite d'un devoir moral qu'il s'était imposé par la sécularisation, de se charger d'un devoir autrefois religieux. Ce ne fut d'abord, il est vrai, que sur un pied restreint. On rattacha l'école locale à la maison du clerc; ses fonctions, aux petites dîmes

Digitized by Google

et aux petits droits traditionnels de sa charge, lorsqu'il en existait. Lorsque ces revenus faisaient défaut, on accordait un privilège industriel fructueux dans le plat pays, moyennant l'obligation de « tenir école, » et l'on y ajoutait une assistance par de petites prestations en nature et de petites « rétributions scolaires, » d'après le nombre d'enfants. Ces rétributions étaient calculées, dans le règlement des écoles prussiennes de 1765, de 6 à 12 (1) pfennings par semaine en hiver, et de 4 à 8 pfennings en été. *Il n'y avait pas d'autre moyen* de couvrir les besoins scolaires; l'organisation des classes rurales empêchant en fait et en droit une taxation directe et l'Etat ne trouvant lui-même pour ses droits militaires et financiers *immédiats*, que fort difficilement des ressources dans la force impo sable des communes. De cette manière, l'entretien des écoles populaires par voie de collectes fut nécessairement mis en action. — L'histoire des rétributions scolaires est en fait identique à la pénible histoire de la décadence des petites communes et de la pauvre école de village en Allemagne!

Un second motif pour la conservation des rétributions scolaires se puise en ce que l'enseignement gratuit détruit ou affaiblit tout au moins *le sentiment moral de la responsabilité* de la part des parents.

Quelque prépondérant que soit ce motif, en lui-même il n'a que peu de valeur pour la question présente. Personne ne peut ou ne veut enlever aux parents le devoir de l'éducation et de l'entretien de leurs enfants et agir à la manière spartiate sur l'organisation générale. Ce devoir d'entretien ne compte cependant dans les rétributions scolaires qu'un petit nombre de pour cent, qui sont d'ailleurs déjà remis aux plus pauvres.

Il ne s'agit en fait que de la plus juste répartition de cette charge; car le père de famille doit payer une rétribution scolaire *tout aussi bien sous la forme de l'impôt qu'il le fait maintenant*. En outre, les parents conservent même après l'abrogation des rétributions scolaires le devoir toujours sensible pour les petits ménages de procurer les fournitures scolaires et les vêtements pour l'école. Cet argument, d'un poids moral remarquable, n'a donc ici, en définitive, qu'une apparence de force morale.

Comme *troisième motif* en faveur des rétributions scolaires, on allègue *l'expérience que l'homme du commun n'a coutume d'estimer que ces institutions pour lesquelles il a quelque chose à payer*. L'école d'un libre accès n'est que trop aisément méprisée dans ces sphères, et l'enseignement rémunéré en est prisé d'autant plus haut. — Ce fait est exact en soi et il a porté l'auteur de cet écrit à préconiser dans des travaux antérieurs le maintien de petites rétributions scolaires, sous la forme « de paiements de contrôle. » Un examen plus minutieux montre cependant que cette expérience n'est nullement générale et que spécialement les populations urbaines savent

(1) 6 centimes 1/6 à 12 cent. 1/2, et 4 cent. 1/6 à 8 cent. 1/6.

Digitized by Google

parfaitement estimer la valeur de l'enseignement gratuit. Puis le fait exact des absences moyennes plus considérables chez les enfants gratuits repose non pas sur un manque d'estime de l'enseignement gratuit, mais bien plutôt sur ce que le désordre domestique, la nécessité, le désir de faire déjà gagner quelque chose aux enfants, se rencontrent surtout dans ces ménages. Que ce soit là le motif décisif, c'est ce qui résulte de ce que les périodes d'absence chez ces enfants correspondent régulièrement avec les mois où les travaux des enfants sont le plus requis et utilisés.

Le fait que ce motif a encore toujours une importance pour les classes de notre population n'est pas précisément une preuve en faveur de leur degré de culture. Le législateur ne devrait pas établir des institutions fondamentales sur les opinions les plus exclusives et égoïstes des classes ignorantes, qui s'éclaircissent et se rectifient avec chaque progrès de l'instruction populaire. Ce motif ne pourrait être décisif pour l'institution fondamentale, puisque déjà la rétribution doit être remise aux classes les plus pauvres, et qu'il est, dès lors, inefficace précisément dans les classes auxquelles il est surtout destiné. Dans tous les ménages, au contraire, qui paient des *impôts*, la rétribution scolaire est levée sous la forme d'un additionnel, et la lumière se répand aujourd'hui si promptement parmi les populations sur leurs intérêts économiques, qu'il ne faut pas craindre qu'elles ne découvrent bientôt que l'enseignement en fait n'est pas gratuit, mais que seulement le système des impôts est autrement réparti.

Les motifs allégués par les projets gouvernementaux ne peuvent donc pas compter sur une grande autorité.

Les motifs réels de la conservation de la rétribution scolaire, et qui ont déjà été indiqués, sont d'une toute autre nature et ont été toujours les mêmes depuis la publication du droit national général. Ce sont les *intérêts directs et immédiats des classes propriétaires* qui maintiennent le système des rétributions scolaires, qui le maintiennent le plus fortement dans le plat pays, et dans une forte mesure aussi dans les villes.

C'est la haine de toute aggravation des impôts directs qui se trouve toujours à l'arrière-plan, lorsque des assemblées de paysans et de conseillers municipaux se déclarent régulièrement favorables aux rétributions scolaires et cherchent à couvrir d'abord l'augmentation des besoins par une élévation de rétributions.

Tel a été notre véritable obstacle depuis 76 ans, tant pour l'ensemble que pour les cas particuliers. La législation et l'administration y ont toujours cédé jusqu'ici, — parce que parmi toutes les forces de résistance de la société, la haine de l'impôt est le sentiment le plus uniforme, le plus tenace et le plus difficile à dominer. C'est là le motif pour lequel le principe répété avec tant d'énergie dans le rescrit de M. d'Altenstein du 18 avril 1831, « que les communes ne peuvent jamais s'opposer à l'introduction de contributions fixes à la place des rétributions scolaires,

Digitized by Google

car c'est là la seule instruction vraiment légale, » n'a pu prévaloir. Les communes se regimbèrent et les classes propriétaires s'efforcent aujourd'hui encore de maintenir des particularités provinciales et locales et des motifs spéciaux, en suite desquels il faut s'en tenir à la levée des rétributions scolaires.

Ceux qui, en d'autres cas, ne peuvent assez caractériser l'égoïsme à courte vue des assemblées délibérantes populaires, ont coutume, sous ce rapport, de parler avec prédilection de la « pénétration » et de « l'expérience » des représentations communales locales qui se sont décidées pour la conservation des rétributions scolaires. Les intérêts immédiats des maîtres ne se rattachent que trop souvent à cette direction, spécialement dans les villes, où ils réussissent bien plus facilement à obtenir une augmentation de rétribution, afin d'accroître leur revenu, qu'ils ne parviendraient à une augmentation générale des impôts.

Au lieu de se rendre compte de la signification de cette résistance, de la puissance de la coutume, de la haine de tout paiement d'impôts directs, des intérêts solidaires des classes propriétaires, l'idéalisme allemand se plonge constamment dans les discussions sur la formule des plans d'école et les méthodes, sur les rapports de l'Eglise, de l'école et de l'Etat, sur l'école confessionnelle et non confessionnelle. Les pétitions relatives à la question des écoles, qui pourraient être pesées à lourde charge, ne renferment pas un seul mot sur les règles légales de l'impôt, d'après lesquelles il faudrait lever l'argent nécessaire à l'école populaire. La question des frais est, ou bien regardée comme « peu importante, » ou bien on suppose que « l'Etat » doit fournir les sommes manquantes, et la question se trouve portée alors sur le domaine général et agréable du chiffre des dépenses improductives de l'Etat.

Ce n'est pas un devoir aisé que de se frayer une voie entre ce réalisme des intérêts directs des contribuables et cet idéalisme des discussions scolaires, afin d'aider l'école populaire à faire réellement un pas en avant. La direction économique fondamentale de notre époque nous pousse d'une manière décidée à chercher à faire naître d'abord et particulièrement dans les classes propriétaires, *l'intelligence des vrais intérêts* dans la question des rétributions scolaires.

La question est moins sensible pour les *classes indigentes*, parce que ces rétributions leur sont généralement remises presque partout. Même pour les *degrés moyens de contribuables* elle est de peu d'importance, parce que les rétributions scolaires ne sont pas en moyenne beaucoup plus importantes que les sommes qu'elles auraient à payer sous forme d'additionnels.

La difficulté de la question repose sur *les degrés supérieurs de propriétaires* et spécialement dans les classes frappées de l'impôt sur le revenu qui, dans les villes ou à la campagne, font rarement usage elles-mêmes de l'école élémentaire, et n'ont à contribuer que d'une manière insignifiante ou ne contribuent même pas du tout à

Digitized by Google

l'entretien de l'école par les rétributions scolaires. Ces classes comprennent elles-mêmes, trois groupes qui seront le plus immédiatement et le plus sensiblement frappés par l'abrogation des rétributions scolaires.

Le premier groupe est constitué par la grande propriété foncière, qu'il ne faut pas s'étonner de voir se soulever contre l'adjonction en bloc d'environ 20 pour cent d'additionnels à l'impôt foncier et d'autres additionnels à l'impôt sur le revenu. Mais maintenant déjà la grande propriété foncière fournit en partie beaucoup plus, là où, comme dans les circonscriptions territoriales des provinces de l'ouest, elle doit en fait couvrir presque tous les frais généraux de l'école. Elle fournit souvent beaucoup plus sous la forme de « contributions de patronage » pour les érections et l'entretien des écoles. Pour ces contributions occasionnelles très-considérables, les circonstances actuelles ne présentent aucun fondement légal. La législation agraire a fait cesser la responsabilité du seigneur foncier pour ses « sujets. » Depuis l'émancipation de l'école d'avec l'Eglise, le devoir d'entretenir l'école ne peut plus être traité comme une simple dépendance du patronage de l'Eglise et la notion générale du patronage de l'école manque d'une base légale. Il ne s'agit donc essentiellement, pour la grande propriété foncière, que de la *peréquation* de charges déjà existantes dans leur ensemble. La base rationnelle de cette mesure ne peut être tirée que de l'intérêt réel que la grande propriété foncière a à l'entretien de l'école élémentaire. Cet intérêt est identique à celui que tout grand capitaliste possède à l'entretien économique des familles de travailleurs qui sont en sa dépendance, à l'éducation des enfants de ces familles dans l'ordre et la morale, à la conservation d'une race de bonnes et fidèles familles d'ouvriers. Cet intérêt doit être évalué d'après le revenu permanent de l'administration des biens et, par suite, d'après l'élévation de l'impôt foncier. La réunion partielle des frais de l'école populaire d'après la mesure de l'impôt foncier semble donc des plus convenables. On peut même dire que le maître rural paie déjà en fait la rétribution scolaire de ses familles d'ouvriers ; car elle est actuellement comprise dans le taux des salaires ruraux, qui s'est fixé d'après les besoins des familles de travailleurs. Le maître devra finalement toujours payer assez pour que le travailleur puisse vivre avec sa famille, — y compris la rétribution scolaire des enfants. Prendre une partie de la rétribution scolaire sur l'impôt foncier ne consiste donc que dans un paiement direct au lieu d'un paiement indirect. Cela convient autant au maître que l'habitation libre, que la portion de seigle et d'autres avantages permanents qu'il assure à ses travailleurs pour se conserver une population ouvrière zélée et fidèle. La différence consiste uniquement en ce que l'éducation des enfants, leur transformation en travailleurs assidus, rangés et éclairés est la garantie la plus sûre que puisse établir le maître, qu'elle est une institution plus sûre que l'attribution d'un boisseau de seigle ou de quelques boisseaux de pommes de terre.

Digitized by Google

Le *deuxième groupe* de personnes immédiatement frappées est formé par les *grands industriels* qui, possesseurs de fabriques et d'établissements de toute nature, seront, dans tous les cas, fortement frappés par l'uniformité des additionnels aux impôts sur les revenus, sur les constructions et sur l'industrie. Mais à eux aussi s'applique le principe économique, qu'ils paient déjà actuellement les rétributions scolaires, — parce qu'elles sont comprises dans le taux des salaires fixé par les besoins des familles, parce qu'en tous cas, ils doivent payer assez pour qu'une famille de travailleurs puisse aussi couvrir les dépenses réclamées pour ses enfants. Plus le commerce, les métiers et l'industrie s'étendent sur le plat pays, plus il devient évident que le recouvrement des charges de district et des charges communales par la taxation directe est dans l'intérêt bien entendu de la propriété foncière, qui s'y est opposée jusqu'à présent avec une si grande opiniâtreté.

Le *troisième groupe* de personnes qui se sentent frappées, comprend enfin les célibataires et les ménages qui n'ont pas d'enfants, qui, comme tels, sont exempts du système des rétributions scolaires et qui supporteront leur part entière en cas de taxation directe. La législation actuelle a raison assurément de ne plus vouloir charger de peines positives ces deux classes de personnes. Mais les astreindre à contribuer, au moyen de l'impôt, à l'éducation de la génération en voie de croissance, c'est là une idée justifiée à tous les points de vue. Le droit national prussien a, dans ce cas, comme sous beaucoup d'autres rapports économiques, atteint le point véritable, lorsqu'il exprime l'adage fondamental : Les chefs de ménage doivent supporter leur part entière, *qu'ils aient des enfants ou qu'ils n'en aient pas*. Nous voulons en rester à ce principe bien conçu et en faire enfin une vérité.

Des *points de vue* de cette nature ne réussiront peut-être pas à pousser l'idéalisme allemand à songer, dans la discussion sur l'enseignement, aux moyens qui existent de se procurer de l'argent, D'un autre côté, le réalisme des contribuables intéressés devra être convaincu peu à peu que le système des capitations doit aussi être déraciné en cette matière, et que ce progrès est dans l'intérêt bien entendu, tant de la classe propriétaire que de la classe laborieuse. La conception restreinte qui ne voit dans l'impôt qu'une « confiscation » de la fortune privée, au lieu d'y voir l'application la plus nécessaire et la plus convenable de la fortune, application favorable au contribuable lui-même en vue des devoirs généraux les plus élevés, a été jusqu'à présent l'héritage le plus durable des États absolus. Elle se reflète encore dans les délibérations et les résolutions des deux Chambres sur la loi du 14 avril 1856, dans la rechute qui amena la confirmation la plus solennelle du fatras le plus incohérent de diplômes de fondation, de priviléges et d'observances, « d'après lesquels les charges communales resteront réparties sous la tutelle constante du gouvernement royal. »

Deux dizaines d'années en plus de gouvernement constitutionnel

Digitized by Google

auront bien aussi amené nos classes propriétaires à s'apercevoir que l'indépendance et l'administration locales sont dépourvues de signification dans l'Etat actuel, sans un système d'impôts directs pour la commune, le district et la province.

Si nous réédifions sérieusement en Allemagne le self-government et le système d'impôts qui s'y rattache, à partir de l'*école populaire*, ce ne sera que répondre à notre principe national de Réformation qui concevait avec plus de profondeur l'église et l'école, la religion et l'éducation, que ne le faisaient nos voisins de l'ouest.

Notre droit national général est arrivé, dès 1794, par sa notion fondamentale, à cet état de choses que l'Angleterre et la France s'efforcent d'atteindre actuellement. La société allemande d'aujourd'hui, la représentation populaire qui en est l'émanation, et l'opinion publique se développeront dans la forme actuelle de l'État après une génération nouvelle de lutte en faveur des intérêts.

Notre administration, d'autre part, devra enfin réaliser un principe fondamental depuis longtemps déjà reconnu par elle, après qu'il eut perdu, depuis plusieurs années, sa puissance dans l'Eglise et dans l'école.

Aussitôt que ces deux directions se rencontreront, il en résultera l'abrogation des rétributions scolaires. »

Traduit par Th. Hippert.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

—

Êtes-vous entré, le soir, à Liége, au bout de la rue de la Cathédrale ou sur le quai voisin, dans une de ces maisons qu'on appelle, là, *café*, et que j'appelle, moi, taudis? Sur une estrade, une grosse mafflée entonne une romance très-tendre, très-fade surtout, qui a fatigué les oreilles de la France entière. Tandis que cette fille chante, voyez-la remuer ses bras nus et rouges, tantôt l'un, tantôt l'autre, comme une écrevisse à demi cuite agite ses pattes dans une marmite d'eau bouillante. D'après cette chanteuse et le public ému qui l'écoute, de grâce, ne jugez pas de la population. Vous seriez injuste à l'égard de la bonne ville de Liége.

Si vous allez de préférence au café Morren, vous trouverez là de beaux échantillons de la bourgeoisie. Justement à vos côtés, il y a deux personnes ayant l'air intelligent. Je les vois pleurant sur les défaites des armées françaises. Pourquoi cette douleur? Interrogez ces âmes sensibles, elles vous diront : — Que voulez-vous! nous sommes Belges de cœur, mais nous parlons la langue de nos voisins, nous adoptons leurs modes, nous admirons les chefs-d'œuvre qui éclosent chaque jour chez eux, leur esprit est notre esprit; enfin, « nous sommes la petite France! » — Mon cher lecteur, pleurez avec ces éplorés, si cela peut vous faire plaisir, mais soyez bien persuadé que ces pleureurs ne sont pas les représentants de l'esprit ni du caractère liégeois.

Eux, la petite France! Mais demandez à tous les habitants du pays, depuis Gomzée et Xhavée jusqu'à Fexhe, Glexhe ou Kemexhe, à tous ceux qui sont nés entre Xhendremal et Xhendelesse, ils vous diront tous qu'il n'y a pas un nom de la terre liégeoise qui ne soit plus et mieux muni de consonnes sifflantes, aspirées ou gutturales

Digitized by Google

qu'Anvers, Metz ou Gibraltar, de redans, de scarpes, de contrescarpes et de bastions. Faites ce que vous voulez; contre ces consonnes viendra toujours se casser le nez tout savant, linguiste ou philologue qui voudrait revendiquer les noms liégeois pour mots appartenant à la France ou à son langage.

Cependant, cette langue liégeoise, si hérissée de consonnes, si dure à la vue, est devenue un jour une langue littéraire, et cela juste au moment où la langue française a commencé à devenir un jargon. Liége, à qui ses enfants aujourd'hui — quelques nigauds, du reste, — refusent toute originalité d'esprit, supposant que leur ville, aussi sotte qu'ils sont sots, copie tout ce que fait Paris, Liége a eu ce que la France n'a peut-être pas eu; elle a eu, notre ville des princes-évêques, un théâtre original. Nous sommes beaucoup trop disposés à l'oublier, Liége avait des comédies liégeoises, très-bien écrites en son langage, tandis que Voltaire, si soigneux de toutes les parties de l'art d'écrire, écrivait des vers comme ceux-ci :

Le premier pas, *mon* fils, que l'*on* fait dans le *monde*
Est celui *dont* dépend le reste de nos jours;
Ridicule une fois, *on* vous le croit toujours;
L'impressi*on* demeure. En vain, croissant en âge,
On change de co*n*duite, *on* prend un air plus sage,
On souffre encore *long*temps de ce vieux préjugé;
On est suspect encore, lorsqu'*on* est corrigé.

Tandis que les acteurs, au lieu du doux parler de Racine, faisaient entendre sur la scène française un grognement de roquet : *on*, *on*, *on*, le vieux patois de Liége, sans rien perdre de sa richesse, s'assouplissait, et le premier usage que les Liégeois faisaient de leur théâtre, c'était d'y faire monter, pour les livrer aux sifflets du public, les maladroits imitateurs de l'étranger. Deux personnages qui virent le jour alors sont encore vivants à cette heure; l'un, M. Golzau, « liégeois francisé » comme disent les auteurs de la comédie : *Li voyège di Chaufontaine;* l'autre, le pauvre Colasse, dans la tragédie du Liégois engagé (*Li Lîgeois ègagî*).

Nous rions encore de M. Golzau, caporal de profession et père d'une nombreuse famille; (nous venons de voir deux de ses enfants au café Morren, et j'en connais par douzaines sur le pavé de Bruxelles). Plus excusable que sa nombreuse progéniture, M. Golzau n'a d'autre ridicule que d'avoir laissé sa langue maternelle pour parler, plus mal que bien, le beau langage parisien. Mais que ce faible lui coûtera cher! Comme il sera bafoué par tout le monde, et par Mareie Bada, la fraîche harengère, et par Adîle, la bouchère, et

Digitized by Google

par sa cousine Tonton, qui appelle notre caporal — avec quelle irrévérence ! — « *Monseû l' Fransquyon*, » tout rond. Voilà comment les Liégeois traitaient, il y a cent ans et plus, les gens de petite cervelle qui trouvent admirable tout ce qui est étranger. C'est tout différent aujourd'hui. A Bruxelles, au moins, au barreau comme dans le monde, au palais comme dans les salons, les fils de M. Golzau sont partout les bienvenus et les bien choyés. Plus, dans leur langage ils mettent d'affectation, plus ils sont admirés et applaudis. Oh ! chère Tonton, venez donc fustiger ces beaux petits messieurs.

Autant M. Golzau nous amuse, autant le pauvre Colasse nous inspire de pitié. Entraîné par un racoleur français, il abandonne sa fiancée, sa patrie, sa vieille mère qui succombe à la douleur. Mais il a l'assurance d'être bientôt capitaine ; au moins le sergent racoleur le lui affirme sous serment ; — capitaine au service de Sa Majesté Louis le bien-aimé, quinzième du nom, quel honneur ! La vanité a perdu plus d'un imbécile.

> Mon nom n'est plus Colasse, et votre serviteur
> Depuis qu'il est sôdâr se nomme *Jolicœur*,

dit-il, en parlant à sa mère un jargon qui n'est déjà plus la langue de son enfance. Après cette déclaration, tu peux partir. Va, misérable chair à canon, ce n'est désormais plus sur toi que nous pleurerons.

Le drame liégeois disait au public : — Ne va pas à l'étranger, ne quitte pas le pays, ses vieilles mœurs, sa langue chère à tous ceux qui t'aiment. — Le public liégeois répondait en chœur : N'appelons pas non plus l'étranger chez nous ; le plus aimable même, c'est toujours, nous le savons, l'ennemi. — Ainsi, disait-il, ou, pour employer les propres paroles dont il se servait alors : « *Les Français sont d'belle intreie et d'laide sorteie*, » c'est-à-dire : « Les Français commencent par charmer et finissent par se faire détester. » A quoi messieurs les éditeurs du dictionnaire des *Spots* ou proverbes, un vrai trésor de belles et bonnes choses, ajoutent cependant : « *Les proverbes qui concernent toute une nation ne signifient absolument rien. Ils naissent le plus souvent sous l'impression d'événements politiques, aussi consacrent-ils souvent le pour et le contre.* » Pardon, messieurs, ce proverbe signifie beaucoup et contient beaucoup de vérité. Si votre note vous a été inspirée par un sentiment de convenance à l'égard du voisin, votre inspiration a été malheureuse, car le proverbe, s'il pèche en quelque chose, n'a que le défaut d'être trop flatteur pour les Français.

Digitized by Google

Croyez-vous, par exemple, que vos pères et les nôtres trouvaient belle même l'entrée de messieurs les cosaques ou de messieurs les uhlans, des sans-culottes français ou des bandes de Louis XIV? Pour votre note, messieurs, si vos pères revenaient en ce monde, ils vous tireraient peut-être l'oreille, en vous disant, par forme d'apologue : Certains ours.... *Et cætera.* Et ils n'auraient point tort.

Cela dit, revenons au *Litgeois ègagt.* Au temps où tous les électeurs du Rhin, évêques, princes, souverains, membres du saint empire, grevaient d'impôts leurs peuples pour imiter le luxe triste et ruineux de feu Louis XIV; où toutes ces altesses, éminences germaniques, que sais-je, ne voyaient de belle architecture que celle de Versailles, de belle littérature que celle de Paris; par une exception sans exemple, voici Mgr. Velbruck, prince-évêque de Liége, recevant en sa maison de plaisance, à Seraing, le stadhouder de Hollande, et pour amuser son noble visiteur, faisant jouer devant lui, le 15 juin 1776 (la date doit être rappelée), en sa maison épiscopale, le *Litgeois ègagt.* Tant le goût des fruits du terroir — et ils étaient excellents — prévalait alors sur le mauvais goût français!

La pièce fut-elle comprise du stadhouder néerlandais, je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est que ce vieux théâtre liégeois, pour être aimé, lu et relu de nous tous, Belges des provinces flamandes comme Belges des provinces wallonnes, n'a besoin que d'être plus répandu. En voulez-vous la preuve? Voyez Stecher, le Gantois, quelle lettre enthousiaste, pleine de vénération et d'amour, il a écrite aux auteurs de la dernière édition, celle de 1854. Cette lettre si belle a été insérée par eux, et avec raison, comme la meilleure introduction au vieux recueil. Voyez Joseph Hannon, notre concitoyen, notre vieil ami que nous avons perdu il y a peu de jours, grande perte pour nous, pour notre université, perte immense surtout pour nos concitoyens pauvres qu'il soignait dans leurs maladies avec un désintéressement sans bornes, ce qui n'est rien, mais avec une tendresse et des soins qu'une mère seule peut avoir pour ses enfants. Un jour nous dirons ce qu'il y avait de bonté dans le cœur de ce savant, insouciant pour lui-même. Aujourd'hui qu'il nous suffise de rappeler le plaisir qu'il prenait au théâtre liégeois. C'est dans ce volume qu'il trouva le sujet de la thèse par laquelle il obtint la place de professeur à la faculté de médecine; c'est dans la comédie des *Ypocontes* qu'il prit non seulement le sujet, mais jusqu'à l'épigraphe de son savant travail sur l'hypocondrie :

Ji magnff foirt
Ji doirméf bin,
Et ji m' loukff ossi bon q' moirt.

Digitized by Google

Vers qui peignent au naturel les personnes atteintes de ce mal qu'un savant étranger, M. Michea, a cru peut-être mieux peindre,— il s'est trompé, le malheureux, — en changeant le vieux mot *hypocondrie* en celui plus solennel et plus magnifique de *Tanasimonosophobomanie* : dix syllabes, pas une de moins !

Le patois de Liége, pour n'avoir pas de mot aussi majestueux, ne se prêtait que mieux à la joie naïve, à la douce raillerie. Le langage est aujourd'hui ce qu'il était, je crois, il y a cent ans. Mais l'esprit, l'imagination, la gaieté, la bonhomie qui font le charme de vieux théâtre liégeois, toutes ces qualités sont-elles détruites? Je ne le puis croire. Tout à l'heure, passant entre le quai et l'université, une vieille aveugle m'a appelé son *binamé*, et ce mot, elle l'a dit, je ne sais comment, avec un je ne sais quoi dans la voix qui m'a remué plus — Dieu me pardonne ! — que tous les discours de MM. Mouton, Muller et des autres Démosthènes de l'arrondissement. Etant près du Palais, j'ai vu entrer à la *Société militaire* un groupe de vieillards souriants. Aucun d'eux n'avait l'air refrogné, le ton rogue, l'allure raide, l'extérieur grave et platement austère, à la mode, dit-on (mais je ne le puis croire), à Liége autant qu'ailleurs. C'était, au contraire, des gens dont l'apparence décelait l'humeur affable, et à les voir, je me serais sans peine cru transporté au temps de Grétry, au milieu de cette société charmante qui l'encourageait à ses débuts, ou sous l'administration, facile et vraiment libérale celle-là, de Mgr. Velbruck, moins *canonisable* sans doute que tous ses successeurs en dignité, mais aussi aimable peut-être qu'aucun de ceux qui ont depuis exercé ses pouvoirs.

Remarquons, le premier parce qu'il est le plus vif dans ce groupe que je signalais tout à l'heure, un petit homme sémillant, profil socratique. Si Socrate en personne le rencontrait, étonné de voir son menechme, il lui demanderait sérieusement : — Mon frère, de quel dème de l'Attique êtes-vous originaire? — A quoi l'autre répondrait : — Mon cher confrère, je ne suis pas d'Athènes, mais de Liége. Comme vous avez passé votre enfance à ramasser des galets dans le lit du Cephise, j'ai passé la mienne sur les bords de la Meuse; au demeurant, comme vous, maître ès-sciences du ciel et de la terre, ou pour parler selon l'humain langage, professeur de métaphysique. — Et lors, vous verriez nos deux métaphysiciens causer, non comme des philosophes, non comme de simples mortels non plus, mais comme des mortels d'élite, car ce petit homme est bien le mortel le plus spirituel que vous puissiez rencontrer d'ici à Rome. C'est lui, paraît-il, qui, sans le vouloir, bien entendu, sans s'en douter même aujourd'hui, fournit l'idée de la

Digitized by Google

première mitrailleuse. Voyant quelles bordées incessantes et fulgurantes de belles et bonnes choses, intelligibles surtout, ce qui n'est pas un petit mérite pour un métaphysicien, celui-ci lançait sans trêve, ni repos, sans fatigue pour lui ni pour ses auditeurs, le futur inventeur des mitrailleuses voulut créer un engin tout semblable à ce brillant esprit. Mais voyez le guignon ! le diable s'en mêlant, au lieu d'une source de fines pensées, de piquantes reparties, d'idées neuves, d'expressions polies, il ne produisit qu'une arme de destruction. Notre philosophe doit naturellement avoir des envieux. Ce sont eux, je suppose, qui lui jouèrent le tour horrible dont il faillit être victime l'an dernier. Ils firent tant par leurs instances et leurs conseils, qu'ils le déterminèrent à écrire un *Liber memorialis*, espèce de grand livre établissant le passif et l'actif du corps dont il est membre. Le malheureux se met à l'ouvrage. Le gros livre paraît. L'auteur, pense-t-on, sera demeuré étouffé sous la masse. Point du tout. Le voilà qui se glisse sous le volume, agile et subtil, et se montre au jour, tout entier et tout rayonnant de bonne humeur, disant : Me voici. — Les autres tentatives contre son esprit n'ont heureusement pas eu plus de succès. Deux gouvernements à la fois, complicés l'un de l'autre, le décorent. Rien n'y fait ; le lendemain, notre homme se retrouve homme d'esprit comme devant. Les libraires d'Allemagne lui demandent des travaux de science et d'érudition. — Bon Dieu, leur dit-il, laissez-moi tranquille ; je ne sais que la langue de mes pères ; comment écrirais-je dans la vôtre ? — N'importe ! lui répondent ces libraires entêtés, nous vous traduirons et même, sous notre traduction, luira votre grâce de bien dire. — Qu'objecter encore ? Il écrit donc, mais sans que ces travaux puissent étouffer son vif et vivace esprit. — Plongez notre homme dans toutes les académies et dans tous les corps savants du monde, il aura toujours, outre toute l'érudition de ses collègues, l'esprit en plus.

Non, le vieux Liége n'est pas mort. Mais où le trouver ? Qui m'introduira dans sa retraite, dans les vieilles rues où je soupçonne qu'il s'est retranché ?

Cherchons bien ; nous trouverons notre voie et notre guide. J'étais allé à Ramet, à quelques lieues de Liége, chez M. D... Il me conduisit dans la vallée d'Engihoul, voisine de sa demeure, vallée étroite qui va toujours s'approfondissant jusqu'à la Meuse. Dans cette masse de verdure où nous sommes quasi noyés, n'y a-t-il nul être vivant ? Les seules traces de ces êtres dans cette ravine sauvage se trouvent-elles dans les cavernes dont l'ouverture, inaccessible pour nous, s'ouvre au-dessus de nos têtes, anciennes résidences de

Digitized by Google

nos aïeux, au temps où ils vivaient comme pairs et compagnons avec les ours des montagnes, et dont les ossements mêlés attestent une ancienne fraternité honorable pour notre espèce? Le cœur serré, je me faisais ces questions, lorsque je vis la fille de notre hôte, la petite Henriette D..., enfant de trois ans, remuer et soulever de grosses pierres, appeler à la lumière des tribus entières d'êtres magnifiques : orvets bleus, salamandres de tailles diverses, mais toutes superbes dans leur vêtement or et noir, d'une richesse et d'un luxe oriental. Ces charmants petits êtres fixaient leur petit œil intelligent sur l'enchanteresse qui les avait réveillés de leur sommeil, se tordaient joyeusement autour de ses doigts et de ses bras, semblaient vouloir rendre les caresses qu'ils recevaient de l'enfant, grimpaient jusqu'à son cou ombragé par une chevelure blonde, épaisse et crêpue, se sentaient réchauffés par le doux regard qui s'échappait de la noire prunelle de l'enfant. Qui considérait la bouche et tous les traits si fins de ce visage angélique, son regard profond et scrutateur, tant de familiarité avec des êtres, beaux assurément, mais un peu étranges et dont l'homme même ne s'approche qu'avec une certaine défiance, celui-là ne pouvait se défendre de croire qu'il avait devant lui, non une petite fille ordinaire, mais une sorte de génie protecteur du canton qui, à son gré, évoquait de fantastiques créatures.

Quel génie, ou tout au moins quel magicien, d'un coup de sa baguette, me fera revivre ce vieux Liége que je cherche partout avec une ardeur passionnée?

— Ce ne sera, — me répondit une voix, — ni un magicien qui est toujours un peu charlatan, par état; ni un génie, qui est toujours un peu vague et vaporeux, par nature; mais ce sera, ne vous déplaise, un poète véritable qui a peint les mœurs de sa ville natale avec autant d'exactitude et de poésie que les vieux peintres flamands lorsqu'ils représentaient la vie privée de leurs voisins.

— Où est-il? Quel est-il cet homme divin?

— Patience, s'il vous plaît! Songez, avant de courir, que vous aurez affaire à un homme plus caché sous sa grande modestie que les mœurs qu'il décrit ne sont enfouies sous le temps qui s'est écoulé depuis. Si pourtant vous voulez voir cet habile ouvrier, allez sur le midi à la Société Militaire. A droite, à cette table, autour de laquelle vous reconnaissez plusieurs personnes que vous avez vues tout à l'heure entrer à cette Société, regardez celui-là qui parle peu, écoute chacun avec bienveillance. Son œil observe, ses lèvres sourient, sa physionomie est toute sympathie. C'est lui, soyez-en certain, surtout s'il tourne la tête lorsque quelqu'un nommera tout haut : M. Auguste Hock.

Digitized by Google

— Merci! Je cours lui demander ces ouvrages, en lesquels il a dépeint, me dites-vous, si bien les mœurs de nos compatriotes.

— Autant vaudrait demander au rossignol qu'il vous donne ses partitions du dernier printemps. M. Hock a éparpillé ses tableaux. Il s'est dessaisi de ses ouvrages et de tous les gens de goût, de tous les honnêtes gens de Liége, M. Hock est peut-être le Liégeois qui possède le moins de livres de M. Hock. Mais allez à la quête; furetez. Voici quelques titres, suivant l'ordre de dates, autant que ma mémoire voudra bien nous aider. En 1860, M. Hock publia *La Fête patronale de saint Pholyen*; en 1861, *Mère Jeanne, sov'nance d'un vî manège;* en 1862, *Grand'Mère à l'vihenne, ou Chakeune si timps;* en 1863, *Les Enterrements*; en 1865, *La Rue Neuvice;* en 1866, *Une Journée de l'an de grâce* 1780, *Le Jeudi-Saint à Liége*; en 1867, *Anne Mareie et ses élèves;* la même année, *Un Vieux Ménage liégeois* (1816-1822); en 1868, *Baptêmes et Mariages;* en 1869, *Une Journée chez l'oncle Wathy.*

— Voilà beaucoup d'ouvrages; mais avant de me livrer au travail de les chercher et de les réunir, je voudrais bien savoir si M. Hock n'est pas, tout au fond de son cœur, un homme chagrin, à qui le présent déplaît parce que c'est le présent; un de ces *laudatores temporis acti*, comme dit mon maître M. Altmeyer, qui crache du latin aussi facilement que du français. J'avoue qu'en ce cas je mettrais bien moins de chaleur dans mes recherches.

— Pardon; M. Hock se fera connaître à vous sous un jour bien différent lorsque vous lirez sa *Grand'mère à l'vihenne*, véritable comédie à trois personnages. Si dans cette jolie pièce, le parti du passé est défendu par grand'mère avec une verve et un esprit rare à tout âge, surtout au sien, — quatre-vingt-neuf ans! — et une raison incomparable, le parti du temps présent est défendu victorieusement par Michel, petit-fils de grand'mère, et âgé seulement de cinquante ans. Comme il sait bien louer Aujourd'hui, où « tout le monde, sans se mesurer, est à la même hauteur. » Comme il sait bafouer ce Prince de Liége, le pouvoir de Hier :

> Et po l' peup' qui fît-i?... rin qui des processions.

A grand'mère qui s'écrie que Liége est perdu, Michel répond que Liége, nonobstant ou plutôt grâce aux changements de date récente :

> C'est di tot' li Belgique, ossi vrêie qui j'el dis,
> Çou qui r'présint' li mî l' tâvlai (tableau) di paradis.

Non! M. Hock n'aime ni le passé au détriment du présent, ni le présent au détriment du passé. Il n'aime, dirais-je même, ni l'un ni

Digitized by Google

l'autre, mais ce qu'il aime par-dessus tout, c'est la simplicité de mœurs, l'honnêteté de vie, la franchise des sentiments, et ces qualités, partout où il les rencontre, il leur rend un sincère hommage.

Tenez ! vous qui aimez les champs et ses habitants, voyez quelle triste image M. Hock nous trace des vieilles mœurs dans les campagnes. « Cette après-dînée (28 décembre 1768), j'ai causé avec la fermière, et comme elle a des enfants toutes les années, je lui ai demandé si elle ne ferait pas mieux de retenir une sage-femme pour ses couches ; elle m'a répondu qu'elles étaient trop éloignées et surtout trop ignorantes. Nous devons nous mettre sous la garde du bon Dieu, me dit-elle, et implorer la bonne sainte Marguerite. Elles n'en savent pas plus que nous ces sages-femmes, et avant d'avoir les accoucheurs de Liége, très-rares du reste, on serait morte six fois, quand une seule suffit. On s'accouche entre femmes, *à l' wâde di Diu;* il faut bien en prendre son parti. Connaissez-vous le proverbe qui nous concerne, monsieur l'abbé ; demanda la fermière ? Eh bien, le voici. Presque toujours, n'est-ce pas, un fermier ayant quelque bien au soleil, cherche une femme qui, elle aussi, possède quelques lopins de terre ou du bétail. C'est ce qui fait dire, à la campagne, qu'un fermier, pour s'enrichir, doit avoir malheur dans ses femmes et réussite dans ses bestiaux. Voilà quel cas on fait de nous. — J'ai cherché à persuader la bonne fermière que tous les hommes n'étaient pas avares, et que Mathot, son mari, ne donnerait pas le bout de son petit doigt pour tous les bonniers de la Hesbaye ! Elle m'a serré la main pour me remercier de la bonne opinion que j'avais de son mari ; mais le doute se mêlait à son sourire de satisfaction. — Merci, me dit-elle, en me tapant une seconde fois dans la main, *et à l' wâde di Diu* (1). »

Ce tableau si simple de style et d'un effet si triste, tableau de mœurs qui ont disparu sans doute, vous émeut-il autant que moi ? Vous n'avez peut-être pas vu combien sont belles d'une beauté touchante les Liégeoises véritables, et combien leurs yeux ont de franchise ; je ne parle pas de celles que vous rencontrez dans les rues, ou dans les environs de la ville, où se rend la foule. En un point, Liége ressemble à la vieille Athènes. Les belles femmes sont soustraites aux regards. Leur gynecée est la montagne. Allez-y... Mais je ne veux pas vous montrer la voie. Vous commettriez une indiscrétion, et, dans mon affection jalouse, j'ai peur que le touriste, averti par vous, ne vienne, de sa présence, souiller ces belles et nobles créatures. Dans une de mes courses, j'arrivai au vieux châ-

(1) *Baptêmes et Mariages*, p. 40.

Digitized by Google

teau de Saive, transformé en grange, château du XIIe siècle, où toute la famille vivait alors réunie dans la même pièce. A la place où se tenait le châtelain, je lus, écrit en vieux caractères, le mot *Virtus*; de l'autre côté de la cheminée, à la place où se tenait la châtelaine, le mot *Amor;* entre ces deux siéges : *Concordia*. Ces trois mots, je les relus depuis partout dans la montagne : *Paix et Concorde*, sur la demeure rustique; *Force et Courage*, sur le front des jeunes hommes; *Loyal Amour*, dans les yeux des jeunes filles et des jeunes femmes. Mais aussi quelles précautions sages et prudentes contre tout ce qui pouvait apporter la corruption dans la famille ! M. Hock vous dira ce que répétaient les bons vieux parents de ces belles filles et de ces jeunes hommes : « Nous évitons les soldats, les *mône* et les *priesse*, et la noblesse. Ces gens-là ont trop bien le temps. On dit à la ferme : Aimez le prêtre à l'autel, le soldat à son poste, et les seigneurs où ils veulent, excepté chez vous (1). »

Dites-moi donc, mes beaux petits Messieurs qui croyez être *la petite France*, avez-vous pensé que ces braves et fortes filles de la montagne qui vous sont si proches, bien que vous ne leur ressembliez guère, deviendraient aisément des coureuses, quoique vous ayez, Messieurs, plus peut-être que vous ne pensez, l'allure et la figure de Sganarelles accomplis.

Hélas ! j'aurais peur de vous guérir de votre vilain travers. Cessant de vous croire la petite France, qui sait si vous ne commenceriez pas aussitôt, ce qui, croyez-moi, ne vaudrait pas mieux, à vous dire « *la petite Prusse*. » Vous n'êtes pas les seuls, du reste, parmi mes compatriotes à qui je voudrais voir sur la tête cette sorte de béguin dont on coiffe les chevaux pour les empêcher de regarder soit à droite, soit à gauche.

Cette précaution qui serait utile aujourd'hui, jadis ne l'était pas, et chacun alors n'avait d'yeux que pour le vieux sol natal. Comme la bonne vieille botresse du siècle dernier qui, lorsque l'étranger écrivait sur le Pont des Arches : *Ici les Liégeois ont vu briser leurs fers*, plus d'un Liégeois alors, pour tout remerciement, disait avec elle : *Oh! jè l'veus bin, pendard, ti n'est qu'ine vraie canaye* (2). Vous avez plus de politesse; mais n'avait-elle pas autant de patriotisme? Écoutez, Messieurs, comment la perspective de devenir Français réjouissait, il y a cinquante ans, vos pères. La scène se passe vers 1820, et c'est le barbier Tombeur, Moniteur officiel du quartier, qui parle : « Votre confrère *d'â Blanc Ch'vâ* est bien

(1) *Baptêmes et Mariages*, p. 12.
(2) *La rue Neuvice*, p. 31.

Digitized by Google

maigri, allez! On se permet de laides farces dans le quartier. Faire croire à cet homme que la guerre allait recommencer et que nous allions redevenir Français. Ça n'est pas bien, sav' vous. Ses joues sont tellement rentrées que j'ai dû, pour le raser, les faire ressortir à l'aide d'une cuiller (1). »

Alors le cœur n'allait pas chercher des objets d'affection au loin, par delà les frontières du pays. Alors on ne se donnait pas des airs de petite France ni de petite Prusse, mais tout contents et tout fiers de leur petite patrie, les bons vieux Liégeois réservaient pour elle toute leur admiration et tout leur amour. Merci, M. Hock, de nous les avoir fait connaître; ce sont pour nous des figures vénérables et vénérées, et si, nonobstant, quelque critique vous reprochait de ne pas prendre toujours vos modèles parmi les gens de la haute volée, répondez-lui, mais non plus sérieusement que vous l'avez fait lorsque vous avez dit avec une charmante ironie : « Je l'avoue, mon récit ne renferme que des choses communes et vulgaires; que voulez-vous que j'y fasse? Je serais bien plus banal si je vous parlais des gens comme il faut. Je vous peins le peuple, le vieux peuple d'un vieux quartier, tel qu'il était, sans l'endimancher; c'est l'enfant qui raconte ce qu'il a vu dans la rue ; je ne suis pas prude et n'ai nulle prétention ni au *snobisme* anglais, ni à l'érudition archéologique (2). »

En effet, M. Hock nous fait nous promener dans les vieilles rues, entrer dans les vieux ménages, entendre le langage familier de personnes vieilles et jeunes qui ne se doutent pas que nous les écoutons; mais ce langage est trié, choisi, finement aiguisé non par « un enfant qui raconte, » mais par un artiste de la famille de Molière, de Plaute et de Térence. Vous croyez et pouvez croire que c'est un sténographe qui vous rapporte la conversation de ces enfants, élèves de la vieille *Anne Mareie*. Prenez garde de vous tromper; ce pourrait bien être un philosophe qui vous montre la coquetterie, la jalousie, l'envie, la vanité naissantes sous le voile d'une conversation enfantine. Elle est charmante cette causerie qui commence ainsi, page 11 : — « Moi, ma chère, on me brode le bas de ma robe blanche, rien que cela : de grandes palmes à jours, ma chère! Rien que ce travail coûtera six couronnes pour le vrai, savez-vous. *Mi mame a dit qui ji sèreu lote reude comme ine Notru-Dame.* » — Puis, de confidence en confidence, nos petites, au lieu de se rapprocher de plus en plus, s'aigrissent et s'éloignent non

(1) *Une journée chez l'oncle Wathy*. Annuaire de litt. wallonne. 5e année, p. 111.
(2) *La rue Neuvice*, p. 30.

Digitized by Google

sans bouder, et, ce qui est pis, non sans avoir eu la tentation de se prendre aux cheveux. Cependant, ces fillettes ne devraient avoir que des préoccupations saintes; le grand jour de la première communion approche pour elles. Bientôt elles seront *Pâquettes*! Liége a ce mot aimable que la France peut lui envier. *Pâquettes* et *Pâquerettes*, jeunes filles et jeunes fleurs, le même mot, ou peu s'en faut, pour nommer ces deux choses qui sourient à tous, jeunes et vieux, la jeunesse en son premier printemps, l'année en sa première fleur.

Tout en peignant leurs défauts, M. Hock aime ses modèles, et comme il aime bien les enfants, il revient souvent à eux. Il n'omet rien de ce qui les intéresse, ni la chanson du berceau (1), ni l'école du village au vieux temps, ni les fêtes de l'enfance; et moi qui fus toujours enclin à la paresse, je regrette ce bon vieux temps et ce bon vieux prêtre, maître d'école qui, faisant les honneurs de sa classe à un jeune confrère, lui disait, montrant ses élèves : « En voici trois petits qui sont à *l'creuhette di par-Dieu;* ils connaîtront les lettres cet hiver, je l'espère. Ceux-ci sont à leur troisième année, ils connaissent des mots comme : ba, be, bi, bo, bu, etc. Celle-ci, par exemple (une fille de 15 à 16 ans), c'est la plus savante! Elle pourra bientôt lire la messe, toute seule, dans l'*Ange conducteur*, et signer son nom tout lisiblement; c'est une merveille. Je suis content de Françoise, dit-il en lui tapant sur la joue (2). »

La science arrivait ainsi, peut-être un peu lentement au gré de notre impatience fiévreuse; petit malheur assurément. Mais au moins les œufs de Pâques arrivaient toujours à leur saison, les présents de saint Nicolas et de son valet *Hanscrouf* toujours à leur jour et à leur heure, et soit avec les dons du bon saint, soit avec les œufs de mesdames les cloches, toujours aussi venait le conte ou la légende (3) qui nourrit bien mieux l'esprit que ces misères que nous appelons des sciences et dont nous saoulons les pauvres enfants comme on gorge des volailles destinées au marché.

Personne, même la plus pauvre, n'oubliait l'enfant, la veille de la Saint-Nicolas. L'ouvrière disait de tout cœur : *Por-z-el, mi, ji m'pass'reus d'magni!* Et la pauvre mendiante, entre onze heures et minuit, venait aussi, se glissant furtivement, voir si, pour l'enfant qu'elle avait laissé sur un peu de paille, elle pouvait trouver quelque bribe dont elle charmerait, à son réveil, le regard du petit malheureux.

(1) *Baptême et mariage*, p. 25.
(2) Id., p. 28.
(3) *L'Oncle Wathy*. Annuaire, p. 106.

Digitized by Google

« ... Tote blanc'moite, ine malhureuse
Vina qweri on p'tit hufflet (*sifflet*)
Po l'orphilin si p'tit valet;
Et po n'aidant (*liard*), n'couqu' sipiaie.
Adon n' voix rauke diha co n'feie (*encore une fois*) :
Haie ! Mècheu, on bai qwatron d'geie (*noix*).

« Le sac aux noix était vide; la petite chandelle à deux liards était sur le point de cuire la pomme qui servait de chandelier. La pauvre femme, habillée de noir, vint glaner dans les écailles de noix éparpillées autour du marchand; et comme il était satisfait de sa journée, notre paysan eut la générosité de lui jeter la pomme chargée de gouttes de suif et deux noix graissées que personne n'avait voulu. Un sourire vint effleurer les lèvres de la malheureuse (1). » Et, ce que vous ne dites pas, M. Hock, de grosses larmes jaillirent de vos yeux.

Laissons ces tableaux trop tristes; en voici de plus riants. Voici la vie heureuse que les bons bourgeois menaient autrefois, il n'y a pas si longtemps; c'était en ce siècle-ci. Vous pouvez voir cette vie dans les moindres détails, depuis le moment où la vieille domestique, pour allumer son feu (on peut dire au souffle de la légende), « en demande *on tot pau* au bon saint Laurent (2). » Vous remarquerez à l'intérieur de cette maison une singulière égalité dont nous avons peine à nous faire une idée. « Vos cuisines d'aujourd'hui et vos salles à manger forment deux maisons différentes (3), » suivant la fine observation de M. Hock. Prenez garde, cependant; sous cette égalité se cachaient beaucoup de distinctions, une hiérarchie solidement agencée. Le père de famille était toujours pour sa femme, comme pour ses enfants, *li maisse*, *li baron*. Ne vous effarouchez toutefois pas de ce titre; l'affection seule le donnait. L'autorité du chef était si douce! En faut-il d'autre preuve que l'attachement de tous au foyer commun? Pour le quitter, ne fut-ce que quelques heures, que d'efforts! C'était un déchirement. Pour aller à la comédie, on se munissait de provisions de bouche comme pour un voyage; pour aller au bal, on se préparait dès avant l'aube, mais c'était si extraordinaire. La mère, avec une inquiétude qui était presque de l'angoisse, suivant les enfants jusqu'à la rue et les regardant s'éloigner, disait avec un profond soupir : *Porveuss qui s'amusesse bin* (4)! Quel malaise et comme ils avaient froid dans le nid

(1) *La rue Neuvice*, p. 44.
(2) *Un vieux Ménage*, p. 7.
(3) Id., p. 33.
(4) *Un vieux Ménage*, p. 27.

Digitized by Google

domestique, ceux qui y étaient demeurés, attendant le retour des téméraires ! En comparaison de nos pères, nous sommes de vrais nomades, sans feu, ni lieu.

Pour vivre si tranquille, au coin du feu, était-on plus mou, plus endormi que nous le sommes? Nullement. Voyez avec quelle *furia* toute Liégeoise, à l'église, sans respect du lieu saint, les communiants prenaient d'assaut le banc de communion (1). Il n'avait pas non plus saint Nitouche pour patron, ce sonneur qui, brandissant sa croix, menaçait les enfants turbulents de leur casser *la machoire*, usant d'un terme plus énergique, « à coups de bon Dieu. » Tous les personnages de l'auteur sont vivants, honnêtes, foncièrement bons, tous ils sont aimables, même les plus rudes ; aussi les aimons-nous tous. Mais, de tous ces personnages, celui que nous aimons le mieux, c'est l'auteur lui-même. Il est si aimable lorsqu'il raconte les impressions de sa jeunesse et le baiser donné à ses jeunes cousines : « Il me semble, parole d'honneur, que dans ma vieille barbe blanchie par les ans, il reste encore une saveur bien douce et bien tendre : le souvenir ! »

Comment ne pas aimer le conteur qui, après nous avoir attendri, s'empresse de nous faire rire aux éclats, comme s'il avait un remords de nous avoir un instant *mélancoliés*, qui nous fait entendre la plainte si navrante de l'amoureuse sur la tombe de son ami, et nous répète la prière si rabelaisienne de Zabai la revendeuse, Zabai l'ivrognesse disant à la Vierge : « *Vos estez pleinte di grace, et mi pleinte di pequet.* » *Et cœtera ! et cœtera !* Quand vous aurez lu l'*Ame du Purgatoire* (2), le *Nom brille* (3), les *Ecrevisses accusatrices* (4), le *Pélerinage décolleté* (5), et bien d'autres histoires, vous vous direz : Voilà le dernier des vieux et inimitables conteurs. Mais quand vous aurez lu dans les *Enterrements*, (un diamant dans un riche écrin) l'histoire qui commence ainsi : « I gn' aveut ine feye inc jone vefve.... » vous direz alors : Celui-là est le roi des conteurs. Ovide, Boccace, Rabelais, Perrault et La Fontaine, inclinez-vous !

Mes doigts brûlent de vous la répéter, cette histoire, mais, hélas ! la langue française est devenue si prude ! Pauvre vieille langue, n'es-tu pas devenue déjà, sous la plume des Hugo, une sorte de jargon franco-turco? Ne vois-je pas surgir, des bords de la Meuse, pour te remplacer, comme langue littéraire, une langue jeune et

(1) *L'Oncle Wathy*, p. 103.
(2) *Jeudi Saint*, p. 8.
(3) Ibid., p. 11.
(4) *Baptêmes*, etc., p. 33.
(5) *Un vieux Ménage*, p. 25.

Digitized by Google

franche? Naïve, énergique et simple, sans pruderie et sans prétention, elle a tous les caractères d'un parler nouveau. Elle a ses écrivains, ses poètes, comme elle a son théâtre. Que lui manque-t-il? Elle a, ce qui n'est pas toujours un avantage, une académie, la *Société liégeoise de littérature wallonne*. Mais quelle singulière académie. Elle fait d'excellents travaux et elle les cache, par une modestie vraiment coupable. Qui sait que cette Société a publié, il y aura bientôt dix ans, un gros *dictionnaire des spots* (proverbes wallons) de six cents pages in-8°, et cette année-ci, les *Versions wallonnes* (cinquante-et-une versions différentes) *de la parabole de l'enfant prodigue*, deux ouvrages d'une très-grande importance.

Le *Dictionnaire des spots*, ouvrage collectif de MM. Dejardin, De Frecheux, Delarge, Alexandre, Ad. Picard, Alphonse Le Roy et Stecher, est un livre que tout écrivain belge devrait avoir sur sa table, ou mieux, dans sa mémoire. Que d'expressions imagées, que de locutions marquées au bon coin, inconnues au français qu'on parle en France, nous pourrions faire rentrer dans notre style? Cependant, que de peines n'ai-je pas dû prendre, peines que je ne regrette pas, pour me procurer un livre qui devrait se trouver en vente chez tous les libraires belges. Quant aux *Versions wallonnes*, tout Belge, écrivain ou non, devrait avoir ce livre chez lui, comme tous nous avons une carte de notre sol. Si nous aimons tous à avoir sous les yeux l'image des contours géographiques de la patrie, combien ne devons-nous pas être plus curieux d'avoir, notés et imprimés, les tons, les langages, la voix, l'accent intime, pour ainsi dire, de la moitié de nos compatriotes. C'est, d'ailleurs, un tableau très-curieux et très-philosophique que celui des modifications de langage, de commune à commune, depuis Lille en France, jusqu'à Malmedy en Prusse. Les notes ont beaucoup d'intérêt. Tel mot wallon, où le retrouvez-vous? En Angleterre, où il a été importé dans la langue de cette île par quelque chevalier peut-être. Tel autre mot, Villon l'a employé, et la France depuis l'a laissé perdre; nous, nous l'avons sauvé et conservé par l'hospitalité que nous lui avons donnée. Ces notes sont, en grande partie au moins, l'œuvre de l'éditeur, M. C. Grenson, jeune avocat. Pour un homme de sa profession et de son esprit, c'est une œuvre de dévouement autant que de science.

C'est surtout pour le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne* que M. Hock a travaillé. N'y aurait-il pas moyen aujourd'hui de publier une édition complète et séparée de ses œuvres? Il faudrait, en ce cas, donner quelques notes pour expliquer ici et là quelques termes liégeois. Ce serait un beau et bon livre, parce

Digitized by Google

que, tout en amusant, il pourrait inspirer le goût de deux choses qui nous manquent trop souvent : la simplicité dans la vie privée et le respect de ce qui est national. Ceci surtout serait utile. Trop de gens sont disposés à admirer et à imiter, les uns l'Allemagne, les autres la France, et, pour citer encore, à ce propos, M. Hock :

L'onk et l'aut séchit l' coid' qui d' vev 'sonner noss' trance.

Les uns et les autres tirent la corde qui doit sonner notre agonie.

Allons, messieurs les membres de la Société littéraire, remuez-vous; déshabituez, vous le pouvez et le devez, le peuple de son idolâtrie pour les sottises étrangères; forcez à rougir vos bourgeois qui pensent que le plus beau titre pour Liége est de se croire *une petite France*. Est-ce que les vers de MM. Thiry, Defrecheux et Hock ne valent pas toute la poésie lyrique française? Que peut-on trouver de plus touchant que le *Leyiz- m' plorer*, la première pièce du recueil de chansons de M. Defrecheux, publié en 1861. Toutes les qualités que nous avons trouvées éparpillées dans les ouvrages sur le vieux Liége, de M. Hock, ne sont-elles pas réunies dans les *Poésies et chansons wallonnes* que le même M. Hock donna en 1857? Peut-on désirer plus de gaîté satirique que dans les *Caprices wallons* et surtout dans *Ine copenne so l' mariege* de M. Thiry? Faites connaître, en les répandant dans le public, vos travaux de science, vos vers et vos chansons. Vous obligerez ainsi à la fois le peuple de votre ville et vos compatriotes des autres provinces à vous aimer et à vous respecter comme le méritent vos talents, c'est à-dire à vous respecter et à vous aimer infiniment.

MAX. VEYDT.

Digitized by Google

HISTOIRE D'UN CONCOURS.

—

Il est un vice dont nous ne sommes pas prêts à nous amender : nous prenons au sérieux notre littérature nationale, même au théâtre.

Pour ceux de nos lecteurs qui, comme nous, ont la bonhomie de croire au développement intellectuel du pays par les lettres, nous devons nous occuper du concours de littérature dramatique. Nous le ferons tranquillement, mais franchement.

*
**

Le gouvernement est tombé aussi dans ce grave défaut de ne pas tout attendre, ni des imitations du *Figaro* et de Ponson du Terrail, ni de l'importation de *Patrie* ou de *Rothomago*, de *Zouzou* ou de *Froufrou*. Dès 1853, il consultait l'Académie sur la littérature et l'art dramatiques (*sic!*). Et déjà, depuis plusieurs années, la presse lui avait répondu par la plume des Ch. Faider, des Lesbroussart, des Baron, des Félix Stapparts (il y avait une critique belge dans la presse quotidienne alors), et par les œuvres des Wenstenraad, des V. Joly, des Romberg, des Prosper Noyer, des Wacken, des J. Guilliaume, qui plaidaient à la fois au théâtre et dans la presse une cause que M. Faider exprimait d'un mot : « Notre littérature peut être indépendante. »

L'Académie répondit, en 1853, comme l'élite de nos écrivains. L'art et la littérature dramatiques ont besoin d'encouragements spéciaux, dit-elle ; et elle fit des vœux pour qu'un prix fût institué en leur faveur, parmi les prix quinquennaux.

Le gouvernement ne se borna pas à cette consultation. En 1859, une commission est instituée ; du premier mot, elle établit ce principe téméraire :

L'art dramatique est du domaine de tous les peuples.

Puis, elle déclare qu'en Belgique les encouragements sont « *matériellement plus nécessaires* à l'art dramatique *qu'à tout autre.* »

« Ce qu'il faut rechercher avant tout, dit-elle, ce sont les moyens qui » permettent aux auteurs d'aborder le théâtre.

Digitized by Google

» Le plus difficile, pour un auteur belge, c'est de faire jouer son ou-» vrage. La question de rémunération n'est que secondaire. »

La commission comprenait que nos entrepreneurs de théâtres n'ont aucun intérêt, bien au contraire, à représenter des essais dramatiques d'auteurs belges, et que nos écrivains ne peuvent cependant réussir à la scène sans s'y exercer :

« Si l'expérience de la scène *est nécessaire* au jeune auteur dramatique » pour que les secrets de l'art lui soient révélés, et si, d'autre part, on » lui refuse les moyens d'acquérir cette expérience, il y a là *un cercle* » *vicieux* au milieu duquel des talents qui auraient pu grandir seront » étouffés dans leur germe. »

On ne pouvait mieux dire qu'il s'agissait de donner à nos écrivains les moyens d'acquérir l'expérience nécessaire.

La commission concluait :

« S'il y a des auteurs prêts à se produire avec avantage, il ne faut pas » que les encouragements leur manquent, et l'un des meilleurs, *c'est le* » *droit assuré à la représentation.* »

La situation ainsi établie, le gouvernement, considérant que « *le mouvement intellectuel d'une nation est incomplet si le théâtre y fait défaut,* » (budget de l'intérieur de 1860), prit une série de mesures pour *assurer* aux auteurs belges le *droit à la représentation.*

Ces mesures étaient de deux catégories. Pour les pièces faciles à mettre à la scène, le gouvernement offrait une prime aux directeurs qui les représenteraient. Pour les autres, il se réservait d'en faire jouer, à ses frais, pendant les fêtes de septembre, et il ouvrait un concours triennal pour que le jury lui désignât régulièrement les pièces à représenter.

Aux unes et aux autres, il voulait assurer *le droit à la représentation.*

Les primes ne devaient pas être accordées à toutes les pièces en général :

« Les subsides, disait la commission permanente, ont pour destina-» tion de favoriser l'art dramatique, et *il est telle rapsodie qui remplirait* » *chaque soir une salle* et n'aurait certes pas le moindre rapport avec » l'art et ses progrès. »

Pour le concours, on exigeait davantage. Le genre même devait répondre à ce besoin de civilisation nationale qu'on avait osé définir nettement. Les sujets devaient être empruntés à *notre* histoire ou à *nos* mœurs.

En revanche, on accordait au lauréat le droit à une représentation spéciale, aux frais de l'État, pendant les fêtes de septembre, et ce droit devait être sérieux, si l'on en juge par les sommes consacrées à l'exécution d'œuvres dramatiques ou lyriques qui n'ont pas subi l'épreuve du concours, comme *Agnessens*, *Godefroid de Bouillon*, *Struensée*, *Lucifer*, *Patrie*. Ferait-on moins pour des œuvres que le jury désignerait comme répondant aux vœux du gouvernement?

Ces exemples, d'ailleurs, n'étaient pas nécessaires; la commission avait tout prévu :

Digitized by Google

« Les prix du gouvernement, disait-elle, doivent être réservés surtout » à ces œuvres qui... courent le risque de n'obtenir point ces *succès* » *rapides et faciles*, privilége ordinaire des productions simplement » agréables ou piquantes. »

La Commission étendait cette idée à ces ouvrages qui, *pour paraître convenablement en public* doivent *être soutenus par une mise en scène*, qui *coûte beaucoup d'argent*. Et elle ajoutait des exemples : « La plupart » des directeurs refuseront *Ruy Blas* ou *la Fille d'Eschyle*; il n'en » est pas un qui refusera *le Chapeau de paille d'Italie* ou *Mon Isménie*. »

Le but de l'intervention de l'État était donc nettement tracé.

Le rapport du jury pour le concours de la première période triennale définit plus témérairement encore le genre de pièces nationales auxquelles le gouvernement voulait assurer le droit à la représentation. M. Van Bemmel comparait ces représentations aux concours dramatiques de la Grèce, et il prenait le soin de distinguer le véritable drame historique de ces pièces où l'histoire n'est *qu'un prétexte à l'effet théâtral*. C'était rejeter *Ruy Blas* même, comme modèle du concours.

* * *

Qu'ont produit ces deux catégories d'encouragement?

Franchement, rien.

Les primes n'ont servi qu'au répertoire flamand qui, ayant des scènes et des troupes, n'avait guère besoin qu'on lui assurât *le droit à la représentation*; et ce répertoire, au dire d'esprits modérés, a plus gagné en quantité qu'en qualité.

Les directeurs de théâtres français n'ont pas joué une œuvre d'auteur belge de plus; au contraire.

« On pourrait dire, dit la Commission Permanente en constatant ce » fait en 1863, que si les auteurs ont manqué à l'appel qui leur était fait, » c'est qu'ils étaient convaincus que les directeurs leur auraient opposé » un refus. »

Quant au concours en français : sur quatre périodes, deux pièces couronnées, mais non représentées, et deux verdicts négatifs; voilà son bilan.

* * *

Ce résultat soulève mainte question qui mérite d'être étudiée. Mais une question préalable apparaît d'abord.

Les concours se jugent, en général, d'après la supériorité relative. On ne couronne pas l'œuvre la moins mauvaise, mais on n'exige pas de chefs-d'œuvre. Si le gouvernement voulait *Tartuffe*, *Hamlet* ou *Guillaume-Tell*, on eût dû le dire; nul n'aurait concouru; on n'a pas de ces prétentions en Belgique. Quand d'autres prix n'ont pas été décernés, c'est que le jury n'avait pu se mettre d'accord où que le mérite relatif manquait.

Digitized by Google

Cette règle de tous les concours était corroborée dans celui-ci par deux raisons majeures ; l'une a été nettement, longuement expliquée par le rapport du jury de la seconde période. Le prix variant de 500 à 1,500 fr., le rapporteur en inférait que le prix doit être *nécessairement décerné* en faveur de *la plus méritante des œuvres*.

« Il ne faudrait pas, disait-il, pousser cette manière de voir jusqu'à » l'absurde. Si, par exemple, tous les ouvrages présentés n'offraient » qu'un tissu de défectuosités, quant au style, à la charpente, à la » marche de l'action, il n'y aurait sans doute pas lieu d'accorder le prix ; » mais, si un ou *plusieurs de ces ouvrages se distinguaient par quelques* » *qualités*, sans *réunir toutes celles* qui constituent une œuvre dramati- » que de bon aloi, *le choix du plus remarquable d'entre eux serait non-* » *seulement justifié, mais commandé par l'arrêté d'institution.* »

Le jury concluait :

« Le prix à décerner sera proposé en faveur de celle des œuvres pré- » sentées (1) dont le mérite sera apprécié à *titre de supériorité relative.* »

La seconde considération résulte de tous les documents officiels : Si l'art dramatique se trouve en Belgique dans des conditions tellement exceptionnelles que l'intervention de l'État lui est *matériellement plus nécessaire qu'à tout autre*, la jurisprudence fût-elle plus sévère, il y aurait encore lieu d'y faire exception en sa faveur.

De quels encouragements, d'ailleurs, voulait-on parler? Le prix triennal n'est-il qu'un prix monétaire comme les autres? Il serait dérisoire! La moindre revue de fin d'année, le moindre vaudeville réussi rapporte dix fois autant. Plus d'une fois le gouvernement a donné des subsides pour encourager les études dramatiques de certains écrivains ; un document officiel en signale deux : l'un est de 800 fr., plus que le minimum du prix triennal ; l'autre de 1,200, presque le maximum. Un prix monétaire! Il n'est pas d'employé qui voulût se déranger pour si peu, sans aucune certitude et avec toutes les chances contre soi. Cherchez donc un courtaud de presse qui n'estime pas à plus haut prix son temps et son travail.

Le véritable prix, c'est la représentation.

Or, si la meilleure part du prix, comme le but du concours, est la représentation qui seule peut donner aux auteurs les moyens de se perfectionner, pouvait-on exiger d'eux une perfection préalable?

Le jury flamand a toujours suivi cette jurisprudence. Les auteurs dramatiques flamands ont des scènes et des troupes ; leur jury pouvait être plus exigeant ; il ne l'a pas été.

Le jury français, au contraire, malgré les documents officiels qui forment comme l'exposé des motifs, le commentaire de l'institution, malgré la jurisprudence générale, malgré la position doublement

(1) Ce mot *présentées* est une erreur. Le concours a lieu entre les pièces envoyées au gouvernement et toutes celles qui ont été publiées pendant la période, sans avoir été *présentées* au concours. Ce dernier cas est celui des pièces couronnées.

Digitized by Google

exceptionnelle de ce concours malgré ses antécédents personnels et ses propres rapports, le jury français, chargé de décerner le prix, a refusé deux fois de le décerner.

Les rapports, cependant, ne ménagent pas les éloges aux concurrents. Le dernier rapport juge ces pièces *dignes d'une attention sympathique*, mais il ne les juge ni dignes de servir à leurs auteurs de moyens de s'exercer à la mise en scène, ni dignes d'être soumises à la discussion du véritable juge : le public. On leur reconnaît des *qualités particulières dont l'heureuse réunion ferait à bon droit l'orgueil d'un grand dramaturge* ; mais on se contente de donner à leurs auteurs le conseil charitable et inutile de retourner, pour acquérir le reste, à une école dont le jury, pour sa part, leur ferme obstinément la porte au nez. On prend même le soin de leur signaler des longueurs, des défauts, que la mise en scène seule fait corriger aux plus expérimentés et qu'ils ne corrigent le plus souvent qu'après la première représentation. Sages avis ! Mais on leur refuse l'occasion de les suivre, après leur avoir dit que les prix du gouvernement sont réservés à ces sortes d'œuvres dont la mise en scène ne peut compter sur l'intérêt privé.

La conclusion qui devrait ressortir de ces éloges, exagérés sans doute, et de ces conseils utiles, serait — non peut-être que *le choix* du plus remarquable ouvrage était *commandé* par l'arrêté royal, — mais au moins que ces œuvres qu'on juge dignes d'attention obtinssent les moyens de mettre à profit ces conseils par ce droit à la représentation, signalé comme le but de tous les efforts du gouvernement. Point ! Le jury reconnaît chez plusieurs concurrents un talent qui pourrait grandir, mais il les rejette dans le *cercle vicieux*, si bien dénoncé au pays comme *devant étouffer le talent dans son germe*.

* *

Avant de prendre ce parti, le jury avait mis, ou peu s'en faut, la comédie hors concours. Le gouvernement avait pensé qu'un peuple libre, qui eut une civilisation si originale dans le passé, avait des mœurs à peindre autant qu'une histoire à glorifier. Le jury combattait l'institution dans la seconde moitié de son plan ; le rapport de la seconde période met en doute la possibilité d'un théâtre de mœurs en Belgique.

Nous le demandons. Est-ce que le conscrit belge ressemble en rien au *pioupiou* français ; nos prêtres de campagnes aux prêtres d'Espagne, de France ou d'Italie ; nos estaminets aux tavernes anglaises ou hollandaises, aux cafés parisiens ou italiens ; nos kermesses aux fêtes des villes voisines ; nos intérieurs flamands ou wallons aux familles des autres pays ; nos associations libérales aux hustings anglais, aux meetings suisses ou aux réunions sous l'Empire français, et les conditions de notre politique et de notre littérature à celles des autres peuples ?

Est-ce qu'on oublie que nous avons eu un théâtre liégeois original ?

Nous le demandons. Est-ce que le Misanthrope, pour ne citer que ce

Digitized by Google

type général, est le même traité par Molière ou par Shakspeare ou esquissé par Schiller?

Les conditions d'existence d'un peuple sont à la fois individuelles et générales : si un drame ou une comédie de mœurs, écrit dans un sentiment indépendant de toute imitation étrangère, s'élevait à la sphère supérieure d'une étude du cœur humain, un jury pourrait-il l'écarter du concours en s'en tenant à la lettre de l'arrêté royal? ce serait bien étrangement méconnaître les intentions d'un gouvernement éclairé.

A cette négation de la moitié de notre art dramatique, les écrivains ont répondu en envoyant quatre comédies au concours suivant et six au dernier concours.

L'observation des mœurs nationales dans un pays aussi envahi que le nôtre par les influences étrangères, et la mise en scène de ces mœurs dans une forme spéciale à imaginer qui soit en rapport avec elles, constituent bien le plus difficile de tous les genres de comédie. Mais encore une fois, ce genre était imposé, et, si les concurrents n'avaient pas réussi du premier coup, il y aurait eu justice à ne pas s'en étonner, à leur savoir gré des moindres découvertes dans ce domaine inexploré, à les y suivre pour les éclairer et surtout à ne pas leur reprocher de chercher à faire vibrer *le sentiment national* et d'écouter les *obsessions du patriotisme*.

Le rapport de la troisième période n'a pas même pris la peine d'analyser une seule de ces comédies : le dernier rapport s'est *rallié complétement* aux deux précédents, à l'exclusion du premier, rédigé par M. Van Bemmel, dont on ne tient plus compte. Mais aucun de ces deux écrits n'est entré dans la question même, pour démontrer aux auteurs en quoi ils peignent ou ne peignent pas *nos* mœurs.

***

Nous ne voudrions pas que nos juges finissent comme la fille difficile de La Fontaine, fort heureuse, après des exigences coquettes, de rencontrer un malotru. Nous sommes de ceux qui préfèrent la sévérité à l'excès contraire. Mais comment des esprits sérieux, chez qui l'on se plaît à ne supposer ni caprice, ni préoccupations personnelles, ni faiblesse devant les préjugés, en sont-ils arrivés là? Voilà ce qu'il nous importe de savoir.

La cause en est bien simple : Quoique ce prix ait été décerné deux fois, deux fois le concours a avorté, car les deux pièces couronnées n'ont pas été représentées.

Voyant que même ses verdicts favorables n'atteignaient pas le but, le jury s'est préoccupé de plus en plus des conditions de succès des œuvres. Rien de plus naturel. Ce fut au point qu'il en arriva à décider qu'il exigerait les conditions dramatiques autant que les conditions littéraires; enfin, sous l'empire de cette préoccupation légitime, le drame historique, tel que l'entendait le premier rapporteur, finit par être regardé

Digitized by Google

comme trop rebelle à la mise en scène, et le jury semble passer condamnation, comme sur la comédie de mœurs, lorsqu'il dit : « Les simples drames du cœur l'emportent aisément sur les drames les plus compliqués de l'histoire *politique*. »

C'est nier les conditions même du concours, en vue d'atteindre le but du concours.

A première vue cependant, et lorsqu'on ne connaît ni la situation exceptionnelle du théâtre en Belgique, ni les faits relatifs aux premiers concours, le jury paraît avoir raison.

En effet, si le mérite littéraire n'a pas permis d'atteindre le but : la représentation, — exiger le mérite scénique semble le dernier moyen de l'atteindre.

Mais ici les apparences sont trompeuses. Et d'abord, le genre de drame que le premier jury avait nettement distingué des pièces pseudo-historiques et qui, d'après le dernier rapport, est fait pour *apprendre à nos concitoyens à s'enorgueillir de la gloire de leurs ancêtres*, ce genre exige des conditions devant lesquelles l'habileté de la charpente scénique devient secondaire, oui, secondaire. Il suffit de comparer, dans l'œuvre de Shakspeare, ses *drames du cœur* à ses pièces historiques pour rencontrer cette différence sous la plume d'un homme de génie. Ce sont là des difficultés, des écueils, si l'on veut, du genre et du concours qui l'exige. Mais ce genre étant imposé, on eut dû se demander s'il était juste que le gouvernement refusât des ressources extraordinaires pour en aborder les difficultés exceptionnelles.

Acceptons cependant l'idée nouvelle que les drames de cœur sont d'un succès plus facile, tout le monde sait cela. Acceptons que le jury doive les préférer pour qu'enfin la pièce couronnée soit *jouable*, nous le voulons bien. Mais au moins, dans ce système, il serait logique que le mérite relatif eût suffi et qu'un drame de cœur, facile à représenter, eût été admis au concours.

Non pas! Le jury nous apprend qu'une comédie et un drame de mœurs, bien écrits, bien pensés, faciles à mettre à la scène, réunissaient certains mérites ; néanmoins, il exige de ces deux genres, comme du drame trop rebelle à la mise en scène, la réunion de toutes les qualités. C'est retomber dans le *cercle vicieux* et demander à encourager des chefs-d'œuvre.

* *
*

Nous n'avons pas fini. Nous ne pouvons raisonnablement concéder au jury aucun de ses motifs de sévérité, au sujet des *conditions dramatiques*.

Nous ne le pouvons pas en principe : Préjuger, à la lecture, de l'effet d'une œuvre à la scène, est bien délicat, sinon impossible. Cette compétence appartient à peine aux directeurs et aux régisseurs de théâtres ; mais avec quelle discrétion ils en usent ailleurs! Dès qu'une œuvre leur

Digitized by Google

semble avoir le moindre mérite, un germe d'idée dramatique, ils l'accueillent, car ils savent que les répétitions feront le reste. Décider à priori qu'une pièce n'est pas *jouable !* cette objection que Clavareau ridiculisait déjà en 1821, doit sembler étrange aujourd'hui que la mise en scène ne s'arrête devant aucune hardiesse et après que l'on a représenté Sophocle, Shakspeare et des trilogies comme *Wallenstein*.

Faut-il donc répéter des exemples si souvent cités? Prenons-en trois entre mille : une pièce n'avait qu'un acte, le directeur conseille à l'auteur d'en doubler le nombre. Qu'on se figure *la Ciguë* sans la contrepartie de l'épreuve et avec un dénouement brusqué. Un jury belge n'aurait pu l'admettre, malgré son mérite littéraire. Un directeur français l'admit, et M. Émile Augier put débuter au théâtre. — Une autre pièce a laissé tomber dans la coulisse son dernier acte : le dénouement! Retrancher un dénouement! Un directeur peut faire cela. Avec un jury belge, le public n'aurait pas vu à la scène la *Charlotte Corday* de Ponsard. — Une grande scène du *Moïse*, de Rossini, le passage de la mer Rouge, rendait la pièce impossible et l'opéra allait tomber sous le rire. On s'en aperçut; que fit-on? Supprimer la pièce? C'est facile à un jury. Le directeur sauva tout par un expédient, et Rossini composa ce chœur magnifique qui fit passer la difficulté. Un jury belge eût fait abattre le chef-d'œuvre pour vice rédhibitoire.

On a cité comme modèles aux concurrents Shakspeare et Corneille, rien que cela!

Shakspeare! mais ses pièces ne sont pas même divisées en actes et elles ont des longueurs qui ne sont pas *jouables !* Un directeur réduit la pièce, la coupe en actes et le chef-d'œuvre est représenté. Mais un jury n'est pas chargé de prévoir ces modifications que les plus expérimentés ne font que pendant la mise en scène; un jury juge les œuvres telles qu'elles ont été écrites d'abord, et il veut qu'elles soient jouables : il eût repoussé Shakspeare.

Corneille! ne sait-on pas qu'il y a un rôle de trop dans le *Cid*, un rôle que les directeurs suppriment? Mais qu'un auteur s'avise de mettre en note : « On pourra supprimer telle scène ou tel rôle à la répétition, » un jury ne peut entrer dans ces considérations : le 3e rapport nous l'a dit nettement. Un rôle de trop! Cette superfétation ferait condamner le *Cid*. Il faut que les pièces en Belgique sortent de la plume de nos jeunes auteurs sans expérience, comme Minerve de la cuisse de Jupiter!

Mais qu'est-il besoin de plaider une cause gagnée? Le meilleur plaidoyer se trouve dans les documents officiels qui ont préparé le concours. La commission permanente a dit mieux que nous ne pourrions le dire :

« *La scène a des exigences qui ne se laissent pas deviner par une sorte* » *d'intuition; il faut apprendre à les connaître, et ce n'est qu'en affrontant* » *l'épreuve de la représentation, ce n'est que devant l'éclat de la rampe, en* » *présence du public, dont il observe les impressions, que l'auteur drama-* » *tique parvient à discerner les défauts que contient son œuvre et qu'il aura* » *soin d'éloigner de ses nouveaux essais.* »

Digitized by Google

Un jury, plus que les auteurs, serait-il donc doué de cette intuition et pourrait-il deviner ces exigences? Un jury, plus que les auteurs, pourrait-il préjuger des défauts scéniques qu'on ne parvient à discerner qu'en affrontant l'épreuve de la représentation?

Ainsi, en se préoccupant outre mesure des conditions dramatiques, le jury est sorti des limites de compétence qu'il s'était tracées lui-même.

***

Mais aucun raisonnement ne tient devant des faits, dira-t-on.

Cela est vrai, et, en effet, les faits rendent tout débat inutile.

Le jury veut des pièces jouables, il a raison. Mais quelle logique permet de conclure que des pièces n'étaient pas jouables, parce qu'elles n'ont pas été jouées?

La sévérité du jury a pour cause première cette conclusion fausse.

Voici les faits exacts.

Pour le premier drame couronné : *J. d'Artevelde*, deux directeurs, consultés d'abord par l'administration : MM. Quelus et Van Caneghem, le déclarèrent aussi facile à représenter qu'un grand opéra ordinaire.

M. Raphaël Félix était alors à Bruxelles, il y représentait une pièce *jouable* celle-là : *le Pied de Mouton;* il demanda à lire le drame et il fit offrir au gouvernement de le représenter; il demandait la moitié des frais de mise en scène ; cette moitié n'excédait pas la somme qui devait lui être allouée plus tard pour représenter une pièce non couronnée, mais étrangère : *Patrie.* — Elle lui fut refusée.

L'année suivante, l'on inaugurait à Gand la statue du grand capitaine de paroisse. Le directeur du théâtre de Gand demandait un subside moindre pour représenter l'œuvre couronnée. Le gouvernement s'y refusa encore.

Ces quatre directeurs, de Bruxelles, de Paris, de Gand, trouvaient donc le drame *jouable.*

Pour le second drame, il venait d'obtenir le prix, lorsque le directeur du théâtre du Cirque le fit traduire pour la scène flamande. Les rôles furent copiés, la musique fut faite. Mais le subside fut refusé.

M. Destamberg, consulté, avait écrit que, *comme acteur, comme régisseur et comme auteur*, il trouvait la pièce dans des conditions scéniques possibles, et il l'avait traduite en vers pour la scène. Un journal de Gand, le *Stadt Gend*, a publié cette traduction.

Enfin, M. Vandesande offrit au gouvernement de représenter la pièce *en français ou en flamand.* La somme nécessaire était moindre encore que celle demandée par le directeur du théâtre de Gand. Il ne put l'obtenir.

L'*Indépendance* du 22 mai 1864 a fait connaître au public les faits relatifs au premier concours.

L'auteur nous dira sans doute un jour pourquoi il suppose que ces frais de représentation, accordés à des pièces non couronnées et même

Digitized by Google

étrangères, ont été refusés aux deux drames couronnés, qui y avaient droit.

En tout cas, il y avait une lacune dans l'institution. Le droit à la représentation, n'étant sanctionné par aucune ressource financière, restait à la merci de l'administration.

Or, pendant que le gouvernement reculait devant des dépenses que l'arrêté royal n'avait pas suffisamment spécifiées, le jury, ignorant ces faits, ne voyant que la non-exécution du concours, se préoccupait de plus en plus des conditions scéniques.

Une erreur de faits, voilà la cause de cette jurisprudence nouvelle. Nous ne voulons plus couronner que des pièces jouables! dit le jury. Et il a raison, cent fois raison. Mais il n'y a à cela qu'une toute petite difficulté : tous les hommes compétents consultés lui répondent : Vous n'en avez jamais couronné d'autres.

*
* *

Quand le gouvernement avait fait appel aux écrivains belges, la plupart de ceux qui s'étaient essayés au théâtre, y avaient renoncé comme Weustenraad, Noyer, Delmotte, Victor Joly, Romberg, ou étaient allés frapper à la porte des scènes étrangères, comme Gust. Vaes, Ed. Wacken, Lavry, etc. A l'appel du gouvernement, plusieurs reprirent leurs travaux, car le gouvernement invoquait une question de civilisation, comprenait les difficultés, déclarait vouloir les lever et disait : Faites des pièces qui glorifient notre histoire ou peignent nos mœurs, je me charge de la représentation.

De tous ceux qui ont répondu à cet appel, aucun, lauréat ou non, n'a réussi. Car le succès dépend de la représentation. Mais au moins, les rapports le disent, ces écrivains se sont efforcés d'entrer dans les voies nationales qu'on leur indiquait; ils ont abordé résolûment notre histoire en vue de la glorifier sur le théâtre, nos mœurs en vue de les nationaliser davantage en les caractérisant mieux. Y ont-ils réussi? qui pourrait le dire? le moyen de preuve leur a manqué. Mais les visées qu'on leur imposait étaient grandes, et l'on peut dire : *In magnis voluisse sat est.*

Qu'a fait le jury, au contraire? — Frapper d'une sorte de vice rédhibitoire la glorification de l'histoire au théâtre, signalée d'abord comme le vrai drame historique, puis déclarée *trop rebelle à la mise en scène*, — nier, ou peu s'en faut, nos mœurs nationales que le concours demande de peindre, — constater que les genres imposés sont les plus difficiles de tous, et exiger de ceux qui s'y exercent un mérite scénique impossible, — demander, à chaque concours, des œuvres moins imparfaites, après que le gouvernement a refusé aux lauréats et en refusant soi-même aux concurrents l'occasion d'apprendre à les perfectionner ; — exiger enfin des auteurs l'expérience en leur fermant l'unique école où elle s'acquiert : voilà ce qu'a fait le jury, et la première phase de l'institution

Digitized by Google

n'est qu'un long échec : les vues du gouvernement ont été réduites dans l'exécution aux proportions les plus mesquines.

Ce ne sont pas ceux qui ont la monomanie de croire à notre littérature qui accepteront jamais la responsabilité de ces conclusions. En présence de ces faits, au contraire, il faut répéter, avec plus de confiance, que les écrivains belges ont fait leur devoir, dans la faible limite de leurs moyens, avec une inexpérience d'autant plus facile à avouer qu'elle ne dépend pas d'eux, mais au moins en restant dans les voies du courage et du patriotisme.

La conclusion du jury s'entend à demi-mot : c'est la suppression du concours. Ce serait une étrange contradiction, que l'art qu'on a déclaré avoir le plus besoin de l'intervention de l'État, fût justement celui qui en eût le moins, et que ce concours, avec son *droit à la représentation*, fût supprimé, pendant que les académies, par exemple, les prix de Rome, les expositions, les musées, les commandes continueraient à encourager un art qui n'a besoin d'aucun appui pour prospérer. N'importe ! nous ne prendrions pas le deuil du concours triennal. Venant après les deux derniers rapports, ce serait la condamnation des nombreux efforts suscités par le gouvernement, et tous ceux qui ont répondu à cet appel auraient le droit de regretter d'avoir pris au sérieux un projet qui paraissait inspiré par le patriotisme. N'importe encore ! Notre littérature a eu bien d'autres épreuves à traverser.

Notre conclusion serait autre. Il y a une lacune dans l'institution. En fait, le droit à la représentation de l'œuvre couronnée n'existe pas ; un droit qui reste à la merci de l'administration n'est pas un droit. Veut-on rentrer dans l'esprit des premiers documents officiels et de l'institution même, le préférable serait de consacrer une forte somme à la création d'un théâtre national dans les deux langues.

Puis, pour maintenir le concours, il faudrait rétablir la première jurisprudence, et allouer une somme fixe (maximum et minimum) qui serait affectée, de droit, à la représentation de l'œuvre couronnée.

Enfin, tout en continuant à affirmer les conditions supérieures de l'art national, il serait peut-être utile de ne plus exiger que les écrivains s'essayent dans les deux genres les plus difficiles. Il suffirait de dire : *A mérite égal*, le jury donnera la préférence aux pièces dont le sujet sera emprunté à notre histoire et à nos mœurs.

Il faut une certaine dose de patriotisme pour ne pas renoncer au théâtre en Belgique, lorsque des scènes étrangères, si lucratives, attirent nos écrivains. Mais il n'y a patriotisme qui tienne devant un *cercle vicieux* pareil. Qu'on renonce à toute intervention officielle en faveur d'un art qu'on a déclaré en avoir plus besoin qu'aucun autre, soit ; mais qu'on ne le laisse pas à la merci d'une jurisprudence changeante et de droits sans garantie : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.*

CH. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE.

—

LA PAIX PAR LE DROIT OU PAR LA CONQUÊTE.

Che cerchi? La pace.

DANTE.

L'histoire n'est pour ainsi dire qu'une série de réactions où la défense même du droit dégénère en représailles, où des vainqueurs, peuples ou rois, ne renversent l'ennemi que pour hériter de son ambition, n'arrêtent les excès d'un principe que pour se jeter dans les excès du principe contraire : après Xerxès, Alexandre; après les Brenns et Annibal, les Césars; après Rome, les barbares; après les Sarrasins, les Croisades; après la prise de Jérusalem, la prise de Constantinople; après Charlemagne, les Normands; après les Normands, Philippe-Auguste; puis Édouard III, puis François Ier, puis Charles-Quint, puis Louis XIV; puis, la Révolution, et, après la coalition de 1791, le premier Empire.

A ce fait général, il s'en rattache un autre : Pour peu que le peuple existe, c'est en marchant d'abord sur son corps que ses maîtres s'avancent à la victoire, et, dès qu'ils triomphent au dehors, ils écrasent les dernières résistances de l'intérieur. Entre le 24 février et Solferino menant à Sedan, il y a le 2 Décembre. Entre Valmy et Austerlitz menant à Waterloo, il y a le 18 Brumaire. Louis XIV se prépare à ses conquêtes en cravachant le Parlement; puis il continue la Saint-Barthélemy par les dragonnades. Philippe II marche à la monarchie universelle en écrasant les Pays-Bas; Charles-Quint n'a pu y marcher qu'après la chute des *communeros* d'Espagne et des villes de Flandre. Les rois de France assurent leur monarchie par la défaite des communes, les Croisés leur épopée par le massacre des juifs, Charlemagne son Empire par le dépeuplement de la Germanie, et l'ère qui mène Rome à la décadence s'ouvre par l'assassinat de la République.

Mais, par un résultat aussi fatal que l'inévitable relation de l'effet à la cause, l'œuvre de la force ne produit pas la civilisation : les faux em-

Digitized by Google

pires s'émiettent ; tout ce que produisent les Croisades se tourne contre leur principe et leur but ; les Charlemagne, au sein de la puissance, versent des larmes sur l'avenir du monde factice qu'ils ont créé ; toujours un Cid, un d'Artevelde, une Jeanne-d'Arc, un Kœrner sonne le retour des choses, et le vainqueur trouve dans l'abus de son principe la cause de sa chute.

Ces faits généraux répondent à une loi de l'histoire. L'autorité est nécessaire à la vie des nations, mais tant que les hommes ne savent point quelles en sont les conditions véritables, ils la laissent se constituer d'une manière absolue, en des institutions dangereuses. Bientôt, l'instinct de liberté les avertit de l'erreur, et la lutte s'engage entre les deux principes ; elle ne peut être tranchée que par leur conciliation, la liberté créant l'autorité : *Tous les pouvoirs émanent de la nation.* Mais, avant d'en arriver là, que de confusions d'idées et de pouvoirs, que de violences et d'excès de part et d'autre, que de luttes dans le chaos ! Car lorsque un peuple comprend où est le droit, les institutions autoritaires, dont la guerre est la plus dangereuse, restent aux mains des classes privilégiées ou des dynasties dites nationales, qui lui opposent de longs, de terribles obstacles. C'est ainsi que la civilisation moderne traîne encore au pied plusieurs anneaux de la chaîne du passé !

La même lutte se reproduit dans la constitution des nations. L'autorité légitime d'un peuple se trouve en présence de la liberté légitime des autres. Seules les institutions du droit peuvent assurer la justice et la paix. Mais la force est organisée ; elle n'accepte de frein que sa volonté ; *nihil non arroget armis ;* l'autorité est armée de toutes pièces, et des préjugés d'orgueil couvrent ses attentats ; ce n'est qu'après l'expérience, cent fois renouvelée, de la vanité des œuvres de la violence, des dangers des abus du pouvoir et de l'emploi de la force, que la politique extérieure songe à suivre la méthode rationnelle admise pour la constitution intérieure des États libres, et que les historiens et les philosophes, au lieu de s'atteler au char du vainqueur, commencent à parler de justice aux hommes d'État, espèrent faire accepter des peuples le droit international.

Alors encore, vienne une guerre, le principe est menacé d'oubli, la philosophie disparaît dans la fumée des mitrailleuses, et l'on est bien près de retomber sous le régime de la violence.

***

Aussitôt l'Empire français tombé à Sedan, déchu à Paris, la question de la paix a été posée sur ce terrain philosophique.

L'Allemagne a pour elle tous les droits du vainqueur, personne ne le nie et nul ne l'empêchera d'en user à sa guise. Elle a la force matérielle et l'Europe n'a pas la force morale nécessaire pour une transformation de la politique internationale.

La France, de son côté, peut céder des provinces. En somme, elle

Digitized by Google

n'en serait ni matériellement, ni militairement amoindrie, (M. Strauss le lui a prouvé par hectares de terrain et par centaines de têtes de bétail). Elle était bien plus bas quand la reine Isabeau couronnait un roi anglais à Paris. Les intérêts du moment le lui conseillent même, car plus la paix sera prompte, plus elle se relèvera facilement; et quant à sa revanche, si le travail de la pensée et des mœurs n'y suffit pas, elle peut compter, contre les abus de la victoire, sur la force des choses et sur les conséquences naturelles des événements.

L'Empereur déchu cèderait ces provinces : il voulait en voler. Son principe d'autorité n'en souffre point. La *Providence* l'a voulu : *Deus dedit, Deus attulit*, et Paris vaut bien une messe.

Mais l'Allemagne et la France en sont-elles encore là? N'ont-elles rien appris des leçons de l'histoire et des principes de la philosophie? Peuvent-elles violer à leur profit ou laisser violer en elles ce que leurs penseurs appellent le Droit?

Cet unique point de vue empêche la France de céder une partie de sa population. Ce que peut un empereur, le droit le défend à la République. L'autorité signe ces traites de blancs; la liberté les subit, ne les accepte point.

Rien donc ne force l'Allemagne et la France à faire la paix par le droit; rien ne les empêche de faire la paix par la conquête, acceptée ou subie... rien que leurs propres principes de civilisation, affirmés par leurs philosophes, chantés par leurs poètes; rien que la pensée moderne dont elles font leur gloire.

***

Mais cette politique est-elle possible? Voyons. Un démocrate allemand l'a conseillée à son pays; Jacoby a été traîné en prison avec le président du meeting où il a osé parler de justice internationale.

L'*Association démocratique des travailleurs allemands*, dans un meeting tenu à Berlin, a voté une protestation contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Mais la presse allemande voit d'un mauvais œil cette démocratie.

Les maçons d'Italie, de Suisse et de Belgique ont publié des appels en faveur de la paix. L'adresse de la Loge des *Amis philanthropes* de Bruxelles est tout un manifeste. On répond, du centre de la monarchie prussienne, à ces paroles de fraternité, avec le ton de l'orgueil offensé (1) : « Qui donc peut évaluer le prix du sang allemand, ou les garanties de la sécurité de l'Allemagne? Que n'adressait-on ces appels à la France quand elle déclarait la guerre ou y débutait en expulsant de Paris tous les Allemands? Cette ingérence, possible alors, est aujourd'hui absurde et inopportune. »

La réponse serait bien simple :

(1) Correspondance de Berlin adressée à la *Gazette de Cologne*, etc.

Digitized by Google

Le sang allemand est du sang d'homme. Une société, dont tous les membres s'appellent frères, pense qu'il ne doit couler que pour la justice, ne produire que la civilisation. Est-ce là ce qui est absurde?

L'Allemagne a su vaincre sans posséder aucune de ces garanties de sécurité. Serait-elle moins forte contre la France libre que contre le régime militaire de l'Empire? Qu'a-t-elle besoin d'élever entre deux peuples une conquête qui serait plutôt une cause de discorde qu'une garantie de paix? Lui faire cette question au moment où elle doit la trancher, si elle ne veut passer le rubicon d'une politique d'orgueil, est-ce donc inopportun?

Absurde? oui, si l'on parlait de justice et de fraternité à des prétoriens. Mais c'est à l'Allemagne civilisée que l'on s'adresse.

Inopportun? oui, si des hommes libres avaient jeté au despote de la France une vaine protestation contre un fait accompli! Le correspondant de Berlin semble mettre sur le même pied l'Allemagne de Sedan, à laquelle les amis de la paix s'adressent, et la France de Bonaparte, à laquelle ils n'avaient rien à demander. Eux, ils honorent trop le peuple allemand pour ne pas faire de distinction; ils croient pouvoir être écoutés de ce peuple sérieux, au moment où la chute de l'Empire rend la paix possible en rendant à la France cette politique que Jacoby recommande à l'Allemagne.

*
* *

Si l'on devait juger de la patrie de Voltaire et de Vergniaud, de Jules Favre et du colonel Charras, par le régime qui tombe, par la société qu'il s'était créée autour de lui, par la corruption qu'il semait, par l'impudence de ses procédés, par l'ineptie de ses fautes, par les ignominies de sa chute, on pourrait dire que la France est déchue sous l'action de dix-huit années d'Empire. Mais il est une autre France que cette tourbe impériale, c'est la France de la liberté. Devant de tels désastres, devant l'orgueil de la Prusse officielle, — car là aussi il y a deux nations, — qui veut que rien ne soit changé en France par la chute de l'Empire, il est bon de recourir aux enseignements du passé.

Cette France, qui peut renaître des hontes du despotisme, s'appelait autrefois la France des Communes. A tous les siècles, les communes voisines soulevées fraternisent ou conspirent avec elle; les compétiteurs du trône s'adressent à ses instincts de liberté; les vainqueurs de ses despotes respectent ses droits. D'Artevelde et Étienne Marcel sont d'accord. La défaite de Philippe le Bel à Courtrai donne le signal d'un soulèvement des communes de France. Edouard III, en disputant le trône aux Valois, publie cette belle charte, datée de Gand, où il s'annonce comme le continuateur de Saint-Louis, le restaurateur des franchises municipales, le chef de la fédération européenne des communes. Les Gueux et les Huguenots s'entr'aident. Quand l'Europe se ligue contre le césarisme de Louis XIV, les souverains vainqueurs distinguent encore la

Digitized by Google

France de son monarque; le nom seul a changé : ce n'est plus la France des Communes, c'est la France des États Généraux :

« Les souverains alliés, dit un écrivain français, déclarent qu'ils ne » font pas la guerre à la nation française, et seulement à son chef, dont » l'ambition et le despotisme sont incompatibles avec le repos de l'Eu- » rope. ILS DEMANDENT COMME CONDITION DE LA PAIX LA CONVOCATION PÉ- » RIODIQUE DES ETATS-GÉNÉRAUX EN FRANCE... »

1789 arrive, et cette nation des Etats-Généraux triomphe; aussitôt l'Europe des rois se ligue contre elle et précipite ses hordes armées contre la liberté française. De là, cette guerre, saintement défensive d'abord, dégénérée ensuite en folles conquêtes et ne repoussant les attentats des *loups*, comme les appelle lord Byron, que par les attentats du *lion* impérial. Mais quand la France redeviendra libre, ce sera pour pratiquer pendant 18 ans la politique de la paix; quand elle redeviendra république, ce sera pour répudier tout esprit de conquête et proclamer de nouveaux corollaires des droits de l'homme; qu'on lise le manifeste du 4 mars 1848 aux Puissances; quelques mois après, Lamartine maintenait encore cette politique de paix contre les souvenirs de la Convention et de l'Empire, évoqués par celui qu'on appelait alors *Monsieur Napoléon Bonaparte.*

On sait par quelles trahisons, par combien de parjures, par quel guet-apens, la France, à la veille de se donner un gouvernement régulier, a été rejetée sous la domination du militarisme. Mais pour l'y maintenir, il fallait ou la convaincre ou la terroriser et la corrompre. Or, la France libérale n'a cessé de résister à l'Empire, et le despotisme inaccepté, non plus que la corruption, ne produit pas la force au dehors. Le nouvel Empire devait marcher, de faute en faute, à un second Waterloo.

Sa chute a rendu la France à elle-même, et le premier acte de la France libre a été de chercher la paix et de la proposer au nom du principe commun des nations modernes. En effet, si le pays doit porter la responsabilité matérielle d'une agression commise en son nom, le régime nouveau a le droit d'en répudier la responsabilité morale, et la République peut, sans courber la tête, demander la fin d'une guerre commencée par l'Empire. Pour garantir sa sincérité dans la défaite, elle peut citer ses proclamations de principes, à l'époque de sa puissance.

La France, provoquée en 1791, répondait : « L'Assemblée nationale » déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa » Constitution de *n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des* » *conquêtes* et de n'employer jamais ses forces *contre la liberté d'aucun* » *peuple*, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son » indépendance; que la guerre qu'elle est obligée de soutenir n'est » point une guerre de nation à nation.... » (29 avril 1791).

La France de 1830 a régné dix-huit ans en paix.

En 1848, malgré *les douze ou quinze révolutions démocratiques qui s'étaient opérées dans le Centre et dans le Nord de l'Allemagne, à la suite*

Digitized by Google

de la révolution de Berlin (1), et qui affaiblissaient la Prusse, le ministre des affaires étrangères de France n'en disait pas moins : Union de la France et de l'Allemagne à tout prix.

Si l'on veut donc rester dans la politique de la liberté, dans la conscience du XIXe siècle, dans le droit éternel, les peuples vaincus ne peuvent plus être considérés comme des bestiaux que l'on conquiert ou que l'on achète avec le terrain où ils broutent ; seule la volonté des populations peut imposer à leur gouvernement la forme qui leur convient et à l'Europe le choix de leur nationalité.

Il y a cependant des journaux qui prétendent que rien n'est changé à la question par la chute de l'Empire.

Quand Louis XIV, vaincu à Turin, à Ramillies, à Malplaquet, était à la merci de l'Europe, il suffit de la mort d'un des souverains coalisés pour faire accepter des autres les propositions de la cour de Versailles. Les intérêts seulement avaient changé.

Aujourd'hui, le changement est un changement de principe politique ; la France des États généraux, que voulait restaurer Marlborough, est ressuscitée.

En 1814 et en 1815, un changement de gouvernement donna aussi le signal de la paix. « Les souverains alliés ne traiteront pas avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun membre de sa famille, » dit la proclamation de l'empereur de Russie. — Il est vrai que l'épopée impériale avait fait perdre à la France les fruits de l'héroïsme des quatorze armées, et que les rois emportaient le but de leur coalition première, de leur agression brutale, en restaurant le régime monarchique. Mais on comprenait que la France était à la fois vaincue et délivrée :

« Les souverains alliés, disait la déclaration du 1er décembre 1813, désirent que la France soit libre, forte, heureuse. »

« La vertu première dans les rapports de peuple à peuple, disait Talleyrand en 1815, est la justice. »

Aujourd'hui, c'est la France qui ne veut plus qu'on traite avec un Bonaparte ; mais la monarchie n'est pas restaurée. La nouvelle République serait-elle un obstacle à la paix ? On n'osera pas le dire. Car le droit pour lequel l'Allemagne de 1813, comme la France de 1791, a combattu reste acquis. Si la France ne s'appelle plus l'Empire et va se décentraliser, si le Pape est tombé, si ces résultats imprévus de la guerre ne sont pas de ceux que le vainqueur aime à porter à l'actif de ses victoires, l'Europe peut au moins les porter à l'actif de sa civilisation, et le peuple allemand n'est étranger à rien de ce qui intéresse la civilisation moderne : *Nihil humani alienum.*

Ainsi, dès le 5 septembre, s'est présentée la paix sous cette forme supérieure, sous cet aspect idéal. On a pu la rêver telle en Italie, en Suisse, en Angleterre et en Belgique ; dans la presse et dans la maçonnerie, comme dans l'*Internationale ouvrière* et dans la *Ligue*

(1) Discours de Lamartine. Juillet 1848.

Digitized by Google

de la Paix et de la liberté; en Allemagne comme en France; dans les paroles et les actions de Garibaldi et dans les conseils de Jules Favre, comme dans le meeting de Jacoby. Au milieu d'une guerre terrible, c'est un honneur pour le XIXe siècle.

*
* *

Mais cette politique, sortie de la philosophie, peut-elle entrer déjà dans les faits, ou doit-elle rester encore à l'état d'idéal?

Un philosophe allemand s'est chargé de désabuser les esprits généreux, trop pressés de conclure.

L'auteur de la *Vie de Jésus* est un chaud partisan de l'œuvre de M. de Bismarck. Il n'en désavoue pas un procédé extra-parlementaire, il n'en ôterait pas un coup de sabre.

L'union que les rêveurs allemands voulaient réaliser à la longue, par la pensée, les mœurs et la volonté des populations, a été improvisée par la force, sera continuée par la force; voilà sa thèse, et, il faut que les Etats du Sud le sachent, cette Allemagne nouvelle a besoin du régime prussien pour amender son idéalisme et entrer dans la réalité d'une politique exacte.

Le philosophe qui pense de la sorte oublie que le temps est le premier élément des œuvres durables, que la violence ne supplée pas au travail de l'idée, et que la véritable puissance politique est dans les forces morales et les facultés civilisatrices.

L'historien oublie qu'en 1848, le préambule du projet de Constitution présenté à la Diète, disait : « S'il est certain que l'unité, telle qu'elle » existe en d'autres pays, ne peut être réalisée sur le sol germanique » que par *une série interminable de violences et de forfaits*, dont aucun » véritable ami de la patrie ne voudrait assumer la responsabilité, il » n'est pas moins certain que, ce but une fois atteint, un sentiment » d'isolement complet s'emparerait des esprits allemands, car ce serait » une rupture *subite et imprudente* avec le passé. »

Mais, pour oublier ainsi, que n'a-t-il pas fallu de fautes de logique et d'inexactitudes historiques.

Le sang versé dans des victoires communes cimentera, dit-on, l'union des provinces du Nord et du Sud, obligées désormais à ne faire qu'un corps politique; soit; mais l'Alsace et la Lorraine n'ont-elles pas cimenté leur union avec la France de la même manière et par un sang plus puissant encore, celui qu'on verse dans les malheurs communs des invasions.

L'auteur de la *Vie de Jésus* va plus loin : il présente, avec un déploiement d'ironie bien à sa place, la France comme une puissance guerroyeuse quand même et la Prusse comme le représentant presque idéal de la paix.

Nous avons assez attaqué les travers et les prétentions de la France, pour avoir le droit de lui rendre une justice égale à celle que nous devons à tous les peuples.

Digitized by Google

Exagérer ainsi, c'est fausser l'histoire. Un historien ne peut pas ignorer que ces velléités guerrières, qui ne sont le monopole d'aucun peuple, semblent le premier rêve de virilité de tous, et passent de l'un à l'autre, héritage funeste, avec la prétention d'être le peuple par excellence et le maître du monde. Faut-il rappeler que l'Angleterre s'est livrée à ces excès sur le territoire de la France pendant cent ans, que la maison d'Autriche a forcé les puissances à des luttes de deux siècles contre ses projets autocratiques, et que la France a souffert de ces *jeux de prince* autant qu'elle en a fait souffrir l'Europe.

La Prusse espérerait-elle hériter sans danger de ces rêves d'orgueil national et de grandeur par la force?

La Prusse ne devrait pas oublier qu'elle a plus d'une fois approuvé, aidé la France à la guerre contre l'Autriche. La Prusse ne devrait pas oublier que les grandes guerres modernes ont commencé par son agression. Faut-il lui rappeler l'insolente déclaration de Pilnitz? Deux puissances seulement l'ont signée, deux puissances allemandes : l'Empereur d'Allemagne et le roi de Prusse.

Faut-il rappeler le manifeste du duc de Brunswick, qui ordonne à la capitale de la France de mettre la révolution française, sans délai, au pied du roi, et qui rend responsables de l'exécution de cet ordre de l'étranger, *sur leur tête* et sans pardon, les représentants du peuple, les magistrats de la commune, la garde nationale, etc.?

Au nom de qui parlait ce manifeste? M. Strauss doit le savoir, et il ne peut ignorer que Brunswick disait de la Révolution française : « Cette comédie ne durera pas », et de sa légitime défense : « L'armée des avocats sera anéantie et nous serons de retour dans nos foyers en automne. »

Faut-il rappeler aussi à des Allemands l'histoire de la Prusse? S'il est une nation qui a fait son œuvre à l'intérieur et à l'extérieur par le régime militaire, c'est bien la nation de Frédéric Ier et du signataire de la déclaration de Pilnitz.

Aujourd'hui encore, on prétend dissimuler l'œuvre des armes, en prétendant que c'est une œuvre de politique intérieure qui s'est accomplie contre le Sleswig et à Sadowa. Il serait plus digne de ne pas jouer sur les mots.

Oui, l'Allemagne a le droit de se grouper en une seule nation. Elle le pouvait, comme la France en 1789, par la volonté nationale, par des révolutions intérieures. Elle avait bien fait ces révolutions en 1848 pour la liberté, elle les pouvait faire à son heure pour l'unité; elle n'y eût pas manqué, et l'Europe eut respecté ce travail de politique intérieure auquel les peuples eussent applaudi.

Un homme a fait cette œuvre de révolution par un coup d'État de deux années, préparant la conquête violente; non comme Garibaldi avec quelques hommes décidant le soulèvement de tout un peuple, mais par la force des albini, par la puissance des armes, habilement préparée, par la stratégie militaire.

Digitized by Google

L'Europe aurait pu s'en mêler, car c'était plutôt conquête que révolution. L'Europe l'a toléré, la France l'a permis, et la démocratie française manifesta son respect pour l'unification germanique.

Restaient les provinces du midi qu'on n'avait pu prendre du premier coup. Elles aussi pouvaient voter, dans leurs parlements, l'annexion au grand corps allemand, et renverser leurs gouvernements s'ils s'y opposaient. Cela se fût fait avec le temps et à des conditions démocratiques. La Prusse voulait le faire aussitôt et autrement. Mais un nouveau Sadowa n'était pas sans danger. M. de Bismarck a eu l'habileté de se laisser provoquer par la France impériale à une guerre qu'il préparait de longue main, et de mettre de son côté toutes les formes du droit, avec toutes les ressources de la victoire; la force morale manquait à l'Europe pour conjurer cette guerre, et l'Empire allemand est fait, fait par la Prusse, fait sans la démocratie, fait par les armes : « *Si la persuasion est impuissante, nous savons menacer.* » Est-ce le comte de Bismarck qui parle ainsi? Non, c'est l'auteur de la *Vie de Jésus*.

Le sang des armées du Sud n'est pas refroidi, il va couler encore, et déjà l'on menace! C'est dans l'ordre : Quand le roi de France eut triomphé des communes flamandes à Roosebeeke, il rentra en France pour décimer les communes françaises. Dès ses premiers succès, Louis XIV tourna ses dragons, vainqueurs de l'ennemi, contre la liberté de conscience de son peuple. César, en conquérant les Gaules, conquit Rome, et Napoléon profitait de chaque victoire en Europe pour étendre son despotisme en France.

L'Allemagne espère-t-elle pouvoir échapper à ces lois de la nature? C'est pour elle, autant que pour la France, que les amis de la paix craignent une de ces fausses paix qu'impose le droit de conquête et qu'exploite le despotisme. Il ne s'agit pas seulement de deux peuples, mais de la civilisation tout entière : Le XIXe siècle va-t-il faire un nouveau tour sur cette roue des Césars? Voilà ce que se demandent en frémissant tous ceux qui aiment le droit.

La grande littérature allemande, dit M. Strauss, a constitué une puissance morale qui devait se manifester aussi dans la politique! Oui! mais cette puissance, pour passer dans la politique, doit-elle renier les premiers principes de sa grandeur littéraire et philosophique : l'esprit de liberté et l'idée du droit? L'Allemagne de Schiller et de Krause, de Kœrner et de Schultze-Delitsh, doit-elle se laisser prendre comme Louis XIV prit la France de Corneille et de Descartes, de Turenne et de Colbert? Et allons-nous voir un nouveau peuple-soleil peser sur l'Europe : après Louis XIV, Bismarck, ayant pour Bossuet M. Strauss?

*
* *

Ce seul symptôme nous suffit. Quand un docteur Strauss fait ainsi l'apologie de la politique brutale, ne fait pas ses réserves sur les dangers d'improviser, par les moyens violents, ce qui demande tant de

Digitized by Google

temps et d'efforts aux arts de la pensée, à la fraternisation des intérêts et des cœurs ; quand le philosophe oublie la philosophie à ce point, et l'historien l'histoire, il faut courber la tête, il faut reconnaître que la politique du droit n'est pas mûre, que cet idéal doit être laissé aux philosophes qui le prêchent, aux historiens qui en font la loi de l'histoire, aux poètes qui le chantent, sans que les hommes d'Etat cessent de le violer ; il faut laisser passer le droit du plus habile et du plus fort.

Rentrons donc dans la réalité. Jacoby est bien à sa place, en prison ; cela prouve que son idée est assez puissante pour qu'on la craigne, et le peuple allemand assez porté à l'écouter pour qu'on la mette sous le boisseau.

La réalité est en présence de deux solutions : Au premier fait d'armes honorable pour la défense de Paris, les hommes qui tiennent en main les destinées de la France, peuvent tout sacrifier à une paix qui permette au pays de sauver du cloaque impérial ses libertés et ses mœurs. Payer les frais de la guerre, démanteler les forteresses, supprimer l'armée permanente, rendre à l'Italie Nice et la Savoie, pour répudier la politique des conquêtes et une annexion sanctionnée par cette parodie du suffrage qui a servi à opprimer la France et qui a failli la perdre ; neutraliser l'Alsace et la Lorraine, faire des Vosges la frontière militaire de la France : ces garanties suffiraient au peuple allemand, sans attenter au droit d'une partie de la population de la France qui veut rester française. Elles désarmeraient l'esprit de représailles, dans un pays qui, étant fort, a répudié ces épopées sanglantes, et qui a de plus grands intérêts. Craindre le contraire, on ne le peut sans un injuste oubli des principes et des antécédents de la démocratie française. Elles laisseraient la France libre de ses destinées intérieures et toute au soin d'extirper pour jamais ses préjugés autoritaires et son ignorance populaire, et de demander la force morale aux libertés publiques, à la décentralisation communale, au travail sensé des lents progrès sociaux.

Cette solution est celle des esprits civilisés.

L'autre vient d'ailleurs : elle a déjà lancé un premier ballon d'essai, et plus d'un symptôme semble la préparer.

S'emparer de Paris, l'occuper militairement, rendre la liberté à l'Empereur déchu, rendre les armes à son armée prisonnière ; laisser cette nouvelle invasion marcher sur Paris, pour y remplacer l'occupation prussienne, pour y restaurer le régime du 2 Décembre et forcer la France à subir l'*inviolabilité* des institutions impériales... Mais alors, comment rendre cet empire possible, et compenser la cession de la Lorraine et de l'Alsace ? Alors, débloquer Metz et laisser cette armée et son chef, fidèles à l'Empire, marcher sur la Belgique et réaliser un ancien projet offert à la Prusse avant la guerre.....

Cela semble le rêve d'un esprit malade ou d'un condottiere du moyen-âge. Autant les appels à la paix honorent l'Allemagne, autant cette proposition l'outrage. Mais la France serait assez décimée peut-être pour subir cette honte.... un jour ; mais la Belgique y résisterait comme le

Digitized by Google

Taciturne à l'Inquisition, jusqu'à son dernier homme et son dernier écu. Mais... — Mais nous estimons trop l'Allemagne pour croire possible cette politique qui eût été repoussée avec mépris par les vainqueurs de Poitiers, de Malplaquet et de Waterloo.

Qu'en diraient le correspondant de Berlin de la *Gazette de Cologne* et le docteur Strauss?

***

Ne finissons pas sur ces sombres perspectives. Les manifestations en faveur de la paix sont aussi une réalité, et, dussent-elles se borner à des offres d'armistice, à des paroles de meetings, à des articles de journaux, à des adresses maçonniques, elles doivent sourire aux peuples libres. Ils veulent être maîtres chez eux, et voilà que la Puissance qui menaçait le plus les petites nationalités se réclame du droit des populations de disposer seules d'elles-mêmes. Ils ont commencé à fonder leur indépendance, sur des traités, sur une politique de paix, monarchique ou républicaine, sur la neutralité; et voilà que, de tous les points de l'Europe, des voix s'élèvent, proclament un principe plus fort, et veulent établir la politique moderne sur ce droit que plaide la France et auquel l'Europe cherche à convaincre l'Allemagne. Les peuples libres doivent se sentir moralement affermis dans leur indépendance; et c'est aussi dans l'ordre, car la vérité est toujours favorable à la liberté et la justice ne peut que servir la cause des peuples.

JEAN LÉGION.

Gustave Schoonbroodt. PREMIÈRES POÉSIES, etc. — Liége, Protin. 1870.

Ce volume de vers mérite l'attention. Il n'a pas les défauts de ces nombreux débutants qui semblent avoir dédaigné de lire une prosodie. Sauf quelques cas où l'on rencontre quatre et même six vers masculins ou féminins à la suite, on y trouve la correction de la forme, la netteté du style, l'élégance du vers, et souvent même un éclat naturel et original de facture où l'on sent un poète.

Mais pourquoi l'éloge doit-il s'arrêter là? Nous préférerions moins d'art et des sujets plus vrais, un esprit plus national. En sommes-nous encore à ce faux romantisme qui peignait des mœurs factices, et remplaçait l'observation de la famille et de la vie humaine par des lieux communs de cape et d'épée? Cela n'est plus même admis en France, et cela n'a jamais été, ne sera jamais belge, espérons-le. Nous n'avons besoin d'écrivains en Belgique que pour maintenir nos mœurs et notre esprit contre l'invasion de ce quartier Bréda littéraire. A quoi bon écrire dans son pays pour n'être pas de son pays? Ce livre eût été à sa place, il y a trente ans, en France. Il n'est pas belge. Mais il fait preuve de qualités qui gagneront à s'exercer sur d'autres sujets, pourvu que l'auteur devienne lui-même, de son temps et de son pays.

C. P.

Digitized by Google

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

Les Serbes et la mission de la Serbie dans l'Europe d'Orient, par Vladimir Yovanovics. — Paris, Librairie internationale, 1870, in-18. — Les Serbes forment une des populations slaves les plus importantes de l'Europe orientale, et par leur caractère et leurs institutions, et par le rôle considérable qu'elles ont joué et qu'elles sont probablement encore appelées à jouer dans cette partie de notre continent. M. Yovanovics, qui est un publiciste serbe établi en Hongrie, nous fait connaître la situation actuelle des Serbes, tant dans le Monténégro et la Serbie, où ils se sont affranchis de la domination turque, que dans la Hongrie où ils ont à lutter, paraît-il, contre les prétentions injustes des Madgyars et dans l'Herczégovine, la Bosnie et la Métohie, où ils sont opprimés par les Turcs. M. Yovanovics est partisan de l'unité serbe et il repousse toute intervention étrangère. Ses vues progressives et démocratiques semblent le reflet de la partie éclairée de la population serbe et méritent l'attention de tous ceux qui désirent pour l'Europe orientale une autre solution que la domination russe.

La Serbie au point de vue du commerce belge, par Aug. Meulemans.— Bruxelles, 1870, brochure in-8°. — M. Meulemans envisage spécialement la Serbie émancipée sous le rapport des relations commerciales qui pourraient s'établir entre la Belgique et ce pays. Son travail, après quelques notions sur l'histoire, la géographie et les institutions politiques, indique les ressources matérielles de la principauté serbe. — M. Meulemans, dans son désir de fournir toujours des indications utiles au commerce belge, s'est également occupé de la *République de l'équateur*, Bruxelles, 1870, brochure in-8°. Des données sur la géographie, la population, la statistique, les institutions politiques, l'industrie et le commerce de la jeune république, sont complétées par un chapitre sur l'immigration dans l'Amérique du Sud. — Citons encore de M. Meulemans un travail analogue sur l'*Égypte et ses relations commerciales avec la Belgique*, Bruxelles, 1870, broch. in-8°, et un autre sur l'*Empire du Maroc*, Bruxelles, 1870, broch. in-8°. Si les publications de ce genre peuvent contribuer à rendre notre commerce plus entreprenant, elles ont certainement un caractère incontestable d'utilité, et à ce titre elles méritent d'être encouragées.

Étude sur le Maroc, par Pierre Desguin. — Anvers, 1870, in-8°, accompagné de deux cartes et de sept figures dans le texte. — M. Pierre Desguin a fait en 1868 et 1869 un voyage dans le Maroc. Il a visité Mazagan, Azimour et Saffy sur les bords de l'Océan atlantique; il a exploré Tanger et ses environs sur le détroit de Gibraltar; il a enfin parcouru la route de Tanger à Fez et séjourné seize jours dans ce dernier endroit. Son étude est donc en grande partie le résultat de ses propres observations, et présente un notable intérêt, tant au point de vue géographique qu'au point de vue géologique, qui est surtout celui auquel l'auteur s'est placé. Les figures qui accompagnent le texte et qui sont pour la plupart des coupes géologiques, une carte du versant occidental du Maroc et une autre de la route de Tanja à Fas (Tanger à Fez) achèvent de donner une valeur sérieuse à la publication de notre voyageur.

Bulletin de la Ligue de l'Enseignement, 1869-70, n° 4. — Ce bulletin, qui complète la série de 1869-70, reproduit un très-bon discours que M. Tiberghien a prononcé au conseil provincial du Brabant, dans la session de 1870, sur la position des instituteurs et sur les concours entre les écoles primaires. Il nous tient au courant des travaux du conseil général et des cercles locaux, ainsi que des discussions et des résolutions des conseils provinciaux (session de 1870) relatives à l'instruction publique. Il nous fournit enfin d'intéressants renseignements sur plusieurs institutions de notre pays favorables à la propagation de l'instruction, et sur les mesures ou les moyens employés à l'étranger dans le même ordre d'idées.

Digitized by Google

Cours de lecture française, par Charles Plon.— Partie du maître, 1 vol. in-18, et partie de l'élève, 3 broch. in-18. — Mons et Bruxelles, Manceaux, 1870. — Dans ce que l'auteur appelle la première partie de l'alphabet, il s'occupe de la connaissance des voyelles simples et des consonnes simples ainsi que de leur écriture, puis de la combinaison des voyelles simples avec les consonnes simples, des consonnes entre elles (consonnes composées), enfin de l'union des consonnes simples et composées aux combinaisons des voyelles simples avec les consonnes simples en deuxième rang. La seconde partie de l'alphabet est consacrée aux voyelles composées et aux diphthongues et à leur combinaison avec les consonnes. Les irrégularités alphabétiques forment une division finale du livre. — Le cours de M. Plon semble conçu d'après un plan très-méthodique. Cependant nous n'avons pu découvrir pourquoi, dans la première partie, les voyelles et les consonnes simples ne sont pas groupées séparément, ni pourquoi elles sont rangées dans un ordre différent de celui qui est généralement adopté.

Sur la topographie de la Ménapie à l'époque de Jules César. Notice par M. P. C. Van der Elst. (Extrait des *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.*) — Beaucoup d'incertitude règne sur l'étendue du territoire occupé par les anciennes peuplades belges et notamment par les Ménapiens. La notice d'un homme compétent dans ces matières, comme M. Van der Elst, doit fixer l'attention de ceux qui ont fait une étude spéciale des premiers temps de l'histoire de notre pays. Une carte accompagne le travail de M. Van der Elst.

Quelques mots sur la campagne actuelle et subsidiairement utilité politique et militaire de l'instruction obligatoire. Lettre adressée à son frère, officier de l'armée belge, par Arthur de Cannart d'Hamale, employé, suivie d'une invocation à la paix, morceau de poésie du même auteur. — Malines, 1870, broch. in-8°. — Cette brochure se vend exclusivement chez l'auteur, rue Longue des Chevaliers, n° 32, au prix de 50 centimes, au profit des familles des miliciens belges, des blessés des deux nations et en général pour l'adoucissement des souffrances occasionnées par cette terrible guerre. — L'auteur rattache, comme on le voit, la question de la guerre à celle de l'instruction et il n'a pas tort. Tous les problèmes politiques et sociaux soulevés de nos jours prouvent en effet de plus en plus la nécessité du développement intellectuel et moral de tous les membres individuels du corps social.

Examen critique du Code de procédure civile du royaume d'Italie. Étude de législation comparée, par Albéric Allard, professeur à l'Université de Gand. — Gand, 1870, in-8°. — On se rappelle sans doute que M. Alb. Allard a été rapporteur de la commission chargée par le gouvernement belge de préparer la révision du code de procédure civile. Le travail qu'il a présenté à cette occasion et qui a paru dans les documents parlementaires de la session de 1869-1870, ne pouvait manquer de soulever des objections ; mais il n'en constitue pas moins une œuvre remarquable, qui portera ses fruits, il faut l'espérer. L'étude actuelle, qui avait déjà paru par fragments dans la *Revue du droit international et de législation comparée*, vient en quelque sorte apporter de nouvelles lumières sur la question de révision mise à l'ordre du jour dans notre pays et sert d'utile complément au premier travail du savant professeur. Elle prouve que l'Italie marche sérieusement dans la voie du progrès et que la France n'est pas le seul pays sur lequel nous devions toujours diriger nos regards, comme malheureusement on est généralement trop porté à le faire.

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

11e LIVRAISON — 15 NOVEMBRE 1870

(2e ANNÉE)

SOMMAIRE

	Pages.
Émile Leclercq, Questions d'art	157
Alexandre Braun, Chacun à sa place	178
Ch. Rahlenbeek, Un réformateur espagnol	199
Max. Veydt, Chronique	210
A. Galesloot, Corneille De Vriendt	221
Revue littéraire, Adolphe Prins et Hermann Pergameni. *Instruction criminelle.* — Aug. Vandekerkhove. *Een eerlijk Man.*—Jan Boucherij. *Vergeet mij niet.*— De Potter. *Rognures.* — L. Galesloot. *Troubles de Bruxelles de* 1698 *et* 1699.	226 à 235

BRUXELLES

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ Mme Ve PARENT ET FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

MONTAGNE DE SION, 17

Digitized by Google

REVUE DE BELGIQUE

La REVUE DE BELGIQUE paraît le 15 de chaque mois, dans un format grand in-8° sur papier fort.

Chaque livraison contiendra de 80 à 90 pages de texte : *Roman, histoire, science sociale, poésie*, ainsi qu'une série, aussi complète que possible, de bibliographies, belges et étrangères.

Prix de l'abonnement :	fr.	12	» par an.
Pour la France et l'Italie. . . .	»	18	»
Pour les Pays-Bas.	»	15	»
Pour l'Allemagne et la Russie : thalers.		4 ½	

ON S'ABONNE

Au bureau de la *Revue*, MONTAGNE DE SION, 17, et chez les principaux libraires du pays et de l'étranger.

Pour la Belgique.

BRUXELLES. — *Librairie polytechnique*, Aug. Decq, rue de la Madeleine, 9;
— Office de Publicité, rue de la Madeleine.
— C. Muquardt, place Royale.
GAND. — Rogghé, place de la Calandre, 13.
LIÉGE. — Desoer, place Saint-Lambert.

Pour l'Allemagne & la Russie.

BRUXELLES ET LEIPZIG. — Maison Muquardt.

Pour la France & l'Italie.

PARIS. — Librairie internationale, boulevard Montmartre, 15.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera envoyé à M. Fr. Van Meenen, rue de la Prévoyance, 34, à Bruxelles.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé à M. Ch. Potvin, rue des Palais, ,31.

Digitized by Google

QUESTIONS D'ART.

—

Les concours ont cela d'excellent, qu'ils font, pour ainsi dire, circuler des problèmes que même les esprits spéciaux n'eussent peut-être jamais songé à poser.

L'Institut de France a mis au concours, au commencement de cette année, une question d'art scindée en deux parties; ces propositions m'ont paru utiles à développer; les circonstances qui m'ont empêché d'envoyer ce travail au concours n'auraient aucun intérêt pour les lecteurs. Mais comme je pense, contradictoirement au proverbe, que les vérités sont toujours bonnes à dire, et que je crois mon travail tout plein de dures vérités, je ne veux pas attendre pour le publier.

Certaines questions d'art sont de pur sentiment. Celles-ci embrassent un cercle assez vaste, avec de nombreuses ramifications. Je les ai élucidées de la manière la plus brève et la plus nette possible, pour cette raison que les études et les analyses plus ou moins philosophiques ne sont guère goûtées de la généralité des lecteurs. Il faut donc leur en servir de petites doses, l'amertume étant répulsive aux esprits nourris de sucreries amollissantes. Pour que le raisonnement ne paraisse point un discours vide et ennuyeux, il est nécessaire aussi de lui donner une forme simple et familière, comme dans une causerie. Telle est ma théorie. Mais vous savez, lecteur, que l'enfer — qui donc nous a donné cette nouvelle-là? — est pavé de bonnes intentions.

Digitized by Google

I

L'art et les artistes, depuis que l'homme réfléchit, calcule, combine, invente, ont toujours vivement préoccupé le public. Ce qui, à proprement parler et au point de vue absolument positif, n'est point utile, semble avoir une importance très-grande, une valeur même supérieure à ce qui est indispensable. L'image, la statue, la musique, l'édifice attirent irrésistiblement la foule et éveillent parfois son enthousiasme jusqu'à l'exaltation. Faire revivre sur la toile les scènes historiques ou familières, reproduire les impressions que les beautés de la nature ont laissées dans le cerveau, exprimer, au moyen du marbre ou du bronze, les formes caractéristiques de la force ou de l'élégance, de la virilité ou de la grâce,— depuis les commencements des civilisations premières ces travaux ont toujours été considérés comme au-dessus de ceux mêmes qui étaient indispensables à l'humanité.

A ne voir les choses que superficiellement, l'art cependant semblerait être une sorte de superflu, une récréation de l'esprit, un produit des sociétés arrivées à la satisfaction de leurs appétits matériels. On affirmerait volontiers, si l'on ne prenait pas la peine de questionner plus sérieusement la raison, que l'art est décoratif et ne sert qu'au plaisir des yeux; l'image, la statue, les formes architecturales ne donnent pas une atmosphère plus saine aux habitations et ne rendent pas les édifices meilleurs pour leur destination spéciale. Un peuple peut vivre, dans l'acception ordinaire de ce mot, sans avoir idée de ce que c'est que l'art — ceci pris dans un sens tout à fait absolu — quoique pourtant les moins civilisés, tels que les sauvages de la Polynésie, soient artistes en gravant des dessins naïfs sur leurs armes. Mais il est évident aussi que nul peuple n'a pensé et observé sans qu'aussitôt l'idée de reproduire les formes naturelles ou d'inventer des images, ne se soit emparée de son cerveau. On pourrait donc dire que l'art, si inutile qu'il paraisse, étant un produit de la pensée, même à l'état rudimentaire, est tout aussi respectable que les travaux indispensables de l'agriculture, de la métallurgie ou d'une branche quelconque de l'industrie humaine; c'est un « besoin » presque aussi impérieux que boire et que manger; c'est un plaisir passionné qui se renouvelle de lui-même, qui renaît de ses cendres comme tout ce qui a vie dans l'univers. L'art, enfin, est la manifestation la plus éclatante de la supériorité du cerveau de l'homme sur celui des animaux.

Digitized by Google

Il n'est pas nécessaire de chercher à démontrer que l'art a toujours suivi les progrès de la civilisation sociale; il s'est développé à mesure que l'idée a mûri; il a été le complément radieux de la science et de la philosophie. Il suffit de parcourir en imagination le vaste domaine de l'histoire pour être convaincu que tous les peuples ont subi très-profondément l'influence de l'art, et que c'est par l'art surtout qu'ils se sont élevés au plus haut de leur idéal.

Les Chinois, qui n'ont plus progressé depuis un grand nombre de siècles, en sciences, en littérature, en philosophie, sont également restés stationnaires dans les diverses branches de l'art. Du moment qu'un développement se fait dans la sphère purement sociale, les artistes reçoivent le contre-coup des faits et des idées, et une nouvelle expansion se produit en œuvres d'art, qui complète le mouvement exécuté par la société. Du jour où un peuple décline, son art s'appauvrit; il n'y a plus en Chine que des continuateurs, des copistes; aux Indes et en Égypte, la décadence de l'art a également suivi la décadence politique, industrielle et commerciale. La léthargie de ces peuples ressemble à la mort, et on ne prévoit point quels faits ou quels hommes les pourraient réveiller. La Grèce, et même l'Italie et l'Espagne, paraissent avoir eu leur apogée artistique; et si l'on voit, par ces quelques réflexions, la corrélation qui existe entre « l'utile » et « le beau, » on peut, en thèse générale, affirmer que tout peuple parvient à un idéal social et artistique, puis redescend lentement cette échelle du progrès, qu'il a gravie avec enthousiasme pendant son époque virile.

Il n'est donc pas possible de séparer l'utile du beau, ou, si l'on veut, l'industrie de l'art. L'art donne à l'industrie une sorte d'efflorescence, qui est la beauté. Tout travail de l'homme, en ce sens général, est plus ou moins artistique; l'homme ne peut rien faire sans donner à son œuvre un cachet individuel, la marque de son propre goût et du plus ou moins d'élévation de sa pensée; l'organisation cervicale se dépeint dans les œuvres humaines comme une image dans un miroir.

Par quelque côté donc, tout travailleur est un artiste. L'agriculteur même, ce travailleur primitif, trace son sillon ou sème son grain selon des aptitudes toutes personnelles et qui n'appartiennent qu'à lui. A mesure que les facultés intellectuelles sont plus nécessaires à l'œuvre que l'homme entreprend, il s'y mêle une partie plus forte d'ingéniosité et d'art. Que d'ouvriers sont devenus de grands artistes sans rien changer à leur manière de produire! A Quentin Metsys il suffisait des instruments grossiers du forgeron pour produire les arabesques les plus capricieuses et les plus délicates.

Digitized by Google

Bernard de Palissy et Benvenuto Cellini lui-même, et tant d'autres artistes que leur génie a rendus grands, ne furent que des ouvriers. Jusque dans l'antiquité, jusque dans la fable, on retrouve ces « ouvriers sublimes, » tels que Vulcain et ses cyclopes.

L'art, cependant, n'est pas seulement l'efflorescence de l'industrie; par lui-même, il a une vie; sa beauté lui est propre. Une statue isolée sur une place publique n'est point un édifice utile; sans les bas-reliefs de sa frise, le Parthénon serait déjà une œuvre d'art; le Vatican ne deviendrait pas une maison bourgeoise si l'on en effaçait les compositions de Michel-Ange et de Raphaël; enfin, les tableaux qui ornent nos musées et nos habitations, transportés sous le chaume du paysan ou dans la tente du bohémien, ne perdraient aucunement de leur valeur.

Cet « art pur » qui réjouit l'esprit et le sentiment par les yeux, et qui n'a aucune « valeur intrinsèque, » est celui qui a la plus grande valeur intellectuelle. Un vase de terre cuite peut valoir davantage qu'un vase d'argent. Un tableau médiocre, peint sur une plaque d'or, ne vaudrait pas un tableau de Raphaël ou de Léonard de Vinci peint sur bois ou sur toile. Et cette valeur est si bien reconnue aujourd'hui qu'elle se traduit en luttes passionnées, lorsque, par hasard, quelque chef-d'œuvre est offert à la fiévreuse avidité des connaisseurs. Tel tableau de Raphaël ou de Rembrandt : la Vierge de Dresde ou la Ronde de nuit; de Vinci ou de Rubens : la Joconde ou le Saint-Liévin, ne pourrait être payé que par un gouvernement; il ruinerait un millionnaire.

Ce n'est là qu'une traduction de l'impression produite par l'œuvre d'art. En supposant même que la gloire ou le nom de l'artiste mort double ou triple la valeur de ses œuvres, on peut encore affirmer que de tous les travaux de l'homme, ceux qui ont le plus d'importance sont ceux qui n'ont aucune utilité matérielle.

Quant à l'utilité intellectuelle et sociale, elle se démontre d'elle-même; l'art élève et purifie la pensée; il la débarrasse des préoccupations mesquines et des aspirations vulgaires; il développe dans l'esprit les facultés les plus délicates. Un peuple artiste ne pourrait pas être un mauvais peuple. De génération en génération, la vue des belles formes et des images expressives éveille le goût, complète l'intelligence, donne au sentiment une vibration plus parfaite et plus de délicatesse; de sorte qu'on peut affirmer que l'art rend meilleur en élargissant les parois du cerveau et en douant les nerfs de plus de sensibilité.

Ces préliminaires étaient nécessaires pour établir l'importance des questions à résoudre.

Digitized by Google

II

Rechercher quels sont les moyens les plus utiles et les plus efficaces pour élever l'art et nommer les artistes.

L'art est par lui-même d'une nature éminemment diverse, multiple, ondoyante, qui prend toutes les formes et s'exprime à l'infini; il est le reflet, soit direct et vivant, soit lointain et vague, des êtres, des faits et des idées. Son but est de ramener à leur unité la plus simple et ainsi de caractériser les formes et les pensées. L'histoire de l'art est donc l'histoire de l'esprit, des mœurs et des événements humains.

A ce point de vue, l'art a surtout pour limites et en même temps pour but la manifestation de la vérité, sous toutes les faces possibles et avec les interprétations libres de toutes les individualités.

Théoriquement et philosophiquement, il est à toutes les hauteurs que puisse atteindre l'intelligence; comme l'infini, il recule devant les investigations et les ardentes convoitises de la pensée. Ce n'est point un cercle, si vaste qu'il soit, c'est une spirale qui ne se termine point.

Il subit des transformations selon les mœurs, les latitudes, les peuples; il émigre de l'Inde, jette en passant sur l'Egypte ses monuments gigantesques mystérieusement gravés, et va faire produire à la Grèce, ce petit peuple insignifiant par le nombre de ses citoyens et par la surface de son territoire, les œuvres les plus belles que puisse rêver l'imagination. Pendant des siècles, Rome et l'Italie vivent du souvenir et du rayonnement de l'art grec. Au xve et au xvie siècles, une renaissance splendide caractérise l'Italie, prête à devenir la proie de factions misérables et de petits despotes. Au même temps, la Flandre mystique admirait les chefs-d'œuvre des Van Eyck, des Quentin Metsys, des Stuerbout; l'Allemagne avait Durer; plus tard, l'Espagne et les pays néerlandais jetaient un vif éclat dans ce monde des arts, qui est bien plus vivant, en réalité, que le monde politique.

Le temps, qui met chaque chose en sa place et chaque homme au rang qu'il doit réellement occuper, voile d'une ombre pudique les faits que la justice réprouve et les noms des personnages qui, de leur vivant, ont joui d'une gloire menteuse et artificielle; mais les faits dont l'humanité est fière, et les esprits sains et virils qui l'élè-

Digitized by Google

vent au-dessus d'elle-même, sortent peu à peu du passé et apparaissent à leur taille, avec leur valeur rationnelle.

Combien de ces hommes puissants dont les paroles donnaient la vie et la mort, pareils aux dieux imaginés par eux-mêmes, ont disparu dans le plus profond oubli ! tandis que les travailleurs acharnés, qui n'avaient d'autre passion que l'art ou la science, ont grandi toujours, au point qu'aujourd'hui ils sont parvenus à des hauteurs colossales. Les protecteurs sont rentrés dans la foule vulgaire ; les puissants ne sont plus rien ; les protégés lèvent leurs faces resplendissantes comme des astres et éblouissent l'humanité. Les juges qui ont condamné Galilée sont méprisés ; le Corrége, pauvre et rebuté de son vivant, est placé maintenant au même rang que les premiers artistes de toutes les époques. Que sont devenus les privilégiés qui ont refusé à son génie la satisfaction comme une rémunération et une récompense? Les « seigneurs » du temps d'Albert Durer sont comme s'ils n'avaient jamais existé; Molière est plus grand que Louis XIV et Raphaël que Léon X.

Il y aurait là quelque chose qui échapperait à la pénétration de la critique et de la philosophie, si l'art n'avait pas cette grande valeur qui a été constatée plus haut. L'œuvre rejaillit sur son auteur, le soulève hors de la foule et en fait une impérissable personnalité.

On peut donc affirmer que la postérité, épurant les opinions trop individuelles et repoussant l'étroit parti pris des Écoles, finit par rendre justice aux hommes qui ont bien mérité de la société.

Mais cette justice tardive n'est point faite pour encourager le génie, dit-on ; être compris par la postérité ne suffit point aux travailleurs, artistes, poètes, ingénieurs, mécaniciens. Ils devraient être encouragés par leurs contemporains, afin que les applaudissements fussent comme un baume sur leurs organes fatigués, en même temps qu'un stimulant pour la plus noble des ambitions, celle qui consiste à faire produire de belles œuvres.

Certes, se sentir compris, se trouver dans un milieu sympathique, recevoir soi-même la récompense de ses travaux, c'est là un plaisir incomparable et un puissant soutien. Les hommes qui travaillent pour le bien-être général, qu'il s'agisse d'œuvres purement intellectuelles ou de combinaisons économiques, sans songer à leur propre satisfaction, sont des prodiges qui n'apparaissent qu'une ou deux fois par siècle. Cette abnégation sublime est presque en dehors du caractère humain ; c'est une sorte d'idéal qu'il ne faudrait pas donner comme exemple et sur lequel il est impossible de s'appuyer pour tirer des déductions pratiques, en harmonie

Digitized by Google

avec les aspirations générales. Nous avons tous besoin d'une approbation — de l'approbation étrangère; la certitude personnelle d'avoir bien fait ne nous suffit pas. Ce sentiment est profondément social, en ce sens qu'il rend les intelligences solidaires et qu'il forme un faisceau étroitement uni avec les mille besoins divers de l'approbation d'autrui.

Enfin, si l'on pouvait décréter demain que les grands artistes, les philosophes de haute valeur, les historiens de premier ordre resteront éternellement inconnus, et que leurs œuvres seules seront acclamées, il est certain que cette loi aurait le plus funeste effet sur les travaux à venir, et que l'ère sociale future en recevrait un contre-coup funeste.

Mais il n'est plus guère possible qu'une grande œuvre et un grand homme restent incompris à notre époque. Il serait déjà très-difficile d'effacer sa propre personnalité, si l'on produisait de beaux ouvrages, même sous le voile du plus épais anonyme. L'époque est passée des génies obscurément étouffés, ou vivant dans l'ombre de la misère; la grande voix de la presse a depuis longtemps empêché ces sortes de martyrs de s'éteindre consumés par le chagrin, au milieu de l'indifférence publique.

La presse est un monstre dont les yeux, les oreilles et les bouches innombrables poussent, de nos jours, l'indiscrétion à ses extrêmes limites. Qui oserait se plaindre de ce contrôle incessant exercé sur les hommes et sur les choses? « L'œil de Dieu » n'a jamais eu cette influence énorme sur les consciences, sur les idées qui se manifestent, sur les actions bonnes ou mauvaises qui se produisent.

Au XIXe siècle, surtout depuis la révolution française de 1830, le caractère de l'incompris est donc devenu un anachronisme. Les hommes qui viennent avec de nouvelles formules peuvent attendre plus ou moins longtemps la gloire et la renommée; mais ils sont assurés, du moment que leur valeur est, au fond, certaine, que justice leur sera rendue.

On pourrait citer un grand nombre d'exemples à l'appui de cette affirmation; ils sont pour ainsi dire populaires dans l'histoire de notre époque, et il est inutile de s'y appesantir.

Qu'y aurait-il donc à faire pour honorer les artistes d'une façon particulière?

Rien. Le contrôle public est établi. Tout se fait au grand jour de la publicité. Les moyens et les procédés mis en œuvre sont discutés, critiqués, approfondis par tous. L'artiste expose son travail; la critique est juge souveraine. Les appréciateurs peuvent se tromper

Digitized by Google

d'abord, être aveuglés par des traditions ou par des goûts absolument personnels; rien ne peut empêcher l'épanouissement ou la chute prochaine de l'artiste qui soumet son œuvre à l'opinion publique. On met quelquefois de la partialité à ces appréciations spontanées de la passion; les impressions premières souvent manquent de placidité et de philosophie; mais de la somme des discussions soulevées et des idées échangées finit par se dégager une vérité d'autant plus certaine qu'elle a été passée au creuset d'un grand nombre de cerveaux.

Or, cette situation étant donnée, qu'y a-t-il à faire pour honorer les artistes? Je le répète : rien! Ils s'honoreront d'eux-mêmes non-seulement par leurs ouvrages, mais par leur caractère. Il ne faut point créer des castes privilégiées et refaire une aristocratie du génie, pour remplacer l'aristocratie de la puissance territoriale ou des richesses; il n'est pas bon de reprendre les mœurs romaines et de montrer au peuple, comme autant d'idoles nouvelles, les triomphateurs de la pensée. Instinctivement, l'homme de bien, le travailleur patient et énergique, est honoré. La masse du peuple n'attend pas qu'on lui ait préparé un grand homme d'une certaine façon; l'enthousiasme est une fièvre naturelle qui n'a nul besoin d'excitants. Il vaut infiniment mieux, pour que l'homme garde une dignité bien plus nécessaire que toutes les gloires, lui laisser voir le plus tard possible que son intelligence dépasse le niveau ordinaire. Trop d'honneurs engendre l'insupportable vanité et donne à l'amour-propre un développement qui va jusqu'à l'insociabilité. De toutes les religions, la plus à craindre, celle qu'on doit répudier et condamner avant tout, c'est le fétichisme. Et qui sait où s'arrêtera l'amour de la foule pour un grand homme!

Donc, rechercher les moyens d'honorer les artistes est absolument inutile. Que les artistes soient au niveau des autres citoyens, et qu'on les honore selon leurs mérites! Moins les peuples feront de grands hommes, mieux ils s'en trouveront. Qu'il y ait des êtres heureusement doués dont les préoccupations et les études soient de telle nature qu'elles produisent d'excellents effets sur le mouvement des idées, et qui attachent leur nom à quelque siècle grand par ses réformes sociales ou l'impulsion donnée aux travaux intellectuels, cela est bien, et il est indispensable que cela soit ainsi. La masse du peuple est trop absorbée par la production industrielle pour être vivement portée vers les travaux qui doivent lui aider à se perfectionner. Mais de ce que ces hommes sont naturellement bien doués, et de ce que, en définitive, ils accomplissent, à cause de facultés spéciales, des choses admirables, il ne s'ensuit pas que

Digitized by Google

nous devions les placer à la hauteur des demi-dieux du paganisme, ou des héros du moyen âge : notre civilisation a changé de caractère.

Garder la juste moyenne, cependant, ne serait qu'un rêve de philosophe. On n'honore guère avec sagesse quand le sentiment public est surexcité par des honneurs rendus officiellement, et qui déjà dépassent le niveau où la dignité et la fierté vraies peuvent être blessées. Élever aux grands esprits, de leur vivant, des statues, c'est les placer en dehors et au-dessus de l'humanité, c'est leur faire un piédestal de l'adulation populaire et abaisser d'autant la généralité des citoyens. Une république sensée n'élèverait pas de statues aux citoyens qui auraient bien mérité du peuple ; ces gloires qu'on peut voir et toucher sont bonnes pour les despotes, pour les conquérants et pour les sots. En réalité, on n'honore point un homme quand on l'encense, ou seulement quand on l'élève publiquement au-dessus de ses semblables : on se fait ses courtisans, et, au fond de sa conscience, il doit ressentir un mépris plus ou moins vague pour ceux qui imitent ainsi les « moyens » employés de tous temps par les « maîtres du monde. »

Méfions-nous donc de nos tendances à couronner les artistes. Que de fois on s'est trompé ! Par nos passions, nous sommes sujets à erreur. La critique heureusement, aujourd'hui, peu à peu dégage la vérité du chaos des idées. Mais dans les siècles qui ont précédé le nôtre, combien de peintres, combien d'écrivains ont été les objets de l'engouement public. et qui depuis sont descendus au rang le plus bas parmi les artistes ! Combien d'autres, au contraire, sont allés s'asseoir au sommet, après avoir pendant leur vie végété dans l'indifférence et la misère !

L'artiste passionné est honoré et récompensé dans son œuvre. Si c'est un homme simple et sincère, les applaudissements extérieurs ajoutent à peine à l'immense félicité, mêlée de douleur, d'enfanter sans cesse. Si, au contraire, il est vain comme le plus commun des hommes, les honneurs en feront un être insupportable aux autres et à lui-même.

III

Étudier l'influence des expositions et des récompenses annuelles sur la marche des Beaux-Arts et le goût public.

Quel est le but des expositions ?

Donner aux artistes les moyens de produire leurs œuvres, et au public les moyens de les examiner et de les acquérir. — Appeler la

Digitized by Google

critique à se prononcer sur la valeur de ces mêmes œuvres. — Établir dans les arts, comme dans les castes sociales, une sorte de hiérarchie et d'aristocratie, par l'intervention des récompenses honorifiques officielles. — Enfin, théoriquement, offrir au public l'occasion de faire son éducation artistique.

A. — Les expositions sont des bazars où le tableau, la statue, l'aquarelle, la gravure, etc., se transforment en marchandises offertes en vente. C'est là le côté brutalement matériel de la question, et ce n'est pas le moins intéressant.

L'artiste est un homme et il a les mêmes besoins que les autres hommes; et même ses besoins, de par le raffinement de son travail, sont généralement plus nombreux et plus délicats que ceux de la plupart des autres hommes. Il a des goûts plus distingués; il aime les belles choses, et les belles choses ont un prix plus élevé que les choses simplement riches. Un morceau de toile peinte peut valoir infiniment plus qu'un lingot d'or.

Ces goûts veulent des ressources pour ainsi dire équivalentes; de sorte que la vie matérielle de l'artiste s'augmente de toute la somme, souvent énorme, des nécessités intellectuelles.

Il y a un « parti » bourgeois qui se fait une singulière idée de l'art et des artistes; il voudrait que les peintres, par cela même qu'ils vivent dans une sphère relativement plus élevée que l'artisan quelconque, eussent un plus profond mépris de l'argent. Il les « poétise » au point d'en vouloir faire des êtres *idéals*, tellement au-dessus des plaisirs du vulgaire, que rien de ce que tout le monde recherche ne dût éveiller leur convoitise. Cela est facile à dire; mais il faut faire remarquer à messieurs les bourgeois que rien ne se donne, que tout s'achète, et qu'un bon dîner est meilleur pour le cerveau qu'un morceau de pain sec. On admire avec extase, on trouve héroïques et extra-humaines la vie misérable et la mort obscure de certains grands artistes; ces sortes de « drames sublimes » prêtent à l'élégie et donnent aux enthousiastes qui se portent bien l'occasion de faire des phrases sonores sur l'abnégation des hommes de génie. Mais on ne peut cependant pas désirer que les hommes de génie vivent médiocrement et meurent misérables pour donner au public des satisfaits cette occasion d'exprimer des sentiments poétiques et tendres.

La justice et même le sentiment exigent que tout travailleur vive honnêtement de son travail. Il n'est pas vrai, c'est un monstrueux sophisme de dire que la pauvreté est l'excellente nourricière de l'intelligence. L'homme affaibli par les privations ne peut point produire des œuvres saines et viriles; et s'il les produit malgré la mi-

Digitized by Google

sère, il est naturel qu'il en produise de meilleures lorsque ses appétits ordinaires sont satisfaits.

L'artiste doit donc, comme l'artisan et l'industriel, vendre ses produits. Une exposition d'objets d'art, périodique, est de la plus grande utilité pour remettre certains noms dans le souvenir du public et pour en graver certains autres dans la mémoire des amateurs d'art.

Mais la fréquence des expositions est certainement préjudiciable même à la valeur commerciale des œuvres d'art.

Le problème de l'offre et de la demande est absolument le même pour l'artiste que pour l'industriel. Les expositions qui se succèdent en Europe depuis vingt ans ont rassasié le public; l'art est devenu marchandise vulgaire. Au lieu qu'une exposition soit une solennité nationale, ce n'est plus qu'une affaire de mode et un marché.

Cette facilité donnée à l'artiste d'offrir ses produits a attiré dans la carrière artistique des jeunes gens qui n'avaient ni le goût, ni les facultés spéciales indispensables pour sortir de la foule commune. Une infinité de talents médiocres répondent aujourd'hui au goût médiocre de l'acheteur et du marchand. Or, ce qui est médiocre est peut-être moins supportable que ce qui est mauvais; la médiocrité, dans les arts, c'est la négation absolue.

Est-ce le grand nombre des expositions qui a augmenté le nombre des artistes? Est-ce au contraire la foule des artistes qui a motivé des expositions si fréquentes?

Il y a là deux causes et deux effets si étroitement liés, qu'il serait difficile de dire quelle est la vraie cause et quel est le seul effet. Il est certain que si les artistes ne s'étaient pas comptés par milliers, l'opportunité de tant d'expositions n'eût point été facilement démontrée. Mais il est certain aussi que si tant d'artistes n'avaient pas eu les plus grandes facilités de se produire, la majorité des médiocres, des faibles, des impuissants, se fût enfin lassée, et nos expositions n'eussent pas eu l'aspect désespérant qu'elles ont depuis vingt ans.

A la dernière exposition de Bruxelles, le jury avait accepté environ douze cents tableaux. Sur ce nombre, plus de la moitié était composée d'œuvres médiocres, inintelligentes, et même grotesques. Ce contingent d'œuvres « marchandes » faisait de l'exposition un bazar excessivement fatigant à visiter; il fallait d'abord se débrouiller dans la quantité pour arriver à découvrir la qualité. Enfin, les auteurs des tableaux médiocres, à qui le jury avait donné un brevet de capacité, pouvaient se faire illusion sur leur avenir. C'est ainsi qu'on crée la catégorie des incompris, qui rejettent sur la stu-

Digitized by Google

pidité de leur siècle toutes les déceptions dont leur existence est semée.

N'est-ce pas une chose triste à penser que tant d'artistes de hasard végètent au fond de leur mélancolique atelier, tandis que l'agriculture et l'industrie manquent de travailleurs, aussi bien en Europe qu'en Amérique et en Australie?

B. — La liberté de la presse a établi, dans l'Europe occidentale, à peu près au même degré qu'aux États-Unis d'Amérique, un contrôle clairvoyant depuis la révolution française de 1830. La critique quotidienne, la critique toujours prête à disséquer les œuvres intellectuelles, sociales, philosophiques ou artistiques, est devenue une puissance redoutable, dont le caractère bienfaisant n'est point encore apprécié. Il est vrai de dire que certains de ceux qui possèdent cette arme s'en sont parfois servi d'une indigne façon, de telle sorte que la défaveur et même le mépris ont, souvent avec justice, atteint cette force appelée à régénérer le monde. Mais de ce que la critique s'est de ci de là corrompue, il ne s'ensuit pas que l'on doive la considérer jamais comme une innovation malheureuse et un moyen malhonnête de diriger les hommes.

C'est la critique qui a rappelé les artistes à la raison, qui les a ramenés à la nature, à l'observation, à l'étude de la vie active; c'est la critique qui a fait remarquer aux artistes qu'ils avaient autour d'eux et en eux-mêmes la source et le champ des plus belles et des plus nobles inspirations aussi bien que des tableaux intimes.

On ne pourrait pas nier cette influence de la critique sans injustice. Il faudrait, pour cela, nier la révolution qui s'accomplit dans les arts et dans les lettres, et c'est un fait dont on n'est plus à chercher la démonstration.

C'est la critique qui répand les idées modernes et qui dit au monde les noms des artistes, en décrivant, en analysant et en caractérisant leurs œuvres. Elle peut se tromper et elle se trompe; dans les arts surtout, le sentiment personnel du critique, perçant pour ainsi dire malgré lui au milieu des appréciations les plus sereinement raisonnées, il est naturel que la vérité ait quelquefois un accent un peu âpre, ou sente trop, sinon le parti pris, au moins la répulsion ou la sympathie. Mais où trouvera-t-on, dans l'état actuel de la société, une philosophie qui ne soit point personnelle et passionnée?

D'ailleurs, de l'ensemble des choses examinées avec calme, il se dégage, dans ce domaine de la critique, un principe vital très-énergique qui suffirait seul à absoudre les exagérations des « irréconciliables, » comme les timidités et les protestations stériles des « conservateurs. »

Digitized by Google

Or, sans exposition, point de critique. C'est au milieu de cette réunion d'œuvres, de style, de genre, on pourrait presque dire de sexe différent, que les principes généraux peuvent germer et que l'esthétique se développe et cherche son homogénéité. Aujourd'hui, on ne se contente plus de voir des faits isolés ou d'étudier des idées sans cohésion; tout ce qui est produit de l'intelligence est ramené par des déductions à l'état de synthèse philosophique. L'art n'échappe point à cette méthode scientifique; il n'est plus seulement un effet du sentiment personnel; on ne peut, sans s'égarer, le séparer des autres branches de l'activité humaine; inconsciemment, il a toujours été social, puisqu'il a toujours reflété les luttes de l'homme avec lui-même et avec les éléments; dans l'époque moderne, il se connaît mieux, ou du moins l'esprit et les lois sociales qui nous régissent exigent qu'il n'ignore ni le pourquoi ni le parce que de son existence.

Eh bien! c'est l'intervention de la critique dans les arts qui a, au XIXe siècle, réglé le mouvement des idées et forcé les artistes, sans qu'ils s'en soient douté, à suivre la loi nouvelle. La recherche de la vérité doit naturellement conduire au règne de la justice; cette recherche de la vérité, dans les arts, a détourné les artistes de la tradition absolue et du classicisme étroitement confiné dans ses principes surannés, en attirant leur curiosité et leur passion vers la vie actuelle et vers la nature dans toute sa réalité. L'évolution, relativement, a été rapide, puisque le mouvement s'est surtout dessiné peu de temps avant la révolution de 1848; il n'a donc pas fallu un quart de siècle à la critique, non-seulement pour arracher l'art aux influences de la Grèce et de la Rome antiques, mais pour vaincre même la réaction première contre les principes classiques, née en France sous le gouvernement de Charles X, et qui n'était que la fiévreuse indignation de la liberté contre le despotisme académique.

En exposant son œuvre, l'artiste se soumet au jugement du public; ce jugement se manifeste de deux manières différentes : par l'achat des œuvres, par l'appréciation de la critique. De là, deux influences de caractère dissemblable sur le développement des beaux-arts au XIXe siècle.

La masse du public va vers ce qui lui plaît et achète ce qui le charme. Il n'y a là que des goûts personnels dont l'ensemble ne peut évidemment arriver à se synthétiser.

La critique, au contraire, malgré ses erreurs et ses défaillances, analysant les œuvres et les groupant, en fait jaillir plus ou moins nettement, sinon une caractérisque bien déterminée, au moins les tendances et l'esprit. Elle rappelle l'artiste à la raison, essaie de remettre dans le bon chemin celui qui s'égare, soutient ceux qui

Digitized by Google

partent, harcèle ceux qui sont parvenus. Ce sont les expositions qui ont « créé » la critique; et comme la pondération tend à se faire dans les travaux intellectuels aussi bien que dans les forces qui régissent les corps, la critique a rendu aux artistes, en disséquant leurs œuvres, l'importance et la réputation, c'est-à-dire la vie que les arts lui avaient donnée.

C'est une des conquêtes du XIXe siècle : l'union intime et indissoluble de l'art et de la critique. L'existence de l'un est aujourd'hui si intimement liée à l'existence de l'autre qu'il serait absolument impossible que l'un vécût si on supprimait l'autre. Sans art, la critique deviendrait inutile, et sans critique, l'art languirait. Toutes les conditions de vitalité ont été radicalement changées par les dernières révolutions sociales. La liberté d'écrire et de publier a transformé le monde des idées. Nul ne produit une œuvre sans se préparer d'avance au jugement public, c'est-à-dire au contrôle et à l'analyse de tous; et la presse, avec la rapidité de la foudre, relève ou démolit les réputations. Ce n'est point assez de la subir, il faut lui soumettre ses œuvres. Et ceux qui la décrient le plus, sont généralement ceux qui craignent le plus et qui reconnaissent sa puissance.

C. — Les gouvernements de « la vieille Europe » se sont empressés d'intervenir, quand les artistes ont, plutôt par la force des choses que par leur initiative, organisé des expositions.

Si les artistes « pouvaient » s'entendre, ils organiseraient entre eux les exhibitions d'œuvres d'art; ils auraient à eux, dans toutes les capitales, un Palais des Beaux-Arts; leur dignité personnelle et la force collective dont ils n'usent pas, augmenteraient en mesure du mouvement qu'ils créeraient autour de cette idée : l'Art libre dans l'État libre.

Mais les expositions officielles ont des vertus que n'auraient peut-être plus des expositions privées.

Une exhibition d'œuvres d'art est d'abord un bazar commercial : il faut que l'artiste puisse vendre ses produits, comme tout autre producteur, et l'exposition, aujourd'hui, lui est absolument indispensable.

En second lieu, la critique s'empare de cette même œuvre et lui donne sa valeur intellectuelle. Cela est bien, cela doit être ainsi.

Mais ce ne sont pas là seulement les résultats d'une exposition au XIXe siècle.

L'usage est établi : à la suite de tout « mouvement » artistique plus ou moins imposant, les gouvernements décernent aux exposants, sur la proposition d'un jury institué dans ce dessein, des récompenses honorifiques, médailles ou décorations.

Digitized by Google

Cette coutume crée une sorte d'aristocratie de l'art; elle fait des barons, des comtes et des ducs de la peinture, de la sculpture, de l'architecture : chevaliers, officiers, commandeurs, grands cordons d'un ordre quelconque; et quelquefois même on donne des titres de noblesse : Henri Leys, en Belgique, est mort baron; M. Gustave Wapers est baron. Voilà donc une féodalité artistique! Nous ririons pourtant beaucoup aujourd'hui si le prince Albert, gouverneur des Pays-Bas, avait fait un marquis Rubens, ou si le pape Léon X avait nommé duc Sanzio et prince Buonarotti.

La médaille, la décoration, les titres de noblesse distribués aux artistes sont autant de pommes de discorde dans le monde artistique : ceci n'est qu'un demi-mal, car la discorde est une manifestation de la vie qui éveille les groupes, et qui a ses vertus lorsque les groupes ne sont pas armés; rien n'est mortel aux idées comme l'accord parfait.

Mais le mauvais côté de ces récompenses honorifiques, c'est qu'elles font grandir jusqu'au délire la vanité des artistes.

La médaille, et surtout la décoration, ont été et sont pour les artistes, non une émulation, mais le but d'un steeple-chase. Arriver premier, tout est là; être plus décoré que son voisin, gagner le prix le plus souvent possible, voilà la grande affaire. Émulation, ce serait déjà bien puéril, bien enfantin; c'est à peine si c'est un moyen dont on doive user pour stimuler les écoliers : il crée l'antagonisme, il donne l'idée de combat, il pousse à l'inimitié. Mais, après le concours public, distribuer des récompenses honorifiques quelconques, c'est certainement caresser un des plus mauvais sentiments de l'homme, la vanité, et nourrir une de ses plus pitoyables faiblesses, la suffisance imbécile.

Corrompre et amoindrir les caractères, c'est peut-être un moyen de gouverner, mais c'est un moyen que le bon sens, que la justice et que la dignité humaine réprouvent.

Nous avons déjà bien assez d'ennemis et de mauvais conseillers en nous-mêmes, sans que « le pouvoir » se donne la tâche trop facile de nous en susciter de nouveaux. Une république établie sur la raison ne devrait honorer ses grands citoyens qu'après leur mort.

Les récompenses « extérieures, » en dehors du contentement de soi, créent de nouvelles hiérarchies sociales, une classe de privilégiés. A ce seul point de vue, elles sont déjà condamnables. Mais quand elles deviennent un « mobile, » elles ne peuvent être que des agents de corruption. L'art, non plus que la philosophie, ne doit et ne peut avoir de ces préoccupations étrangères à son essence même. Il a en lui ses jouissances, ses défaillances et ses désespoirs :

Digitized by Google

il est par lui-même un sujet de bonheur ou de chagrin. Il n'est pas bon qu'il devienne un moyen de troubles pour les intelligences et de nutrition pour les sentiments les plus mesquins et les plus insociaux.

Chaque fois qu'on baptise un homme « grand, » on diminue, de toute la hauteur qu'il acquiert, la foule du peuple, naïve au point d'acclamer cette élévation.

Que les hommes soient grands, nobles, vertueux, savants, ingénieux, virils, c'est bien ! Chanter leurs louanges, les entourer d'honneurs, leur élever des statues, c'est mal : à quoi servirait-il d'être demi-dieu, si on ne pouvait faire sentir sa puissance au commun des hommes ? Jupiter eût-il voulu garder en ses mains des foudres inactives ? Or, toute puissance est une arme dont on aime à abuser ; des millions de faits historiques pourraient être produits à l'appui de cette affirmation ; un homme puissant, dans toutes les classes de la société, est un homme dangereux.

L'artiste, homme nerveux et impressionnable, n'est déjà que trop vain par nature. De ce que l'art est une des manifestations les plus riches de notre intelligence, s'ensuit-il qu'il faille absolument que les artistes soient des privilégiés ?

Il ne faut enfin, en aucun cas, appeler trop l'attention de l'homme sur lui-même. Le couronner, c'est lui donner un miroir dans lequel il ne cessera de voir se réfléchir son image : on risque ainsi d'en faire un sot. Et combien de grands hommes, en effet, ont été des sots dans leur vie privée et publique !

Quel est le résultat le plus clair et le plus appréciable de la manie des récompenses honorifiques ?

L'artiste est devenu un courtisan aussi tenace et aussi habile que les plus tristes ambitieux des autres classes sociales. Il ne s'absorbe plus dans ses travaux avec cette passion admirable qui a nourri l'exaltation de tant d'artistes des siècles passés. Son but n'est plus de produire des œuvres fortes et saines, mais d'acquérir de la renommée, des distinctions, de la fortune, une gloire pour ainsi dire palpable. Il encombre les salons des ministères, il intrigue, il s'insinue, il se fait petit. Son intelligence, ses facultés spéciales, envahies peu à peu par des mobiles absolument étrangers à son travail, perdent rapidement la flamme qui les doit alimenter, et il les use en des spéculations indignes de lui.

Un dernier mot : Un artiste en arrive toujours, tôt ou tard, à obtenir « la décoration, » son vœu suprême. On le récompense par une croix, lorsqu'il n'a qu'un talent médiocre, s'il parvient à un âge assez avancé, — comme un major de garde citoyenne, ou comme

Digitized by Google

un attaché d'ambassade qui a joué longtemps le rôle de facteur de la poste, entre Paris et Saint-Pétersbourg, entre Bruxelles et Vienne.

Cela est déjà ridicule; en cherchant bien, on trouverait la bouffonnerie.

En quoi, cependant, le développement et le progrès des beaux-arts peuvent-ils être influencés par les récompenses honorifiques décernées aux artistes?

Après les considérations précédentes, il semble inutile d'insister sur ce sujet. Un principe qui a pour résultat, dans son application ordinaire, les satisfactions de la vanité, ne peut évidemment être un stimulant bien sain pour les facultés intellectuelles.

Les récompenses officielles n'ont pas sur le génie la même influence que le soleil sur les fruits de la terre; ce ne sont point des flammes qui mûrissent, ce n'est pas un suc qui fertilise. Le vigoureux cerveau de Rembrandt ou de Léonard de Vinci n'eût pas été fécondé par les honneurs. Si l'art devait grandir en mesure des protections et des encouragements quelconques qui l'entoureraient, des secours intellectuels et matériels qu'on lui prodiguerait, il ne serait point, de sa nature, de son essence, puissant et irrésistible.

Ce qu'il faut à l'art pour être fécondé, ce sont des caractères fermes et passionnés agissant en pleine liberté. La liberté, voilà le soleil et le suc nourricier des grandes œuvres.

D. — Il est nécessaire maintenant, avant de dire quelle est l'influence des expositions sur le goût public, d'examiner l'organisation même des expositions.

Plusieurs systèmes ont été mis en pratique, en France comme en Belgique.

La base de tous ces systèmes a été le jury, nommé, soit par le gouvernement seul, soit par les artistes avec adjonction de quelques membres choisis par le gouvernement. C'est ce dernier système qui est pratiqué en Belgique et qui a été adopté en France en 1870.

La révolution de 1848 avait voulu la liberté absolue; elle donna « le droit » à tout artiste d'exposer son œuvre.

En principe, cette dernière loi est la seule bonne; mais l'absolu est rarement réalisable. Il faudrait, pour être juste d'une manière parfaite, d'une manière idéale, que non-seulement toute œuvre d'art quelconque fût admise dans les salons d'exposition, mais qu'elle fût placée dans la lumière et à la hauteur qui lui convinssent le mieux.

Ce système a des inconvénients nombreux; d'abord, quel palais, ou plus modestement, quel immense local serait indispensable pour abriter tant d'œuvres d'art! A Bruxelles, en 1869, le jury a reçu

Digitized by Google

1,200 tableaux; à Paris, en 1870, environ 3,000. Un tiers au moins du nombre des tableaux envoyés a dû être refusé. Mais supposez qu'il n'y eût eu à mettre au « premier rang » que ces 3,000 tableaux, à Paris, quelle longueur de rampe n'eût-il pas fallu employer? Et puis, quel voyage il eût fallu faire pour voir ces trois mille tableaux! Dans de telles conditions, une visite à une exposition des beaux-arts ne serait plus un plaisir et une étude, mais un travail herculéen.

Enfin, tout recevoir amènerait inévitablement un nombre d'œuvres d'amateurs et d'œuvres de farceurs, et peu à peu les expositions auraient pour résultat de faire naître l'indignation et le dégoût.

Il y a un moyen terme, qui a été essayé à Paris, et qui aurait produit d'excellents résultats, si on avait continué à le pratiquer sévèrement.

Sur quatre mille tableaux, il y en a un bon millier de détestables qu'on peut rejeter sans injustice.

Restent donc 3,000 œuvres; sur ce nombre, il y en a six ou sept cents de première, seconde et troisième catégorie. La mission du jury, nommé exclusivement par les artistes (car le gouvernement ne doit point avoir d'opinion artistique, non plus qu'il n'a d'opinion philosophique et religieuse), serait de faire ce premier triage, sereinement et sévèrement. Ce choix, fait autant que possible en dehors de tout esprit de parti et de tout système préconçu, formerait l'exposition proprement dite. Le public pourrait aller là avec confiance.

Ce qui resterait d'œuvres — les refusées — auraient un local particulier, où elles pourraient en appeler à la critique et au public.

Toute autre organisation, tout autre plan a des inconvénients nombreux. D'abord, les deux mille médiocrités que Paris admet dans ses expositions sont mêlées aux bonnes œuvres de telle façon que le public, dont l'éducation est loin d'être parfaite, ne sait plus quelle œuvre doit attirer son attention, éveiller son intérêt, quelle il doit s'appliquer à étudier. Cet immense bazar lui donne le vertige. Toutes ces images, toutes ces statues et gravures, tous ces dessins font dans son cerveau une *olla podrida*, un chaos qui lui ôte toute raison, tout discernement, et même toute sensation exprimable. Il va et vient comme dans une foule, cherchant un visage ami — une œuvre sympathique. Dans ces conditions, plusieurs visites à une exposition des beaux-arts ne produisent qu'un seul effet certain : elles rendent malade.

Le choix, au contraire, le choix sévère, inexorable, a pour premier résultat sur le public une sorte de bien-être intellectuel. Le visiteur se trouve dans un milieu sûrement intelligent. Il peut, en

Digitized by Google

toute confiance, s'arrêter devant chaque œuvre et en chercher les beautés; il est certain de n'être pas trompé. Il n'aura sous les yeux nulle médiocrité capable d'égarer son jugement.

Ce système aurait encore pour effet de décourager les artistes entrés dans la carrière des beaux-arts sans passion véritable et dont les facultés n'ont point ce caractère spécial qui doit produire des œuvres originales et fortes. Les natures ardentes, au contraire, se développeront dans la lutte et triompheront des répugnances académiques et des partis pris : Delacroix et Courbet, refusés pendant dix ans, n'en sont pas moins devenus de grands peintres.

Le public irait certes visiter le « salon des refusés; » il irait non-seulement par un sentiment de curiosité très-naturel, mais il y serait poussé aussi par un sentiment de justice et d'examen impartial. Ces visites-là ne pourraient, en aucun cas, avoir une mauvaise influence sur son goût, sur ses études; il serait prémuni contre ses faiblesses et son ignorance; on l'aurait mis en garde contre lui-même et contre certains entraînements inévitables vers le joli et le conventionnel.

Le système actuel, qui consiste à faire un choix parmi les œuvres envoyées, mais un choix d'une tolérance excessive, est le plus mauvais qu'il soit possible d'imaginer, à tous les points de vue.

1° On encourage les talents médiocres, ce qui est une faute aussi bien au point de vue artistique qu'au point de vue personnel. L'artiste sans talent réel, dont on admet les œuvres dans les expositions, n'aura jamais aucun succès; il entrera dans la catégorie des incompris et sera très-malheureux, non-seulement au fond de sa conscience, mais dans sa vie intime et dans son existence matérielle.

2° En acceptant les œuvres médiocres, on trouble le public, qui se dit, avec raison, que toute œuvre exposée est une œuvre de mérite, — ce qui, rationnellement, devrait être. Or, sur 1,200 tableaux reçus par le jury, à la dernière exposition de Bruxelles, il y en avait au moins sept cents médiocres ou mauvais.

Qu'arrive-t-il, dans cette situation? Le public court d'une œuvre médiocre à une belle œuvre, et d'une belle œuvre à une détestable, ahuri, découragé, à la fois charmé et désorienté, ne sachant plus trop s'il doit se fâcher ou admirer. Le résultat de plusieurs visites à nos expositions est donc absolument contraire à ce qu'on pouvait espérer pour le public : peu à peu, sans plus se demander où sont les belles œuvres, il va vers ce qu'il préfère, où le pousse son instinct; la sensiblerie l'attire, le fini le séduit, les farces vulgaires l'amusent, et son goût, au lieu de s'épurer, se corrompt.

Digitized by Google

On ne peut pas contester que l'art, de par les expositions, s'est répandu : il y a des tableaux et des statuettes dans toutes les maisons bourgeoises; mais en même temps que l'art s'est répandu, il est devenu plus vulgaire, il s'est « vulgarisé; » ce mot à double entente est le mot propre, qui rend le mieux la pensée.

J'ai dit les causes : l'encouragement de l'art médiocre doit répandre et en même temps rendre vulgaire le goût du public. Le public, d'abord, est entraîné; puis il impose ses goûts aux artistes, qui, peu à peu aussi, sont attirés vers les succès d'argent. Les récompenses obtiennent à peu près le même résultat. Un artiste décoré se fait immédiatement une clientèle; on n'achète plus son œuvre, on achète sa signature; on veut avoir un tableau du peintre à la mode. Cette espèce de gloire qui se traduit en pluie d'or, enivre, éblouit l'artiste, et le pousse rapidement vers la décadence. Du jour où il n'a plus à lutter, il s'amollit, il est inférieur à lui-même. La critique, alors, l'avertit; il est froissé, il croit à l'injustice, et finit par déserter les expositions. Dès ce jour, il décline rapidement, car il n'a plus pour juges que des admirateurs fanatiques qui viennent voir ses œuvres, isolées, dans l'atelier où elles ont été exécutées. Une femme, seule devant son miroir, se trouve toujours belle, assure-t-on ; ainsi un peintre vis-à-vis de lui-même, ou, si l'on aime mieux, devant le miroir flatteur de sa clientèle.

—

Je conclus.

L'art devrait être dégagé des encouragements officiels et des systèmes routiniers. L'intervention de l'Etat ne peut avoir de résultats sérieux que s'il fait l'acquisition pour ses musées des meilleures œuvres exposées; il n'a point à s'occuper de l'organisation des expositions.

Un jury, nommé par tous les artistes, chargé de recevoir et de placer les œuvres; un choix sévère, le plus sévère possible; et un salon où les refusés pourront en appeler à la critique et au public.

Moins les artistes seront nombreux, plus le niveau de l'art s'élèvera, et plus le goût public s'épurera.

Les œuvres s'épanouiront dans une atmosphère plus saine et dans un milieu plus digne; l'ambition ne s'égarera plus à la recherche d'un hochet, qu'on donne aussi bien à l'intrigant qu'à l'homme de génie.

Il faut ajouter encore que nous sommes parvenus à une époque de transition; que le temps est nécessaire à la transformation de

Digitized by Google

toutes choses; et que la société n'est pas bouleversée par les idées sociales sans que l'art, reflet des faits, des caractères et des théories, en soit profondément troublé.

Il est bien difficile de trouver les solutions rationnelles des événements qui se passent sous nos yeux. Certaines lois échappent à la pénétration de l'esprit, justement parce qu'elles sont à l'état rudimentaire et n'ont point encore acquis la netteté des choses terminées. Mais il est des vérités qui tombent sous l'application immédiate de notre raison, et que le simple bon sens peut résoudre. Ainsi, on peut conclure provisoirement que les expositions, jusqu'aujourd'hui, par les causes indiquées plus haut, sont bien loin d'avoir élevé le niveau de l'art, tout en en répandant le goût, et d'avoir donné une valeur plus réelle aux artistes; on peut dire avec la plus entière bonne foi que ce niveau de l'art a baissé dans des proportions assez décourageantes et que le caractère de l'artiste a suivi cette décadence générale.

Il y aurait donc deux réformes à opérer :

1° Supprimer toutes les distinctions honorifiques, qui ne sont que des aliments pour la vanité et des sujets d'abaissement pour les artistes.

2° Réorganiser les expositions, de telle manière que le public soit appelé à ne voir que des œuvres qui puissent avoir sur son goût une heureuse influence.

ÉMILE LECLERCQ.

Digitized by Google

CHACUN A SA PLACE.

PROVERBE EN UN ACTE, EN VERS.

PERSONNAGES : Mme DE CHATILLON, veuve, 28 ans;
M. DE BRISSAC, 40 ans;
RENÉ DE VILFORT, 25 ans.

(*Un salon. — De nos jours.*)

Scène I. — RENÉ, seul.

RENÉ.

Au diable le plumeau! Peste soit du service!
Est-ce assez d'imposture? Assez de sacrifice?
Comptons. Voilà trois mois, — trois mois, en vérité, —
Que j'ai sous la livrée enfoui ma fierté,
Décroché sans pudeur l'écusson de famille,
Et souffert qu'une femme à ses armes m'habille;
Trois mois qu'à ce galon mon amour m'a rivé...
Pour en venir enfin où j'en suis arrivé :
Presque aussi loin du but qu'au premier jour de route,
Le courage en faillite, et l'espoir en déroute!...

Silence. — Il s'assied sur un canapé.

Il me souvient encore... il me semble la voir...
Insoumis, éperdu, je flottais... quand, un soir,
Ses deux yeux, dans ma nuit, ont tracé leur sillage...
L'étincelle a suffi... j'accours et je m'engage...
« Au moins, je l'aimerai, pensais-je, de plus près;
» Je l'aimerai tout bas, sans crainte et sans apprêts,
» Veillant sur son foyer tel qu'un dieu domestique... »
— Mais qui ne faiblirait sous ce rôle rustique,
Sous l'insolent mensonge et l'attente sans fin?
Qui ne succomberait à ce mortel venin
Que dans ma veine en feu verse la jalousie?
Pourquoi tarder encore? A la belle adoucie

Digitized by Google

Pourquoi ne pas jeter au [illegible] vos [illegible]
Le mot révélateur. [illegible]
Trop souvent [illegible] qu'elle [illegible]
Cette flamme ; [illegible] C'est assez de supplice !
Reprenez votre rang, et pour vous [illegible]
Ecrivez-lui, marquis, avant de la quitter.

Scène II. — LA COMTESSE, RENÉ.

LA COMTESSE, à René assis.

Eh bien ?

RENÉ, se levant en sursaut.

Pardon, madame...

Il va pour sortir.

LA COMTESSE.

Un instant !.. Si l'on sonne,
Vous m'entendez, René, je n'y suis pour personne.

RENÉ.

Bien, madame...

LA COMTESSE.

Attendez... Sauf pour le chevalier...

René sort.

Scène III. — LA COMTESSE, seule.

Il est plein d'embarras, René, c'est singulier.
Ma présence soudaine et ma parole brève
Ont paru le tirer comme du fond d'un rêve,
Et tandis qu'il baissait la voix en me parlant,
Je l'ai vu, lui si ferme, hésitant et tremblant...
Bizarre personnage ! — Après tout, que m'importe ?
Qu'il s'installe au salon ou qu'il reste à la porte !
J'en sais d'un air moins noble et d'un pire maintien,
Qui font moindre figure et qu'on reçoit fort bien ;
Et tantôt à le voir, songeur, le front austère,
Replié sur lui-même, entouré de mystère,
On eût dit, on eût cru... bref, ce n'était pas lui,
Et le valet d'hier semblait maître aujourd'hui !...
Enfin... laissons cela... reprenons notre ouvrage ;
Qu'il me rende, s'il peut, du calme et du courage
Pour affronter sans peur, de mon bras désarmé,
Le sort qui me fit veuve avant d'avoir aimé...

Elle s'avance vers le guéridon pour prendre son ouvrage.
Apercevant des fleurs dans un vase.

Des fleurs ! oui, chaque jour sur ma table en ramène ;
Le message n'a point failli de la semaine...

Digitized by Google

Prenant les fleurs.

Quel éclat! quel parfum ! Des fleurs de ce matin,
Écloses en hiver, Dieu sait dans quel jardin,
Où l'amour, la jeunesse, une tendre pensée,
En les cueillant pour moi, leur versa sa rosée...

Elle replace le bouquet, saisit son ouvrage et s'assied près du feu.

Donc, ce n'est pas un songe... il est donc vrai, bien vrai,
Que j'eus tort, ô mon Dieu ! quand je désespérai;
Que ce monde a du bon, et qu'on te calomnie,
Vertu, sainte vertu, lorsqu'on t'en dit bannie!
C'est donc vrai que l'amour ne perd jamais ses droits,
Et qu'un cœur plus sensible en vaut de plus adroits !
Qu'un souvenir fidèle, une flamme discrète,
Quelques fleurs qu'en secret dans un vase on apprête,
Nous tirent tout à coup d'un pénible sommeil,
Comme un chant matinal qui sonne le réveil!

Pause.

Si je savais d'où vient... Du chevalier, peut-être!...
Du chevalier? Eh ! non, il se ferait connaître!
D'ailleurs, où voudrait-on qu'il prît ce tour charmant,
Ces façons de héros et ces airs de roman?
Ce pauvre chevalier!... Hier soir, à l'ambassade,
M'a-t-il assez plaidé, d'un air assez maussade,
Son éternel procès? — Pour sûr, il va venir
Me repeindre ses feux, reparler d'avenir,
Et prendre le verdict... Éloquence perdue!
Grâce à Dieu, maintenant la cause est entendue,
Dussé-je ne jamais connaître l'inconnu
Qui me poursuit tout bas de son culte ingénu!..
Jamais!... c'est impossible... il faudra que je sache
Son nom du moins, son rang, sous quels traits il se cache...
Si j'osais... Pourtant, non... Bah! il faut tout oser;
René tient le secret : on le fera causer.
Allons ! je sens qu'enfin le bonheur me dérouille...
Mais n'en laissons rien voir...

Considérant son ouvrage.

Faut-il que je m'embrouille,
Si peu que je raisonne?...

Sa boule de laine s'échappant de ses genoux.

A ma boule, à présent!
Bon!

Digitized by Google

Scène IV. — LA COMTESSE, LE CHEVALIER, puis RENÉ.

RENÉ, annonçant.

Monsieur de Brissac.

LA COMTESSE, à part.

Quart-d'heure intéressant!

Haut.

Chevalier!... Vous plaît-il me ramener ma boule?
L'espiègle, il faut toujours qu'à mes pieds elle roule...

LE CHEVALIER, se baissant pour prendre la boule.

Mais on est, en ce cas, plus d'un espiègle ici.

Poursuivant le fil que la comtesse tire à elle.

Si le jeu vous amuse...

Saisissant le fil.

Ah! voilà!

LA COMTESSE.

Grand merci!

On dit qu'il gèle?...

LE CHEVALIER, debout.

Au fait, dans le mois où nous sommes...

LA COMTESSE.

Mais quittez ce chapeau... Vous autres, gentilshommes,
Quand vous allez en guerre, il vous faut, dirait-on,
Pour vous prêter du cœur et vous donner du ton,
Vous armer bras et mains de ce sot ustensile,
Bouclier protecteur...

LE CHEVALIER.

Bouclier inutile,
Comtesse, vos deux yeux le savent bien.

LA COMTESSE.

Ainsi,
Mettez ce meuble en place, et prenez celui-ci.

Elle lui indique un fauteuil.

Le chevalier tousse légèrement.

Qu'est-ce là, chevalier? Un rhume, je présage?
Chauffez-vous... c'est qu'un rhume... on en meurt à notre âge...

Digitized by Google

LE CHEVALIER, s'asseyant.

On en meurt; le grand mal!

LA COMTESSE.

Le grand bien, d'autre part?

LE CHEVALIER.

La vie est uniforme : on revient, on repart;
Autant rester en place, et mourir tout à l'aise,
Et choisir pour le moins un bourreau qui nous plaise...

LA COMTESSE.

Vous voilà, tout à coup, bien ardent au trépas.
Et moi, qui vous croyais... Après tout, pourquoi pas?
Il est fort bien porté de mourir de jeunesse...

LE CHEVALIER.

Vous ne savez donc point qu'on meurt d'amour, comtesse?

LA COMTESSE, travaillant.

Et vous vivez toujours!

LE CHEVALIER.

Décidez de mon sort;
Prononcez ou ma grâce ou mon arrêt de mort.
Je n'aime qu'une fois, et si l'aveu coupable
De mon penchant secret vous trouve impitoyable,
Quand vous ferez les parts, s'il ne reste pour moi
Que le dédain amer... Mais vous riez, je croi?...

LA COMTESSE, riant.

Oh! le précoce amour, qui pour forger sa chaîne
Et préparer ses fers, attend la quarantaine!
A pourchasser Monsieur, on a perdu ses frais!
Cupidon dans le vide a lancé tous ses traits!
Quarante ans!

LE CHEVALIER.

Trente-huit...

LA COMTESSE.

Et pas de cicatrice!
Monsieur, tout battant neuf, sort enfin de nourrice!
Le beau troupier vraiment, qui n'a pas rapporté
De vingt ans de campagne une plaie au côté,
Pas une estafilade, un joli coup de lance,
Et qui n'a pas un jour visité l'ambulance!

Digitized by Google

Allons donc, chevalier, allons donc, parlons mieux ;
On peut se souvenir, même quand on est vieux.
Montrez-nous vos chevrons, un chevron par conquête !
Ils ont pu coûter cher, sans vous coûter la tête,
Et, grâce à vos talents, sans vous coûter le nom...

LE CHEVALIER.

Vous êtes sans merci, comtesse.

LA COMTESSE.

Mon Dieu ! non.
Mais il me peinerait de vous voir un même
Expirer sous mes yeux, dans ce transport extrême...
Et de me rassurer, je prends soin, uniment.

LE CHEVALIER.

C'est vraiment m'éconduire avec un art charmant.
Ainsi, vous renvoyez, pour m'exprimer sans feinte,
Vous renvoyez mon cœur débouté de sa plainte !
Il vaut mieux, au surplus, m'épargner la pitié,
M'enlevant tout espoir....

LA COMTESSE, lui tendant la main.

Voici mon amitié.

LE CHEVALIER.

Ah bah ! votre amitié ! Pourquoi pas votre haine ?
On veut faire l'aumône au mendiant qui gêne,
Et l'on croit étaler un air compatissant
Pour un sou d'amitié qu'on lui jette en passant !
— Gardez vos petits sous ; j'aime mieux qu'on dégaine,
Et qu'on dise en trois mots : Je te hais ! — car la haine,
C'est encor du respect.

LA COMTESSE, travaillant toujours.

Brodez-nous, s'il vous plaît,
Sur ce motif piquant un deuxième couplet.

LE CHEVALIER.

Oui, vous avez raison d'attiser ma colère,
Et ce coup d'éperon part d'un bon caractère.
Quand un homme d'honneur, ô femmes ! vient à vous,
Chargé de son amour, le mettre à vos genoux,
Avec son avenir, son nom, sa vie entière,
Vous avez bien raison, oui, d'en faire litière,
Quitte à grossir d'autant vos succès de salon.
— Mais alors, pourquoi pas repousser du talon

Digitized by Google

L'audacieux? Au moins il sentirait l'outrage,
Et quand l'âme est en deuil, un affront la soulage!
Pourquoi verser alors sur son front tout blêmi
Cette larme indulgente et ce doux nom d'ami?
Pourquoi le relever de la main qui l'opprime,
Et par un jeu cruel sourire à sa victime?
Lorsqu'on chasse un esclave, on ne l'épargne pas;
Souvent la charité messied fort ici-bas,
Et tel qui, sans colère, a subi sa défaite,
Et qui pardonne au trait la douleur qu'il a faite,
Maudira son vainqueur qui lui tendra la main!

LA COMTESSE, sonnant.

Respirons, voulez-vous? Et la suite à demain.
Un point d'orgue a son prix, s'il est mis à sa place,
Et le moment arrive où le gosier se lasse.
Respirons. Quand on s'est à ce point démené,
On peut reprendre haleine....

A René, entrant.

Un verre d'eau, René,
A Monsieur de Brissac.

René sort.

LE CHEVALIER.

Raillez donc à votre aise.
Comment, dans le triomphe, espérer qu'on se taise?
A votre aise, raillez. Mais l'eau de votre puits,
Mais toute l'eau du ciel, en plût-il jours et nuits,
Eteindra-t-elle en moi cette ardeur qui m'enflamme,
Et ce lent désespoir où me jette une femme,
Brasier où chaque jour me plonge son dédain,
Comme pour assouvir un caprice inhumain?
Un verre d'eau! — Madame, en serez-vous moins belle?
Cruelle, en serez vous moins dure et moins rebelle?
La mer y passerait, j'en atteste les cieux,
Qu'à peine elle pourrait vous laver à mes yeux!

LA COMTESSE.

Holalà! chevalier, que vous me faites noire!

LE CHEVALIER.

Un seul mot vous rendrait plus blanche que l'ivoire.

LA COMTESSE.

Les hommes ne seront jamais, jamais contents.
Sans la mort qui la fixe, on attendrait longtemps
Ce qu'on nomme, au palais : « leur volonté dernière. »
Offrez tant... on veut plus... on vous veut tout entière...

Digitized by Google

Voyez plutôt : J'ai là, bien au fond du cœur,
A l'abri des hivers et de l'autan moqueur
Qui de nos floraisons se rit et les décime,
J'ai là, sous les verrous, un petit cercle intime
Bien clos et bien discret, un cercle d'amis
D'où nul ne sort plus dès qu'il y fut admis;
Un asile, un refuge ouvert à la folie,
Où j'attends sans ennui que tout son bruit s'écoule,
Où je m'en viens m'asseoir, lasse des vains propos,
Pour y prendre, à l'écart, de l'ombre et du repos.
C'est ma cour, en un mot, où je vous tends un siége,
Quand plus d'un, que je sais, me poursuit et m'assiége
Et quête du regard la faveur de ce rang
Dont l'offre, à ce degré, vous échauffe le sang.
Que vous faut-il de plus, et que peut vouloir dire
Ce bras qui sur mon front se lève pour maudire?
Dans ce conseil d'amis quand on vous fait accueil,
Pourquoi rêver le sceptre et briguer le fauteuil?

LE CHEVALIER.

Ce conseil! Il m'a l'air — excusez ma folie —
D'un caveau de famille.

LA COMTESSE.

Eh! l'image est jolie!
Oui, la sainte amitié, pour les cœurs qu'elle unit,
Est comme ces caveaux taillés dans le granit,
Tout parfumés d'encens, tout remplis de mystère,
Où, libres de leur corps qui retourne à la terre,
Les âmes sont dans l'air et se retrouvent sœurs.
Ainsi, dans l'amitié, se rencontrent les cœurs.

LE CHEVALIER.

Eh bien! non. Entre nous, point d'amitié possible!
Tout ou rien! Ou l'oubli, sous son voile impassible,
Ou bien la passion, aux élans indomptés.
Quant aux amis, des morts qui ne sont pas comptés!

LA COMTESSE.

Vous refusez, alors?...

LE CHEVALIER.

Comtesse, je refuse
Le caveau des amis....

LA COMTESSE, se levant.

Vous me voyez confuse....

Digitized by Google

LE CHEVALIER.

Mais, de grâce, de grâce, un coin sur votre autel
Où je puisse, à vos pieds, comme un marbre immortel,
Vous adorer toujours....

Il tombe à genoux.

LA COMTESSE.

Chevalier!...

Elle se retire dans l'embrasure de la fenêtre.

LE CHEVALIER.

Oh! n'importe!
De mon âme oppressée il faut que l'aveu sorte.
Cet amant méprisé veut aller jusqu'au bout,
Et vous l'écouterez, ou rassise ou debout.
Laissez-moi, laissez-moi devenir votre esclave;
Les fers sont doux et chers à l'amour qui les brave.
Régnez en souveraine : à vous, le sceptre, à vous!
Trop heureux, si je puis vous servir à genoux!
Que votre main royale à votre char me lie!
Malheur à l'amitié! cette obole humilie!
Mais l'amour! ce servage à jamais nous grandit!...

Le chevalier se relève. — René rentre, un plateau à la main.

LA COMTESSE, travaillant toujours dans l'embrasure.

A René.

Présentez à Monsieur...

RENÉ.

Pardon.

LA COMTESSE.

Qu'avez-vous dit?

RENÉ, allant pour déposer le plateau sur la table.

Je vous quitte, Madame...

LA COMTESSE, l'arrêtant.

Eh quoi?

RENÉ.

C'est nécessaire.

LA COMTESSE.

Brusquement? sans motif? vous n'êtes pas sincère.

RENÉ, même jeu.

Ne me retenez point...

LA COMTESSE, l'arrêtant de nouveau.

On ne part pas ainsi.
J'aurai, d'ailleurs, avant que vous sortiez d'ici,

Digitized by Google

Besoin d'un entretien... Ce n'est qu'une prière ;
Cédez-y, puisqu'enfin ce sera la dernière.

Au chevalier.

Quant à vous, chevalier, emportez ce plateau !

Prenant le plateau des mains de René.

Bon Dieu ! ce n'est pas lourd !... Le poids d'un verre d'eau !

En le remettant au chevalier.

Vous trouviez si facile et si doux mon service
Que je vous prends au mot, et vous mets à l'office.
C'est tout simple ; à quoi bon faire tant l'étonné ?

LE CHEVALIER, tenant le plateau.

Comment ! moi ! remplacer ce cuistre galonné !
Vous plaisantez, je crois. Comment ! vider la salle !
Souffrir que ce maraud à vos côtés s'installe
Et reçoive de vous l'honneur d'un entretien...
Comtesse, y songez-vous ?

RENÉ.

Madame, il dit fort bien.
Pour votre obscur valet c'est un honneur insigne
Dont plus d'un grand seigneur se trouverait indigne,
Et qui lui fait lever si hautement le front
Qu'il se plaît à l'insulte et sourit à l'affront.

LA COMTESSE.

René, vous resterez...

Au chevalier.

Que tardez-vous, de grâce ?
De ce plateau j'entends que l'on nous débarrasse...
Allez !

LE CHEVALIER, se reculant.

Mais non...

LA COMTESSE.

Mais si.

LE CHEVALIER, même jeu.

Mais du tout...

LA COMTESSE.

Au revoir !

Le chevalier passe à l'antichambre.

Scène V. — LA COMTESSE, RENÉ, et LE CHEVALIER par moments.

LA COMTESSE.

René, fermez la porte.

A part, pendant que René va vers la porte.

Enfin, je vais savoir...

Digitized by Google

Oui, mais trahira-t-il?... Il est si fier qu'on n'ose...
Le chevalier tantôt en a su quelque chose,
Lui, dont il releva les propos offensants...
Un laquais n'eut jamais d'aussi nobles accents.

Haut, à René.

Vous partez : j'y souscris. C'est peut-être un peu vite,
Et ce départ ressemble un peu trop à la fuite.
Pourtant, je ne veux pas vous contraindre en ce point.
Mais le motif, René, ne le direz-vous point?
Je vous ai cru toujours un serviteur modèle :
Pourquoi, comme autrefois, ne pas m'être fidèle?

RENÉ.

Hélas! je n'avais pas le soupçon autrefois
Que j'aurais à servir deux maîtres à la fois.

LA COMTESSE.

Comment l'entendez-vous?

RENÉ.

Je veux dire, madame,
Que Monsieur de Brissac à tout venant proclame
Qu'il n'aura pas en vain fait sa cour si longtemps,
Et qu'il va devenir le maître de céans.

LA COMTESSE.

Le chevalier? — Mais vous, vous êtes son complice;
Pour que, chaque matin, son envoi s'accomplisse,
Pour que ces fleurs soient là, sitôt que l'aube a lui,
Il faut bien que...

RENÉ, vivement.

Ces fleurs ne viennent pas de lui!

LA COMTESSE.

Mais alors, qui peut donc?...

LE CHEVALIER, entrant brusquement, un bouquet à la main.

C'est un bouquet, madame.

LA COMTESSE.

De qui?

LE CHEVALIER.

Du chevalier.

LA COMTESSE.

Quel chevalier?

LE CHEVALIER.

Mais, dame!
De monsieur de Brissac.

Digitized by Google

LA COMTESSE.

Oh! les soins obligeants!
Mais retenez ceci : les cadeaux de mes gens,
Je les paie. — Et le vôtre est trop cher, mon beau page.
D'ailleurs...

Elle va vers le vase, et en sort les fleurs qu'elle montre au chevalier.

On vous prévint dans ce galant message...

LE CHEVALIER.

Qui çà?

LA COMTESSE.

Quelque inconnu, dont en vain je m'enquis.

LE CHEVALIER, montrant les fleurs de la comtesse.

Bouquet de jardinier!

RENÉ.

Non, monsieur, de marquis!

LA COMTESSE, à René.

De marquis, dites-vous?

RENÉ, se reprenant.

Oui, du marquis, mon maître,
Qui vous aime de loin, sans se faire connaître,
Et que je sers ici.

LE CHEVALIER.

Pour mon désagrément.

Il sort avec son bouquet.

LA COMTESSE.

Votre maître, monsieur, est servi fièrement,
Et le rôle ambigu dont son ordre vous charge
Est trop étroit vraiment pour un cœur aussi large.

Elle replace les fleurs, et garde une rose à la main. Effeuillant la rose.

Votre maître... il est jeune?

RENÉ.

Il a mon âge.

LA COMTESSE.

Ah! bien.

Même jeu.

Quel est son nom?

RENÉ.

Son nom ne vous apprendrait rien.

Digitized by Google

LA COMTESSE.

Son nom ne suffit pas, c'est vrai.

Elle jette la rose.

A part.

Mais comment faire
Si pour toute réponse il persiste à se taire?
Il me faudrait pourtant démasquer l'inconnu,
Et mettre sans retard ses sentiments à nu...
Ah! j'y suis.

Haut.

J'ai là-bas, dans ce coffret d'ébène,
Un vieux cahier auquel je confesse ma peine.
On se bâtit ainsi, mot par mot, jour par jour,
Un passé qu'on enferme ensuite à double tour.

Tirant le cahier du coffret.

Cher cahier! J'aimerais à vous le faire lire
Et surtout, à savoir, — si vous pouvez le dire, —
Ce que votre marquis pense de tout cela...

RENÉ.

Volontiers.

LA COMTESSE, lui remettant le cahier.

Le voici.

Après l'avoir feuilleté un instant.

Tenez, commencez là.

RENÉ, lisant.

« *Dix-huit ans; jour de Pâque.* — Ainsi l'on me marie...
» Monsieur de Châtillon nous arrive à l'instant;
» Un digne homme! a-t-on dit. De l'ancienne pairie!
» Quinze ou seize quartiers! Bref, un homme charmant!
» Je le trouve fort laid, moi, quoi que l'on me dise,
» Avec son dos qui penche en signe de douleur;
» Sa grosse voix cassée, et sa moustache grise,
» Grise ou noire, on en doute... il la met en couleur.
» On vante son lignage. — Ah! pour de vieille roche,
» J'ose le garantir : il date de longtemps.
» Mais c'est là justement ce que je lui reproche...
» Allons! ne pleurons pas... Adieu, mon doux printemps! »

S'interrompant.

Monsieur de Châtillon, autant qu'il m'en souvienne,
Portait une balafre...

LA COMTESSE, avec étonnement.

Oui...

RENÉ.

L'histoire est ancienne :
Tout petit il me semble avoir, sans embarras,
Sauté sur ses genoux et joué dans ses bras;

Digitized by Google

Et ce nom familier, qui me charme et m'étonne,
Comme un écho lointain à mon esprit résonne.

LA COMTESSE.

Où le connûtes-vous?

RENÉ.

Au château de Vilfort...

Se reprenant.

... Où mon père .... servait. Le comte adorait fort,
Tout grand seigneur qu'il fût, les enfants de mon âge.

LA COMTESSE.

Poursuivons le cahier... Au revers de la page
J'ai jeté l'anathème, en traits du plus beau noir,
A tous nos contempteurs... Tournez, vous allez voir...

RENÉ, lisant.

« On sème à tous les vents sa jeunesse inquiète,
» On entame à la fois son honneur et son bien;
» On court tous ces succès qu'à vil prix on achète :
» Le monde est ainsi fait et nous n'y pouvons rien.

» Aux coins des carrefours, aux angles des coulisses,
» Aux clous d'or des boudoirs on accroche son cœur;
» Sans pitié, l'on en jette, au gré de ses caprices,
» Des lambeaux en pâture à son amour vainqueur.

» Et puis, un jour s'en vient, la passion repue,
» Où perclus et cassé, l'on se décide enfin;
» On s'attèle au timon quand la bête est fourbue,
» Et l'on fait une affaire en faisant une fin.

» Ne sommes-nous pas là, jeunes, impatientes,
» Le front candide et pur, le sang riche et vermeil,
» Entr'ouvrant à l'amour nos âmes souriantes
» Comme une fleur des champs son calice au soleil?

» Ne sommes-nous pas là, débarquant dans la vie?
» Et notre lot, toujours n'est-il pas assez beau?
» A soigner leurs vieux jours gaîment on nous convie;
» Nous servirons de halte aux abords du tombeau...

» Et l'on nous prend alors ainsi qu'une tisane;
» Dieu pardonne au pécheur en faveur de l'époux.
» Nous avons notre tour après la courtisane :
» Expirant de sa main, on s'enterre chez nous. »

Le chevalier entre.

LA COMTESSE, au chevalier.

Qu'est-ce encore? Voyons vite...

LE CHEVALIER.

C'est le notaire...

Digitized by Google

LA COMTESSE.

Quel notaire?

LE CHEVALIER.

Le mien.

LA COMTESSE.

Que peut-il venir faire
Ici?

LE CHEVALIER.

Mais... Je l'avais mandé pour le contrat...

LA COMTESSE.

C'est d'un homme prudent...

Après avoir réfléchi un instant.

Soit... il nous servira...

Le chevalier sort.

A René.

Est-ce tout?

RENÉ.

Non, je trouve un projet, à la suite,
Parlant de reboiser l'humanité détruite...

LA COMTESSE.

Il suffit; aussi bien on rirait de mes lois.
Sans doute, il est urgent de repeupler les bois;
Mais le monde! A quoi bon?... — C'est ainsi qu'on raisonne,
Sans même se douter que le temps nous moissonne,
Et que la place, hélas! sera vide tantôt.
Taisons-nous; il vaut mieux.

LE CHEVALIER entrant, un livre ouvert à la main.

Et chauffons-nous plutôt!
— Décidément, comtesse, on bâille à l'antichambre,
Et l'on y gèle un peu par ce temps de décembre.

En désignant René.

Donc, chacun à sa place! il est temps, car je crains
Le sommeil pour ma tête et le froid pour mes reins.

LA COMTESSE.

Le froid!... Et vous brûliez tantôt, à vous entendre,
Le beau feu! Quoi! déjà votre courage en cendre!...
Patientons un peu... le bois sec au surplus
Ne manque pas là-bas... et les livres non plus...

LE CHEVALIER, indiquant René.

Grâce à ce bel esprit, qui, fier de sa culture,
Transforma l'antichambre en salon de lecture....

Fermant son livre.

Mais on s'ennuie à lire....

Digitized by Google

LA COMTESSE.

Eh ! nous lisons aussi...

RENÉ, montrant le cahier.

Le journal de madame — un journal sans merci.

LE CHEVALIER

Son journal ?

RENÉ, remettant le cahier à la comtesse.

Le sien même, et qui tire vengeance
Des épouseurs caducs, lâche et piteuse engeance.

Le chevalier fait un mouvement de colère ; la comtesse l'arrête et le prie, d'un geste, de sortir. Il sort.

LA COMTESSE, à René.

Vous m'approuvez, je vois ; ce suffrage m'est doux.
Mais votre maître, enfin, pense-t-il comme vous ?

RENÉ.

Le marquis ! J'en réponds autant que de moi-même,
Et l'amour vagabond n'est pas celui qu'il aime.
Il l'a dit bien souvent : Vous n'avez qu'à vouloir
Pour nous ramener tous au chemin du devoir.
Que les femmes, brisant le joug qui les fatigue,
Groupent leurs rangs épais, et forment une ligue,
Revendiquant bien haut leurs titres au respect,
Les choses iront mieux et changeront d'aspect !
Que faut-il pour cela ? Rien que la résistance,
Un mutuel appui, sans nulle autre assistance,
Du jour où nos barbons sauraient qu'il faut choisir
Entre votre amour fixe et leur changeant désir,
Renoncer à jamais aux triomphes faciles
Ou renoncer à vous, — ils deviendraient dociles.
Du jour où votre orgueil, en son mépris hautain,
Comme un affront sanglant repousserait leur main,
Répudiant ainsi tout pacte avec le vice,
De ce jour, il l'assure, on vous rendrait justice.
Et l'on verrait alors, ainsi qu'au renouveau,
Refleurir ici-bas tout un monde nouveau ;
La vertu trop longtemps du foyer exilée
Reprendre à la maîtresse une place volée ;
L'espérance accourir, et les petits enfants
Se grouper tout autour des époux triomphants ;
La famille, en un mot, aimable et rajeunie,
Ressaisir à la fin sa couronne ternie !
Et si les cheveux blancs doivent venir après,
On vieillirait ensemble au moins, et sans regrets !...

Digitized by Google

LA COMTESSE.

Ainsi, le marquis croit — on croit vite à son âge —
Qu'il suffit de vouloir pour faire un tel ouvrage,
Et que ces beaux messieurs, ramenés par nos soins,
Renonçant aux plaisirs devenus des besoins,
Accepteraient nos lois et nous rendraient hommage?
Quelle gloire pour nous, et pour eux... Quel dommage!
Je vous suppose, vous, riche, porteur d'un nom,
Brillant comme un seigneur, heureux comme un lion;
Avec cela, l'esprit que vous avez....

RENÉ.

Madame....

LA COMTESSE.

Vos lèvres, sans trembler, sans mentir à votre âme,
Prononceraient le mot, le mot que j'ai juré
Devant monsieur le Maire et devant le Curé?
Vos mains s'attelleraient au coche du ménage,
Quand il est, paraît-il, si cher au cœur volage
De courir, affranchi du harnais et du mors,
De victoire en victoire, et de compter ses morts?...
— Non. J'aurais beau prêcher, et les femmes jalouses
Vainement formeraient la ligue des épouses;
Pour arriver à nous, vous feriez un détour;
Et l'on ne vous verrait à nos pieds, que le jour
Où meurtri, las enfin des amours buissonnières,
Il faudrait un asile à vos heures dernières,
Il vous faudrait nos bras, nos yeux pour vous guider,
Et plus que tout cela, nos cœurs, pour y vider
Votre cœur tout saignant.... La femme se dévoue :
C'est notre lot, à nous.

RENÉ.

Madame, je l'avoue,
Vous auriez beau prêcher, prêchant un converti :
Une voix crie en moi, je me sens averti
Que je n'attendrais pas le temps glacé des rides.
Qui parle de harnais, de chaînes et de brides?
Pour être unis par Dieu, l'est-on moins librement?
En aime-t-on moins bien en époux qu'en amant?
Que d'autres se jetant au fort de la tempête,
Courent tous les hasards; pour moi, je le répète,
Je voudrais, étant noble, aller chercher un port
Où, libre sur mon ancre, et bien sûr de mon sort,
Je pourrais, seul à seul, et toujours.... Mais que dis-je?
J'oublie, en vous parlant, à quoi mon rang m'oblige;
Pardonnez....

Digitized by Google

LA COMTESSE.

Volontiers, si vous me dites vrai....

RENÉ.

Eh bien! d'un mot, madame, oui, je vous convaincrai....

LA COMTESSE.

Et ce mot?...

Scène VI. — LA COMTESSE, RENÉ, LE CHEVALIER.

LE CHEVALIER, rentrant en riant aux éclats et tenant un billet à la main.

Ha! Ha! Ha!

LA COMTESSE.

Qu'avez-vous?

LE CHEVALIER.

Ha! j'étouffe!

LA COMTESSE.

Ne peut-on pas savoir!

LE CHEVALIER.

C'est de l'opéra bouffe!

LA COMTESSE.

Mais une poudrière, enfin, ne saute pas
Ainsi, sans motif?

LE CHEVALIER.

Chut! comtesse, parlons bas....

LA COMTESSE.

Me direz-vous enfin?

LE CHEVALIER, à René.

Depuis quand, beau jeune homme,
Qui te plais à l'insulte, et qui fais bien en somme,
Élève-t-on si haut le front qu'on a si bas?

RENÉ.

Monsieur!

LE CHEVALIER.

Le fier courroux!

LA COMTESSE, à René.

Ne lui répliquez pas.

LE CHEVALIER, à la comtesse.

Tiens.... je vous oubliais. — Et depuis quand, comtesse,
Reçoit-on de ses gens.... des lettres de tendresse?

La comtesse fait un mouvement d'indignation.

Digitized by Google

Tout beau !... lisez plutôt ce que j'ai découvert,
Sur la table oublié, dans un livre entr'ouvert.

Il lui tend le billet.

LA COMTESSE, lisant.

« Un cœur battait pour vous, sous l'obscure livrée,
» Une âme vous aimait, de votre âme ignorée,
» Craintive et n'osant point s'entr'ouvrir à vos yeux :
» Mais l'amour grandissant rend plus audacieux.... »

A René, en lui tendant le billet.

Cette lettre est de vous ?

RENÉ.

Oui, mais inachevée.

Il s'approche de la table, écrit, puis remet le billet à la comtesse.

LA COMTESSE, lisant.

« *Marquis de Vilfort.* »

LE CHEVALIER, à part

Hein ! un marquis en livrée !

LA COMTESSE.

Expliquez-vous, monsieur.... Et quel est ce roman ?

RENÉ.

Je ne vous ferai pas d'inutile serment,
Mais mon obscurité ne fut jamais qu'un leurre,
Et ce billet dit vrai. Vous m'avez tout à l'heure
Supposé riche et fier, issu d'un noble sang :
Je le suis ; mais pour vous j'avais quitté mon rang.
J'avais, pour vivre ici, dans un doux voisinage,
Pour respirer cet air où flotte votre image,
Pour recueillir de vous quelques mots, chaque jour,
Quelques mots, fût-ce un ordre, et m'enivrer d'amour,
J'avais tout renié, mon nom et ma fortune :
Or, ce rôle menteur m'oppresse et m'importune ;
Je les reprends, madame, et les mets à vos pieds.
Quelque arrêt dont le sort ou vous, vous me frappiez,
Je vous aurai du moins, afin de vous convaincre,
Offert une âme neuve, et que rien n'a pu vaincre,
Sinon vous.

LA COMTESSE au chevalier.

Chevalier, qu'en dites-vous ?

LE CHEVALIER.

Je di
Que ce monsieur s'obstine à vouloir, ce midi,
Prendre ma place à moi.... Quant à tout ce qu'il conte,
Qui sait ?... enfin, qui sait ?

Digitized by Google

LA COMTESSE.

Soyez donc de bon compte
Et jugez entre vous. Et primo, comparons
Vos états de service. A parler en mots ronds,
Vous me servez très-mal; pour un petit quart d'heure
D'antichambre, on se plaint; il semble qu'on se meure.
En désignant René.
Voilà trois mois bientôt qu'il se plie à mes vœux,
Dévorant les affronts, retenant ses aveux.
C'est vous-même, après tout, par un hasard fantasque,
Qui forcez son honneur à mettre bas le masque.
— Vous êtes chevalier, nous en tombons d'accord :
Tant et tant de quartiers — soit, je l'approuve fort....
Mais, vous en conviendrez, les fleurons de marquise
Ne feront pas plus mal et sont plus à ma guise
Au châton de ma bague.... Enfin, mon cœur est pris.
Je vous sais quelque part une perle de prix,
Une dou-ai-ri-è-re....

LE CHEVALIER.

Un fruit mûr? Quelle histoire!

LA COMTESSE.

Vous ne les aimez pas, je veux bien vous en croire;
Mais ne trouvez donc pas mes goûts si dépravés,
Quand je forme les miens sur ceux que vous avez.
— Vous fûtes, au surplus, un des amis du comte;
En montrant René.
Il joua dans ses bras....

LE CHEVALIER.

Toujours, à ce qu'il conte.

LA COMTESSE.

C'est tout dire.... Marquis, votre main.

LE CHEVALIER, *prenant son chapeau.*

Adieu.

LA COMTESSE.

Quoi!
Partir ainsi, fâché, sans trop savoir pourquoi!
Personne à l'antichambre! Ah! bon Dieu! mais que faire?
De grâce, chevalier, annoncez au notaire
Que le marquis et la marquise de Vilfort....
Votre notaire attend, n'est-ce pas?

LE CHEVALIER.

C'est trop fort!

Digitized by Google

Dans l'embrasure de la porte.

Que le Dieu des marquis et des valets de chambre
Vous assiste! Pour moi, je cours de l'antichambre
Vous annoncer.... au club.

Il sort.

LA COMTESSE.

Au club... il a raison!
Et qu'il y reste, au club, puisque c'est sa maison...

RENÉ.

Oh! sans doute...., mais moi, qui vous demande grâce?...

Il se met à genoux.

LA COMTESSE.

Dans mes bras!

RENÉ.

Pour toujours!

LA COMTESSE.

Oui, chacun à sa place!

ALEXANDRE BRAUN.

Digitized by Google

UN RÉFORMATEUR ESPAGNOL.

CASSIODORE DE REYNA.

> Le peuple, qui était assis dans les ténèbres, a vu une grande lumière ; et cette lumière s'est levée sur ceux qui étaient assis dans la région et dans l'ombre de la mort.
>
> *Évangile*, selon MATTHIEU.

I

On se tromperait de beaucoup si l'on croyait que les pays de race latine se montrèrent indifférents ou hostiles à l'idée d'une réforme religieuse. L'ouverture d'esprit, si naturelle aux peuples méridionaux, devait leur faire saisir, dès la première heure, le côté généreux et universel des changements préconisés par Martin Luther. Aussi, de révélation en révélation, commençons-nous à savoir ce qui s'est passé alors sur le terrain religieux, en Italie et en Espagne. La bibliothèque du Vatican et les archives du château de Simancas, près de Valladolid, ont dû livrer quelques-uns de leurs secrets les mieux gardés. On retrouve ce qu'on ne cherchait point, on découvre ce que tout le monde ignorait.

C'est ainsi que, par une sorte de providentielle justice, les statuts et règlements à l'usage particulier du grand inquisiteur d'Espagne, et même le bonnet noir dont il se couvrait quand il avait prononcé une sentence de mort rencontrèrent des mains vengeresses. Le jour de Noël de l'an 1808, le baron de Lauberdière, commandant de la ville de Madrid, et — chose moins rare qu'on ne pense — aussi grand voltairien que bon courtisan, envoya à la Malmaison le volume qui avait appartenu au dernier des grands inquisiteurs d'Espagne. « Madame, » écrivait-il en même temps à l'impératrice Joséphine, « j'ai l'honneur de présenter ce livre à Votre Majesté

Digitized by Google

» non comme une curiosité bibliographique, mais comme un monu-
» ment extraordinaire de la puissance de l'Empereur et de la valeur
» de son armée, car il a fallu l'une et l'autre pour arriver jusqu'à ce
» livre et foudroyer du même coup l'inquisition et l'écrit. »

Quant au fatal bonnet noir, le baron de Lauberdière en fit cadeau à l'archevêque de Malines, son plus ancien et meilleur ami. Si Mgr. de Pradt a laissé chez nous cette relique, dont un ancien aumônier du dieu Mars, connu pour son humeur folâtre et vagabonde, devait faire assez peu de cas, nous pouvons à bon droit nous étonner qu'elle n'ait point figuré, en 1864, parmi les curiosités de l'exposition archiépiscopale de Malines.

Le jour qui s'est fait sur les juges et les bourreaux n'a pas manqué non plus aux victimes. La plupart des confesseurs de l'Évangile, sortis autrefois de Rome, de Naples, de Séville et de Valladolid nous ont été rendus. On avait bien cru en finir pour toujours avec eux en jetant au vent leurs cendres avec celles de leurs livres. Mais on avait compté sans ce besoin de connaître, sans cette ardeur de notre temps à faire revivre le passé, à reconstruire ce qui a été détruit, à rechercher ce qui était perdu. Tout le monde connaît les travaux de MM. Benjamin Wiffen, Usoz y Rio, Jules Bonnet et Churchill Babington. L'œuvre avance donc en ce qui concerne l'Espagne et l'Italie ; la tâche cependant est bien loin d'être achevée. Nous voudrions surtout en savoir davantage sur la part individuelle prise par des hommes du Midi à la lutte contre les institutions du moyen-âge.

Quelques-uns des Espagnols échappés à grand' peine aux auto-da-fé, vinrent aux Pays-Bas. Ils y trouvèrent la revanche qu'ils cherchaient. D'autres, parmi leurs compatriotes, plus timides ou moins bien taillés pour une lutte de tous les jours, acharnée et sans pitié de part et d'autre, cherchèrent à se rendre utiles en Suisse, en Angleterre, en Allemagne, partout enfin où la civilisation avait remporté une première victoire et où la paix, à défaut du contentement, pouvait leur sourire.

Cassiodore de Reyna, dont, à part M. Schultz Jacobi, de Rotterdam, personne ne s'est occupé jusqu'à présent, résume en lui toutes les spécialités du banni et toutes les transformations du sectaire. Il passe sur toutes les terres affranchies de l'Europe du XVIe siècle, et partout il laisse des souvenirs profonds, faisant parler de lui tantôt en bien, tantôt en mal.

Une vie si tourmentée nous a paru digne d'être étudiée de plus près. Nous croyons même faire chose utile en opposant cet homme dans sa foi inébranlable, son abnégation et son héroïsme qui

Digitized by Google

s'ignore, au trouble et à l'hésitation si générale des consciences, à l'époque actuelle. Se consoler de ce qu'on voit et de ce qui se passe, en prétendant que les hommes ont été toujours les mêmes dans tous les temps, c'est calomnier l'humanité. Il est impossible qu'on ne devienne point meilleur, en étudiant, sous ses différents aspects, la Renaissance; en écoutant parler les auteurs de cette grande époque, en cherchant à surprendre le secret de leur supériorité. La vie de notre personnage nous permettra d'en faire l'expérience. C'est un drame d'un bout à l'autre.

Le premier acte se passe en Andalousie, à Séville. Cassiodore y naquit vers 1520. Il nous donne lui-même ce renseignement et corrige ainsi le savant Nicolas Antonio, qui le dit originaire de Reyna, petite ville de l'Estramadure.

Comme Anvers, à laquelle elle ressemble fort, Séville était une grande cité marchande; elle avait également à ses portes de riches monastères. L'un d'eux, celui de San Isidro del Campo, de l'ordre de Saint-Jérôme, fut l'école de Cassiodore de Reyna; il devint, dans la suite, le foyer d'où les idées nouvelles rayonnèrent sur tout le midi de l'Espagne. L'apôtre qui souffla sur les moines de San Isidro, qui les tira de leur léthargie et les remplit de son esprit, était un savant fort connu. Il s'appelait Juan Gil, ou, plus familièrement, le grand docteur Egide. Il était chanoine métropolitain, professeur de droit canon à l'université, et, depuis 1537, président de la cour ecclésiastique de Séville. Charles-Quint connaissait son rare mérite, et, ne pouvant supposer que, pendant qu'il combattait Luther en Allemagne et aux Pays-Bas, Egide répandrait sous main, en Espagne, les doctrines du réformateur de Wittemberg, il le nomma évêque de Tortose.

Grande fut la rumeur dans le camp orthodoxe, à cette nouvelle. Il fallait à tout prix perdre le novateur, l'empêcher de prendre possession du siége épiscopal, le plus lucratif de la péninsule. Ferdinand de Valdez, qui était revêtu dans ce temps-là de la puissance plus que dictatoriale de grand inquisiteur, se chargea de la besogne. Il prit Dominique de Soto, professeur à Salamanque, pour principal instrument. Ce moine avait fait ses preuves. Aussi parvint-il, à force de dissimulation et de ruse, à capter la confiance de Juan Gil, à lui arracher l'aveu de ses espérances. Dépouillé de toutes ses charges et pensions sur la dénonciation de son faux ami, le premier réformateur de l'Espagne fut obligé d'abjurer publiquement les doctrines qu'il avait professées en chaire, et de s'estimer heureux de se sauver la vie à ce prix. L'Inquisition l'enferma dans son château de Triana. Quand elle le rendit plus tard à la liberté, sa tête avait blanchi, son

Digitized by Google

dos s'était voûté, mais son âme, retrempée dans la solitude et l'affliction, le rendait plus redoutable que jamais. Il reprit son apostolat et remporta d'autant plus de victoires qu'il était un martyr et que ses ennemis, habitués à la lâcheté humaine, ne se défiaient point de lui.

Quand il fut mort, en 1556, l'Inquisition lui fit un nouveau procès. Elle découvrit alors quelle avait été sa réponse à ses rigueurs. Ne pouvant faire mieux, elle profana sa tombe, jeta ses ossements dans les flammes d'un bûcher, et, pour couronner l'œuvre, confisqua son héritage. Une fois lancé dans cette voie, on perdit toute pudeur et la persécution ne s'arrêta plus.

C'était en Andalousie surtout que la semence d'hérésie avait été répandue à pleines mains, c'était là qu'il fallait frapper de grands coups, ramener la soumission à force d'épouvante. On n'y manqua point.

Pauvre Séville, toi surtout, tu en sais quelque chose! Dieu t'avait appelée à être l'une des splendeurs de ce monde, et les hommes t'ont forcée à devenir une géhenne. A quoi donc t'a servi, depuis des siècles, ton fleuve marchand, tes beaux quais, ta bourse splendide, ton université, tes écoles de peinture, tes palais de granit, ton ciel toujours bleu, la nature si prodigue qui t'inonde pour ainsi dire de ses bienfaits? A rien, et cela parce que Torquemada l'inquisiteur a été ton maître, qu'il l'était hier encore. Cet homme, au gré de ses caprices, pouvait emprisonner, dépouiller, noyer, pendre ou brûler jusqu'au dernier de tes enfants. Sous Ferdinand le Catholique, sous Charles-Quint et Philippe II, maures, juifs, protestants ou catholiques accusés de tiédeur, arrosèrent de leur sang tes places publiques. Après cela, la terreur demeura sur les esprits. Si l'on brûlait moins de gens en public, on en frappait tout autant dans l'ombre. Un facteur anversois, nommé De Groot, écrivait en 1665 : « Nous n'avons point ici de comptoirs marchands à proprement » parler, parce que, de peur d'être punis ou dépouillés par la justice » qui nous surveille de près, nous ne tenons point d'écritures régu- » lières comme cela se fait en Hollande et ailleurs (1). »

Les gens du pays redoutaient, non moins que les étrangers, la cupidité et les caprices des magistrats ecclésiastiques. Le sire de Préchac, auteur de « *l'Héroïne Mousquetaire*, » qui était en Espagne à la même époque, raconte à ce sujet le fait suivant : « Des inquisiteurs étant assemblés un après-dîner, étaient à des

(1) Bibl. roy. de Bruxelles. — Mss. n° 12982 de l'ancienne bibl. des ducs de Bourgogne.

Digitized by Google

» fenêtres qui avaient la vue sur le jardin d'un riche bourgeois, où » il y avait un poirier chargé d'un fruit admirable. Ayant pris envie » à quelqu'un de ces messieurs de se rafraîchir en mangeant de ces » belles poires, il envoya un homme pour en demander; mais le » jardinier ayant refusé d'en donner, il dépêcha un familier (c'est » un huissier de l'Inquisition) pour dire au maître de ce jardin de » venir lui parler. Ce pauvre homme eut tant de frayeur en recevant » cet ordre, qu'à peine eut-il la force d'arriver devant l'inquisiteur. » Celui-ci le rassura en lui disant qu'il ne voulait qu'un plat des » poires de son jardin. Le bourgeois promit de le lui envoyer, et » se retira fort content d'en être quitte à si bon marché. Aussitôt » qu'il fut de retour chez lui, il fit porter toutes les poires à l'Inqui- » sition, et se ressouvenant de la grande peur qu'il avait eue, il » coupa le poirier pour n'être plus exposé une autre fois à de pa- » reilles frayeurs (1). »

Voilà le régime d'autrefois. Il nous fait comprendre pourquoi l'Espagne n'a pas su conserver le Nouveau Monde que le génie de Christophe Colomb lui avait donné.

Au XVIe siècle donc, la victoire de l'Inquisition sur toutes les formes du sentiment religieux, pour avoir été brutale au possible, ne fut point complète. Si la résistance à l'arbitraire montre de l'héroïsme, elle attire à elle, elle exerce autour d'elle une contagion certaine. C'est ce que l'on vit alors. Les bourreaux avaient diminué le nombre sans diminuer en rien le zèle des derniers disciples du « grand docteur Égide. » L'année même de sa mort, les luthériens de Séville appelèrent un médecin, Christophe Losada, au dangereux honneur de remplir les fonctions de pasteur de leur communauté. Leur lieu de réunion fut d'abord la maison d'un chanoine métropolitain, don Francisco de Zafara; mais, ce courageux prêtre étant soupçonné, on transféra le culte dans le palais d'Isabelle de Baëna, dame de haute naissance. Ce palais fut rasé plus tard, et, sur son emplacement, on dressa une colonne d'infamie. Où était l'infamie cependant? Nous avouons ne point la découvrir autre part que dans le cœur de ceux qui attentent ainsi à la propriété et à l'honneur d'autrui. Comme à Bruxelles, où le duc d'Albe, important les mœurs sauvages de sa patrie, avait employé le même moyen pour vouer à l'exécration de la postérité les auteurs du Compromis des nobles de 1566, la colonne de Séville a disparu. Nul n'a pu nous renseigner au juste la place où le palais de Baëna avait été. Bonne et salutaire leçon que cet oubli. On le croirait volontiers plus providentiel

(1) *L'Héroine mousquetaire. Histoire véritable.* Paris, 1713, in 12; p. 336-27.

Digitized by Google

qu'involontaire. En Espagne, comme aux Pays-Bas, la plainte des victimes a survécu à l'œuvre des persécuteurs. Cette voix d'outre-tombe nous apprend que les moines hiéronymites, dont Charles-Quint avait porté l'habit et au milieu desquels il était mort, mettaient une ardeur singulière à propager les idées réformatrices. Les témoignages de cette attitude sont nombreux, irrécusables. De là sans doute ce bruit qui se répandit bientôt dans le monde que Charles-Quint serait mort dans des sentiments hérétiques. S'en faisant l'écho, un secrétaire de nonciature écrivit au pape Paul IV : « On se raconte partout que l'Empereur, sur son lit de mort, aurait dit : « Je tiens l'opinion de Luther, sur la justification par la foi, « pour seule bonne et valable, » et que c'est là le motif pour lequel Votre Sainteté n'a point voulu qu'on fît à l'Empereur des obsèques solennelles (1) ! »

Faut-il inférer de là que Charles-Quint, comme sa mère Jeanne la Folle, sa sœur Marie de Hongrie et son petit fils don Juan, aurait eu son heure de doute et de révolte? Pas le moins du monde. Charles-Quint a été tourné et retourné dans tous les sens, jugé avec trop de dédain par les uns, avec trop d'indulgence par les autres; le résultat de ces études, révélations et confidences du passé, est que l'homme est resté jusqu'au bout ce que son éducation l'avait fait : un brillant despote, bon horloger peut-être, mais, à coup sûr, fort mauvais théologien. La question de la justification par la foi devait, à notre avis, être fort indifférente à celui qui, dans son palais de Bruxelles, recevant en 1543 le réformateur espagnol don Francisco de Enzinas, lui demanda s'il était l'auteur du Nouveau Testament dont il lui avait dédié la version castillane.

La pensée religieuse de Charles-Quint est tout entière dans son testament de 1554 et surtout dans le codicile du 9 septembre 1558. Il y demeure constamment fidèle, en Espagne et aux Pays-Bas. Si, après cela, les fanatiques lui ont reproché d'avoir manqué en Allemagne à ses devoirs de bon catholique, d'avoir épargné la vie de Luther et fait des concessions aux hérétiques à la Diète d'Augsbourg, c'est pure ignorance de leur part. Charles-Quint n'aurait point demandé mieux que de manquer à la parole donnée, de brûler Luther, mais sa puissance était bornée, son autorité précaire, et la preuve qu'il fit le bon apôtre malgré lui, est l'assassinat à Neubourg de Juan Diaz, le député des protestans espagnols, assassinat demeuré impuni malgré la profonde émotion de l'Allemagne entière et les démarches actives de l'Électeur de Saxe et du Landgrave de

(1) J. F. Mayer. *Dissertatio de morte Caroli V. Imp. evangelica* ap. Lehnemann.

Digitized by Google

Hesse. « Caïn a tué Abel pour la seconde fois! » ce cri qui échappa alors à Mélanchton, nous montre combien l'autorité du petit-fils de Ferdinand le Catholique était mal assise, contestable et contestée de l'autre côté du Rhin; combien cependant, en matière religieuse, il ne connaissait plus d'obstacles dès qu'il s'agissait de ses domaines héréditaires, de l'Espagne et des Pays-Bas. Là il était chez lui, il savait se défendre et n'admettre ni contrôle ni observation. Mais, quand la fatigue le prend, à la fin, qu'il abdique et qu'il se sauve au fond d'un monastère de l'Estramadure, l'ombre de Juan Diaz ou mieux encore l'hérésie qui a troublé sa vie, usé ses forces et trompé son orgueil, se trouve là encore à épier ses regrets et ses remords comme autant de compensations qui lui sont bien dues. C'est ce qui nous semble ressortir jusqu'à l'évidence du procès que l'on fit aussitôt après la mort de l'Empereur aux moines de Saint-Just et à tous ceux qui avaient approché l'illustre défunt [1]. Déjà compromis à Séville, à Grenade et ailleurs en Espagne, l'ordre de Saint-Jérôme était perdu, si, d'accusé qu'il était, il n'était point passé accusateur. Fray Juan de Regla, le confesseur de Charles-Quint, fit à la fois une action bien noire et un coup de maître en désignant à l'Inquisition et aux jésuites Fray Barthélemé de Carranza, archevêque de Tolède, comme seul coupable. Cela réussit. La proie était riche, et c'était un moine de l'ordre rival de Saint-Dominique; il revenait des Pays-Bas, ce grand foyer d'hérésie, et rien ne devait être plus facile que d'incriminer ses actes, ses écrits, ses discours. Il avait tenu à l'Empereur, devant témoins, des propos scandaleux, il avait eu aussi avec lui des entretiens secrets à la suite desquels les moines de Saint-Just avaient surpris chez leur hôte de l'inquiétude et de l'embarras. Quoi de plus suspect! Joignez à cela la découverte faite par Fray Melchior Cano, un autre moine hiéronymite, dans certain catéchisme que le malheureux archevêque de Tolède avait tout récemment fait imprimer à Anvers [2]. Le moine, qui connaissait à fond les œuvres de Luther, y trouva — horresco referens — des passages du réformateur allemand traduits littéralement. La trame était bien ourdie, la perte de Carranza certaine.

(1) M. Gachard rapporte une anecdote curieuse qui a trait à notre sujet. La terreur de l'Inquisition était telle, même du vivant de l'Empereur, que le plus indispensable de ses serviteurs, le Dr Matteys, déchira une Bible française qu'il avait rapportée de Flandre pour n'avoir point de difficultés avec le terrible tribunal de la foi. (*Retraite et mort de Charles V*, vol. Ier, p. 197 en note.)

(2) *Comentarios de don Fray Bartolome Carrança de Miranda, Arcobispo de Toledo, sobre el catechismo christiano :* divides en cuatro partes. Amberes en la casa de Martin Nucio; 1558, in-8°.

Digitized by Google

Quand, après cela, Fray Juan de Regla, devenu puissant et redoutable à tous comme confesseur en titre du terrible Philippe II, voulut sauver quelques-uns de ses frères de Séville et de Grenade, il dut se borner à des vœux stériles en leur faveur. Sur deux cents protestants arrêtés à Séville presque en même temps, on comptait cinq moines hiéronymites. Ils avaient caché leur jeu jusque-là en continuant à dire régulièrement la messe dans leur cloître. L'un d'eux, Christophore de Arellano, passait aux yeux des Inquisiteurs eux-mêmes pour l'un des plus savants hommes qu'on pût voir; on ne discuta point avec lui, on l'envoya au bûcher avec ses quatre frères et complices. Les autres protestants moururent tous. Le docteur Losada, dont nous avons parlé, fut brûlé vif le 24 septembre 1559, avec vingt membres de sa communauté clandestine. On distinguait dans le nombre don Juan Ponce de Léon, comte de Baylen, don Juan Gonzalès, ancien prêtre séculier, noble dame Isabelle de Baëna, la comtesse de Higueras, sa sœur, et quelques autres dames de qualité. Cette triste et honteuse exécution se fit à peu près jour pour jour un an après la mort de Charles-Quint. La preuve que l'enquête faite alors au monastère de Saint-Just y était pour quelque chose, c'est que Constantin Ponce de la Fuente, destiné d'abord au même auto-da-fé, fut mis à part et réservé parce qu'il avait été chapelain et prédicateur ordinaire de l'empereur défunt. On se contenta d'annoncer sa mort naturelle après qu'il eut été empoisonné ou étranglé au fond de sa prison, la nuit et le plus secrètement possible, comme cela se fit si souvent dans la suite pour de hauts et puissants personnages. Il est évident que, si Constantin Ponce, connu de l'Europe entière, passait en place publique par les mains du bourreau, les soupçons qu'on avait déjà sur l'orthodoxie de Charles-Quint se changeraient aussitôt en certitude. C'est ce que les Inquisiteurs comprirent et voulurent éviter.

L'horreur, bien plus que la crainte, fit le succès d'une vengeance ne respectant ni le sexe, ni l'âge, ni les vertus, ni les services rendus, ni le prestige du rang ou de la naissance. Wittemberg avait été le drapeau, et Genève devint le but, l'espérance des survivants d'entre les premiers affranchis de l'Espagne. Ils se disaient que c'était là, sur ce coin de terre libre, qu'ils pourraient le plus commodément travailler à surprendre leurs ennemis. Don Juan Perez de la Pineda, ci-devant recteur du collége de la Doctrine, à Séville, les y avait précédés. Il se trouvait depuis 1551 à la tête d'un groupe d'émigrés espagnols et italiens ou, pour mieux dire, d'un comité où l'on mettait en commun toutes les ressources intellectuelles ou pécuniaires pour conspirer contre le despotisme sous

Digitized by Google

toutes ses formes et ruiner de fond en comble, si c'était possible, son œuvre maudite. Cassiodore de Reyna et Cyprien de Valéra, qui l'avaient accompagné dans l'exil, l'aidèrent à organiser cette petite et vaillante armée. Michel Servet, quoique Aragonais de naissance, n'était pas des leurs. Dans son orgueil, il marchait seul. Il se heurta à Calvin, non point à l'homme, mais à sa pensée, et il succomba dans une lutte inégale. Si Servet avait été pour ses compatriotes, pour toutes ces natures ardentes et vigoureuses, ces cœurs simples et loyaux, autre chose qu'un paria, qu'un impie et qu'un blasphémateur, ils se fussent soulevés en sa faveur, ils eussent tenté n'importe quoi pour l'arracher à la mort. Qu'on n'aille pas croire cependant qu'ils restèrent spectateurs indifférents d'un auto-da-fé calviniste. Cassiodore de Reyna se fit leur organe. Il discuta la légalité ou l'à-propos de l'acte de rigueur avec ceux-là mêmes qui, après avoir noblement vaincu Rome, repoussé les assauts des Libertins, des Anabaptistes et des Sociniens, retombaient dans le passé et sacrifiaient à leur rancune un panthéiste entêté. L'attitude prise à ce moment-là par notre personnage fit sensation. Elle lui fut encore reprochée par Théodore de Bèze au bout de dix-neuf ans : « Quant à Servet, » lui écrivait-il le 9 mars 1572, « je n'ay point encore ouy que vous l'ayez expressément et entière- » ment détesté, mais bien ay-je veu et cogneu d'aultres, qui estans » chargez d'en tenir, et requis de le désavouer ont usé de subter- » fuges qu'ils vouldroient premièrement avoir bien sceu les opinions » d'un homme devant que de le condamner ainsi, joint que, parmi » ses errements, il pourroit bien avoir dict quelque chose de » bon (1). »

Ces soupçons et cette défiance à l'endroit des bannis étaient partagés par Calvin. Les mœurs du temps le voulaient ainsi. Elles ne connaissaient ni le support, ni la tolérance ; leur rudesse faisait du christianisme romain ou dissident des religions dont nous ne voudrions à aucun prix aujourd'hui. On comprend que la police genevoise, qui veillait de près sur les discours des étrangers, aurait cru manquer à ses devoirs si elle n'avait point surveillé leurs livres, censuré leurs écrits. Cela se faisait partout, et l'on aurait passé pour dupe en ne le faisant point à Genève. L'ignorance de ce fait, de la nécessité pour l'imprimeur, devenu le complice des étrangers, de prendre un masque, a conduit don Alonzo de Castro à supposer que le réformateur espagnol Juan Perez aurait cherché un refuge à Venise (2). Il n'en est rien. Une ruse bibliographique a été prise

(1) Bibliothèque publ. de Genève. Mss. de la réforme, v. CXVII.
(2) *The Spanish protestants.* London, 1851, p. 82.

Digitized by Google

pour un témoignage. La Venise de quelques ouvrages de polémique religieuse en espagnol est bien Genève, et l'imprimeur vénitien n'est nul autre que Jean Crespin, l'ancien avocat d'Arras et le rédacteur bien connu du *Livre des Martyrs*. Que risquait-il? Peu de chose. Au mieux avec le magistrat et les pasteurs, sa qualité de bourgeois le couvrait assez pour lui permettre de jouer un mauvais tour à l'Espagne des inquisiteurs qui l'avait forcé de quitter à jamais sa patrie.

On ne laissa cependant point les bannis espagnols tranquilles. Leur colonie se fond lentement. Elle ne se reformera, à Genève, qu'après la mort des premiers réformateurs, et dans des conditions toutes différentes, avec d'autres éléments. Mais la rancune de Cassiodore et de ses amis n'attendit pas jusque-là pour se faire jour. Elle éclate et se montre à nu dans les : « Dos informaciones muy utiles » publiées en 1559 : « Nous préférons, » y est-il dit, « de » beaucoup, devoir à la grâce de notre souverain une seule et » unique forme dans le culte régénéré que de voir nos croyances à » la merci des caprices de la plèbe dans une république mal or» donnée où le magistrat, faute d'une autorité suffisante et bien » assise, se trouve dans le cas d'Hercule qui, chaque fois qu'il cou» pait une tête à l'hydre, en voyait pousser une nouvelle. »

L'allusion est suffisamment transparente. Elle se justifie aussi par le sens plus profond que ses auteurs lui accordent. Les réformateurs espagnols avaient reconnu, avec cette logique particulière à la race latine et cet amour de l'autorité qui la distingue, que, dans leur pays, la foi ne pouvait se régénérer, comme à Genève, de bas en haut, mais seulement de haut en bas, comme en Allemagne. Ils se disaient, ils s'affirmaient Luthériens, parce qu'ils considéraient à bon droit l'octroi de la confession d'Augsbourg comme un engagement pris par Charles Quint d'en accorder autant à ses autres sujets :

« Si Votre Majesté, » demandaient-ils au César flamand, « est » bien pénétrée de l'excellence d'une doctrine, et que, dans sa sa» gesse, sa bonté et son humanité naturelle, elle considère comme » un devoir de partager avec ses peuples tout ce dont Dieu lui ac» corde la connaissance, comment se pourrait-il faire qu'une telle » doctrine reconnue bonne et salutaire pour l'Allemagne ne fût » point également bonne et salutaire, non-seulement aux autres » terres et seigneuries de Votre Majesté, mais au monde entier? »

La force de l'argument n'eut point à tourmenter le fils de Jeanne la Folle; en abdiquant à propos, il laissa à son fils Philippe II le soin d'y répondre.

Digitized by Google

Yo el Rey. — moi le roi d'Espagne — n'est pas seulement la signature de ce dernier, c'est sa profession de [illegible]. Il veut, il ordonne, il n'entend point qu'on [illegible] pas même [illegible] fasse des remontrances [illegible]. Ses sujets protestants le savent bien, ils insistent [illegible] :

« Sire, lui disent-ils encore, si vous ne laissez faire [illegible], si vous
» ne laissez [illegible]
» hommes sages et [illegible] l'Espagne [illegible]
» sous le couvert [illegible]
» émancipé les âmes. »

Cela se réalisa en partie. On se partagea les rôles pour travailler contre Philippe II et [illegible] en Angleterre. Il n'avait [illegible] traverser toute la France, où Henri II [illegible] les novateurs avec une rigueur [illegible]. Il [illegible] à Paris, s'y arrête plusieurs mois, comme s'il n'avait rien à craindre, et touche enfin au terme de son voyage. L'Angleterre est pour lui un champ de travail à la fois religieux et politique, et ce n'est point de sa faute : les deux domaines qu'on tend de plus en plus à séparer, de nos jours, étaient alors intimement liés. Marie Tudor, en digne femme de Philippe II, avait remis sur pied le catholicisme par la violence : c'est par la violence aussi que sa sœur Elisabeth, qui lui succéda, l'a de nouveau abattu.

Ch. Rahlenbeek.

(La fin à la livraison prochaine.)

Digitized by Google

CHRONIQUE.

—

Monsieur,

La *Revue de Belgique* vous portera ma réponse, ce qui aura l'avantage de nous épargner, à vous, Monsieur, la peine de déchiffrer mon écriture, à moi la dépense d'un timbre-poste, dépense trop grande pour une épître qui ne vaut pas le ramasser. Vous vous êtes trompé d'adresse. Si vous voulez savoir comment on devient écrivain, demandez-le à un écrivain. Tout ce que je pourrais vous dire de mieux, c'est l'histoire que me raconta, il y a trente ans, un ami. Son récit m'a suggéré un moyen d'apprendre à écrire tout juste assez passablement pour voir imprimer mes billevesées, grâce à beaucoup d'indulgence, dans cette Revue. Inutile pour vous, Monsieur, car votre lettre montre que vous n'avez besoin des conseils de personne, ce moyen ne saurait être bon que pour des malheureux de mon espèce, atteints, comme je le fus, de la démangeaison d'écrire. Vaille que vaille, voici ce que me dit mon ami :

« Comme il est du devoir d'un jeune homme de visiter ses parents, lorsque j'eus l'âge de dix-huit ans, je me décidai à aller à Paris, pour faire connaissance d'un oncle que j'avais en cette ville. Bien accueilli par lui, je jasais tout du long de l'aune, étalant avec complaisance ce que j'avais en l'esprit, mes pensées, mes rêveries et ma science de jeune homme. Mon oncle était Corse de nation, Italien d'éducation, avocat de profession, bonapartiste d'opinion, et toutes ces qualités étaient recouvertes d'un grand flegme britannique. Au dessert, il me dit, en me regardant de sa prunelle grise qui se contractait et se dilatait comme l'œil d'un chat-huant frappé de la lumière, et avec un sourire qu'il voulait peut-être rendre bien-

Digitized by Google

veillant et que je trouvais tout simplement sarcastique : Mon pauvre garçon, tu es *oune* grand enfant. Tu ne sais rien de ce qu'un homme doit savoir. Tu dois, si tu veux suivre mes conseils, étudier tout de suite la logique, la rhétorique, qui est, comme le disait le sage de Stagire, la contre-partie de la logique, et la politique qui est la science suprême. A cet effet, tu fréquenteras les cabinets de lecture et tu liras chaque matin tous les journaux quotidiens. C'est la presse qui forme les hommes.

» La politique! la rhétorique! la logique! Autant de furies sortant de l'enfer ne m'eussent pas effrayé davantage. Je baissai la tête et j'attendis avec impatience le moment de quitter poliment mon bon oncle.

» C'était un dimanche, un beau soir d'été; la foule encombrait les Champs-Élysées. De droite, de gauche, passaient des groupes joyeux, des couples heureux; ils paraissaient l'être au moins. Les voix étaient si douces et si caressantes, les rires étaient si francs et si gais. Moi, j'étais seul.

» Je me suis souvent, depuis, rappelé ce moment, surtout en lisant le passage où saint Augustin raconte son arrivée à Carthage: — *Veni Carthaginem*; *et circumstrepebat me undique sartago flagitiosorum amorum. Nondum amabam et amare amabam.* « Je n'aimais pas encore et j'aimais d'aimer. » Mots profonds qui sont la peinture de la maladie qui afflige de nombreuses générations d'hommes, qui sape leur courage, qui corrompt leur âme au moment même où elle s'épanouit. Aux époques grandes et héroïques, au contraire, si l'homme s'éprend d'amour, c'est d'abord à son insu, c'est ensuite malgré lui, c'est enfin en combattant qu'il subit ce joug jusqu'au moment où il s'en délivre, sentant que, comme la mousse ronge le contour du marbre, les molles tendresses rongent les forces les plus intimes de l'âme; qu'il faut étouffer cette disposition à aimer les choses et les biens sensibles au lieu de l'exciter et de se mettre en l'état qu'Augustin décrit si admirablement : — *Secretiore indigentia oderam me minus indigentem. Quærebam quod amarem, amans amare, et oderam securitatem, et viam sine muscipulis.* Ce que Arnaud d'Andilly, dans sa version d'une beauté libre et toute cavalière, traduit ainsi : — « Dans ma pauvreté et mon indigence des biens du ciel, laquelle était d'autant plus grande qu'elle était plus secrète et plus cachée à mes yeux, je me voulais mal de ce que je n'étais pas encore assez pauvre. Comme je désirais d'aimer, je cherchai un objet que je pusse aimer. Les chemins purs et où il ne se rencontrait point de piége et de périls m'étaient devenus odieux. »

Digitized by Google

» Le piége n'était pas loin. Vous verrez qu'il n'était pas aussi dangereux qu'il aurait pu l'être. A l'extrémité des Champs-Élysées, je tournai à droite et arrivai au quartier des Thernes. Poussé par la fatigue, j'entrai chez un marchand de vins. Le maître de l'établissement était un gros Picard, homme tout rond de carrure, très-démonstratif de geste et de langage. La conversation prit vite un ton d'intimité. Au bout d'une heure, il me prodiguait le titre de frère et moi je l'aimais déjà comme s'il l'eût été véritablement. Nos arrangements furent bientôt pris, ou plutôt, sans aucun arrangement préalable, il fut convenu que je m'installerais chez mon honnête Picard. Où, sur la terre entière, aurais-je pu être mieux? La fraternité régnait en ce lieu.

» Autour d'une table voisine de la mienne, quelques compagnons ouvriers raisonnaient, buvant chopine, avec une verve bien douce au cœur d'un jeune homme. Ils parlaient de tout, rien n'étant au-dessus de leur intelligence. Quelles idées neuves sur toutes choses! Quelles vues profondes sur l'histoire de l'humanité! Fénelon, pour eux, était le prédécesseur de Robespierre. Tous les deux avaient aimé le peuple d'un égal amour et avaient également droit à sa reconnaissance. Quant aux citoyens Jesus et La Fayette, encore qu'ils eussent été assez bons démocrates, ils méritaient moins d'honneur, pour avoir eu la faiblesse d'instituer, celui-ci la garde nationale, celui-là la *prétraille*. J'étais enchanté de ces grandes idées, de ce peuple intelligent et généreux, de ces dignes représentants de la capitale du monde civilisé. Je m'endormis républicain socialiste, après avoir failli, ce jour-là, ce qui eût été beaucoup pis, devenir bonapartiste sous les auspices de mon oncle.

» Le soleil dorait à peine l'horizon lorsque je fus brusquement réveillé par des cris confus et un bruit épouvantable. Comme le bruit venait d'en bas, je descendis doucement, j'écoutai, j'observai furtivement. Je découvris bientôt le sujet de ce vacarme. Plusieurs de nos orateurs de la veille étaient venus se désaltérer avec des camarades. Mais l'argent manquait; l'hôtelier, qui voulait payement, s'était colleté avec ses chalands; la femme de l'hôtelier avait appelé la garde, qui conduisait au poste voisin les disciples enthousiastes de Jesus, Fénelon, La Fayette et Robespierre. Mon Picard et sa femme demeurèrent seuls. La scène qui venait de se passer les avait sans doute mis en belle humeur. Je les vis aussitôt se jeter au nez réciproquement une demi-douzaine de lapins tout vivants. Était-ce par colère? Était-ce par jeu? Je ne l'ai jamais pu savoir. Tout ce que je sais, c'est que, pour les infortunés lapins, cet exercice n'était pas une plaisanterie, car chacun des époux leur brisait

Digitized by Google

la tête bel et bien contre les murailles, contre les meubles de l'établissement, ou même, par un coup d'adresse, contre la tête de son conjoint. Mes aimables hôtes agissaient du reste tous les matins de la même façon ; c'était, en quelque sorte, le premier acte de la cuisine du jour, dont nos lapins faisaient le principal ornement.

» En remontant pensif à ma chambre, je m'aperçus que les murs en étaient criblés de trous. Vainement les précédents locataires avaient essayé de les boucher avec des bouts d'allumettes. C'était l'ouvrage d'une vermine affamée qui peuplait depuis longtemps ces lieux. Par la cheminée, descendait une épaisse et grasse fumée de rotisserie. Je la maudis, ingrat que j'étais, ne sachant pas, dans le moment, que, grâce à elle, je ne sentais pas l'odeur beaucoup moins agréable encore qu'exhalait certaine humidité produite par le voisinage des privés. Ai-je besoin de vous faire plus ample description de mon logis pour vous convaincre que je lui aurais de bon cœur adressé un éternel adieu, si mon frère l'hôte, auquel j'avais confié la veille mon petit trésor, ne s'était obstinément refusé à me le rendre, en me donnant, de son refus, les motifs les plus tendres, les plus justes et les plus plausibles, tous tirés de mon propre intérêt.

» Si mon argent n'était pas libre, ma personne au moins l'était. J'en profitai pour aller voir une famille bourgeoise à laquelle j'étais recommandé. Ces bonnes gens se disposaient à partir pour Versailles. Ils m'invitèrent à les accompagner. C'était jour de grandes eaux. Je m'empressai d'accepter la proposition. La dame avait à peu près le double de mon âge ; elle avait l'esprit qu'ont toutes les Parisiennes, et il était assez cultivé. Tandis que le mari veillait à son commerce, elle lisait les livres nouveaux, ce qui lui donnait, pour la conversation, des ressources intarissables. En parlant des romans du jour, la causerie prit une teinte romanesque. En parcourant les allées du parc royal, des souvenirs, les uns qui n'étaient que littéraires, les autres qui n'étaient que galants, nous venaient à l'esprit. Nous nous les communiquions avec une vivacité toute enfantine, et si le mari venait nous interrompre par une observation, par une parole la plus inoffensive du monde, un mot dur et froid de sa compagne le rappelait à son rôle et à son devoir de muet. Nous étions, d'ailleurs, si loin de ce qui faisait les préoccupations ordinaires du bonhomme ! N'était-ce pas l'ombre de Bossuet, de Racine ou de Molière que nous apercevions là-bas près de cette charmille. Et ce bras qui reposait sur mon bras, n'était-ce pas celui d'une reine de ce Versailles ? De la tendre La Vallière peut-être ou de l'auguste Montespan ? Hélas ! pour être vivante, pour être à mon

Digitized by Google

côté, l'enchanteresse, par le lien qui l'attachait à une autre personne, n'était pas moins éloignée de moi que les contemporaines du grand Roi. Mais vienne la vie future ! Dans une autre existence, la barrière qui nous sépare aujourd'hui ne nous séparera plus..... Tandis que je divaguais ainsi, celle à qui je pensais, devinant je ne sais comment le sujet de ma rêverie, me mit, dans la main, une branche d'héliotrope et murmura doucement ce vers de Victor Hugo : « Charles X souriant répondit : O poète ! »

» Le lendemain, la dame me dit avec force cajoleries qu'elle avait remarqué les tendances littéraires de mon esprit, mon goût pour l'étude, qu'elle croyait devoir me mettre en relation avec des gens de lettres. Tenez, ajouta-t-elle, tout justement demeure ici près un jeune savant dont la vie est un roman. Il a fait déjà de nombreux travaux historiques, et il est aidé dans ses recherches par une jeune femme qui s'est attachée à lui. Il l'a enlevée. Le monde blâme ce genre de liaison, la morale le réprouve, et avec raison, mon cher enfant. Cependant, la jeune femme est si pure, si chaste, si tendre; il y a, dans ce petit ménage, un parfum si suave de tranquillité et de bonheur, que nous serions tenté, si cela se pouvait faire jamais, d'excuser ces pauvres gens de s'être fait une félicité en dehors des règles communes.

» Ainsi, tout en mentionnant la morale pour la forme, la bonne dame vous parlait des relations immorales à vous en faire venir l'eau à la bouche. Vous pourriez croire que je fus entraîné. Aussi ai-je hâte de vous apprendre comment et par qui j'échappai à l'illusion. Celui qui m'arrêta dans la voie mauvaise où je m'engageais a pourtant plus d'une fois été accusé d'immoralité. C'est Juvénal. Je le lisais alors, et, comme j'étais à sa sixième satire, je m'arrêtai sur le portrait de la vieille qui balbutie du grec. Quand j'arrivai à ce vers : *Vox blanda et nequam! digitos habet...* je reconnus cette voix caressante dont j'étais trop charmé, les minauderies que j'adorais; enfin la vieille coquette de Rome me faisait apprécier la coquette de Paris, et me montrait celle-ci beaucoup moins belle qu'elle n'était en effet. Comme Roger armé contre les sortiléges d'Alcine, « je retrouvai, contre toute mon attente, au lieu de la femme que j'avais laissée, une dame si laide que la terre tout entière n'en avait ni une plus vieille, ni une plus difforme. » A la vérité, ce n'était pas le visage qui était vieux et difforme, mais le cœur où le poète romain m'avait contraint de regarder. Je n'y avais vu que des sentiments faux puisés dans les romans du jour, mais de grandeur véritable, pas même l'ombre.

» Depuis lors j'ai gardé une vive reconnaissance pour Juvénal, et,

Digitized by Google

peut-être est-ce un effet de ma prévention trop favorable, je me suis souvent demandé si les critiques qui l'accusent, ceux qui le veulent proscrire, ceux qui s'efforcent de le décrier comme un rhéteur, tous gens assurément très-probes, très-honnêtes, très-vertueux à la surface, n'étaient pas eux-mêmes des rhéteurs ayant plus de respect pour les convenances du langage que pour les exigences de la morale.

» La lumière que Juvénal avait allumée, continuait à m'éclairer. Je vis bientôt que le ménage de mon jeune savant n'était pas comme il m'avait été dépeint. L'homme était un bon garçon, viveur et bon vivant. Ses travaux étaient des travaux de commande pour des entreprises de librairie. La part de sa compagne était celle d'un copiste, simple instrument qui, lorsqu'il fonctionnait mal, était traité avec infiniment moins d'égard qu'une machine. Ainsi tombaient mes idoles. Une seule restait debout; c'était celle que la vanité avait érigée au fond de mon cœur et qu'elle défendait de tout son pouvoir. Voici comment elle finit par succomber.

» Mon jeune savant, à notre premier entretien, me proposa de composer avec lui une histoire de l'Afrique ancienne. J'acceptai la tâche, et, tandis qu'il allait en vacances, je me mis à la besogne; au commencement d'octobre, une bonne partie de l'ouvrage était faite. A mon sens, Montesquieu lui même n'aurait pas semé ce récit de vues plus profondes. Ce ne fut malheureusement pas l'avis de mon collaborateur. Il trouva que rien ne valant, tout était à recommencer. J'eus la patience de me remettre à l'œuvre, traduisant les auteurs originaux, serrant les vieux textes, sans plus me permettre d'ambitieuses digressions. Je soumis mon nouveau travail, qui ne fut guère jugé plus parfait que le précédent. Les corrections étaient si nombreuses que toute ma rédaction était couverte de barres. Mon collaborateur biffait toujours. J'avais le droit d'être fier quand non pas une phrase, mais un pauvre petit mot échappait à la plume impitoyable de mon censeur. Vainement je m'imaginais qu'il avait mauvais goût, qu'il était jaloux de ma forme brillante, qu'il ne savait pas apprécier un mérite qu'il ne pouvait pas égaler. Un peu de réflexion me forçait bien vite à convenir que c'était là des idées ridicules, inspirées par l'amour-propre froissé, et je devais m'avouer que j'étais, dans toute la force du terme, un sot achevé.

» C'est toujours un moment pénible que celui où vous êtes contraint de vous faire un pareil aveu. Figurez-vous en quel temps et en quel lieu j'étais alors. C'était dans le brumeux novembre, c'était dans mon galetas, froid, humide. Je m'étais mis au lit pour me réchauffer; mais en vain. Quoique couché, pour résister à l'air piquant, j'avais enfoncé mon chapeau sur la tête et dans cet état

Digitized by Google

triste et baroque, je rédigeais la guerre de Jugurtha sur le texte de Salluste. Après avoir fait ma rédaction, je la comparais avec la traduction qui était en regard du latin. Je me corrigeais ainsi moi-même, et le lendemain je fus agréablement surpris quand je vis que mon collaborateur n'avait presque plus rien à reprendre. Tout ce que j'avais écrit fut conservé ou peu s'en fallait.

» Je compris aussitôt de quel profit était cette lutte avec les grands historiens de l'antiquité. Ne voulant pas abandonner un exercice qui avait eu un résultat aussi favorable que soudain, je me procurai un Tacite et me mis à le traduire presque tout entier, corrigeant à mesure ma traduction sur celle de Burnouf. Je croyais ainsi n'apprendre que le mécanisme du métier. Jugez de ma surprise quand, petit à petit, je me trouvai tout dégoûté du métier lui-même. Cette profession de faiseurs de livres me parut la dernière des professions malhonnêtes. Être au gage des libraires, faire de mauvais livres modernes avec d'excellents livres anciens, écrire à tant la ligne pour les éditeurs de revues, ne pas penser du tout ou ne penser que comme monsieur l'entrepreneur de littérature, me sembla un état odieux. Je vis avec une sorte de frémissement que les hommes dont les noms étaient alors le plus connus dans les lettres, se croyaient de grands critiques, c'est-à-dire de grands hommes, parce qu'ils faisaient des livres sur des livres. Je ne tardai pas à éprouver un dégoût profond et salutaire pour toute la gent littéraire. Permettez-moi de rapporter à Tacite tout l'honneur de ce bon sentiment. Je revins dans mon pays, bénissant l'historien et le satirique romain, et en général, avec Tacite et Juvénal, tous les anciens, ces bons vieux guides, qui avaient eu seuls pitié d'un jeune homme perdu dans une grande ville, l'avaient préservé de la corruption par les femmes, et de l'abaissement par les lettrés, et ramené enfin sain et sauf, dans sa petite, mais chère patrie. »

Ici s'arrêta mon ami. Je crois, monsieur, qu'entre autres choses que contient son récit, ce qu'il dit sur le style n'est pas tout à fait à dédaigner. — Pour le style historique, me direz-vous. — Non, non, pour tous les styles, même pour celui des genres les plus légers. Les grands artistes ont reconnu que tout enseignement élémentaire du dessin doit avoir pour base et pour terme la tête antique d'après le relief. N'aurait-on pas raison de dire aussi que tout enseignement élémentaire de l'art d'écrire doit avoir également pour objet la figure antique d'après le relief, c'est-à-dire d'après la collection des modèles que les historiens anciens nous ont laissée. C'est en essayant de traduire le modèle du latin ou du grec en français ou de la ronde bosse en

Digitized by Google

surface plane, que se forme, dans les deux arts, celui d'écrire et celui de dessiner, la fermeté de la main. Si, après de semblables exercices, selon les hommes les plus expérimentés, le dessinateur qui n'applique son talent qu'aux objets les plus futiles ou les plus communs même, l'emporte par le bon goût sur l'artiste qui n'a pas fait de pareils exercices, nous ne sommes pas éloignés de croire que les mêmes effets se montreront dans l'écrivain. Après avoir subi cette rude gymnastique, son talent, dans les œuvres légères, se déploiera avec plus d'assurance et aura une expression de délicatesse plus nette.

Parmi les historiens anciens, Tacite, qu'avait choisi mon ami, est véritablement un bon modèle, mais dangereux parfois, et les apprentis, en essayant de le copier, risquent fort de lui prêter un ton déclamatoire qui ne lui appartient pas, et de garder pour eux un penchant à la déclamation qui est toujours fort ridicule. Le meilleur préservatif contre ce danger serait peut-être de se bien inspirer de la vie et du caractère de Tacite. A cet égard, rien n'est plus précieux que le travail trop court, c'est son seul défaut, que vient de publier M. Gantrelle, professeur à l'université de Gand. Chose singulière, de deux grammairiens qui n'étaient guère connus que comme grammairiens, MM. Burnouf et Gantrelle, l'un a donné la meilleure traduction, je ne dis pas la plus strictement exacte, l'autre la meilleure clef de Tacite.

L'opuscule de M. Gantrelle, *Sur la vie d'Agricola*, résume habilement les recherches des savants d'Allemagne. A leur exemple, l'auteur discute si Tacite, en composant cet ouvrage, fit un éloge funèbre, un éloge historique, une histoire ou une biographie, ce qui nous est bien égal, ayant pour devise le vers connu : « Tous les genres sont bons, sauf le genre ennuyeux. » Ce qui nous est tout aussi indifférent, c'est de savoir si Tacite fit, dans ce livre, un usage plus ou moins modéré des figures « telles que l'amplification (le pluriel pour le singulier), l'apostrophe, le climax, l'anaphore, l'asyndeton, le zeugma. » Ce sont, pour qui n'en juge que par les noms, de très-vilaines figures. Nous attachons une toute autre importance à découvrir le motif qui inspira Tacite. Fut-ce la piété filiale pour son beau-père Agricola ? Fut-ce un simple exercice de style pour se préparer à écrire ses grands ouvrages ? Fut-ce, comme le suppose avec raison M. Gantrelle, un écrit politique? « En louant son beau-père, l'auteur trouvait l'occasion de se justifier indirectement lui-même, et de défendre son point de vue politique. »

Les opinions de Tacite étaient modérées. S'il est l'ennemi des caractères serviles, il l'est tout autant de ces séditieux qui ne sont

Digitized by Google

le plus souvent que des intrigants. Figurez-vous quel crime, sous Nerva, les stoïciens, qui étaient les avancés, lui faisaient de cette modération, dit M. Gantrelle.

La postérité, au contraire, ne doit que l'en admirer davantage; Par sa modération, il a donné à son livre un poids inébranlable; par sa conduite modérée, il nous montre que, même sous la plus funeste tyrannie, il y a toujours moyen de conserver son honnêteté et sa dignité, il est toujours facile de ne pas être complice du mal. Enfin, par ce que nous savons de ses actions, Tacite nous presse de conclure que si, même sous Domitien, l'instrument servile du gouvernement n'avait guère d'excuse à invoquer, quiconque se fait aujourd'hui l'admirateur placide des pouvoirs corrompus, n'a aucune indulgence à attendre.

Ces réflexions, il faut bien l'avouer, ne naissent pas du travail de M. Gantrelle. Il nous donne, au contraire, une impression défavorable de l'historien. Tacite y semble un peu trop modéré, un peu plus, je veux croire, qu'il l'était réellement. Mais c'est la faute du plan adopté par M. Gantrelle. Sa dissertation est trop courte, avons-nous dit. Il aurait dû, donnant plus de développement à son travail, opposer au portrait de Tacite celui d'un autre modéré de ce temps-là, celui de Vibius Crispus, par exemple. Je cite celui-ci, parce que Juvénal lui-même a été indulgent pour ce personnage. Dans la satire quatrième, il l'a peint comme « un aimable vieillard, dont les mœurs, telles que son éloquence, reflétaient la douceur de son âme. » Tacite l'a plaint. « Quant à Crispus, dit-il au Dialogue des Orateurs, ce Crispus que vous me proposez pour exemple, qu'a donc sa fortune de si désirable? Est-ce de craindre ou d'être craint? Est-ce de se voir chaque jour entouré de solliciteurs qui le maudissent en recevant ses bienfaits? Est-ce de ce que, enchaîné à l'adulation, il *ne paraît jamais, au pouvoir assez esclave, à nous assez libre*? » Voilà le martyre de certaines gens modérés, modérés, non par raison, mais par bassesse d'âme, comme l'était Crispus. Il avait cependant tout ce qu'il fallait pour plaire et pour mériter l'estime, s'il avait eu un peu de sens moral. Il était éloquent; Quintilien le loue souvent à ce propos : *Jucundus et delectationi natus*, dit-il de Crispus. En outre, il était le fils de ses œuvres, il avait eu le mérite de grandir et de s'élever par lui-même. Il était savant et spirituel. Jeune, il montra la dextérité de son esprit. Durant un voyage, l'empereur, c'était Caligula, si je ne me trompe, lui demanda : —Vibius, n'as-tu pas avec ta sœur quelque commerce amoureux? — *Pas encore, sire!* répondit le rusé courtisan. Et la cour d'applaudir. Elle avait raison. En effet, répondre : non, c'était indirectement

Digitized by Google

taxer le prince, qui avait le goût des liaisons incestueuses; répondre : oui, c'était plus dangereux encore : l'empereur, faisant de la morale aux dépens d'autrui, pouvait punir l'effronté qui avouait son crime. *Pas encore* était cent fois préférable. Pouvait-il mieux exprimer, sans se compromettre, le désir de marcher toujours sur les traces de son prince et avouer, en même temps, que le dessein d'imiter en tout les actions d'un personnage aussi auguste ne laissait pas de présenter parfois quelque difficulté. Plus tard, cependant, il fit une chose pour lui bien plus difficile, bien plus dangereuse que de débaucher sa sœur. Il risqua sa santé. Le petit Vibius, l'homme délicat, vivant de régime, dut pour un moment se faire le commensal de Vitellius, le goinfre colossal, le magnifique gourmand, qui menaçait de dévorer l'univers. Heureusement, Vitellius ne dura guère et Vibius put se remettre au régime. Un peu d'âcreté d'humeur lui était-elle demeurée de ses excès passés, je ne le saurais dire; mais un jour, le moment était du reste favorable, Vibius le modéré, qui avait précisément alors oublié certaines prouesses de sa vie passée, se rua en plein sénat contre un pauvre conservateur exalté: Africanus, l'accusant d'avoir jadis d'une façon tout à fait immodérée, dénoncé, accusé et fait condamner une foule de pauvres gens. Africanus n'osait avouer et ne pouvait nier. Que fait-il? Il renvoie à Vibius les reproches que lui faisait Vibius : — Toi aussi, lui dit il, tu as fait le métier de délateur. Si j'ai été criminel, tu as été mon complice. Un tel, ce vieillard respecté, comment suis-je parvenu à le faire condamner? Ne fut-ce pas aidé de ton beau talent? Une telle, cette noble veuve, et ses enfants orphelins, qui les dénonça? Moi, sans doute; mais ne m'avais-tu pas le premier indiqué cette proie?

Lisez Tacite, au quatrième livre de ses Histoires, si vous voulez jouir du coup d'œil que présentait à cette heure le sénat romain. Pour nous, il nous suffit de conclure qu'il y a des modérés très-haïssables et des modérés très-respectables et qu'il ne faut pas confondre les uns avec les autres. Prenez certains modérés, tant modernes qu'anciens, il n'en sortira, comme de Vibius Crispus, que lâchetés, trahisons, méchancetés. Prenez d'autres modérés, comme Tacite, et vous verrez jaillir de leur cœur un flot pur de salutaire indignation.

Nous regrettons, je le répète, que M. Gantrelle n'ait pas mis en parallèle ces deux espèces de modérés. Il aurait mieux fait comprendre Tacite, ce nous semble, et au lieu d'une belle dissertation, curieuse, savante, irréprochable, il aurait fait un beau livre ayant les mêmes qualités. De ce livre serait sortie une leçon utile en tous temps, mais plus peut-être encore en ce temps-ci.

Digitized by Google

« Quelle triste économie que celle de l'âme! » disait une célèbre précieuse. J'ai longtemps admiré cette exclamation. Aujourd'hui, j'ai peine à ne pas la déclarer une sottise, et si j'avais à m'adresser aux jeunes gens, je leur dirais : — Mes amis, dissipez, si vous voulez, toutes choses, sauf une seule : les forces de votre âme. Économisez-les, tenez-les en réserve pour le jour où vous aurez besoin de leur secours. J'ai tant vu de jeunes gens prodigues de principes généreux, de grands sentiments, de protestations magnifiques, qui se trouvaient le cœur sec, devenus, à un moment donné, des modérés à la façon de Vibius Crispus. Vous, au contraire, soyez modérés dès votre entrée dans la vie, et restez-le, mais modérés à la façon de Tacite.

MAX. VEYDT.

Digitized by Google

CORNEILLE DE VRIENDT.

SURNOMMÉ FLORIS, ARCHITECTE ET SCULPTEUR ANVERSOIS.

Note pour faire suite à un article publié dans la *Revue trimestrielle*. Deuxième série, t. VIII, p. 1.

Après avoir visité, dans des voyages antérieurs, le centre et le midi de l'Europe, la Grèce et une petite partie de l'Asie, j'ai fait, il y a deux ans, une excursion dans les contrées du nord, si peu connues des touristes belges et français, et pourtant si intéressantes à tant de titres. En effet, l'amateur enthousiaste des beautés de la nature y admirera les cataractes de la Suède, les plus belles qui soient, et ses lacs immenses; les fyords norwégiens, d'un aspect à la fois si grandiose, si sombre et si sauvage, encadrés dans des montagnes hautes de 4,000 pieds, plongeant à pic dans les flots; aux longs jours de l'été septentrional, des couchers de soleil d'une splendeur dont on ne peut se faire une idée dans nos régions; enfin, les riches et pittoresques îles du Danemark, où les forêts baignent leur pied dans l'onde azurée des mers, et surtout le panorama du Sund, le bosphore du nord. L'artiste contemplera les vieilles églises runiques; les magnifiques monuments de la Renaissance, d'un style si original, élevés par Christian IV; la Bourse de Copenhague, le clocher de Freselrskirk (Verlossers'kerk), le plus svelte et le plus élégant que j'aie vu, et surtout le merveilleux château de Frederieksborg; puis, les chefs-d'œuvre de l'illustre Thorwaldsen, auxquels sa ville natale a consacré un musée construit tout exprès pour leur donner une place digne d'eux. Le militaire étudiera l'organisation si ancienne et si curieuse de la brave armée suédoise, et l'ingénieur, les gigantesques travaux du canal de Gotha. Enfin, le savant visitera avec un vif intérêt ces universités célèbres d'où sont sortis tant de grands hommes qui se sont rendus illustres par leurs découvertes dans les sciences; les collections sans rivales de la Société des antiquités du Nord, dont les membres si distingués vous font les honneurs avec tant d'affabilité et une complaisance sans bornes. Cette affabilité, pour les étrangers surtout, est, du reste, commune à tous les habitants des royaumes scandinaves dont le carac-

Digitized by Google

tère hospitalier et moral est devenu proverbial. A l'autre extrémité de l'Europe, leurs costumes pittoresques, si bien rendus par le grand peintre norwégien Tideman, rappellent ceux des Espagnols.

Je demande pardon au lecteur de cette longue digression où j'ai été entraîné par les souvenirs et les impressions, un peu enthousiastes peut-être, d'un voyage assez récent, et j'aborde le sujet de cet article.

La cathédrale de Roeskilde, petite ville bien déchue aujourd'hui, jadis capitale du Danemark et située à quelques lieues de Copenhague, est le Saint-Denis des souverains danois. Avant de parler du chef-d'œuvre de Corneille De Vriendt, dit Floris, qu'on y admire, je crois devoir donner une courte description de cette cathédrale. Cet édifice a été fondé en 938 par Harald à la dent bleue. Quelques-unes de ses parties remontent peut-être à cette époque. A l'extérieur, sauf ses deux tours et sa couverture en métal, il ne présente ni une grande masse, ni rien de bien remarquable. Mais l'intérieur est digne de fixer l'attention de l'artiste et de l'archéologue. Le chœur et sa galerie romane, supportés par des colonnes dont les chapitaux sont extrêmement originaux, frappent dès l'abord le visiteur, surtout s'il se rappelle que, selon plusieurs savants, ces chapitaux sont les types de ceux peut-être improprement appelés byzantins dans les pays du centre de l'Europe. Près du chœur, une simple dalle, portant son nom, recouvre les restes de Saxo Grammaticus. La cathédrale renferme aussi la bière qui contient le corps embaumé de Christian IV, et sur laquelle repose sa glorieuse épée. Les murs de la chapelle où cette bière est exposée, sont ornés de belles fresques retraçant divers épisodes de la vie de ce grand prince. Une autre chapelle contient les tombeaux d'un grand nombre de rois du Danemark, depuis Harald, le fondateur du monument, et entre autres celui de Marguerite, fille de Waldemar Atterdag, qui réunit sous son sceptre la Suède et la Norwège, et que l'on pourrait nommer la Sémiramis du Nord, s'il était démontré que cette dernière reine a réellement existé. Quelques-uns de ces tombeaux sont de toute beauté. Erigés dans le style de la Renaissance, ils m'ont rappelé les admirables mausolées de Saint-Denis. Ils sont dus, les uns à des artistes italiens dont le nom est inconnu, les autres à des statuaires danois. Mais le plus splendide de tous est assigné à Corneille De Vriendt, dit Floris, *sculpteur flamand*. Or, il y a eu trois artistes belges portant les mêmes noms et surnom, et voici ce que je disais d'eux dans une note d'un article de la *Revue trimestrielle*, que je crois devoir reproduire ici.

« De Vriendt, Corneille, dit Floris, né à Anvers en 1518, mort

Digitized by Google

dans cette ville en 1575, célèbre architecte et statuaire, s'était perfectionné à Rome dans les deux branches de l'art qu'il cultivait avec tant de succès. En 1547, il remplissait les fonctions de doyen de la guilde de Saint-Lucas à Anvers, dont l'hôtel de ville a été construit d'après ses plans. Il a orné la façade de ce bel édifice de figures allégoriques. Le superbe jubé de la cathédrale de Tournai est dû à son ciseau (1). Outre ce Corneille De Vriendt, frère du célèbre peintre Frank Floris, Anvers a encore donné le jour à deux statuaires renommés portant le même nom. L'un d'eux, le père de l'architecte, est mort en 1538, et le fils de ce dernier en 1615. Auquel de ces trois sculpteurs faut-il attribuer le tombeau de Roeskilde? Le nom du roi avec la date de sa mort, inscrits sur ce tombeau, trancheraient la question. Mais, comme je l'ai dit, j'ai perdu les notes où ce nom et cette date étaient indiqués, et toutes les recherches que j'ai faites depuis mon retour ne m'ont fourni aucune lumière à ce sujet. Quand on se livre à des recherches, on a lieu de constater combien les biographies des artistes, même des plus célèbres, sont incomplètes et combien sont bornées les notions que nous possédons sur eux. Je crois toutefois qu'il faut faire honneur du monument qui nous occupe au frère de Frank Floris. Son plan dénote la main d'un habile architecte. »

Je ne m'étais pas trompé dans cette dernière conjecture. Grâce à l'obligeance de M. le général Buls, je puis résoudre aujourd'hui la question posée dans la note que je viens de transcrire. M. Buls a fait, cette année, un voyage en Danemark, Suède et Norwége, et à ma prière, il a pris dans les deux premiers pays des renseignements, dont je vais donner le résumé.

Le superbe monument de Roeskilde, dont je ne pouvais désigner l'auteur avec certitude, a été érigé, en 1559, par Frédéric Ier, grand amateur de beaux arts, à son père Christian III, souverain remarquable à plusieurs titres. Les victoires qu'il remporta sur le roi Christian II, beau-frère de Charles-Quint, lui ayant valu la paisible possession du trône de Danemark, il protégea les arts et les sciences, et réorganisa l'université de Copenhague. Le mausolée en

(1) M. Alph. Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, vient de prouver que le même artiste est l'auteur du tabernacle de l'église de Léau, « exalté » par tous les écrivains qui ont eu occasion d'en parler, comme une des œuvres » les plus parfaites que le XVIe siècle ait produites. » Ce sont les expressions de M. Wauters (Voy. sa notice sur le *Tabernacle de l'église de Léau*, dans les bulletins de l'*Académie royale de Belgique*, 2e série, tome XXVI.) Avant cette découverte, on disait que ce chef-d'œuvre de la Renaissance *italienne* devait être une production du génie d'un artiste *florentin*, et qu'à l'époque où il fut exécuté, on ne connaissait aucun sculpteur du pays à qui il pût être attribué à juste titre.

Digitized by Google

marbre qui recouvre ses cendres est composé d'un magnifique sarcophage, orné d'admirables sculptures et surmonté d'un dais soutenu par des colonnes torses. Christian et la reine, sa femme, de grandeur naturelle, reposent sur le sarcophage. L'ensemble si saisissant et le fini de l'exécution des bas-reliefs, statues et ornements, attestent, à un degré éminent, le double génie de l'architecte et du sculpteur.

Il résulte de l'ensemble des dates rapportées ci-dessus, que le tombeau de Christian III doit être attribué au plus célèbre des artistes qui ont porté les noms de Corneille De Vriendt, Floris, à l'auteur de l'hôtel de ville d'Anvers et de tant d'autres chefs-d'œuvre.

En effet, le père de celui-ci est décédé, ainsi que nous l'avons vu, en 1538, et son propre fils, mort en 1615, était certainement trop jeune à l'époque où le monument de Roeskilde a été érigé, pour qu'on puisse lui en faire honneur. En tous cas, il ne pouvait avoir encore la grande réputation que son père s'était acquise déjà, et que les marchands de la Hanse, qui faisaient un commerce si considérable à Anvers, avaient sans doute propagée dans le Nord, réputation qui lui valut l'honneur d'être choisi pour construire la maison hanséatique dans sa ville natale.

On ne peut donc contester à ce célèbre architecte la gloire d'avoir exécuté le mausolée de Christian III.

Bien plus, il pourrait encore être l'auteur d'un autre tombeau que l'on admire dans la cathédrale d'Upsala, en Suède, bel édifice dans le style gothique du XIIIe siècle. Ce tombeau est celui de Gustave Wasa Ier. Il est magnifique comme celui de Roeskilde, du même style, et presqu'entièrement de la même forme. Gustave y est représenté, aussi de grandeur naturelle, entre ses deux femmes. Le nom de l'artiste est inconnu, mais on sait positivement que cette belle œuvre est *due à un sculpteur des Pays-Bas* (1). Or, la date de ce monument (1560), sa ressemblance frappante avec celui de Christian III, la beauté de l'exécution, tout concourt à prouver qu'ils sont tous deux du même auteur.

On pourrait objecter qu'il serait difficile au même statuaire de terminer en deux ans des travaux aussi importants. Je répondrai que le tabernacle de l'église de Léau, œuvre plus considérable encore, a été achevé en vingt mois.

Maintenant se présente une dernière question. Floris a-t-il exécuté ces chefs-d'œuvre sur les lieux, ou bien les différentes parties

(1) Cette vague désignation est usitée en Suède, dans les catalogues. On dit d'un tableau ou d'une statue dont l'auteur est quelquefois notoirement connu : ***par un artiste de tel pays.***

Digitized by Google

dont ils sont composés ont-elles été faites dans notre pays et montées à l'endroit qu'ils occupent aujourd'hui, par quelqu'un de ses élèves ?

M. Alph. Wauters, que j'ai consulté à cet égard, penche pour la dernière supposition. Il croit que les nombreux et importants travaux dont Floris s'était chargé ne lui laissaient pas le loisir de voyager. Je m'incline devant l'opinion d'un homme aussi compétent. Cependant, je me permettrai de faire observer qu'aux termes du contrat passé entre Floris et messire Martin de Wilre, le donateur du tabernacle de Léau, contrat reproduit textuellement par M. Wauters (1), qui en a fait la découverte, ce tabernacle devait être achevé en 1552. Les autres grandes œuvres de Floris sont de beaucoup postérieures. Ainsi, la pose de la première pierre de l'hôtel de ville d'Anvers date de 1561 ; la maison hanséatique fut construite plus tard encore; puis vient le jubé de Tournai. Dans cet intervalle de neuf ans, de 1552 à 1561, Floris ne peut-il pas avoir voyagé? N'aurait-il pas été appelé dans le Nord, au sujet des plans de la maison hanséatique dont l'exécution était peut être déjà projetée dès lors? Et comme sa présence en ces contrées coïncidait avec la mort de Christian III, le fils de ce monarque, Frédéric Ier, amateur éclairé des beaux-arts, ne l'aurait-il pas fait venir à Copenhague, pour élever le monument de Roeskilde? Gustave Wasa étant mort l'an d'après, Floris se sera peut-être rendu à Stockholm, — où sa grande réputation et la renommée de ses travaux en Danemark l'avaient sans doute précédé, — pour l'érection du tombeau de ce roi ?

Nous avons vu, en outre, que les longs voyages ne faisaient pas peur à notre artiste; il avait déjà été à Rome et y avait séjourné, et certes, à cette époque, il était plus facile de se rendre en Danemark qu'en Italie.

Ce n'est qu'avec réserve que j'émets ces différentes suppositions. Mon seul but, en les soumettant aux lecteurs de la *Revue de Belgique*, a été d'attirer de nouveau l'attention sur Corneille De Vriendt Floris. Elles pourraient engager quelque laborieux investigateur à faire dans les archives de l'Etat, dans celles de quelques unes de nos villes, et, si possible, de différentes cités du Nord (2), des recherches qui auraient pour résultat de compléter la biographie du grand artiste et d'ajouter à sa couronne un fleuron (le tombeau de Gustave Wasa).

A. Galesloot.

(1) Voyez la notice précitée.
(2) Copenhague, Stockholm et les villes principales de la Hanse.

Digitized by Google

REVUE LITTÉRAIRE.

—

Instruction criminelle. ***Réforme de l'instruction préparatoire en Belgique,*** par ADOLPHE PRINS et HERMANN PERGAMENI. — Paris et Bruxelles, 1871, in-8°. — Prix : 5 francs.

Le premier empire nous a légué cinq codes, dont le mérite est bien divers et qui du reste ont déjà subi des modifications plus ou moins sérieuses. C'est ainsi, par exemple, que dans le code civil, trop prôné peut-être (on a été jusqu'à le proclamer un chef-d'œuvre, qui finira par servir de modèle dans le monde entier), le titre des priviléges et hypothèques a été remplacé par une loi nouvelle, que la mort civile et les droits d'aubaine et de détraction ont été abolis, que les dispositions relatives à la promulgation et à la publication des lois, à la contrainte par corps, à l'expropriation forcée, etc., ont été changées. Dans le code de commerce, le livre des faillites et banqueroutes a fait l'objet d'une nouvelle législation ; et les autres sont en voie de révision. Une nouvelle loi sur les protêts date de cette année. Le code pénal de 1810 a été totalement remplacé par celui de 1867. Le code de procédure civile et celui d'instruction criminelle semblent présenter plus de difficultés à se laisser entamer. Le premier, néanmoins, est sérieusement menacé. Mais le second a la vie plus dure. Les critiques ne lui ont pas manqué pourtant. Il a été question à plus d'une reprise de le transformer ; quelques mesures partielles lui ont porté certaines atteintes ; mais il n'en reste pas moins debout dans ses parties essentielles.

« Notre code d'instruction criminelle, disait déjà M. Roussel en 1843 (*Encyclopédie du droit*, p. 180), est basé, du moins pour une bonne partie, sur la législation intermédiaire. Cependant il contient des innovations dues au génie rarement heureux de ses auteurs. La législature belge a senti le besoin de le modifier spécialement en ce qui concerne le jury, les délits de la presse, l'extradition, les délits commis à l'étran-

Digitized by Google

ger et dans quelques autres points. Le code d'instruction criminelle est aujourd'hui dans une perpétuelle contradiction avec notre organisation sociale. Il n'a plus de rapport avec aucune de nos institutions politiques. Restée seule debout au milieu d'améliorations progessives qui ont profondément modifié les habitudes de la cité, qui ont changé les lois, qui ont renversé l'arbitraire, l'œuvre napoléonienne est là qui attend que la législature belge trouve le temps de l'entamer et probablement de la saper dans sa base. »

« La promulgation du code qui embrasse l'ensemble de notre procédure criminelle, disait un peu plus tard M. Van Hoorebeke (*Précis d'instruction criminelle*), remonte à l'année 1808. On peut le considérer comme une sorte de transaction entre les deux systèmes qui avaient tour à tour prévalu dans les esprits et auxquels les ordonnances de 1539, de 1670 et la loi de 1791 (16-29 septembre), modifiée par la loi du 3 brumaire an IV, avaient donné une consécration légale. — Au premier de ces systèmes, notre code a emprunté le principe de l'information préliminaire, la procédure écrite, l'instruction secrète et l'institution du ministère public. — Au second, il doit le bienfait du principe libéral de la publicité des débats, la preuve orale, qui est la base des décisions judiciaires en matière criminelle, et le jugement par jurés, qui est adopté dans tous les pays libres. — On comprend néanmoins que de ce mélange d'éléments divers n'a pu sortir une œuvre irréprochable sous le rapport de l'unité et de l'harmonie, Notre code d'instruction criminelle, malgré quelques réformes partielles et successives, réclame, dans certaines parties, une révision intelligente. Ses dispositions les plus libérales manquent parfois de sanction et le régime impérial y a marqué de son doigt de fer un certain nombre de dispositions que nos idées et nos institutions repoussent. »

Aujourd'hui, MM. Prins et Pergameni s'attaquent de nouveau vigoureusement au code de 1808, en ce qui concerne l'instruction préparatoire, et ils le font sur un plan qui mérite des éloges; ils ne se sont pas bornés, en effet, à critiquer et à vouloir réformer ce qui existe; ils ont eu recours avant tout à l'histoire et à la législation comparée, et ils ont ainsi élargi la question; ils ont répandu sur elle la lumière de deux flambeaux indispensables en matière législative, sous peine de s'égarer dans le domaine des rêves.

La première partie de leur livre est consacrée à une introduction historique, qui nous permet de suivre à travers les temps le développement des deux principaux systèmes qui forment le fond de la procédure criminelle : le système *accusatoire* et le système *inquisitorial*, c'est-à-dire la procédure orale et publique, avec toutes les garanties pour l'inculpé, et la procédure écrite et secrète, avec tous ses dangers pour l'innocent comme pour le criminel. C'est un spectacle instructif de voir le premier système pratiqué, dès l'origine des sociétés, chez nos ancêtres, les Aryens; consacré chez les Indiens, dans les lois de Manou; chez les Hébreux, dans le Pentateuque; le système inquisitorial, au contraire, inti-

Digitized by Google

mement lié, chez les Égyptiens, au régime théocratique ou à l'absolutisme laïque; puis le système accusatoire, combiné avec le jury, dominant chez les Grecs, et notamment les Athéniens, et chez les Romains, où l'accusation publique prend place à la longue à côté de l'accusation privée et où, sous l'empire, le système inquisitorial ébranle peu à peu le système accusatoire, sans parvenir toutefois à le renverser complétement. Avec les barbares, l'accusation privée, la publicité, l'oralité et le jury retrouvent leur plus large et leur plus libre manifestation, sauf chez les Visigoths et les Ostrogoths, où l'influence romaine-impériale et cléricale prédomine bientôt. Sous la féodalité, les traditions germaniques se maintiennent encore quelque temps; dans les justices seigneuriales, la procédure reste orale et publique, et l'accusé est jugé par ses pairs; mais dans les justices ecclésiastiques, le système inquisitorial refleurit et s'étend; dans les justices communales, le système accusatoire s'épanouit magnifiquement; mais dans les justices royales, on s'en écarte de plus en plus pour emprunter l'arme puissante de l'inquisition à la justice ecclésiastique. Si bien qu'au xvie siècle toute l'Europe, sauf l'Angleterre, obéit au principe inquisitorial; et cela se prolongea jusqu'en 1789. Alors seulement l'assemblée constituante osa tenter un compromis entre les deux systèmes, mais n'osa pas aller jusqu'à opter entre eux, et l'empire naturellement persista dans cette voie, avec des tendances plus réactionnaires. L'instruction préparatoire fut nettement séparée de la définitive : à l'une, on donna la lumière, l'oralité, la publicité; à l'autre, l'ombre, les écritures, le secret.

Voilà pour l'histoire. Dans leur deuxième partie, nos jeunes publicistes interrogent la législation positive et d'abord examinent en détail le système du code de 1808, en le soumettant à de justes critiques. Rôle exorbitant du juge d'instruction combiné avec celui du ministère public dans l'instruction préparatoire, laquelle est secrète et écrite, audition secrète des témoins, interrogatoire secret du prévenu, détention préventive et mise au secret, absence, dès le début de l'instruction, d'un conseil aux côtés de l'inculpé, garanties illusoires accordées à celui-ci; dans tous ces points, ils font suffisamment ressortir les défectuosités de la procédure criminelle française, adoptée aussi dans le Portugal, dans les Pays-Bas, en Belgique, en Italie, en Allemagne. A ce tableau, MM. Prins et Pergameni opposent celui de la procédure anglaise, qui présente le contraste le plus profond avec la première et qui se caractérise par les traits suivants : Oralité et publicité des débats, contradictoires entre le plaignant et le prévenu; présence du conseil du prévenu dès le début de l'instruction; droit pour le prévenu d'interroger les témoins à charge et de faire entendre ses témoins; suppression de l'interrogatoire du prévenu; pas de ministère public, mais accusation privée; pas de juge d'instruction, mais un juge d'information jouant un rôle passif; police jouant un rôle actif et important. A côté de l'Angleterre, nous voyons au contraire l'Écosse tenir au système inquisitorial et posséder un ministère public, dirigeant l'instruction, qui n'est pas

Digitized by Google

publique et qui ne permet pas même au prévenu d'avoir un défenseur. D'autre part, aux Etats-Unis, on retrouve la procédure anglaise perfectionnée et complétée, par exemple, par l'adjonction d'un auxiliaire qui vient en aide à l'accusation privée (*attorney general* et *district attorney*), par plus de garanties pour la liberté individuelle, etc.

Après cette instructive excursion dans le domaine de l'histoire et de la législation comparée, la troisième partie du livre nous présente les réformes à introduire dans l'instruction criminelle préparatoire. Ici, MM. Prins et Pergameni se prononcent pour l'accusation publique; mais ils entendent que l'information soit contradictoire, orale et publique; que la défense soit libre et égale à l'accusation; que les rôles de l'accusateur, du défenseur et du juge de l'information soient bien déterminés. Le ministère public instruirait à charge, prendrait toutes les mesures nécessaires à cet effet, et ferait entendre les témoins à charge; la police judiciaire lui prêterait son assistance, s'occuperait de la partie matérielle de l'instruction, rassemblerait les traces de l'infraction et les éléments de preuve pour les transmettre au parquet. L'inculpé instruirait à décharge, serait assisté d'un défenseur, ferait entendre les témoins à décharge; la loi lui donnerait toutes les garanties possibles contre des actes arbitraires, et protégerait sa liberté contre des atteintes inutiles ou injustes. Le juge d'information, totalement affranchi de toute surveillance ou de tout contrôle du ministère public, présiderait aux débats publics et oraux et prononcerait après avoir entendu l'accusation et la défense; il n'aurait plus de mesures d'instruction à prendre, plus de visites de lieux, d'expertises, de perquisitions, de saisies à faire; mais ce serait à lui à ordonner la détention préventive et la mise au secret, et cela à l'audience et en présence des parties; ce serait à lui à prononcer, après débat contradictoire, si oui ou non le ministère public fera une visite domiciliaire, saisira des pièces, etc. En cas d'innocence démontrée, il prononcerait le non-lieu; en cas de contravention, il prononcerait immédiatement la peine; en cas de délit, il renverrait immédiatement le prévenu devant le tribunal correctionnel, sans le faire passer par la chambre du conseil; en cas de crime, il ordonnerait le renvoi devant les assises, mais au préalable cette ordonnance passerait devant la chambre des mises en accusation, qui apprécierait si le fait est bien qualifié, si les formes légales sont observées, etc.

Nous ne pouvons suivre nos auteurs dans les développements qu'ils ont donnés à tous ces points, parmi lesquels doivent figurer encore la suppression de l'interrogatoire du prévenu, l'indemnité judiciaire pour les inculpés reconnus innocents, la séparation de la police judiciaire de la police administrative. Mais nous ne pouvons cependant prendre congé d'eux, sans rendre hommage aux qualités sérieuses de leur travail et à l'esprit large et libéral qui y domine. Souhaitons aussi que la réforme du code d'instruction criminelle, si souvent réclamée et à juste titre, ne reste pas indéfiniment ajournée.

F. V. M.

Digitized by Google

Een eerlijk Man, tooneelspel in drij bedrijven, door Aug. Vandekerkhove.

Tandis que la littérature nationale, dans la partie wallonne de notre pays, est obligée de lutter péniblement contre l'invasion française et contre l'indifférence du public, les écrivains flamands, appuyés sur le patriotisme plus chaud et plus éclairé de leurs concitoyens, sont parvenus à opérer une véritable rénovation littéraire qui tiendra sa place dans l'histoire. Comparez, par exemple, la sollicitude avec laquelle tout le monde semble s'opposer à la naissance d'une scène nationale en français, et la faveur, l'appui marqué que les dramatistes flamands trouvent parmi les leurs et dites s'il n'y faut pas voir, la preuve qu'un grand avenir est réservée à cette littérature.

« Les écrivains qui emploient cet idiome, dit un homme de cœur et de talent (1), loin de rencontrer comme nous l'indifférence, ont éveillé une sympathie passionnée, qui montre, dans cette partie de la nation, une intelligence supérieure de l'intérêt littéraire. Les Flamands ont déployé une volonté, une constance, une conviction que rien n'a pu rebuter, et dont ils sont récompensés. Le peuple et la petite bourgeoisie, c'est-à-dire la partie la plus patriotique du pays, se portent en foule aux représentations de leur théâtre, qui peut avec fierté et avec vérité prendre le titre de théâtre national. Il ne demande pas si les pièces qu'ils y vont applaudir sont des chefs-d'œuvre, si le fond en est bien original : qu'importe? Ces pièces les intéressent, elles les attirent, elles répondent tant bien que mal à leur besoin d'émotions. La littérature flamande a son public, elle aura ses chefs-d'œuvre. Laissez le germe se développer librement ; les commencements fussent-ils médiocres, en comparaison des autres scènes, ne vous en inquiétez pas ; un jour viendra où un homme de génie, trouvant l'instrument sous sa main, s'en emparera, et au grand ébahissement des dédaigneux, touchera le but et dépassera ses maîtres. »

Je n'ai qu'un mot à ajouter à ces paroles : l'auteur est trop modeste pour son pays ; les commencements du théâtre flamand sont pleins de sève. La petite comédie que j'ai à examiner n'est certainement pas un chef-d'œuvre ; mais elle révèle un talent sérieux, destiné à progresser et à mûrir. Voici le canevas de la pièce :

Devroede, rentier et ami des arts, a promis sa fille Esther au statuaire Lodewijk, qui est ardemment épris d'elle, dès que le jeune artiste aura remporté une distinction à l'exposition des beaux-arts. Tout va bien et Lodewijk travaille à son chef-d'œuvre auquel le père Devroede ne refuse pas une légitime admiration. Fier de lui-même et de son amour, l'artiste ose traiter comme il le mérite le méprisable Grijfelaar, critique de journal qui est venu lui offrir à prix d'argent un éloge de son talent, et qui, furieux de se voir accueilli avec le plus froid mépris, jure de se

(1) L. Alvin, biographie d'*Eugène Robin*, dans la *Galerie des Contemporains*.

Digitized by Google

venger. Lodewijk ne ménage pas davantage De Kraan, un vil personnage soigneux de ménager sa réputation d'honnête homme, en se gardant de *poser aucun acte* qui puisse tomber sous le coup de la loi. De Kraan, qui connaît l'amour de Lodewijk pour Esther, répand le bruit que le jeune homme a aimé et ensuite trahi sa fille à lui, cherchant ainsi à satisfaire sa haine, fût-ce au détriment de l'honneur de son enfant. Il parvient même à persuader cette calomnie à Esther, qui refuse de revoir Lodewijk et se consume de douleur. Celui-ci alors se livre aux plaisirs les plus effrénés pour oublier son chagrin ; mais bientôt il est rappelé à lui-même par la voix du vieux Oom Braam, son ami, qui, sous l'extérieur d'un froid sceptique blasé de tout, cache un cœur plein de feu et d'entrain comme celui d'un jeune homme. Il jure alors de travailler plus que jamais, d'acquérir la gloire et la fortune, pour se venger d'Esther et la faire repentir de son injustice.

Pendant que Lodewijk se consacre ainsi tout entier à l'art et à ses sérieuses occupations, son camarade Petrus, jeune peintre qui se croit du talent, parce que le vénal Grijfelaar a fait de son tableau de *Silène sur son âne* un éloge ridicule, alors que ce n'est qu'une croûte absurde, Petrus attend le moment où l'exposition s'ouvrira pour y envoyer son chef-d'œuvre qui, à ce qu'il croit, excitera l'admiration publique. Plein d'une sotte vanité, il nourrit en secret un profond mépris pour Lodewijk, qu'il voit suer et travailler sans résultat, pense-t-il ; mais en même temps, il épuise la bourse d'Angela, sa mère, brave femme qui fait le ménage de Lodewijk : elle a déjà vendu tout ce qu'elle avait pour subvenir aux dépenses exagérées de son cher Petrus, qui doit, moyennant cela, devenir un grand homme, un nouveau Rubens. La béate admiration de la bonne vieille pour son fils, la secrète compassion mêlée d'intérêt et de respect qu'elle a pour son maître Lodewijk, son exaltation sans borne et son délire de joie quand elle parvient à épeler le nom de son fils dans l'article de Grijfelaar, tout cela est d'un vrai comique. Le type de Petrus n'est pas moins bien réussi ; c'est un de ceux qui seront toujours vrais et toujours nouveaux, parce que les modèles n'en périssent jamais. Aussi, je n'attribuerai qu'à un simple hasard la ressemblance de Petrus avec *Nicolas Montrichard*, ce héros d'un joli roman de notre pauvre Charles Lavry, enlevé sitôt aux lettres belges dans une jeunesse pleine de promesses. Comme Petrus, Nicolas Montrichard a fait un grand tableau, la *Tentation de saint Antoine*, qui doit assurer sa gloire dans les siècles les plus reculés. Même illusion, mêmes espérances basées sur des flatteries intéressées ; mêmes déceptions, même retour final aux modestes joies du foyer et aux naïves amours de la jeunesse. Petrus, dans l'enivrement du triomphe, se voit très-embarrassé quand il retrouve dans la maison de Devroede son ancienne maîtresse, Mina, bonne et simple fille qu'il a aimée au village et qu'il a promis d'épouser. Comme elle lui obéit aveuglément en tout, il lui défend d'abord de parler de leur amour, et, plus tard, voyant qu'elle commet encore certaines indiscrétions qui pourraient le compromettre, il la renvoie brutalement au village.

Digitized by Google

La pauvre fille pleure et se résigne, en lui faisant promettre qu'il pensera encore parfois à elle, et que surtout il se souviendra d'elle si jamais il tombe dans le malheur. Petrus promet plus ou moins ému, car, au fond, il a bon cœur, bien qu'il soit un peu gâté par la vanité; mais de plus graves préoccupations lui font bientôt oublier la pauvre Mina. Son tableau doit être porté à l'exposition; il y a vingt-cinq francs de frais, et le malheureux n'a plus rien. Il s'adresse à sa mère, mais la bonne vieille, qui s'est dépouillée de tout pour son fils, ne peut que pleurer et se désespérer de son impuissance. En ce moment, apparaît De Kraan, qui, comme un ange sauveur, lui fournit l'argent dont elle a besoin. Bien plus, devenu complétement maître de la confiance d'Angela, De Kraan lui apprend que son Petrus sera décoré, pourvu que la statue de Lodewijk ne figure pas à l'exposition; car elle l'emporterait sur l'œuvre de Petrus. Angela, après une longue lutte intérieure, est enfin entraînée par son amour maternel, et, armée d'un marteau, elle court mettre en pièces le chef-d'œuvre de Lodewijk, pendant que De Kraan et son complice Grijfelaar se retirent, en se félicitant du succès de leur ruse infernale.

Cependant, grâce à la cordiale entremise de l'oncle Braam, cœur d'or et tête originale, Esther et son père ont bien vite compris combien les accusations de De Kraan contre Lodewijk étaient calomnieuses, et la jeune fille vient avec son père chez l'artiste pour lui demander pardon de ses injustes défiances. Dans son premier ressentiment, Lodewijk lui répond que tout est fini entre eux; son chef-d'œuvre est achevé, mais il a travaillé pour la gloire seulement. En même temps, il ouvre la porte de son atelier pour le lui montrer; mais, ô terreur! il voit la belle statue en morceaux. On comprend sa douleur furieuse et la morne stupéfaction des spectateurs. De Kraan et Grijfelaar sont revenus pour jouir de leur triomphe; mais alors, Angela, saisie de remords, se jette aux genoux de son maître, en déclarant que c'est elle qui, sur l'instigation de ces deux misérables, a détruit la statue. Elle a la douleur d'avoir commis un crime inutile : le tableau de Petrus vient d'être refusé à l'exposition comme une ignoble croûte. Lodewijk pardonne à la pauvre femme trompée; à son tour, il demande pardon à la tendre Esther, et le dévouement de la jeune fille le console de tout. Devroede promet au pauvre Petrus une place de commis chez un négociant, où il pourra vivre heureux et obscur avec Mina; quant à De Kraan, il se retire confondu, démasqué, en laissant sur le carreau sa réputation d'honnête homme, qui décidément ne se soutiendra plus après un tel scandale.

Telle est cette pièce où j'aime à constater de sérieuses et excellentes qualités dramatiques. Plusieurs caractères sont tracés avec une véritable supériorité. Petrus, Angela et Mina forment, dans l'action principale, un épisode des plus attrayants et se rattachant de la manière la plus naturelle au sujet. L'oncle Braam est presque une création; il a quelque chose du bourru bienfaisant, sceptique seulement par l'esprit, mais jeune par le cœur. Je n'en dirai pas autant du personnage de De Kraan,

Digitized by Google

le faux honnête homme, qui a donné le titre à la pièce. Ce type me semble très-peu réussi : on ne saurait trouver un fourbe plus maladroit, un hypocrite plus simple et plus naïf que celui-là. Rien de plus puéril que les calomnies avec lesquelles il parvient à séparer Esther de Lodewijk ; rien de plus grossier que la manière dont il s'y prend pour anéantir le chef-d'œuvre du jeune statuaire. Vraiment, si tous les traîtres et tous les intrigants du monde étaient aussi peu redoutables que celui-là, les honnêtes gens pourraient dormir sur leurs deux oreilles et tout irait pour le mieux. On n'a pas un instant peur pour l'amour de Lodewijk et d'Esther, et cela fait le plus grand tort à la pièce, car, le danger n'étant jamais sérieux, l'intrigue n'a pas le temps de se nouer, et l'intérêt dramatique doit nécessairement languir. C'est, à mes yeux, un défaut capital et que l'auteur pouvait facilement éviter. Toute la pièce a, d'ailleurs, une allure vive, légère, rapide ; il y règne un comique, non pas bruyant et immodéré, mais discret et tempéré, agréable, excitant le sourire bienveillant plutôt que le gros rire plein de larmes. En un mot, dans cette petite comédie, l'auteur donne beaucoup et promet encore davantage. J'espère bien qu'il tiendra ses promesses.

—

Vergeet mij niet ; door JAN BOUCHERIJ.

Voici une petite brochure qui ne sera pas lue sans attendrissement par les amis de la cause flamande. Ce sont deux élégies touchantes, en vers harmonieux et pleins de noblesses que l'auteur consacre à la mémoire de ses deux amis, Pierre Bosch et Théophile Van Hoecke, instituteurs de la commune de Gand, morts tous les deux en 1869, à l'âge de vingt-trois ans à peine. Martyrs de l'enseignement, ces deux jeunes gens au grand cœur s'étaient dévoués avec tout l'enthousiasme de leur âge et de leur condition à l'éducation du peuple flamand, si négligée encore et si digne pourtant d'attirer toute l'attention de nos hommes d'État. Ils sont morts à la tâche, épuisés par le travail de la parole et de la plume, fidèles jusqu'à leur dernier souffle au culte de la patrie et du peuple. De pareilles existences, qui s'écoulent modestes et sans bruit dans la classe et auprès du foyer, ne sont-elles pas dignes de toute notre admiration, de tout notre respect? Il me semble qu'elles sont, dans nos temps, la plus haute expression de toutes les vertus civiques, et que c'est là désormais, et non dans les fastes de la guerre, qu'il faut aller chercher des exemples et des encouragements pour nos enfants. Elles honorent le pays où elles se produisent; elles montrent combien il possède encore de sève vitale et de mâle vertu, et quels services il est appelé à rendre à la civilisation, si ses voisins savent le respecter et le comprendre. Soyons fiers, pour notre patrie, de ces hommes-là. Ils ne nous demandent rien, ni admiration ni reconnaissance; ils passent au milieu de nous sans autre but que de remplir vaillamment leur tâche, comme l'abeille qui fait son miel et qui n'exige pas le salaire de ses

Digitized by Google

peines. Ce sont les hommes de l'avenir : sans le savoir, ils portent au front le signe lumineux qui éclaire et qu'ils ne voient pas, semblables à ces ouvriers fantastiques de l'Etna, qui, pour descendre dans les cavernes ténébreuses de la montagne portaient suspendue à leur front la lampe qui devait les éclairer dans leurs travaux. Pourquoi ne le dirai-je pas, puisque je le crois? J'ai foi dans l'avenir de mon pays, tant qu'il comptera beaucoup de ces vaillants ouvriers, et c'est avec un bonheur profond que je les compte, et que je les trouve innombrables. Sérieux, doux, austères, réfléchis, avant tout pratiques, tels sont leurs traits distinctifs : c'est l'élite de la race flamande, qui a déjà fait tant de grandes choses et qui en fera de plus grandes encore, car elle a la foi, la jeunesse et la vitalité. Et puisque je parle ici de ces deux jeunes gens enlevés par une mort précoce à la patrie, qu'il me soit permis de rendre un dernier hommage à la mémoire de Gustave Meses, mort, lui aussi, à vingt-six ans, tout rempli de grands et nobles projets qui battaient de l'aile les parois de sa tête et qui n'attendaient que leur jour pour s'envoler. Jeune, intrepide, plein de talent et ne vivant que pour la cause flamande, il a succombé à une de ces maladies qui ne pardonnent pas à l'homme de penser, et qui pourtant ne lui a pas un instant enlevé la sérénité de son âme et la puissante tranquillité de son esprit. Cette expansion de l'esprit flamand à Liége, que plusieurs journaux ont saluée avec sympathie, il en a été le promoteur avec quelques amis : la création de la Société flamande d'étudiants, celle de la chaire de littérature flamande à l'Université (1), l'institution des Conférences populaires en flamand, sous le patronage de la Société Franklin, sont dues à cette initiative hardie et intelligente. Voilà ce qu'il faisait en se jouant, et son esprit toujours actif se préparait à de plus grandes choses, quand la mort l'a étendu dans le tombeau à côté de tant d'autres vaillants, comme si le sort était jaloux de notre patrie et lui refusât l'avenir. Hélas! que de noms illustres ou charmants contient déjà ce long nécrologe de la Belgique depuis 1830! En Flandre et en Wallonie, les meilleurs ont été fauchés avant le temps : ici, c'est Weustenraad, Wacken, Stevens, Mahauden, Colson, Thys, Sotiau, Lavry, Wocquier; là, c'est Ledeganck, Van Rijswijck, Langlois, Moyson, et combien d'autres encore! Et pas un d'entre eux qui ne fût plein du feu sacré du patriotisme, et pas un qui n'eût mille fois poussé au dedans de lui-même ce cri éloquent que M. Boucherij met dans la bouche de Théophile Van Hoecke:

« Non, je veux vivre encore! L'espoir brûle encore dans ma jeune âme; je me sens encore du courage pour me précipiter en avant, ce courage plein de force qui ne m'a jamais manqué! Oh! je voudrais tant donner encore à l'humanité! Car ce qui vit et palpite dans mon sein pour l'enseignement du peuple et pour sa prospérité, toutes les belles promesses que je vois planer devant moi pour la langue de la Flandre et

(1) Ce cours si intéressant a été ouvert, en 1869, par M. Steeber, avec une science et un talent remarquables.

Digitized by Google

pour la vie de son âme, je veux les semer un jour dans la carrière où je suis entré, plein d'espoir et d'amour! »

Ces belles paroles me ramènent à M. Boucherij, dont je me suis un peu trop écarté, à tort, je l'avoue, car ses vers méritent les plus grands éloges. Simples, faciles, pleins d'ampleur et d'harmonie, ils semblent couler sans effort de son cœur, comme les larmes de l'amitié, ou comme ces eaux limpides s'épanchant de l'urne renversée et à demi-brisée que l'antiquité aimait à mettre dans les mains du génie de la Tristesse.

Heureux dans leur tombe ceux qui sont pleurés ainsi!

GODEFROID KURTH.

Rognures; par DE POTTER.

Les Belges n'oublieront jamais l'historien de l'Église et celui des hommes de 1830 qui a le plus contribué à faire prévaloir dans cette révolution les grands principes de liberté.

De Potter a voulu qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. Ce petit livre n'est publié qu'à cent exemplaires et a paru sans bruit, comme pour respecter une fois de plus les dernières volontés du grand écrivain, mort en dédaignant les ovations humaines.

On y trouve réunies les notes qui n'ont pas été employées par l'auteur dans son *Histoire de l'Église*, dans sa *Vie de Ricci* et dans ses *Lettres de Pie V*. Ce sont mille détails qui révèlent les abus de la cour de Rome, les vices de la cour de Naples ou de l'impératrice Marie-Louise, les excès de la réaction suscitée en Italie par le clergé contre la révolution française, des anecdotes, des autographes, etc., etc. Chaque page porte un enseignement contre les turpitudes d'un régime qui ne se tient pas pour battu, et dont les révélations récentes des papiers trouvés aux Tuileries donnent de nouveaux exemples.

M. Agathon De Potter, qui publie ces pages, fait bien de garder à la mémoire de son père ce demi jour. Ce n'est pas à la famille qu'il appartient de rendre honneur à De Potter, c'est à la patrie; et la justice, pour se faire attendre, n'en sera que plus éclatante. CH. P.

Troubles de Bruxelles de 1698 et 1699. — *L'avocat Vander Meulen et les doyens des métiers traduits devant le Conseil de Brabant*, mémoire historique par M. L. GALESLOOT. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*). Bruxelles, Muquardt, 1870, in-8°.

Les troubles de Bruxelles de 1698 et 1699, sous le règne de Charles II, ce dernier et impuissant héritier de Charles-Quint en Espagne et dans les Pays-Bas et sous le gouvernement général de l'électeur Maximilien de Bavière, tout comme ceux de 1718 et 1719, sous l'empereur Charles VI et le marquis de Prié, son ministre plénipotentiaire, sont pour ainsi dire les dernières étincelles de la constante ardeur de nos ancêtres à défen-

Digitized by Google

dre leurs vieilles libertés communales. La mort d'Anneessens a rendu le souvenir des événements de 1718 et 1719 plus vivace, tandis que ceux de 1698 et 1699 sont souvent à peine mentionnés dans nos histoires de Belgique. Et cependant ils méritent bien aussi d'y occuper au moins une page. Ad. Levae les avait déjà rappelés dans le *Trésor national* (1842-1844), sous le titre d'*Épisode de l'histoire des nations de Bruxelles*, troubles de 1698-1700. MM. Henne et Wauters dans leur *Histoire de la ville de Bruxelles*, tome II, p.p. 141 et s., en ont également fait le récit. M. Gachard, dans son *Introduction aux documents inédits concernant les troubles de* 1717 et 1718, ne les a pas négligés. Aujourd'hui M. Galesloot nous en donne un tableau détaillé, et il les rattache au nom d'un homme presque ignoré, l'avocat Vander Meulen. Sans être un grand politique ni même un tribun du peuple, Jean Vander Meulen, né à Bruxelles en 1642, se montra chaud patriote et ardent défenseur des libertés communales. Il entreprit de ranimer le commerce et l'industrie, presque anéantis dans nos provinces par la faiblesse du gouvernement espagnol, par la jalousie des puissances voisines et par les guerres désastreuses de Louis XIV. Après le bombardement de Bruxelles, en 1695, il coopéra à la publication du *Luyster van Brabant*, ce précieux recueil des priviléges des nations ou corps et métiers, joua un rôle fort conciliant et modéré dans les troubles de 1698 et 1699, mais n'en fut pas moins jeté en prison et poursuivi comme criminel d'État. M. Galesloot nous retrace tout l'historique du procès de Vander Meulen, ce qui ne laisse pas que d'offrir de l'intérêt, même au point de vue de nos anciennes institutions judiciaires; mais il lui a été impossible de retrouver des traces de la conclusion de l'affaire. Il suppose qu'il n'y eut pas d'arrêt définitif et que l'accusé sortit de prison à la suite de l'amnistie générale accordée par Philippe V. M. Galesloot s'est assuré que Vander Meulen plaidait encore en 1717, mais quant à la date de sa mort, il n'a pu la constater.

Le travail consciencieux de M. Galesloot, tout modeste qu'il soit par la nature même du sujet, n'en offre pas moins de l'attrait. Il prouve une fois de plus que les sentiments de liberté et d'aversion pour le pouvoir arbitraire n'ont jamais fait défaut chez nous, même aux époques les plus effacées de notre histoire. Les malheurs de la guerre et les bombardements de nos villes n'étouffèrent jamais complétement les germes qui devaient fructifier plus tard, et pendant que le grand roi se couvrait de gloire et de lauriers avec la France, nos corps et métiers songeaient toujours à leurs antiques franchises, de jour en jour plus entamées.

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

12e LIVRAISON — 15 DÉCEMBRE 1870

(2e ANNÉE)

SOMMAIRE

Pages.

Marie Sweertz (feue Louise Bovie), La Sœur noire . . . 257

Alfred Michiels, Restauration de la salle des échevins à Ypres. 250

Léon Vanderkindere, La Belgique de 1870 et le parti flamand 261

Ch. Rahlenbeek, Un réformateur espagnol (suite et fin) . . 279

Édouard Baugnies, Metz, improvisé le jour de la capitulation. 295

Eug. Van Bemmel, Écrivains militaires contemporains. — Trochu et de Molkte 297

Ch. Potvin, La Vraie grandeur. — A César, César et demi. . 307

Jean Légion, Chronique politique. 309

Bibliographie, *La guerre de* 1870. *L'Esprit parisien, produit du régime impérial*, par Émile Leclercq. 313

BRUXELLES

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ Mme Ve PARENT ET FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

MONTAGNE DE SION, 17

Digitized by Google

REVUE DE BELGIQUE

La REVUE DE BELGIQUE paraît le 15 de chaque mois, dans un format grand in-8° sur papier fort.

Chaque livraison contiendra de 80 à 90 pages de texte : *Roman, histoire, science sociale, poésie*, ainsi qu'une série, aussi complète que possible, de bibliographies, belges et étrangères.

Prix de l'abonnement :	fr.	12 » par an.
Pour la France et l'Italie. . . .	»	18 »
Pour les Pays-Bas.	»	15 »
Pour l'Allemagne et la Russie : thalers.		4 ½

ON S'ABONNE

Au bureau de la *Revue*, MONTAGNE DE SION, 17, et chez les principaux libraires du pays et de l'étranger.

Pour la Belgique.

BRUXELLES. — *Librairie polytechnique*, Aug. Decq, rue de la Madeleine, 9;
— Office de Publicité, rue de la Madeleine.
— C. Muquardt, place Royale.
GAND. — Rogghé, place de la Calandre, 13.
LIÉGE. — Desoer, place Saint-Lambert.

Pour l'Allemagne & la Russie.

BRUXELLES ET LEIPZIG. — Maison Muquardt.

Pour la France & l'Italie.

PARIS. — Librairie internationale, boulevard Montmartre, 15.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera envoyé à M. Fr. Van Meenen, rue de la Prévoyance, 34, à Bruxelles.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé à M. Ch. Potvin, rue des Palais, ,31.

Digitized by Google

LA SŒUR NOIRE.

—

Chaque fois que ma mère allait à Bruxelles, elle m'emmenait avec elle. Jamais elle ne manquait d'aller entendre la messe, ou du moins faire sa prière, à l'église dite des *Riches Claires*. C'était dans cette église qu'elle avait reçu la bénédiction nuptiale; c'était dans cette église que son fils unique avait été baptisé. « Mon fils, me disait-elle quelquefois, si par malheur, plus tard, quand je ne serai plus, les suggestions du monde parvenaient à ébranler la foi qu'avec l'aide de Dieu je suis parvenue à t'inspirer, reviens ici, à cette place, où tu as si souvent prié avec ta mère, dans ce lieu où tu as reçu ce nom auguste de chrétien, où reposent les saints qu'au jour de ta naissance ta mère et l'Église catholique te donnèrent spécialement pour protecteurs... Dieu est grand et miséricordieux! Si ton retour est sincère, il aura pitié de toi et il permettra que l'esprit de force et de vérité redescende en ton cœur! » Pauvre mère! Je t'ai obéi. Mes convictions religieuses ont été ébranlées. J'ai été, je vais encore prier à la place où je priais avec toi... Mais, hélas! la foi que j'avais à seize ans ne revient plus!... Un autre souvenir doux et amer, comme celui de ma mère, m'attire aussi aux Riches-Claires. C'est là, c'est à cette place où je priais à côté de ma mère, que je vis pour la première fois une femme que j'aime et regrette toujours... Bien des événements se sont accomplis depuis ce jour, bien des années se sont écoulées; de tout ce qui m'entourait alors, il ne reste plus rien!... Mes croyances, mes opinions, les amis de ce temps ont disparu; ce souvenir seul est resté, dans mon âme, jeune, vivace, inébranlable.

C'était bien avant 1830. J'avais dix-huit ans. Un jour, comme

Digitized by Google

d'habitude, je lisais dévotement les prières *durant la messe*. Un léger bruit se fit entendre... Je ne sais comment il se fit que moi, d'ordinaire si attentif à la célébration des saints mystères, je levai la tête... Le léger bruit qui venait de me distraire était occasionné par le grincement de la porte d'une sacristie, s'ouvrant pour livrer passage à l'une de ces religieuses nommées *sœurs noires*, à Bruxelles. Jamais je n'oublierai cette apparition ! Jamais les chefs-d'œuvre des arts, ni les beautés les plus remarquables ne m'ont fait éprouver une émotion pareille ! J'ai vu de bien belles femmes en Italie ; mais jamais, ni là, ni ailleurs, je n'ai retrouvé l'idéale beauté de ma sœur noire. Elle paraissait avoir dix-huit ans ; les traits de son visage réunissaient à la pureté antique l'expression, je dirai presque éthérée, des plus gracieux types que nous aient laissés le XIIIe et le XIVe siècles... Ses sourcils semblaient dessinés par Raphaël lui-même... Ses grands yeux bruns, voilés de longs cils noirs, paraissaient refléter une âme pure et belle comme les lignes de son visage... Dieu seul y régnait en ce moment... Mais quelque chose en ce regard humide et passionné m'eût appris, si j'avais eu plus d'expérience, qu'il y avait place encore dans son âme pour un autre amour que celui de l'Être suprême.

Tout le monde, par un mouvement spontané, irrésistible, se rangea, pour la laisser passer !... Je la vois encore traverser toute l'église... J'entends encore le frôlement de sa robe de bure !... Sans doute une grande et sainte pensée l'occupait, car elle ne parut point s'apercevoir de la sensation profonde qu'excitait sa présence.

L'église, ma mère, tout disparut à mes yeux ; je ne vis plus qu'elle ! Je la suivis du regard aussi loin qu'il me fut possible. On sonna l'*Élévation ;* je ne l'entendis pas ; je restai immobile, la tête tournée vers la porte par laquelle elle était sortie... Enfin, ma mère, scandalisée, me toucha le bras, et machinalement je me remis à genoux... Je regardai mon livre d'heures, mais je n'y distinguais aucune lettre... Quand la messe fut terminée et que nous nous trouvâmes dans la rue, ma mère me reprocha vivement mon irrévérence ; je ne lui répondis que par cette exclamation : « Qu'elle est belle ! »

Le lendemain, nous retournâmes à la petite ville où ma mère avait sa résidence. J'étais venu différentes fois à Bruxelles, et jamais le mouvement et les plaisirs d'une grande ville ne m'avaient tenté ; mais cette fois, j'aurais donné je ne sais combien d'années de ma vie pour rester un jour de plus dans la capitale, pour la voir encore !... Ni l'absence, ni les études qui absorbaient tous mes instants ne pouvaient effacer son image de ma mémoire. Lorsque j'accom-

Digitized by Google

pagnais ma mère à n'importe quelle église de notre petite ville, mes yeux se portaient involontairement vers la porte de la sacristie... Le plus léger bruit me faisait tressaillir; je désirais et je craignais également de l'y voir apparaître. Lorsqu'on me désignait des femmes qui, chez nous, passaient pour belles, je souriais avec dédain, et je me demande encore comment j'ai pu vivre éloigné de Bruxelles pendant ces trois années.

Durant ce long espace de temps, ma mère n'y alla pas une fois... Elle souffrait de la cruelle maladie qui l'a mise au tombeau. Malgré mon vif désir de revoir la sœur noire, je ne pus me résoudre à la quitter tout un jour. D'ailleurs, la qualité de religieuse qu'avait l'objet de ma passion devait, selon mes idées d'alors, la rendre sacrée aux yeux de tous. J'étais persuadé que nul homme n'oserait lui adresser ses hommages, et s'en trouvât-il d'assez téméraire pour oser élever ses regards sur l'*épouse du Seigneur*, jamais, selon moi, la sœur n'aurait pu partager ce crime. Car j'étais prêt à me considérer comme sacrilége, moi dont les désirs n'allaient pas plus loin que la contemplation.

Trois années après l'événement des Riches-Claires, un de mes amis, Gustave D**, se maria. A cette époque, les voyages de noce, surtout en province, n'étaient pas, comme aujourd'hui, une espèce de fuite à deux. Ordinairement, il se bornait à une tournée dans la famille, ou à un séjour plus ou moins prolongé dans quelque lieu agréable. Une bande joyeuse d'amis et de parents suivait les nouveaux époux, et cette première excursion était une continuation des réjouissances et des fêtes de la noce. Gustave se rendait à Paris, toute la jeunesse de sa famille et plusieurs amis devaient l'accompagner jusqu'à Bruxelles. Ma mère se trouvant, depuis quelque temps, dans un état relativement satisfaisant, j'acceptai l'invitation de Gustave et je partis avec les jeunes époux.

Nous arrivâmes dans la capitale, un dimanche, après midi. Le temps était superbe. Les dames nous laissèrent à peine le loisir de dîner; elles firent toilette, et toute la société se rendit à l'Allée-Verte. Gustave me nomma le cavalier de la sœur cadette de sa femme, jeune personne fort jolie. Mais, tout à l'espérance de revoir ma sœur noire, je fus plus qu'indifférent à cette attention.

Il y avait beaucoup de monde à l'Allée-Verte. Nos dames, en véritables provinciales, étaient enchantées de ces brillants équipages et de ces toilettes élégantes. Moi, je soupirais après le lendemain, afin d'être libre et de retourner aux Riches-Claires. Tout à coup, un mouvement extraordinaire se fit dans la foule : toutes les têtes se tournèrent vers un phaëton attelé de deux magnifiques chevaux gris.

Digitized by Google

« C'est sans doute le roi ou le prince d'Orange, s'écrièrent plusieurs de nos dames, en suivant le mouvement de la foule, et en nous entraînant, pour mieux voir, vers le bord du fossé, qui sépare l'allée des piétons de celle des voitures.

— Non! non! répondirent plusieurs jeunes gens qui avaient entendu l'exclamation ; c'est le comte et la comtesse de ***. »

Pendant ce temps, le phaëton s'était avancé. Un jeune homme d'une figure assez distinguée, en uniforme de colonel et portant les insignes de la légion d'honneur, l'occupait et conduisait lui-même ; à côté de lui se trouvait une jeune femme, vêtue de blanc.... A quelque distance de nous, elle leva l'épais voile de dentelle qui couvrait son visage... Un cri m'échappa ! Je m'approchai vivement des jeunes gens qui avaient prononcé le nom de la comtesse de ***.

« Est-ce là la comtesse de ***? » m'écriai-je ; et mon doigt désignait la jeune femme.

L'un des jeunes gens répondit affirmativement.

« Et depuis quand est-elle comtesse? repris-je plus vivement encore.

— Depuis six mois, je pense, car elle n'a voulu épouser le comte qu'après la mort et le deuil de la vieille comtesse.

— Mais avant.... avant cela.... qu'était-elle?

— Sœur noire! »

Mon trouble, mon agitation, mes questions commençaient à exciter la curiosité et à attirer un cercle autour de moi.

— Veux-tu te donner en spectacle? s'écria Gustave, qui nous avait rejoints.... Il me prit sous le bras et me fit, pour ainsi dire, avancer malgré moi.

Les dames de notre société, également intriguées, ne cessaient de m'interroger sur les causes de ma profonde émotion, sur mes relations avec la jeune et belle dame, etc. La contrariété que je ressentis de leurs questions et de leurs railleries, me fit rentrer en moi-même. Je compris que mon rôle devenait ridicule. Je m'efforçai de vaincre ma souffrance et j'essayai même de plaisanter sur ce que ces dames appelaient *mon aventure*.

Gustave avait retenu des places au théâtre. Ne trouvant aucun motif raisonnable pour m'en dispenser, je dus suivre mes compagnons de voyage ; mais il me serait impossible de décrire le supplice que j'endurai, dans cette salle resplendissante de lumière et de flammes. Tantôt un morne désespoir s'emparait de mon âme. Je voulais m'élancer hors de ce gouffre et m'aller casser la tête contre le premier angle de mur qui se trouverait sur mon passage. Tantôt une gaieté, plus affreuse, plus poignante encore, me tortu-

Digitized by Google

rait. Par moments, le sol semblait se dérober sous moi, et par moments, au contraire, les objets qui m'environnaient paraissaient tourbillonner. Puis, je jetais autour de moi des regards avides et égarés. J'essayais de découvrir parmi toutes ces femmes la comtesse. Un impérieux désir de vengeance venait m'animer. J'aurais voulu lui reprocher son crime ; lui dire, en présence de cette foule, enthousiaste de sa beauté, que moi je la méprisais. Je voulais la punir d'avoir trahi un amour — qu'elle ignorait! Que n'aurais-je pas donné pour rencontrer le comte de ***, pour l'insulter, pour éteindre ma haine et mes souffrances dans son sang? Il me semblait que c'eût été du bonheur que de jeter le cadavre de mon rival heureux, dans les bras de la religieuse infidèle... Pendant trois années, elle avait occupé mon cœur et ma pensée! Pendant trois années, son image m'avait suivi partout, mais comme celle d'une divinité à laquelle on n'ose rien demander..., et qui comble tous nos vœux, en nous permettant de l'adorer!...

Élevé par une mère pieuse et tendre, mon premier amour avait pris une teinte mystique. Je savais que ma sœur noire ne m'aimait pas ; mais j'étais fermement convaincu aussi qu'elle n'aimait et n'aimerait jamais aucun homme. Dieu seul me paraissait digne de son amour. Et cette confiance avait donné un calme et une gravité étrange au sentiment que j'éprouvais. Je la mettais au-dessus de toutes les femmes ; jamais je ne l'avais confondue avec aucune autre. Et maintenant, je la retrouvais dans les bras d'un simple mortel! Moi aussi j'aurais pu aspirer à ce bonheur suprême! Il n'est pas de mots pour exprimer l'amertume et les regrets que cette pensée faisait naître dans mon âme.

Enfin, l'interminable spectacle finit ; mais il fallut encore souper, causer, et minuit avait sonné depuis longtemps avant qu'il me fut permis de rentrer dans mon appartement. Le condamné n'attend pas plus impatiemment l'arrêt qui doit lui annoncer sa grâce que moi cet instant désiré *d'être seul!* Quand je fus seul, je me laissai tomber sur un siége. Tant d'émotion avait fatigué mon corps comme mon esprit. Je ne souffrais plus, ou du moins je ne sentais plus ma souffrance ; j'étais comme sous le poids d'un rêve affreux qui ne vous laisse plus même espérer ou désirer le réveil. Un déluge de larmes vint enfin soulager ma poitrine oppressée et me rendre à la vie. Je retrouvai la conscience de ma position et je me demandai si ce n'était pas une insigne folie de pleurer comme un enfant parce qu'une sœur noire de Bruxelles n'avait pas su qu'il existait un jeune homme qui l'aimait, parce qu'elle avait trahi ses vœux et épousé un comte?

Digitized by Google

« Un comte! m'écriai-je avec ironie, oh! c'est la fortune sans doute ou la noblesse qui l'aura séduite... Que je l'avais mal jugée! Je la croyais digne de Dieu, et elle s'est elle-même donnée à un noble, c'est-à-dire à un homme dont tout le mérite consiste peut-être à *être né!* Elle a oublié ses devoirs, ses serments pour un peu d'or, comme la femme la plus vulgaire! »

J'essayai de la mépriser, mais son beau visage m'apparaissait, et je me disais, le front courbé par le repentir et la honte :

— « Non! non! ces lignes harmonieuses, ces traits où tout est grâce et suavité, cette enveloppe si belle où la nature et Dieu paraissent avoir rassemblé toutes les perfections, cet ensemble admirable ne peut cacher une âme vile et intéressée! Non! c'est l'amour, l'amour seul qu'elle a cherché!

Puis, il me parut qu'en la voyant à l'Allée-Verte, on pouvait remarquer dans sa physionomie quelque chose de mélancolique.

— Qui sait, me dis-je alors, qui sait si elle ne s'est pas trompée? Qui sait si ce comte est capable d'apprécier son sacrifice? Qui sait si déjà elle ne regrette pas son voile et sa robe noire? »

Et je trouvais une espèce de joie à la savoir malheureuse. Mais bientôt l'amour et la pitié rentrèrent dans mon cœur!... et j'aurais voulu donner ma vie pour assurer sa félicité!

Je restai toute la nuit en proie à ces sentiments contraires, tantôt me promenant à grands pas dans ma chambre, tantôt assis devant ma table, la tête appuyée sur mes deux bras.

Enfin, comme on s'arrête le plus facilement à ce qui s'accorde le mieux avec nos désirs, je finis par me persuader que le comte de *** n'aimait pas ma sœur noire, comme elle avait espéré d'être aimée. Je me flattai que mes soins, mon amour lui feraient oublier son mari, que j'apaiserais ses remords et lui rendrais le calme et le bonheur... En conséquence, je résolus de rester à Bruxelles et de laisser Gustave continuer, sans moi, son voyage de Paris. Mille projets s'offrirent à la fois à mon imagination, mais aucun ne me satisfaisant complétement, je résolus d'agir selon les circonstances. La seule chose qui restât arrêtée dans mon esprit fut la résolution de m'informer, dès le lendemain, de la demeure de la comtesse, et de me procurer le plus de renseignements possibles sur ses habitudes et sur celles des gens qui l'entouraient. Cette conclusion bien arrêtée, je retrouvai un peu de calme et je me laissai aller à ce sommeil réparateur qui rarement fait défaut à la jeunesse.

Vers les six heures du matin, je fus réveillé en sursaut. Gustave était debout, devant moi, une lettre à la main.

— « Mon ami, me dit-il d'une voix légèrement altérée, je viens

Digitized by Google

de recevoir une lettre de ta mère : elle désire te revoir auprès d'elle le plus tôt possible... et sachant que ses désirs sont des ordres pour toi, j'ai fait chercher...

— Quoi?... interrompis-je vivement.

— Des chevaux de poste, reprit Gustave, en cherchant vainement à me cacher son trouble.

— C'est inutile, repris-je d'un ton ferme et décidé, je ne partirai pas. Ma mère m'a accordé trois semaines d'absence; je l'ai quittée il n'y a que deux jours... D'ailleurs, si ma présence vous est désagréable, elle ne vous pèsera pas longtemps, car je n'irai point à Paris, mais pourtant je ne rentrerai à L*** que dans trois semaines. »

Gustave, qui savait combien j'étais attaché à ma mère, ne comprenait rien à mon refus de partir. Il m'engagea par les raisons les plus pressantes à obtempérer au désir de ma mère; je restai inébranlable, car j'étais persuadé que Gustave avait découvert mon amour, et qu'il voulait me mettre dans l'impossibilité de faire quelque extravagance. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, Gustave parut faire un grand effort sur lui-même :

— « Eh bien, dit-il, puisque tout est inutile, il ne me reste qu'à te remettre la lettre... » Et il me tendit le papier qu'il avait à la main.

C'était une lettre de ma tante; elle annonçait à Gustave que ma mère venait d'éprouver une rechute, et qu'elle était à l'agonie. Ma tante laissait à l'amitié de Gustave le soin de m'apprendre la terrible nouvelle; elle me suppliait de revenir au plus vite, afin que je puisse recueillir au moins le dernier soupir de ma mère... C'était bien l'écriture de ma tante, et pourtant je doutais encore.

— « Un exprès a apporté cette lettre, me dit Gustave.

— Et quel est cet exprès; est-ce un homme de L*** ?

— Eh bon Dieu ! d'où veux-tu qu'il soit? répliqua Gustave, complétement démonté par mon indifférence et mes objections. »

Gustave fit monter le messager; c'était un ouvrier que je connaissais dès l'enfance. Il me confirma les mauvaises nouvelles, y ajoutant même quelques détails.

— « Alors, il faut partir ! dis-je tristement. »

Gustave m'aida à m'habiller et à rassembler mes effets... J'étais trop consterné pour faire attention aux marques d'amitié de Gustave. Et pourtant, sans ses instances, sans la chaise de poste préparée, je serais resté peut-être à Bruxelles... Je dois à cet ami d'avoir conservé ma mère pendant deux années... Mais qui sait si, en restant à Bruxelles, je ne sauvais pas mon amour.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, je montai en voiture accompagné de Jean. Le grand air, la fraîcheur du matin me firent peu à peu sortir de l'abattement où m'avait jeté ce brusque départ; les idées commencèrent à s'éclaircir dans mon cerveau et je commençai à comprendre nettement la situation de ma mère. Mon inquiétude augmentait à mesure que nous approchions de L***. Je ne cessais d'interroger Jean, de presser le postillon. Un remords affreux pesait sur mon âme : j'avais un instant oublié ma mère, ma bonne et tendre mère, pour une femme à laquelle je n'avais jamais parlé et que j'avais à peine entrevue deux fois!... J'avais une crainte horrible de ne plus trouver ma mère en vie... de ne pouvoir lui demander pardon de ce moment d'abandon...

En me voyant descendre de voiture, la vieille Marguerite, notre servante, ne put retenir un cri de joie; elle me prit les mains avec affection et s'écria, heureuse du bonheur de sa chère maîtresse :

— « Ah! monsieur! Madame vous verra donc encore une fois! »

J'écartai Marguerite et je m'élançai vers la chambre de ma mère; j'ouvris vivement la porte... mais je restai interdit... mon cœur cessa de battre... Une sœur noire était auprès du lit, le dos tourné vers la porte...

— « Si c'était elle!... » Cette pensée, rapide comme l'éclair, vint arrêter le sang dans mes veines et me clouer immobile, pétrifié, à la place où je me trouvais.

La religieuse se retourna... Un sourire amer passa sur mes lèvres, ma main se porta involontairement à mon front, comme pour en éloigner un souvenir cruel. Je m'approchai du lit. Ma mère était si pâle, sa bouche était si décolorée, que je la crus morte!... Je tombai à genoux, et, saisissant, dans un accès de désespoir, une de ses mains froides, je la couvris de baisers.

— « Ma mère! ma mère! m'écriai-je, entends-moi, parle-moi encore une fois! »

A l'appel de cette voix si chère et si connue, ma mère parut sortir de la léthargie dans laquelle elle était plongée depuis la veille. Elle murmura quelques mots inintelligibles, ouvrit ses grands yeux bleus, et essaya de sourire... Elle m'avait entendu et reconnu!

Les médecins essayaient en vain, depuis vingt-quatre heures, d'arracher ma pauvre mère au sommeil de mort qui l'accablait; ma présence, ma voix avaient eu sur elle plus de puissance que toutes les ressources de l'art... Son fils venait de la rappeler à la vie... Le docteur, averti, ordonna, après l'avoir examinée, de la laisser reposer... Je ne lui parlai plus, mais je restai auprès d'elle, en tenant constamment sa main dans les miennes... Quelques heures plus

Digitized by Google

tard, elle s'éveilla de nouveau; ma vue parut la ranimer entièrement.

— « Mon enfant, dit-elle d'une voix faible, ne me quitte plus; je suis beaucoup mieux quand tu es là.

— Ma mère! ma mère chérie, lui répondis-je avec chaleur, pardonne-moi! Je ne veux plus aimer que toi! Je veux te dévouer toute ma vie pour racheter un moment d'abandon! »

A force d'art et de soins, nous parvînmes à conserver encore, pendant deux années, le souffle de vie qui animait ma mère. Jamais je ne lui parlai de ma sœur noire, dont cependant le souvenir me poursuivait sans cesse.

Un soir d'été, j'avais roulé le grand fauteuil de ma mère au dehors de la maison, sur un petit perron qui se trouvait devant la porte à double battant de notre salle à manger. De là on découvrait la campagne, au-dessus des murs de notre jardin; le soleil dorait de ses derniers rayons la vieille abbaye de L***, l'alouette chantait gaiement, aucun vent n'agitait le feuillage, tout était calme autour de nous. Ma pauvre mère jouissait avec ravissement du magnifique aspect de la nature, à cette heure solennelle où, avant de se dérober à nos regards sous le voile de la nuit, elle semble étaler toutes ses splendeurs, afin de laisser dans l'âme un souvenir plus profond de sa beauté.

— « Ah! mon fils, me dit ma mère, en élevant ses mains jointes vers le ciel, que Dieu soit béni et loué de m'avoir accordé la grâce de pouvoir admirer si souvent sa grandeur et sa bonté, dans le spectacle que nous avons devant les yeux!

— Chère mère, répondis-je, j'espère que Dieu t'accordera encore de longs étés et de nombreux beaux soirs à contempler.

— Les desseins de la Providence me sont inconnus, mon fils, mais si Dieu veut me retirer à lui, je suis prête à quitter ce monde, en le remerciant des joies qu'il a voulu m'y accorder. Toutes les mères n'obtiennent pas ici-bas le bonheur, qui m'a été donné, d'élever un fils et de vivre avec lui jusqu'à sa vingtième année! Si je pouvais exprimer un regret, ce serait celui de n'avoir pu diriger ce fils bien-aimé dans le choix d'une compagne. Ah! cher enfant, ne prends jamais pour épouse qu'une femme dont les sentiments religieux servent de gage à ta confiance en elle! N'oublie jamais qu'un cœur insensible aux bienfaits de l'Être suprême ne saurait être touché par le dévouement et l'amour d'un homme!... Quel appui, quelle sécurité t'offrirait une âme infidèle ou indifférente à sa foi religieuse, à ses devoirs envers Dieu? L'amour qui pourrait te rendre heureux, toi, mon fils, doit avoir pour base solide la

Digitized by Google

vertu et la justice. Celle qui trahit son Dieu restera-t-elle fidèle à son époux, et ne finira-t-elle pas, de chute en chute, par tomber dans le dernier degré de la honte et de l'abjection?...

— Oh! ma mère! ma mère! m'écriai-je tout à coup, ne la condamnez pas sans l'entendre!... »

Ma mère me regarda avec étonnement. Les paroles qu'elle venait de prononcer m'avaient paru adressées à la sœur noire, et je n'avais pu m'empêcher de prendre sa défense.

— Oui! oui! continuai-je avec feu, on peut se trouver dans des circonstances où, pour éviter de plus grands maux, on doit méconnaître des serments faits de bonne foi.

— Des serments faits à Dieu, interrompit vivement ma mère, jamais! jamais! mon fils, et sous aucun prétexte! Crois-tu donc qu'il puisse exister un mal plus grand, plus horrible que le sacrilége?...

— Mais, ma mère, on ne peut savoir...

— Il n'est rien, mon fils, qui puisse excuser une pareille conduite, et ce crime est tellement offensant pour la justice divine, qu'il est puni même en ce monde. Un prêtre qui forfait à son saint ministère, une religieuse qui trahit ses vœux, expient toujours leur crime soit par des malheurs, soit par des remords.

Pendant que ma mère prononçait ces dernières paroles, j'étendis les mains devant elle comme pour empêcher que l'anathème exprimé ne pût atteindre la sœur noire... J'étais pâle d'effroi... L'arrivée de ma tante vint mettre fin à cette scène. Toutefois, ma mère s'empressa de lui dire qu'elle venait d'apprendre avec la plus vive douleur que je prenais la défense des apostats!...

— Ah! s'écria-t-elle, en pleurant, je crains qu'après ma mort mon enfant n'oublie les leçons de sa mère, et ne suive le chemin du siècle!

— Ma mère, je vous jure, répondis-je, attendri par ses larmes, je vous jure de rester toute ma vie attaché à la religion que vous m'avez enseignée!

— Promets-moi encore, et alors je mourrai tranquille, de ne jamais épouser ni une juive, ni une religieuse ayant fait des vœux; car, tu le sais, maintenant les sœurs de charité ne s'engagent plus que pour cinq ans, et il en est d'assez abandonnées de Dieu pour quitter le titre auguste d'épouse du Christ et pour reprendre les chaînes et les vanités du monde...

J'hésitais.

« Ah! malheureux, s'écria ma mère avec désespoir, serait-il déjà trop tard?

Digitized by Google

— Non ! non ! interrompis-je vivement, en voyant les traits décomposés de ma pauvre mère, non ! non ! je n'aime que vous !...

— Eh bien ! donc, promets-moi de ne jamais épouser de religieuse parjure, et d'éviter avec soin la société des apostats ! »

Je promis ce que demandait ma mère, et à part moi je me dis : Sans trahir mon serment, je puis encore l'aimer.

Ma pauvre mère fut contente de mon engagement, et elle me le fit répéter avant de mourir. Je la perdis quelques jours après, et je ne compris ce qu'elle était pour moi et la place qu'elle occupait dans ma vie, que lorsque je fus entièrement privé de sa présence et de son amour. Les soins qu'exigeait sa santé occupaient tous mes instants ; sauf ma fatale passion, toutes mes pensées lui étaient connues ; j'étais si heureux auprès d'elle, que sa société avait plus d'attraits pour moi que celle des jeunes gens de mon âge, et je tenais d'elle un peu de mélancolie et une sensibilité, peut être trop vive pour un homme. Sa mort me laissa un vide affreux. Que n'aurais-je pas donné pour avoir une sœur, un autre être aimé, élevé par ma mère, sentant et comprenant comme elle m'avait appris à sentir et à comprendre !

Alors, le souvenir de la comtesse revenait plus vivement à ma pensée. « Si elle eût encore été sœur noire, me disais-je quelquefois, j'aurais été lui demander des consolations ; son ministère alors n'était-il pas de soulager les misères de cette vie ? Dieu sait si maintenant elle ne souffre pas autant que moi !... » Et les prophéties et l'anathème de ma mère me revenaient à l'esprit. Vingt fois je fus prêt à partir pour Bruxelles, et vingt fois la promesse faite à ma mère expirante eut le pouvoir de me retenir.

Enfin, des affaires de la succession de ma mère exigèrent impérieusement ma présence à Bruxelles. Je partis, mais je ne pourrais dire si ce fut avec plaisir ou avec peine. La mort de ma mère était encore si récente, son souvenir remplissait encore presqu'entièrement mon cœur, ses dernières paroles vibraient encore dans mon oreille !... Deux années s'étaient écoulées depuis la rencontre de l'Allée-Verte. Qu'était devenue ma sœur noire ? Une femme à la mode peut-être. J'aurais donné autrefois plusieurs années de ma jeune existence pour une journée passée à Bruxelles ; maintenant, je craignais d'y arriver ; je craignais de perdre la dernière illusion qui me restât. Mon cœur battait sous son enveloppe, quand j'entrai dans la ville, et je crois que, si je ne m'étais pas trouvé dans une voiture publique, j'aurais donné au cocher l'ordre de rebrousser chemin.

Je tâchai, néanmoins, de contenir ma violente émotion, en me

Digitized by Google

promettant à moi-même de rester dans la capitale le moins de temps possible et surtout d'éviter les lieux où j'avais rencontré la belle religieuse.

Je descendis à l'hôtel où j'avais logé avec Gustave et je sortis à l'instant pour me rendre chez mon notaire. Mais une force invincible m'entraîna vers les *Riches-Claires*. Le jour touchait à son déclin; l'église était ouverte, j'y entrai... La nef, le chœur étaient tendus de noir, des écussons surmontés d'une couronne de comte se détachaient de tous côtés sur les draperies funèbres. Un magnifique catafalque occupait le centre de l'église. Je cherchai la porte de la sacristie où j'avais la première fois aperçu la sœur noire; mais, malgré moi, mes regards se trouvèrent arrêtés par le catafalque, et il me sembla que le long drap noir qui le couvrait se soulevait doucement, et que, de dessous ses grands plis, je voyais peu à peu apparaître la figure de la jeune femme : elle fixait sur moi des yeux pleins de tristesse et de reproche. Des gouttes de sueur froide perlèrent sur mon front, mes genoux fléchirent, je n'eus plus la force d'avancer, ni de reculer.

Deux femmes du peuple sortant de l'église me heurtèrent, et cette secousse me tira de l'espèce de stupeur dans laquelle m'avait jeté cette singulière vision. Je suivis ces femmes, par un mouvement instinctif que je ne puis mieux comparer qu'à celui d'un enfant, effrayé d'être seul, qui s'élance par la première issue ouverte, afin de fuir les fantômes créés par son imagination. Si on m'avait demandé pourquoi je suivais ces femmes et où j'allais, il m'eût été impossible de répondre; j'entendis leur conversation sans le vouloir, sans le désirer.

— « Avez vous été au service ce matin? disait l'une d'elles.

— Non, répondit l'autre, c'est pour cela que je suis venue, cet après-midi, voir la décoration de l'église et prier un peu pour cette pauvre dame. Le comte y était-il ce matin?

— Sans doute ; il avait l'air très-affecté.

— Affecté, j'aime bien cela, l'hypocrite! Après avoir fait mourir sa femme de chagrin, venir pleurer à son enterrement!

— Il ne faut pas toujours croire les propos.

— Tout ce que je sais, c'est qu'il avait des maîtresses, après comme avant son mariage, et cela n'est certainement pas ce qu'il faut pour rendre une femme heureuse.

— Mais aussi, reprit l'autre, pourquoi s'obstiner à demeurer dans un vieux château? Je vous demande un peu le plaisir qu'un jeune homme peut trouver à la campagne... Si elle aimait si peu le bruit et le monde, elle aurait dû rester sœur noire. »

Digitized by Google

Je n'entendis pas le reste... Je venais d'acquérir la preuve que ma sœur noire s'était trompée. Je m'expliquai alors la pâleur de son visage, l'air de souffrance que j'avais cru remarquer sur ses traits, lorsque je la vis à l'Allée-Verte.

—Ah ! que l'infortunée a dû souffrir, pensais-je en marchant dans la rue, comme un homme ivre. Au lieu d'une âme capable de comprendre son sacrifice et la force de son amour, elle n'a donc trouvé qu'un cœur gâté par les faciles conquêtes, et dont la passion s'est éteinte dès qu'elle fut satisfaite !

Je ne pus empêcher les larmes d'inonder mon visage.

— Pauvre religieuse parjure ! Dieu doit t'avoir pardonnée, car tes souffrances ont dû égaler ta faute !

Je rentrai à l'hôtel pour reprendre mes effets et je quittai Bruxelles sur l'heure. Je n'y suis plus rentré qu'en 1830 avec les volontaires de L**.

MARIE SWEERTZ (feue LOUISE BOVIE).

Digitized by Google

RESTAURATION DE LA SALLE DES ÉCHEVINS

A YPRES.

Quand on a examiné quelque temps, à Ypres, le vaste monument de la Halle aux Draps, dont une partie réservée servait d'hôtel communal, quand on a suivi du regard dans le ciel son imposant beffroi, sorte de donjon militaire qui effile hardiment sa toiture, admiré l'immense façade, où une légion de fenêtres s'empourprent au soleil couchant, où de nombreuses statues rappellent l'histoire de la cité, on pense trouver à l'intérieur une ample salle de réunion pour les magistrats populaires. Son étendue semble devoir correspondre aux majestueuses proportions de l'édifice. On est donc surpris en voyant une pièce de dimensions restreintes, qui ne prend pas jour sur la grande place, mais sur une cour humide et sombre. Par le plus éclatant soleil, l'énorme vitrage déployé à l'ouest et formant toute une paroi, laisse filtrer sous la voûte gothique une lumière insuffisante. L'ombre de la haute flèche augmente encore cette obscurité mélancolique. Elle remet en mémoire les salles à demi ténébreuses, dans lesquelles Rembrandt faisait méditer de graves philosophes, aux cheveux blanchis par l'âge et par l'étude. Comme eux, on s'isolerait avec joie d'un monde plein de tristesse, d'amertume et de sanglantes désolations, pour chercher, pour approfondir les vérités imparfaitement connues, qui empêcheront à l'avenir les perpétuels retours de l'humanité vers la barbarie.

La musique même du carillon, modulée de quart-d'heure en quart-d'heure au sommet du beffroi, ne troublerait point ces nobles réflexions. Harmonieuse voix des anciens jours, elle parle aussi de luttes terribles, de luttes envieuses, dans lesquelles a péri la fortune de la cité. Une seule guerre a paralysé son industrie, mutilé son commerce, détruit son opulence. Et jamais, depuis lors, elle n'a

Digitized by Google

recouvré les biens qu'elle avait perdus, jamais elle n'a repris son activité d'autrefois. Ses rues désertes, ses grandes places solitaires révèlent sa longue décadence, signalent au voyageur le plus distrait son irremédiable langueur. Que de précieux avis, que de sages leçons dans la poésie de ce morne silence, interrompu seulement les jours de marché ! Il y a cinq siècles bientôt, la discorde promena sur la ville son souffle de mort, et, stérilisée par cette haleine pestilentielle, la ruche humaine a éteint son murmure. Ses cloches semblent tinter un glas funèbre, et les vents de l'été, comme les bises de l'hiver, gémissent autour des vieux pignons, tourbillonnent avec des accents plaintifs au milieu des carrefours.

Jusqu'en ces derniers temps, le vaste édifice communal partageait le sort et l'abandon de la cité. On ne lui a point rendu la vie, on n'a point ramené dans ses salles désertes l'affluence des marchands, la foule pressée des acheteurs, les montagnes de drap et de futaine : les spacieuses galeries ne servent positivement à rien. Le soleil y éclaire de loin en loin quelques rares visiteurs ; l'hôte perfide des vieilles boiseries, l'insecte rongeur qu'on appelle *l'horloge de la mort*, y creuse, sans être interrompu, ses chemins à travers les poutres, avec ce bruit monotone qui lui a valu son nom. Les murailles poudreuses s'effrayent mutuellement de leur tristesse et de leur nudité. Mais si l'ensemble du monument produit, à l'intérieur, l'effet d'une ruine et offre partout un air de délabrement, la salle des échevins s'est rajeunie sous une influence patriotique. Elle aussi portait, il y a quelques années, la fatale empreinte des âges ; ses parois décrépies, ses voûtes lézardées, ses peintures presque invisibles ramenaient aux salutaires pensées du néant de toutes choses, signalaient une fois de plus la caducité rapide des œuvres humaines : les ambitieux, les conquérants sont des esprits faux, qui rêvent l'éternité de leur action passagère et de leurs créations fragiles. En 1863, on commença la restauration de la salle ; les travaux furent poussés activement en 1868 et 1869, si bien qu'on put inaugurer solennellement, le 8 août de la même année, la chambre historique.

Représentez-vous une pièce oblongue, couronnée d'une voûte ogivale en bois de chêne, que renforcent des nervures dorées. Vis-à-vis de la fenêtre, une grande paroi percée d'une rosace prend jour sur la galerie des drapiers ; en face, l'énorme vitrage, dont nous avons déjà dit un mot, laisse pénétrer dans la salle autant de lumière que le permet une cour étroite et silencieuse. Pourquoi les représentants de la commune avaient-ils choisi cet endroit écarté, afin d'y tenir leurs réunions ? Sans le moindre doute pour y pouvoir

Digitized by Google

délibérer tranquillement, loin des clameurs populaires, qui ne seraient venues que trop souvent les assaillir, comme une menace et un funèbre pronostic. Les industriels, les bourgeois du XIVe siècle n'avaient point les habitudes pacifiques, la prudence outrée des citadins de nos jours : leur indignation s'allumait comme un feu de branches et passait en quelques minutes de l'intention au fait. Les habitants d'Ypres le prouvèrent trop bien pendant l'année 1303 : Sept échevins, qu'on accusait de trahison, furent massacrés par le peuple. On reconnut presque aussitôt leur innocence et on leur fit de somptueuses obsèques, on leur éleva un magnifique tombeau, en signe de repentir. Le spacieux vitrage, qui occupe tout le pignon, depuis le lambris jusqu'à la voûte, est subdivisé en deux ogives que sépare un trumeau ; ce trumeau atteint le sommet de l'arc et porte à mi-chemin une gracieuse statue de la Vierge. De nombreux compartiments s'échelonnent sur la verrière et renferment les écussons des ghildes ou corporations industrielles. Dans le haut brillent les armoiries des quatre jurandes armées, puis celles des notables, des tisserands et des tondeurs, des foulons et des fabricants de serge : elles étaient les plus puissantes de la ville. Au-dessous se dessinent les blasons des petits métiers, qui formaient le 6e collége des grandes assemblées communales. On reconnaît à leurs insignes les diverses professions : les couvreurs, les menuisiers, les maçons, les boulangers ; voilà les outils des barbiers, des brasseurs, des charpentiers, des scieurs de long et autres ouvriers des moindres ghildes, en tout trente-cinq blasons. A certaines époques solennelles, les doyens des maîtrises se réunissaient dans la salle échevinale et prenaient part aux délibérations du magistrat. C'était quatre-vingt-quatre industriels, gens de pratique, gens d'expérience, que l'on convoquait pour examiner les plus graves questions avec le collége échevinal, dans les jours de péril et d'inquiétude. Sur ces honnêtes bourgeois, sur ces dignes artisans planait le génie moderne, le génie du travail, de l'indépendance, de la paix et de la fraternité. Quand la guerre menaçait leur ville, quand l'arbitraire menaçait leurs droits, ils savaient combattre et mourir pour leurs franchises, mais dédaignaient l'inutile homme d'armes, tenaient en mépris les barons sanguinaires.

Une inscription flamande avertit le spectateur que ce vitrail a été exécuté aux frais de M. Alphonse Vandenpeereboom, ancien ministre de l'Intérieur, un de ces politiques au cœur généreux, qui aiment leur pays d'un sincère amour, lorsque tant d'autres ne manifestent leur patriotisme que par d'interminables fanfaronnades. Dans toutes les contrées du monde, quand les nations parlent

Digitized by Google

d'elles-mêmes, on se croirait en pleine Gascogne. M. Vandenpeereboom ne tient qu'aux faits, estime peu les discours des rhéteurs, et agit en homme d'Etat, quand les circonstances lui permettent de réaliser ses plans judicieux.

Si la grande fenêtre, aux douces lueurs amorties, frappe d'abord les regards, l'attention se porte bientôt sur les riches ornements de la salle. Une magnifique cheminée en pierre de Caen et en bois de chêne pavoise la muraille du sud. Au milieu du manteau sourit la patronne de la ville, Notre-Dame de Thuyne, vierge gracieuse qui porte dans ses bras le rédempteur du monde antique, devenu par la corruption de l'Église l'oppresseur du monde moderne. Deux autres statues en pied, figurant saint Georges et saint Sébastien, protecteurs des principales corporations armées, se dressent à droite et à gauche de la Nazaréenne. Le martyr percé de flèches a une heureuse et noble attitude : sa mélancolie semble protester contre cette fureur d'opposition réactionnaire qui ensanglante l'histoire du genre humain; des flèches ou des balles, voilà toujours ses meilleurs arguments. Ennemie acharnée de toute vie nouvelle, de la science, de la raison, de la jeunesse et du printemps, la sombre furie, emblème de la mort qu'elle porte en elle, compte perpétuellement sur la violence et frappe du pied la terre pour appeler à son secours la destruction. Au-dessous de la Vierge, sur des consoles, deux personnages assis représentent les doyens qui gouvernaient les plus opulentes maîtrises, celles des tisserands et des foulons, braves industriels préoccupés uniquement de vêtir les hommes, charitable sollicitude qui aurait dû les faire canoniser. Puisque saint Martin porte la couronne des élus pour avoir donné à un pauvre la moitié de son manteau, on aurait bien pu, en conscience, béatifier un peu les honnêtes travailleurs qui nous fournissent des manteaux complets.

Entre les lambris et la naissance des voûtes, un espace libre s'offrait à la peinture comme une tentation. Deux artistes anversois, MM. Guffens et Sweerts, y ont déployé des scènes historiques. Les annales de la ville en ont fourni les sujets, cela va sans dire. La plus importante couvre, dans toute sa longueur, la paroi du nord; elle a pour motif la joyeuse entrée de Philippe le Hardi dans la ville d'Ypres, le 23 avril 1384, avec sa femme, Marguerite de Male, dernier rejeton d'une famille qui allait s'éteindre. Comme elle apportait en dot l'héritage du comté de Flandre, on l'avait proposée au roi de France, Charles V; mais elle était d'une repoussante laideur, et le prince maladif ne s'était pas senti le courage de la prendre pour compagne; il avait exhorté son frère, l'audacieux champion, l'homme

Digitized by Google

de guerre intrépide, à tenter cette dangereuse aventure, à braver le déplaisir de contempler toute sa vie une face peu avenante. A seize ans, sur le champ de bataille de Poitiers, Philippe le Hardi avait défendu vaillamment son père contre les Anglais; pouvait-il maintenant reculer devant une simple femme? Que deviendrait son surnom? Serait il encore Philippe le Hardi? Le jeune duc hésita un peu, mais enfin, pour ne pas ternir sa gloire, conduisit à l'autel Marguerite. Nous voyons donc le couple féodal, suivi d'un cortége nombreux, qui se présente aux portes d'Ypres; les magistrats, le clergé, les chefs des milices urbaines passent, sur un pont-levis, le fossé de la ville, pour en offrir les clefs à leur seigneur. Les bastions, les tours, les flèches et les pignons de la cité montent derrière eux dans un ciel pur, où flottent seulement quelques nuages. Les deux époux, vêtus d'habits magnifiques, guident des chevaux splendidement caparaçonnés; M. Guffens, ignorant sans doute qu'on possède leurs portraits en pierre, de grandeur naturelle, a donné au prince et à la princesse des types de fantaisie. Les statues ornent, à Dijon, le portail de l'ancienne Chartreuse. Ces œuvres, d'une perfection étonnante, d'une précocité inouïe, d'un réalisme admirable, déconcertent le voyageur; il les croit taillées à la fin du xve ou au début du xvie siècle, et demeure stupéfait quand on lui apprend qu'elles datent du xive. Sa surprise augmente, lorsqu'on lui dit le nom de l'auteur, Claes Sluter, le plus inconnu des artistes. Mais si les personnages de M. Guffens manquent d'exactitude historique, ils ont de plus beaux traits, une meilleure mine et une plus noble tournure que les souverains dont ils sont les images fictives; la duchesse est une jolie femme, le duc un élégant cavalier. La suivante de Marguerite, à cheval comme sa maîtresse, tenterait plus d'un amateur. Tous les seigneurs qui forment le cortége montent de fiers destriers. Les manants, les écoliers, les prêtres, les jeunes filles, les vieilles femmes, pressés au bord du chemin, admirent leurs pompeux costumes et leur facile maintien. On est heureux de vivre, ma foi, pour contempler de si beaux spectacles!

A droite et à gauche de la cheminée se déroulent deux autres sujets, un peu trop calmes peut-être pour la peinture, mais très-intéressants pour l'histoire morale de la Belgique. Voici d'abord l'inspection d'une école publique, par les échevins, au xiiie siècle. Dès cette époque lointaine, un accord fut conclu, à Ypres, entre les magistrats municipaux et l'abbé de Saint Martin, pour établir dans la ville la liberté de l'enseignement. Au-dessous de la peinture se trouve écrite la clause principale de la convention : « Chaque citoyen pourra faire instruire ses enfants dans sa maison et ouvrir une école

Digitized by Google

primaire, sans l'autorisation du conseil municipal ou du chapitre de Saint-Martin. » Liberté civile, liberté religieuse d'enseignement au XIIIe siècle ! La lumière de la raison, le sentiment de l'indépendance et de la dignité humaine éclairaient donc ces vieilles communes de Flandre, pendant que l'Europe entière dormait dans la nuit de la servitude et croupissait dans les miasmes de l'ignorance !

Stimulé par le sujet, on regarde avec une attention curieuse et bienveillante la paisible scène. Ces dignes bourgeois, vêtus d'une longue robe et coiffés d'un chaperon, les uns assis, les autres debout, ce sont les représentants de la commune, qui visitent une des trois écoles publiques fondées le 6 novembre 1253. L'instituteur laïque donne des explications aux magistrats municipaux, et l'instituteur ecclésiastique règle la marche des enfants, l'ordre dans lequel ils se présentent aux échevins. Ce n'est pas sans plaisir qu'on examine ces jeunes têtes, naïves et douces, qui forment un contraste heureux avec les graves physionomies des conseillers municipaux. Les élèves, tenant en main leurs livres de classe, composent divers groupes sur le pavé de la salle et dans une tribune. Agencés d'une manière simple et habile, les écoliers ingénus entraînent la pensée dans l'avenir, font rêver à l'existence qui s'ouvre pour eux pleine de promesses, brillante perspective que voileront bien des nuages et bien des ténèbres !

Trouver les éléments d'un tableau dans un incident aussi peu animé qu'une visite scolaire n'était pas chose facile. Bien plus difficile encore était de mettre en scène la promulgation d'une ordonnance sur les pauvres. Jamais motif moins avantageux n'a été proposé à un peintre, et beaucoup d'artistes, même peu timides, n'eussent point accepté la tâche. M. Sweerts a eu le courage de l'exécuter. En haut de la fresque, se trouve une inscription flamande, qui en explique le sujet : « Toutes les aumônes doivent être réunies dans une bourse commune, pour être ensuite distribuées aux pauvres, sous la direction des administrateurs. » Ce fut au mois de janvier 1530 qu'un délégué du conseil échevinal lut en public cet arrêté. Il montre dans quelle indigence était tombée une commune autrefois si riche et si populeuse que la ville et la banlieue renfermaient deux cent mille habitants. Avec la chute de son industrie, supprimée par les Gantois victorieux, la misère avait commencé ; une interdiction absolue ayant frappé de mort leur draperie naguère si florissante, la halle splendide qu'ils venaient de construire ne devait plus être qu'un ornement de la cité. Ses artisans laborieux, qui possédaient jadis le bien-être, qui goûtaient sans inquiétude les joies morales d'une famille prospère, tendaient maintenant la main.

Digitized by Google

Aussi, comme les malheureux se pressent, sur le tableau de M. Sweerts, autour de l'échevin qui leur annonce des secours, une distribution régulière d'aumônes ! Le vieillard appuyé sur un bâton, la vieille femme encapuchonnée, la jeune mère qui ne peut nourrir ses enfants, l'ouvrier sans travail, le malade en convalescence, le jeune garçon émacié par la faim, écoutent avidement le décret municipal. Le clergé, les ordres mendiants surtout, qui voulaient garder pour eux les charités publiques, en avaient contesté l'orthodoxie, et il avait fallu obtenir une décision de la Sorbonne pour le mettre à exécution. Le magistrat communal en donne lecture du haut d'une estrade que l'on avait dressée exprès devant la halle aux draps. Il tient à la main le diplôme venu de France. Derrière lui, sont rangés ses collègues, le docteur en Sorbonne qui avait apporté la sentence favorable, l'évêque de Thérouanne qui l'avait approuvée tout d'abord, le légat du Pape et quelques bourgeois de la ville. Des troupes, avec leurs drapeaux, donnent à la cérémonie un aspect solennel, et les pignons, les redans, les clochers, les tourelles de la cité déchue forment alentour un cadre pittoresque. L'auteur s'est habilement tiré d'une épreuve difficile.

Ces compositions, étant peintes à fresque, ont le ton mat que l'on cherche à obtenir maintenant sur la toile. La couleur se distingue par sa force et par une justesse irréprochable. Sans le secours de l'huile, les auteurs ont trouvé sur leur palette des nuances vigoureuses et même des demi-teintes délicates qui produisent le meilleur effet dans les pénombres. MM. Guffens et Sweerts ont tiré un excellent parti du procédé qu'ils employaient. Ces colorations énergiques et moëlleuses s'accordent parfaitement avec les teintes des boiseries et avec la faible lumière qui dort dans la salle. Des fresques pâles, où le blanc eût dominé, auraient eu un aspect dur et blafard.

Le dessin, par sa fermeté, par sa résolution, par sa conscience, mérite les éloges les plus sincères. Les types des personnages ont été choisis avec soin et habilement variés. Il y a des figures excellentes, pleines de franchise et de naturel. On doit louer aussi les recherches que les deux auteurs ont faites sur les costumes, pour donner à leurs tableaux un caractère de vérité historique. Les vêtements pittoresques de l'époque ajoutent à l'intérêt des scènes et à la bonne tournure des personnages.

Un liquide vitrifiable, répandu sur les fresques, a pénétré les couleurs, les protége contre l'action de l'air et de l'humidité. On peut donc espérer qu'elles dureront plusieurs siècles. Cet enduit chimique donne d'ailleurs à la surface des tableaux un aspect fruste et grenu qui ne laisse pas d'avoir son mérite.

Digitized by Google

La *Joyeuse entrée de Philippe le Hardi*, plus grande, à elle seule, que les deux autres morceaux, et plus animée aussi, met surtout en relief les qualités de facture et les avantages du procédé.

Après avoir examiné ces belles pages, si on se tourne vers la muraille du fond, où une rosace ouvre son œil mystérieux, qui semble vous regarder, on aperçoit des fresques plus anciennes, restaurées avec talent par un artiste d'Anvers, M. Vinck, aidé des conseils de M. Leys. On avait retrouvé les images primitives sous une couche de badigeon. Ces naïfs essais ont la raideur des anciennes écoles et paraissent avoir été tracés vers la fin du XVe siècle. Ils représentent des personnages historiques, debout, vêtus de brillants costumes et entourés de longues inscriptions qui les encadrent et les cernent. On y lit les noms des princes et des princesses chargés par le hasard de gouverner la Flandre depuis 1322 jusqu'en 1476 : Louis de Nevers et sa femme Marguerite d'Artois, Louis de Male et Marguerite de Brabant, Philippe le Hardi et Marguerite de Male, Jean sans Peur et Marguerite de Bavière, Philippe le Bon et Isabelle de Portugal, Charles le Téméraire et Marguerite d'Yorck. Ce pignon forme une grande ogive, subdivisée en arceaux plus petits, dont les colonnettes s'appuient sur des groupes sculptés et peints, comme sur des cariatides. Ces groupes charmants complètent la décoration de la salle, qui forme un ensemble plein de caractère, d'élégance et d'harmonie.

Quoiqu'il porte un nom de mauvais augure pour un homme voué au culte du beau, M. Malfait, statuaire et sculpteur d'ornements, établi à Bruxelles, mérite plus qu'une mention honorable, si on considère le goût, l'adresse de main, la science archéologique dont il a fait preuve, en composant et exécutant la cheminée, les statues, les moulures, les bancs, les lambris, tous les travaux d'art en bois et en pierre.

Les trois grandes peintures ont été lithographiées, avec beaucoup de précision et d'habileté, par M. Hubert Mayer, aux frais de M. Alphonse Vandenpeereboom. Les planches ont les fermes contours, la netteté d'une gravure. On ne saurait en faire pour les connaisseurs un éloge plus significatif.

Une circonstance étrange, dont on a trouvé les preuves dans les archives, c'est que la salle paisible où les magistrats populaires venaient débattre les intérêts de leurs concitoyens et formuler des ordonnances locales, a entendu les cris des malheureux qu'on mettait à la torture. Sous ces voûtes élégantes, on donnait la question et, chose extraordinaire, les artistes de la commune étaient parfois tenus d'y assister. Un compte municipal nous apprend que le nommé

Digitized by Google

Jacques Van den Hende, *portraiteur* de la ville, sonnait les cloches, remplissait les fonctions de bedeau à l'occasion et, en outre, aidait le bourreau, quand on mettait à l'épreuve la constance d'un malheureux dans la salle échevinale. Il fournissait même le luminaire pendant qu'on disloquait les membres du prévenu. Et cela au xve siècle, sous Charles le Téméraire, à une époque où le génie flamand apparaissait au monde comme un glorieux prédestiné, où la maison de Bourgogne, par sa protection délicate et ses familiarités, avait, pour ainsi dire, anobli la peinture; le document porte la date de 1478. On avait donné la question dans la chambre du magistrat pendant cinq nuits consécutives. Quel étrange amalgame de services disparates! Quels nerfs inflexibles, indomptables devaient avoir ces anciens artistes pour supporter cinq nuits un pareil spectacle! Tous ceux de notre temps se seraient évanouis à la première séance (1).

Les fresques de la salle d'Ypres sont un heureux spécimen des travaux de peinture monumentale, qui ont pris en Belgique, depuis quelques années, un développement considérable. Deux ministres, MM. Rogier et Alphonse Vandenpeereboom, ont fait les premières commandes et imprimé à l'art flamand cette nouvelle direction. Comme il fallait obtenir des Chambres les crédits nécessaires, de grands débats eurent lieu à ce propos en 1863 et se prolongèrent pendant quatre séances, les 24, 25, 26 et 27 février. M. Kervyn de Volkaersbeke, homme de mérite et de goût, y prit une part très-active. L'opinion favorable aux grandes peintures monumentales finit par l'emporter. Les orateurs avaient fait ressortir que l'art du pinceau, qui a une destination sociale, ne doit pas être employé uniquement à décorer les maisons particulières et les salles des musées, que les tableaux de chevalet, que les scènes de fantaisie occupaient depuis assez longtemps les artistes d'une manière exclusive; le moment leur semblait venu de consacrer le talent à des œuvres nationales. Les grandes scènes de l'histoire, les souvenirs de la patrie, ne sont-ils pas de nature à inspirer l'imagination? Les sujets dramatiques, les données touchantes, les motifs originaux abondent dans les annales de la Belgique. Pourquoi ne pas faire revivre le passé en de brillantes images qui intéressent toutes les classes de citoyens, qui leur rappellent les actions mémorables, les dures épreuves, les courtes joies et les longues tristesses, les institutions principales, les mœurs et les coutumes de leurs aïeux? Ces attachants épisodes, ces graves réminiscences ne seconderont-ils pas

(1) L'extrait des registres municipaux m'a été communiqué par M. Alphonse Vandenpeereboom, qui le publiera prochainement.

Digitized by Google

mieux les maîtres de la palette que les petits incidents de la vie journalière, un homme qui lit, une femme qui coud, un enfant qui se mire dans une glace, un chien et un chat qui se querellent, des joueurs absorbés dans une partie de piquet? Ne serait-il pas bon de les substituer aux langueurs amoureuses, aux nudités plus ou moins attrayantes, aux vues de basses-cours, aux intérieurs de boudoirs ou d'estaminet, dont nous sommes fatigués? La dignité des citoyens, l'honneur et l'intérêt des nations demandent que l'esprit humain ne soit pas enchaîné à ces mesquines préoccupations, que la pensée aborde sans crainte les plus difficiles problèmes, que l'imagination se fortifie et s'ennoblisse avec elle. C'est en lisant le Dante que Michel-Ange rêvait les terreurs du Jugement dernier; c'est en méditant les pieuses doctrines des Frères de la vie commune, leurs doux et charitables principes, que les Van Eyck, les Rogier van der Weyden, les Memlinc rêvaient leurs angéliques madones, leurs saintes couronnées d'une grâce ineffable, les messies enfantins qui nous ravissent de leur beauté, de leur charme ingénu, de leur divin sourire. Malheur aux nations chez lesquelles la politique, la science, la littérature et les beaux-arts rétrécissent les intelligences, abaissent et dégradent les cœurs! La force, la gloire et le talent sont des plantes farouches, qui aiment l'air pur des hauts sommets, les parfums de la montagne et les sources limpides où se réfléchit le ciel.

Pour fermer la discussion, M. Vandenpeereboom rattacha aux vieilles coutumes du pays la réforme qu'il voulait voir accomplir. « Dans les comptes de nos anciennes communes flamandes, nous trouvons presque à chaque année un article indiquant ce qui a été payé à tel ou tel artiste, *peintre ordinaire de la commune*, pour travaux de peinture historique, exécutés soit à l'Hôtel-de-Ville, soit à la Halle, soit enfin dans les salles de ces corporations, de ces ghildes qui ont joué un rôle si important au moyen-âge. Ces peintres, je le sais, n'ont pas laissé un grand nom : c'était tout simplement des hommes modestes qui, animés de l'esprit de la foi, représentaient dans les temples les emblèmes, les mystères de la religion, et qui, patriotes ardents, reproduisaient sur les murs des hôtels-de-ville les portraits des souverains, les grandes actions de leurs compatriotes, luttant pour conquérir l'indépendance du pays ou maintenir les franchises communales.

» Messieurs, je crois avoir prouvé, et par les appréciations, et par les faits, et par l'histoire elle-même, que la peinture murale n'est pas un genre nouveau introduit dans notre pays, que cette peinture est dans l'essence de l'ancien esprit flamand, qu'elle est conforme à

Digitized by Google

toutes nos traditions, aux traditions les plus anciennes et les plus respectables de l'école flamande. »

L'orateur ayant obtenu gain de cause, une foule de peintures monumentales ont, depuis sept ans, pavoisé en Belgique les murailles des édifices, annales populaires déroulées aux yeux de tous en brillantes couleurs. Nous les étudierons une autre fois.

ALFRED MICHIELS.

Digitized by Google

LA BELGIQUE DE 1870

ET LE PARTI FLAMAND.

L'année 1870 aura vu s'accomplir la véritable Révolution du XIXe siècle; elle aura fait passer dans le domaine des faits cette suprématie de l'Allemagne dont il n'était pas difficile de prédire l'avénement prochain, et que cependant les esprits superficiels s'obstinaient à ne pas voir, parce qu'elle n'était encore que purement morale. Désormais, l'unité allemande n'est plus un rêve, et si cette œuvre, préparée depuis si longtemps par la conscience populaire, mûrie par le génie de quelques penseurs illustres, n'a pu s'achever, hélas! sans le concours du glaive, elle n'en est pas moins une œuvre saine et naturelle. La nature aussi a ses convulsions terribles : elle n'enfante rien sans douleur.

La constitution d'une Allemagne puissante, maîtresse de ses destinées et appelée à devenir le foyer lumineux de l'Europe, n'est donc point un hasard heureux de la force, c'est la réalisation d'une nécessité historique. A ce titre, elle est assurée de l'avenir, et l'influence qu'elle exercera sur la politique générale est considérable. La Belgique, quelque petite qu'elle soit, ne sera pas la dernière à sentir qu'un vent nouveau souffle sur le monde. Qu'on s'en effraie ou qu'on s'en réjouisse, l'heure va bientôt venir de savoir dans quel embranchement de la route il faut définitivement s'engager : ici une civilisation qui s'éteint, là une civilisation pleine de force et d'éclat. Sommes-nous condamnés à suivre toujours la France, à tourner le dos à l'avenir? Hélas! je le craindrais fort, si je ne me souvenais qu'il se cache encore quelque part, rendue méconnaissable par ses souffrances, une victime qui, jusqu'à ce jour, n'a pu ni vivre, ni mourir, j'entends notre population flamande; elle aussi est ger-

Digitized by Google

manique, et ne va-t-il pas reverdir à son tour ce pauvre rameau depuis si longtemps détaché du tronc maternel!

Je crois que le moment est opportun de secouer une fois encore cette vieille question flamande, si souvent, si vainement débattue. Que réclame-t-elle? Que promet-elle, et que peut-elle tenir?

I

Mon intention n'est point d'énumérer à nouveau tous les griefs, de répondre à tous les sophismes qu'on est parvenu à accumuler sur un terrain aussi étroit. Il suffit d'une ligne pour tout dire et pour tout réfuter ; un peuple n'est point libre, ni heureux, s'il n'a pas l'usage entier de sa langue nationale. De toutes les contraintes, celle qui s'attaque à l'expression même de la pensée est la plus tyrannique et la plus douloureuse. A-t-il les droits d'un homme, celui qui ne peut prendre aucune part à la vie publique? Or, telle est bien la situation du Flamand en Belgique. Malgré toutes les promesses de la Constitution, qui lui garantit la conservation de sa langue, il n'est gouverné qu'en français, c'est-à-dire qu'il est traité dans sa patrie comme des populations soumises par la conquête le sont ailleurs : le roi et les ministres ne parlent que le français, le Sénat et la Chambre ne délibèrent qu'en français, les administrations sont françaises, la justice n'est rendue qu'en français, c'est en français qu'on commande l'armée, c'est en français que se donne l'enseignement moyen et supérieur, — si bien que, en résumé, le Flamand, libre membre de la nation belge, où nominalement il possède tous les droits civiques, est gouverné et jugé dans une langue qu'il ne comprend pas, que le Flamand ne peut occuper aucune fonction judiciaire, administrative ou militaire, jouer aucun rôle dans les corps politiques, dans l'enseignement, au barreau, qu'il ne peut même défendre légalement son foyer et sa patrie, sans apprendre une langue étrangère, la langue de ceux qui ont anéanti ses libertés naissantes et donné les premiers coups à son antique prospérité.

Ces simples faits que je présente à dessein, sous la forme la plus brève, parlent assez haut, ce me semble. Et que pourrait-on y opposer? Sont-ce les concessions anodines, les petites réformes sans portée, au moyen desquelles on cherche à faire taire des plaintes par trop vives? Non, ceux qui n'osent refuser ces satisfactions légères ne se trompent pas plus sur leur valeur réelle que ceux qui les reçoivent, et la pensée véritable des adversaires du mouvement

Digitized by Google

flamand, c'est-à-dire de presque tout le parti libéral, c'est qu'il faut en arriver tout doucement à supprimer en Belgique l'antagonisme des deux langues, et pour cela tuer celle des deux qui a le moins de vie.

Je ne veux pas incriminer les intentions du libéralisme ; j'admets volontiers qu'animé d'un vif désir de réaliser le bien du peuple, en le débarrassant de l'étreinte cléricale, il n'ait vu d'autre espérance qu'en ce remède héroïque ; mais il est certain qu'il ne s'est pas trouvé à la hauteur du problème qui attendait de lui sa solution. Au fond, nous n'avons en Belgique qu'un seul problème vraiment original, c'est la question flamande ; toutes les autres questions politiques et sociales nous sont communes avec la plupart des États européens ; si nous n'avons pas l'habileté de les résoudre, nos voisins se chargeront de nous montrer la voie ; mais, quant à la question flamande, c'est bien la nôtre ; à nous seuls la tâche et l'honneur de la démêler. Le parti libéral l'a eue en mains et n'a rien su en faire ; égaré par sa fausse éducation française, il n'en a pas compris les premiers éléments ; ici, comme dans la politique générale, il a complétement manqué de philosophie ; il n'a jamais reconnu quelle est l'importance et quels sont les droits d'une langue nationale ; bien plus, il n'a jamais senti quelle est la véritable base d'une nationalité vivace. Trompé par son idéal tout formaliste, il a cru qu'on crée un peuple par des lois et qu'on peut le faire vivre, sans lui fournir les conditions indispensables de la vie. Tel un naturaliste qui placerait les animaux les plus divers dans des enclos superbes, tapissés d'un gazon plantureux, et ne perdrait de vue qu'une chose, c'est qu'ils ne sont pas tous herbivores.

N'oublions jamais le mot si juste de Guillaume de Humboldt : les peuples sont des individus collectifs. Individus ! c'est-à-dire qu'ils ont des facultés et des besoins déterminés par leur tempérament et leur caractère. Et la première expression de ce caractère, c'est la langue ; c'est elle qui met en rapport le monde externe et le monde interne ; elle est l'aiguille qui marque les heures de la pensée.

Mais toutes les langues se valent, objectent nos contradicteurs, toutes sont également propres à servir les relations des hommes, et pourquoi se refuser si obstinément à adopter la langue française ? — Ah ! si l'on veut dire qu'il est aisé, dans tous les idiomes de la terre, de demander du pain, et s'il suffit de pain pour vivre, je me tais. Mais si l'on songe aux intérêts supérieurs de l'humanité, au commerce des êtres moraux, à leur amélioration, à leur instruction surtout, comment ne pas voir la valeur inégale des formes que revêt la pensée ! Tout dans la nature a ses degrés ; de même que les races

Digitized by Google

diffèrent, les langues ont leur empreinte personnelle et indélébile. Je n'ai pas à creuser ce sujet au point de vue général; il ne s'agit ici que du français et du flamand, d'une langue latine et d'une langue germanique mises en présence. Or, quelles que soient les qualités de la première, sa finesse, sa précision et sa clarté, il est un point sur lequel elle le cède incontestablement à la seconde; comme langue populaire, comme instrument qui doit initier les ignorants à toutes les conquêtes modernes, elle n'a pas la malléabilité nécessaire, elle n'a pas cette force plastique qui crée des mots nouveaux sans créer des mots incompréhensibles. Le flamand, de même que tous les dialectes germaniques, sait, avec un fonds de vocables qui ne sont étrangers à personne, atteindre, par des combinaisons variées, aux expressions les plus neuves; il grave dans la pensée des milliers de formes, sans imposer de travail rebutant à la mémoire. Or, la plus haute des exigences sociales est aujourd'hui l'enseignement public; ce n'est plus une opinion individuelle, c'est un fait accepté de tous, que le peuple le plus instruit deviendra le plus fort et le plus prospère, et celui-là s'instruira le plus vite et le mieux qui possédera non pas la langue la plus élégante, la plus châtiée, la plus polie, mais la langue la plus souple, celle qui est à la fois scientifique et populaire.

Il est fâcheux qu'un parti dont la mission est d'éclairer les masses, n'ait pas compris cette vérité élémentaire. Au surplus, le danger ne réside pas en ce point seulement, et si le flamand avait même toute l'infériorité qu'on se plaît généralement à lui attribuer, ce n'en serait pas moins l'acte d'une politique aussi suspecte qu'aventureuse, de vouloir le bannir, pour le remplacer par le français. Ce n'est jamais, en effet, sans les plus tristes déchirements que s'opère la substitution d'une langue d'une famille à une langue d'une autre famille; entre elles, rien de commun, ni les mots, ni la grammaire. C'est une éducation à recommencer à partir du berceau. Et oublie-t-on que chez nous cet effort immense est imposé précisément aux classes qui sont le moins assouplies au travail intellectuel? Au milieu de l'obscurité où elles végètent, elles savent à peine trouver, dans leur propre idiome, le peu de termes dont elles ont besoin chaque jour, et au lieu de leur faciliter la tâche dans cette lutte horrible de la misère et de l'ignorance, qui aspire à la vie éclairée et facile, on les surcharge encore d'un poids nouveau. Apprenez la langue de vos maîtres, car ils dédaignent d'apprendre la vôtre! Ce n'est pas seulement la barrière de la position sociale qui sépare ici le pauvre du riche, ce ne sont pas seulement les préjugés des gens heureux vis-à-vis de ceux qui ont les mains calleuses, c'est plus

Digitized by Google

que tout cela, c'est l'océan d'une langue qui creuse ses abîmes entre les deux parties d'une même population. Dans l'antiquité, la diversité de langue et de race a créé partout la servitude : les ilotes à Sparte, les plébéiens à Rome étaient incontestablement l'ancienne population allophyle soumise par les vainqueurs aryens. Il n'en pourrait être autrement. Comment gouverner ceux qui ne vous comprennent pas, si ce n'est au moyen du bâton? Aujourd'hui, l'esclavage a disparu, les Flamands sont citoyens de plein droit; mais leurs droits sont engourdis : comme les insectes à l'état de nymphes, il faut, pour qu'ils s'éveillent, qu'ils revêtent une livrée nouvelle; ils doivent commencer par jeter là leur langue; s'ils parlent le français, les voilà revenus à la vie.

Mais qu'est-ce en vérité que changer de langue, si ce n'est couper brusquement tous les liens qui rattachent le présent au passé, dépouiller ses idées, ses sentiments, ses souvenirs, déchirer cette trame si tenace et qui vous enveloppe tout entier, que dis-je? qui ne fait qu'un avec le cœur? Changer de langue, c'est prendre avec les mots étrangers les pensées étrangères, suivre le courant d'une civilisation dans laquelle on ne respire pas à l'aise, se transformer intellectuellement autant que le permet la nature, adopter enfin, pour tout dire en un mot, une nationalité nouvelle.

Peut-on contraindre quelqu'un à ce sacrifice? La nationalité, c'est la maison paternelle, c'est le milieu naturel où l'être se développe sans effort; ce qui pousse invinciblement les peuples modernes à se grouper suivant leurs affinités de race, ce n'est pas le désir d'être forts, c'est le besoin ressenti par chacun de participer aux bienfaits nombreux de la vie nationale, de trouver dans l'immensité du monde un cercle plus restreint où les facultés s'épanouissent, où l'on entretienne des traditions et des espérances communes, c'est le besoin d'avoir sa langue à part, son histoire à part et surtout sa littérature, ce trésor accumulé par quelques hommes qui, résumant en eux toute la nation, ont su donner une expression concrète à ses aspirations inconscientes. S'imagine-t-on les Flamands chantant comme poètes nationaux Racine, Voltaire et Victor Hugo?

Tous les beaux rêves qu'ils ont formés et que d'autres réalisent si près d'ici, on les leur interdit. Si on leur laisse leur langue, c'est comme une langue inférieure, indigne de pénétrer dans le domaine du libéralisme moderne. Et l'on s'étonne encore qu'ils se jettent dans les bras du prêtre, qui daigne les consoler dans leur vulgaire dialecte! Mais quelle est donc la seule ressource du Flamand qui ne sait que le flamand, s'il ne veut ou s'il ne peut pas se plier à la transformation qu'on lui propose? C'est de s'isoler dans l'étroit ho-

Digitized by Google

rizon que borne d'un côté le cabaret et de l'autre l'église. La dévotion inintelligente et l'abrutissement de l'ivresse, voilà le baume qu'il peut appliquer sur ses plaies saignantes. Le monde marche autour de lui, mais il n'en a pas une conscience plus nette que du mouvement des corps célestes; il tâtonne, il sait qu'il ne sera pas compris et qu'on le méprise; il se défie de lui-même, il se méfie des autres; il montre un entêtement enfantin et sauvage à conserver ses vieux usages et ses vieux abus. Comment parviendrait-il à la pleine conscience de sa dignité!

Telle est la dégradante impuissance à laquelle on réduit une partie de la population, et si l'on songe que les forces vives d'une nation sont dans le peuple proprement dit, et que de ces couches inférieures devraient jaillir, comme d'une source inépuisable, tous les talents destinés à rénover la sève commune, on se demandera quelles sont les singulières conceptions politiques d'un gouvernement qui condamne à la stérilité ceux qui devraient l'enrichir. Il est évident, aux yeux de tout observateur sérieux, que si l'on attend quelque fruit du système actuel, on se trompe étrangement: on ne réussira qu'à abaisser au delà de toute expression une population douée de qualités réelles et précieuses; en lui faisant perdre ses traditions originales, en la jetant dans les voies françaises, qui sont si contraires à ses instincts et à ses besoins, on en arrivera tout au plus à créer une nation bâtarde, également maladroite au maniement des deux langues, ridicule dans ses essais informes et vouée d'avance à la mort.

II

Le parti flamand a sa raison d'être. Voilà un fait incontestable. Mais il ne suffit pas de se plaindre, il faut encore aviser au remède. Or, c'est en vain, je l'avoue, que je cherche à cet égard une proposition satisfaisante; il semble qu'adversaires et partisans du mouvement flamand soient également impuissants, quand il s'agit de guérir le mal. Les uns croient le faire disparaître en le niant, les autres en l'étalant au grand jour; aucun des deux n'en voit la profondeur. Si ce n'est point par un trait de plume qu'on supprime une langue, ce n'est pas non plus par une déclaration hardie qu'on parvient à la sauver.

Les obstacles à cette résurrection sont immenses, et, pourquoi ne pas le dire? quand on les voit se dresser devant soi, on est épouvanté. Et cependant, chose étrange! ils ne semblent pas exister aux yeux de ces littérateurs zélés, de ces hommes politiques enthou-

Digitized by Google

siastes, qui ont su donner tant de force à la cause qu'ils représentent, et éveiller en sa faveur même les sympathies de l'étranger.

Le premier de ces obstacles, non le plus grand, n'est autre que la Constitution belge. Quelles que soient, en effet, ses déclarations platoniques au sujet de l'usage facultatif des langues, cette Constitution, fidèle à l'esprit qui l'a dictée, est essentiellement anti-flamande : fonder la centralisation, c'est établir une langue officielle et rejeter nécessairement au second plan la langue non officielle. Voilà ce que l'on s'obstine à ne pas voir.

Que faudrait-il pour assurer aux deux fractions de la population des garanties égales? Ce ne sont pas, je l'ai dit déjà, les réformes bénignes qui consistent à subsidier des revues ou des théâtres, à favoriser des conférences, à placer dans les lieux publics des inscriptions flamandes; ce sont des réformes complètes et radicales, ce que nos fanatiques de la Constitution appelleraient à juste titre un bouleversement. Les Flamands auront le droit de se servir de leur langue dans toutes les occasions de la vie; ils parleront le flamand dans toutes les assemblées politiques, dans leurs rapports avec toutes les autorités; l'enseignement primaire, moyen et supérieur leur sera donné en flamand; il y aura des tribunaux flamands de tous les degrés, avec des juges et des avocats flamands; l'armée sera divisée en régiments flamands et régiments wallons; en un mot, la langue officielle des provinces flamandes sera le flamand.

Telles sont les exigences que le parti flamand doit formuler; tant qu'elles ne seront pas satisfaites, il n'aura rien. Sont-elles exagérées? Aucunement. En retrancher la moindre partie, c'est renoncer à tout le reste. Il y a là un ensemble de garanties connexes que tout citoyen libre est autorisé à revendiquer, et qui, si elles ne sont pas complètes, deviennent illusoires. Demandez au Wallon s'il est prêt à faire bon marché de l'une d'entre elles, demandez-lui s'il consentirait volontiers à se laisser juger en flamand, à prononcer à la Chambre des discours flamands, à traduire sur les bancs de l'école Homère et Virgile dans la langue de Cats et de Vondel. Pourquoi donc le Belge du Nord devrait-il se résigner à une position que n'accepterait pas le Belge du Sud? Zurich et Lucerne n'ont-elles pas les mêmes droits que Lausanne et Genève? La Hongrie ne réclame-t-elle pas en ce moment la formation de régiments hongrois?

Mais ce qui est possible en Suisse, l'est-il encore chez nous? La Belgique s'est si bien modelée sur la France, que de pays provincial et communal par excellence, elle est devenue le pays de la centralisation. Or, comment tenir un gouvernement centralisé en partie double? Si le cœur est français, toutes les veines seront françaises.

Digitized by Google

On conçoit aisément que les lois soient rédigées en deux langues, mais les exécuter en deux langues, n'est-ce point une entreprise insensée? C'est supposer, en effet, que tous les fonctionnaires, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, soient également habiles à les manier toutes deux et même se servent alternativement de l'une et de l'autre, pour n'en favoriser aucune au détriment de sa rivale; leur imposer cette obligation, ce serait non pas guérir le mal actuel, mais le doubler au contraire; ce serait contraindre les Flamands à savoir le français, et les Wallons à savoir le flamand; et ceci les Wallons le considèrent comme impossible; pour eux, le flamand est un dialecte barbare hérissé de consonnes que leurs organes se refusent à prononcer; qu'ils aient tort ou raison dans cette appréciation originale, les obliger à cet effort surhumain, ce serait en vérité les mettre hors la loi, absolument comme les Flamands le sont aujourd'hui. D'ailleurs, si cette hypothèse d'un gouvernement et d'un peuple à deux langues était réalisable, il ne faudrait point désirer qu'elle fût réalisée : un homme qui possède deux langues nationales est une supposition aussi absurde qu'un homme qui ait deux mères; la nationalité comme l'amour maternel est chose exclusive : la diviser, c'est la détruire.

Ce fut, à coup sûr, une triste erreur de centraliser la Belgique. Qui dit centralisation, dit unité; un pays peut être centralisé sans trop grande violence, lorsque toutes ses parties, comme celles d'un organisme naturel, sont en rapport intime et harmonique. Mais, pour nous, la centralisation est aussi funeste qu'elle le serait pour la Suisse et qu'elle l'a été pour l'Autriche. Dans ces pays de races mêlées, qui ont peut-être leur raison d'être dans le système européen, la seule organisation rationnelle est la fédération. Laisser aux provinces la plus grande somme d'indépendance possible; que chacune d'elles forme une véritable petite république qui s'administre elle-même, ait ses assemblées, perçoive ses impôts, distribue l'instruction, rende la justice, lève et exerce ses recrues, et surtout parle sa langue à elle, et que le gouvernement central et supérieur n'ait qu'un rôle, celui d'éviter les froissements entre les diverses provinces, d'organiser les services publics généraux et de représenter la fédération au dehors dans la guerre et dans la paix.

Que nous sommes loin de cet idéal qui répondrait si bien à nos besoins! Nos provinces ne vivent pas, nos communes sont tenues en tutelle, et le gouvernement central, pour réussir à représenter tout le monde, cherche à modeler chacun à sa propre image.

Voilà la barrière infranchissable à laquelle viennent se heurter tous les efforts du mouvement flamand; il importe que ses chefs ne

Digitized by Google

s'aveuglent pas plus longtemps sur ce point : s'ils ne veulent point s'épuiser en réclamations qui n'aboutiront jamais, ils doivent changer de tactique ; ce n'est plus à des hommes qu'il leur faut s'attaquer, ce n'est plus à des lois, c'est à la Constitution même, qui les condamne à un abaissement perpétuel.

Ici se pose toutefois une autre question, et cette question va nous découvrir un point de vue nouveau. Y a-t-il quelque espoir de voir aujourd'hui se réaliser une réforme constitutionnelle dans le sens que j'indique? Il ne suffit pas qu'un pacte social ait ses défauts, il faut que ses défauts soient sentis par la grande majorité de la nation, pour qu'il soit urgent d'y porter la main. Toute agitation qui ne puise pas sa force dans les entrailles du peuple, est factice et demeurera stérile. Or, le peuple belge éprouve-t-il le besoin d'amender sa constitution pour consacrer la liberté de la langue flamande?

Répondre affirmativement serait se tromper soi-même. Loin d'être favorable à la cause flamande, la plus grande partie du pays lui est hostile. Sans parler des Wallons, pour lesquels cette question est toujours demeurée un mystère, même parmi les Flamands de naissance, combien d'éléments rebelles ne rencontrons-nous pas? Tous ceux qui ont reçu une légère éducation comprennent le français et le parlent, et telle est l'influence du milieu ordinaire, que beaucoup de flamingants convaincus se servent ordinairement, au sein de leur famille, de la langue qu'ils vouent publiquement à l'exécration. Les personnes qui se croient bien élevées tiennent à honneur de ne parler que le français, même vis-à-vis de leurs domestiques, et les dames du monde se regarderaient comme souillées, s'il sortait de leur bouche un seul mot de ce vulgaire patois, qu'on abandonne aux petites gens. Sans doute, c'est là un travers ridicule ; mais c'est surtout un symptôme, et un symptôme fâcheux pour l'avenir de notre cause ; le courant des idées est français, la civilisation est française.

On objectera que le public comme il faut ne constitue pas toute la nation, et qu'en général on doit attendre au moins autant du peuple proprement dit que de l'aristocratie bourgeoise. J'en conviens. Mais d'abord, quelle est l'attitude d'une portion notable des classes inférieures? Elles se sentent malheureuses, cela n'est pas douteux ; dans l'horizon nuageux qui les entoure, elles ne découvrent pas la moindre éclaircie ; elles n'ont aucune espèce de relation avec les régions de l'aisance et de la lumière ; mais elles ne savent à quoi attribuer leur infortune et elles sont tentées de l'attribuer aux défauts de leur langue. Autour d'elles, elles entendent parler le

Digitized by Google

français par tous ceux qu'elles sont habituées à servir ou à envier, et par une association bien naturelle, l'idée du français s'attache pour elles à l'idée de la respectabilité et du bonheur. Elles voudraient, elles aussi, posséder cette langue qui ouvre l'accès à tous les biens; le français, c'est leur suprême idéal. Pour elles, France est synonyme de civilisation et de richesse. Et cela est si vrai que, dans la guerre actuelle, tous les ignorants en Belgique sont les partisans acharnés de la France. Concevoir que cette maîtresse du monde soit vaincue par de grossiers barbares, leur paraît une impiété; ils ne s'y résoudront jamais.

On aurait tort cependant, je me hâte de l'ajouter, de croire que ces sympathies aveugles les portent à souhaiter l'annexion à la France; leurs rêves ne s'étendent pas aussi loin. Les gens absolument illettrés qui ne peuvent se faire une idée exacte de rien, ne connaissent qu'une seule chose, leur état actuel; ils sentent que ce n'est point là le meilleur de tous les états possibles, mais l'inconnu les effraie : à changer on risque de perdre; ce qu'ils sont leur paraît fondé dans la nature des choses. Ici comme partout ailleurs l'inertie est la base fragile sur laquelle repose le patriotisme des ignorants.

C'est donc une erreur immense d'espérer, de la part des classes inférieures, un appui sérieux pour le progrès de la cause flamande. La vérité est que, dans la situation où elles se trouvent à présent, on n'en peut attendre aucune espèce de rénovation politique. Elles ont été soumises, en effet, à de telles épreuves, qu'elles en sont restées perpétuellement amoindries; la domination catholique succédant à cette effroyable tourmente du XVIe siècle, qui avait abattu ou dispersé toutes les âmes nobles et fières, a étouffé le reste sous son limon épais; ce n'est pas en un jour, ni en un siècle qu'un peuple se relève d'une semblable catastrophe. Et les Flamands surtout, où puiseraient-ils la force de s'affranchir, puisqu'on ne leur apporte jamais dans leur langue la parole qui peut les sauver?

La situation dont nous gémissons est la résultante naturelle de toute notre histoire; c'est la suprématie féodale de la France sur la Flandre, c'est la domination espagnole et autrichienne qui l'ont amenée, comme elles ont amené le triomphe de la langue française. La France a toujours eu un pied en Flandre, — dès le XIIe siècle, on trouve à Ypres, par exemple, des règlements populaires rédigés en français, et depuis lors, cette influence n'a jamais cessé de s'accroître. L'Autriche elle-même, avec sa politique toujours maladroite, n'a rien fait pour nous rapprocher de la grande patrie germanique; attentive avant tout à ne pas éclairer ses sujets, elle a gouverné les

Digitized by Google

Flamands en français, comme elle gouvernait en italien les Allemands du Tyrol (1).

Opprimée par ses maîtres, séparée des pays de la liberté et du protestantisme par ses scrupules religieux, la Belgique libérale n'avait qu'une éclaircie, c'était la France; là du moins on cherchait à échapper à la tyrannie féodale et cléricale; de là venait un souffle de révolte et d'indépendance; tous les hommes intelligents ont dû se précipiter vers cette unique porte de salut. Voilà ce qui explique, ce qui excuse, pour tout juge impartial, les fautes de la génération qui nous a précédés. Mais l'aveuglement actuel est-il excusable? Le monde ne s'est-il pas transformé? Ce n'est plus de Paris, c'est des pays germaniques que vient la véritable civilisation; l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne marchent, depuis longtemps, à la tête de l'humanité. Que la France soit décidément vaincue ou qu'elle se relève, elle n'aura jamais cette énergie patiente et calme qui seule aujourd'hui peut maintenir au premier rang. Persister à la suivre, comme nous n'avons cessé de le faire, c'est un véritable suicide moral.

Mais où trouver la force qui pourra rendre aux Flamands leur véritable indépendance, leur indépendance intellectuelle et morale? Ce n'est pas en eux-mêmes, j'ai cherché à le faire voir; ils n'ont plus assez de ressort pour lutter seuls avec succès contre l'oppression qui les étreint. A mon sens, et je ne le dis qu'avec regret, ce n'est qu'une belle illusion de s'imaginer que la langue flamande puisse reconquérir sa position perdue; jamais on ne se résoudra à ramasser ce qui est devenu « un dialecte de pauvres gens; » jamais on ne lui conférera le rang respectable qui lui revient, et aussi longtemps qu'on ne parlera pas leur langue dans la vie publique et dans la vie privée, dans les salons comme dans les chaumières, tous les efforts des flamingants n'auront pas abouti.

Certes, la perspective est douloureuse; mais avant tout, il convient de ne pas s'apitoyer sur les nécessités inévitables. On n'arrête pas le cours des fleuves. Mommsen appelle quelque part Caton un vieux fou, parce qu'il s'évertuait à retenir la république romaine sur la voie de la décadence; c'est un mot dur, un mot qui a fait scandale, mais au fond, c'est un mot vrai. Dépenser des forces pour une cause perdue, c'est une folie; on n'y recueille pas même la satisfaction du devoir accompli, car ce ne peut être un devoir de marcher au rebours des événements. Les peuples ont une vie comme les in-

(1) M. Ludwig Steub, dans ses *Herbsttage in Tyrol*, fait un tableau de cette déplorable politique, qui s'applique parfaitement à notre pays.

Digitized by Google

dividus; cette vie est moins simple, elle ne se réduit pas à des périodes aussi facilement discernables, mais elle est tout aussi réelle; chez eux non plus une maladie mortelle ne se guérit point. La tâche de l'homme qui veut se consacrer au bien public est de regarder en avant, non en arrière; c'est à des évolutions nouvelles qu'il doit aiguillonner les nations qui ont parcouru un stade entier de leur existence.

Voyons donc quelles perspectives restent ouvertes aux Flamands. Et d'abord, peut-on songer à les rattacher à la Hollande? Un certain nombre de personnes regrettent la révolution de 1830. A un point de vue, elles n'ont pas tort. La Belgique, unie à la Hollande, formait évidemment un groupe plus riche et plus résistant; l'élément wallon était en partie neutralisé par la prépondérance de l'élément néerlandais; en outre, le protestantisme du Nord faisant équilibre au catholicisme du Sud, préservait le pays des exagérations de ce dernier et fondait la véritable tolérance.

Malgré toutes ces bonnes raisons, la révolution était si bien dans les vœux des hommes politiques qu'elle était philosophiquement nécessaire; instinctivement la Flandre résistait, mais la partie éclairée de la nation prétendait être opprimée, et quand un peuple se forme un idéal de gouvernement différent de celui qui le régit, une chose au moins est certaine, c'est qu'il n'est pas heureux, et son soulèvement est légitime. Déplorer tardivement cette effervescence, c'est un regret aussi puéril que celui de l'homme mûr qui regrette les amours de sa jeunesse et oublie que sans elles il eût alors trouvé la vie monotone et maussade.

Voir aujourd'hui notre salut dans la Hollande, c'est méconnaître entièrement le mal dont nous souffrons. Les Flamands sont anémiques; ce qui leur manque, c'est la vitalité; ce qu'il leur faut, c'est l'infusion d'un sang jeune et vigoureux. Abandonnés à eux-mêmes, ils doivent succcomber dans le *struggle for life*. La superstition les ronge, la maladie les décime (1). Est-ce la Hollande qui leur fournira les forces morales indispensables pour relever leurs forces physiques? Mais elle-même a perdu sa direction; elle craint l'Allemagne, et cette crainte insensée la pousse vers la France, que nous avons à fuir.

(1) Voir Bertillon, article Belgique, dans le ***Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales***. « Les Flandres gardent partout le triste privilége d'être les élues de toutes les misères humaines; la Flandre orientale notamment n'en laisse échapper aucune : mortalité rapide, petite taille, scrofuleux, cancéreux, phthisiques, sourds-muets, aveugles, aliénés, criminels, conscrits illettrés, indigents; elles ont tous les maxima, même celui des couvents, ces pauvres Flandres! » page 46.

Digitized by Google

D'ailleurs, elle est trop petite pour nous sauver. Nous roulons dans l'orbite de notre puissante voisine; pour nous en arracher, il faut plus qu'une mince planète de dixième grandeur; il faut un astre qui rayonne, une civilisation complète et originale, avec son énergie et son prestige.

Ce n'est point la Hollande qui peut faire équilibre à la France, c'est l'Allemagne. L'Allemagne est le centre naturel de la Flandre; les Flamands sont des Germains; leur langue, chacun le sait, est un dialecte germanique, c'est dans le sein maternel qu'elle doit se retremper, se rajeunir. Le flamand, grâce à sa culture précoce, s'est fixé de bonne heure et n'a plus subi de transformations essentielles; l'homme du peuple comprend aussi aisément notre vieux Van Maerlant qu'un poème hollandais du XVIIIe siècle. L'allemand, au contraire, a vécu d'une vie plus intense; toute la branche saxonne, qui appartient à une période moins avancée, a fléchi devant la branche haut-allemande; celle-ci représente une poussée nouvelle dans le développement germanique (1); elle est la véritable langue moderne, et, quels que soient les mérites incontestables des formes antérieures, elles sont, par la loi même de la nature, condamnées à lui céder la prééminence; c'est ainsi que le provençal, malgré ses qualités éminentes, doit s'effacer devant le français.

Ce qu'on dit des deux langues, on peut le dire des deux peuples. L'Allemand est devenu un peuple moderne; le Flamand s'est arrêté au moyen âge : il en a conservé les coutumes et les superstitions. Les processions, les kermesses, les tirs à l'arc, voilà les seules circonstances où se réveillent son ancienne gaieté et son ardeur. Boire et faire du tapage, sont-ce là les plaisirs de notre époque? Adorer des images et réciter des litanies dans le siècle de la philosophie allemande, former des sociétés d'arbalétriers dans le siècle des fusils à aiguille, sont-ce là les occupations intelligentes d'hommes qui comprennent l'avenir? Et faut il s'étonner alors qu'en entrant dans une de ces vieilles églises que nous ne savons plus bâtir, on croie retrouver sur les bancs les visages anguleux et placides que peignait Memlinck?

Cependant, l'Allemagne a marché. Le protestantisme a brisé les digues de la foi servile; la poésie, la science, la philosophie, toutes les plus hautes floraisons de l'humanité, ont fait leur épanouissement glorieux. L'esprit allemand a rajeuni la face du monde; grâce

(1) Les personnes qui ne connaissent pas bien les rapports qui unissent les différentes langues germaniques, consulteront avec fruit *Schleicher, die deutsche Sprache.*

Digitized by Google

à lui, le XIXe siècle a été une époque de création; de même que dans les couches du sol, on reconnaît les périodes géologiques successives à leurs fossiles originaux, de même dans l'histoire de la civilisation on distinguera la période germanique par le renouvellement complet de toutes les conceptions régnantes. La pensée humaine a subi une révolution et ce n'est plus que sur les terres vieillies, séparées de tout commerce intellectuel, que la création antérieure subsiste encore. La Flandre est une de ces terres affaissées. Comment lui restituer la fécondité et la jeunesse?

Ce qui a donné aux populations wallonnes leur supériorité relative, c'est qu'elles ont derrière elles une nation dont elles parlent la langue, la France, grande encore malgré ses faiblesses et ses vices. En participant à une vie active, on décuple son énergie; on profite des travaux d'autrui et on se sent aiguillonné à travailler soi-même. C'est une force immense d'avoir à sa disposition toute une littérature, de pouvoir s'assimiler les pensées de tant d'esprits distingués. La Suisse n'aurait pas la moitié de sa vigueur si, au lieu de l'allemand, ses cantons du nord avaient une langue à part, le roman, par exemple, comme certaines communes des Grisons. Aujourd'hui elle peut puiser à pleines mains dans le trésor germanique; tout ce que pense l'Allemagne lui appartient. Et, sans cet appui moral, résisterait-elle longtemps à l'absorbante nationalité française? Ce qui constitue sa plus sûre garantie, c'est précisément l'antagonisme des deux éléments qui se pondèrent. L'affaiblissement de l'un amènerait inévitablement la domination de l'autre. Le même danger menace la Belgique. Un pays neutre n'est concevable à notre époque que s'il tient également à l'écart toutes les influences exclusives. Placées entre l'Allemagne et la France, nos provinces sont leur intermédiaire naturel; leur tâche est de fondre en elles les oppositions trop vives des deux rivales. Du jour où elles ne seraient plus que la garde avancée de l'une au détriment de l'autre, la Belgique aurait perdu sa raison d'être.

Elle est déjà bien loin dans cette voie mauvaise. Rattachée à la France par la religion et par la langue, elle en a pris toutes les corruptions, tout l'abaissement intellectuel et moral. Le second Empire avec ses mœurs relâchées, sa littérature de bas étage, sa soif insatiable de richesse et de jouissance a importé chez nous son mépris de l'étude et de la vie sérieuse. Je ne suis pas de ceux qui condamnent irrévocablement la France; en ce moment même elle montre une indomptable énergie. Je crois d'ailleurs qu'elle a des qualités réelles et que ses défauts ont aussi leur raison d'être dans l'humanité; le monde ne serait pas complet s'il n'y avait pas un do-

Digitized by Google

maine pour la frivolité, pour l'élégance, pour ce charme souverain que la philosophie ne possèdera jamais; il faut aussi un royaume pour les femmes légères. Les Grecs, dans leur Olympe, n'admettaient-ils pas Aphrodite à côté d'Athéné? — Je ne blâmerai donc pas, même en Belgique, ceux qui réussiront à s'approprier les qualités françaises, la souplesse et l'éclat, la vivacité et la finesse, l'esprit de société. Mais ce genre de mérites légers et coquets n'est pas fait pour la race flamande; M. Taine, qui a tracé d'elle un portrait frappant (1), a su parfaitement la classer : elle appartient aux races sérieuses, et les gens sérieux sont toujours un peu lourds, surtout dans le vice. Ce qu'il lui faut à elle, ce qu'il est grand temps qu'elle revendique, c'est l'héritage complet des qualités germaniques, c'est la gravité, la moralité et la bonne foi, c'est l'amour de la recherche, la passion de la science, c'est l'esprit d'ordre et d'organisation, c'est le sentiment énergique des devoirs de l'homme libre.

Si les Flamands veulent donc ne pas succomber misérablement, s'ils veulent revenir à la conscience d'eux-mêmes, qu'ils se décident à un parti héroïque, qu'ils se brûlent, comme le phénix, pour renaître de leurs cendres; qu'ils se rattachent désormais à l'Allemagne comme les Wallons se rattachent à la France, et que, pour mieux s'initier à ses idées, ils commencent par adopter sa langue; loin d'être enserrés alors dans le petit cercle de leurs préjugés et de leur impuissance, ils participeront à toutes les richesses d'une civilisation active et puissante; ils auront retrouvé leur véritable nature, leur génie national se réveillera.

L'idée que j'émets n'est pas nouvelle; elle a été formulée depuis longtemps en Allemagne, et en Belgique même elle a donné lieu, il y a une dizaine d'années, à une polémique, qui me paraît bien oubliée aujourd'hui (2). Assurément, les temps n'étaient pas mûrs; le sont-ils davantage? Il ne faut pas se dissimuler que les transformations du genre de celle que je crois désirable pour notre pays, ne s'accomplissent pas aisément : il faut, pour les mener à bonne fin, une sorte d'enthousiasme général, un de ces mouvements mystérieux qui poussent quelquefois des sociétés entières vers un but défini. Peut-être la guerre actuelle aura-t-elle ébranlé assez profondément l'Europe pour établir entre l'Allemagne et nous des courants qui n'existaient pas il y a dix ans. C'est ce que l'avenir nous ap-

(1) Dans sa *Philosophie de l'art dans les Pays-Bas*, un livre que je recommande à tous ceux qui sont disposés à voir clair.

(2) Voir plusieurs brochures de M. P. Vermeire.

Digitized by Google

prendra. En tout cas, ce n'est ni aux classes inférieures, somnolentes et affaissées, ni à l'action du gouvernement, toujours impuissante en ces matières, c'est à l'intelligence de la nation qu'il faut s'adresser, c'est elle qu'il faut convaincre. Les hommes éclairés sont en ce moment assez favorables en général à la cause de l'Allemagne : s'ils connaissaient mieux celle-ci, ils le seraient davantage encore. Le jour où ils verront sa véritable grandeur, où ils devineront toute l'étendue de son génie, ils se tourneront vers elle, ils seront avides de ses idées et de ses œuvres, ils apprendront sa langue, ils la feront apprendre à leurs enfants. Alors le gouvernement devra intervenir à son tour, en réorganisant complétement l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur, et en donnant dans les provinces flamandes la même importance à l'étude de l'allemand qu'à celle du français dans les provinces wallonnes.

Qu'on le sache bien, la difficulté n'est pas de réaliser la réforme qui nous sauvera, mais de persuader qu'il est nécessaire de la réaliser. Quand on aura pu mettre la main à l'œuvre, on aura accompli les trois quarts de la tâche. Telle est, en effet, la parenté des deux langues qu'il s'agit de rattacher, qu'aujourd'hui même les gens du peuple des deux pays se comprennent sans trop de peine. — j'en ai eu des exemples frappants, — et que six mois d'exercice mettent un enfant qui parle l'une en état de parler l'autre. Le flamand resterait toujours le dialecte populaire, comme le plattdeutsch dans le nord de l'Allemagne, le franc-comtois ou le normand en France; on continuerait à l'écrire comme Fritz Reuter écrit son mecklembourgeois; mais la langue de la société, la langue des affaires, la langue de l'école serait l'allemand. Et combien l'école surtout ne gagnerait-elle pas à cet échange? Enrichie de la légion innombrable de livres d'enseignement que produit l'Allemagne, elle aurait, en peu d'années, laissé loin derrière elle l'école française.

Quant aux rapports entre les classes, ils deviendraient plus aisés et plus féconds; les classes inférieures n'auraient pas à apprendre deux langues totalement différentes, mais deux formes voisines d'une même langue; c'est ce qui se fait sans peine en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, dans toutes les contrées civilisées, où se sont conservés des patois. Les classes supérieures, de leur côté, n'auraient plus de prétexte pour oublier que leur devoir et leur plus beau privilége est d'instruire et de moraliser les autres; pour qui sait l'allemand, l'étude du flamand n'est qu'un jeu. Voilà donc un abîme de comblé.

Dès lors, la Belgique, terre romane et terre germanique, remplit sa mission véritable; elle est le trait-d'union entre les deux grandes

Digitized by Google

nations du continent; sur son terrain neutre viennent se marier les idées écloses sur la Seine et sur le Rhin. Elle n'est plus une mauvaise copie de la France, elle est l'image en raccourci de l'Europe occidentale.

Mais, il ne faut pas l'oublier, pour que cette réforme de la langue soit sérieuse, elle exige absolument la réforme politique correspondante; avec la centralisation et sa langue officielle toute tentative doit échouer; si l'on maintient l'organisation actuelle, on fait à tout jamais cause commune avec la France, on suit sa bonne et sa mauvaise fortune; si elle déchoit, on tombe avec elle. Et qu'on ne dise pas que la Belgique est trop petite pour se diviser; la véritable force réside dans la santé, et la santé, pour nous, c'est une fédération, qui unisse et oppose les deux éléments irréductibles de la nationalité belge.

Jamais destinée n'a été plus clairement tracée d'avance, jamais rôle plus brillant n'a été offert à un petit pays. La Belgique le refusera-t-elle par préjugé ou par indolence? Ah! qu'elle se persuade bien que pour continuer l'existence obscure où elle se traîne maintenant, elle n'a guère besoin de vivre. Qu'a-t-elle fait depuis la proclamation de son indépendance? Elle a perdu quarante belles années sans en tirer le moindre profit. On lui a donné une Constitution, dont les principes sont superbes; elle l'admire toujours, sans savoir comment la manier. La liberté de la presse a introduit le règne des journaux rédigés par des étrangers qui ne comprennent pas un mot aux destinées nationales; la liberté d'association a couvert son sol de couvents; la liberté de l'enseignement a jeté presque toute sa jeunesse dans les mains du clergé; la liberté des langues l'a rendue française jusqu'à la moëlle. Aujourd'hui, après tant d'efforts, elle se retrouve au même point que le jour du départ: le cléricalisme est à la tête du pouvoir. Quand toute l'Europe demande à grands cris l'instruction, la Belgique court aux petits-frères; quand toute l'Europe a obtenu l'extension du suffrage et songe sérieusement à l'avenir de la classe ouvrière, la Belgique se refuse obstinément à la moindre des réformes. Le parti doctrinaire avait raison peut-être quand il disait aux progressistes : Le pays ne veut pas toucher à la Constitution. Mais cette parole est en même temps la plus sanglante condamnation de tout le régime passé : un pays qui n'éprouve jamais le besoin de faire un pas en avant, est un pays tombé en léthargie. Que dirait-on d'un vieillard qui aurait conservé ses idées, ses goûts, ses besoins de jeunesse? Tout se transforme; ce qui s'immobilise, se pétrifie.

Pendant ce temps, l'Angleterre a marché; pendant ce temps,

Digitized by Google

l'Allemagne s'est faite; sans posséder toutes les libertés dont nous sommes fiers, l'Allemagne a gagné l'intelligence et la force, les deux puissances auxquelles appartient le monde et qui, combinées, doivent le mener au bien; son peuple est instruit et moral : il sait penser et il sait agir; il a appris à se soumettre à la loi; il a compris que se gouverner soi-même, c'est la première vertu d'un homme; il s'avance d'un pas ferme dans la voie qui conduit directement à la liberté féconde et durable.

O vieux Van Artevelde, toi qui es mort pour mon pauvre peuple flamand, tu avais senti que sa force était dans l'alliance germanique. Tes regards s'étaient tournés vers cette noble Angleterre qui déjà, au XIVe siècle, faisait entrevoir l'aurore de sa prospérité future. Que ne peux-tu revenir parmi nous aujourd'hui; si tu voyais dans les rues de Gand ce que sont devenus tes fiers compagnons d'autrefois, tu verserais des larmes de douleur, mais tu retrouverais ton éloquence; tu leur peindrais la grandeur de l'Allemagne, tu leur ferais toucher du doigt leur propre décadence, tu leur montrerais que c'est encore à leurs frères germaniques qu'ils doivent demander le salut!

Hélas! te croiraient-ils?

LÉON VANDERKINDERE.

Digitized by Google

UN RÉFORMATEUR ESPAGNOL.

CASSIODORE DE REYNA.

(Suite et fin.)

II

Ici commence pour notre réformateur une vie nouvelle, un rôle plus détaché, plus important.

Il rencontre à Londres son père, sa mère, d'anciens moines de San Isidro, et ce qui, pour le moment, était bien autrement précieux, de hauts et puissants protecteurs. La reine Elisabeth, qui jugeait très-sainement de tout ce qui pouvait lui être de quelque profit, avait donné des ordres pour que les Espagnols, persécutés à raison de leur foi, fussent reçus avec bienveillance et secourus au besoin. Ces bons procédés ne manquèrent point leur effet. On accourut de France et des Pays-Bas sur les bords de la Tamise. Ces nouveaux venus, connaissant pour la plupart Cassiodore, le nommèrent leur pasteur. Le voilà donc chef d'émigration dans la capitale même de ce beau royaume qui a échappé à tout jamais au fils de Charles-Quint et au successeur de saint Pierre. Le rôle qu'il va avoir à remplir est hérissé de difficultés. Il s'en inquiète. Un point surtout le préoccupe et l'embarrasse. On veut qu'il s'explique catégoriquement sur les sentiments de ses compatriotes ; on veut savoir si leur manière d'entendre leur régénération spirituelle ne constitue point un danger pour l'ordre public. S'il se penche trop du côté de Luther, il se brouille avec les bannis Flamands et Wallons, tous zwingliens, qui sont ses alliés naturels dans sa lutte contre Philippe II et l'Inquisition ; si, au contraire, il accuse trop de sympathies pour Calvin, il peut être sûr de déplaire aux Anglais, de refroidir leur zèle et d'être désavoué par le plus grand nombre des réfugiés espagnols. Il se tire à son honneur de ce pas difficile. Sa

Digitized by Google

confession de foi, composée en 1559 et publiée pour la première fois, à ce que nous croyons, à Francfort-sur-le-Mein, en 1577, concilie, autant que faire se peut, tant d'intérêts divers (1). Les Espagnols s'en déclarèrent satisfaits; mais il n'en fut pas de même de la « *surintendance des étrangers* », à l'examen de laquelle le gouvernement anglais la renvoya. Cette institution datait de 1550; elle avait été supprimée sous le règne de Marie Tudor, et Elisabeth s'était empressée de la rétablir, espérant sans doute pouvoir par elle enrégimenter et soumettre à une même loi l'émigration.

Le calcul, en tout cas, était mauvais. Il y a des choses qui échappent par leur nature à toute réglementation rigide, qu'on ne saurait, quoi qu'on fasse, couler dans un moule unique : les mouvements de l'âme, le sentiment religieux surtout, sont de celles-là. Or, ce qui est vrai pour la conscience individuelle l'est bien davantage pour celle de tout un peuple, et Cassiodore de Reyna, en présentant au gouvernement anglais sa confession de foi, ne parlait point en son nom personnel. C'est ce qu'il aurait fallu reconnaître tout d'abord, afin de subordonner une simple mesure de police, comme l'était l'avis à donner par la surintendance des étrangers, à un intérêt politique de premier ordre.

Quand on s'en avisa, il n'était plus temps.

(1) Declaracion de fe Christiana hecha por ciertos fieles Espanoles, los quales huyendo los abusos de la Iglesia romana y la crueldad de la Inquisicion de Espana, dexaron su patria, para ser recibidos de la Iglesia de los fieles por hermanos en Christo. La préface est datée de Londres, le 4 janvier 1559, c'est-à-dire 1560 (n. s.) La surintendance des étrangers ayant donné un avis défavorable, l'impression de cette œuvre remarquable ne pouvait être autorisée par le gouvernement anglais. L'édition publiée à Francfort-sur-le-Mein, en 1577, est donc probablement la première. On n'en connaît plus que trois exemplaires : un est à la bibliothèque publique de Francfort; un autre se trouvait, il y a quinze ans, dans la possession du marquis de Morante, à Madrid; un dernier, enfin, appartenant à M. Kränner, de Ratisbonne, a été vendu à Leipzig, en 1855, par le libraire Weigel, et nous n'avons pu retrouver ses traces. Deux autres éditions publiées en Allemagne au XVIIe siècle, donnent le texte allemand en regard. La première en date est de 1601. Elle a été imprimée à Cassel, par Guillaume Wessel, en un petit in 8° du temps, et elle est due aux bons soins d'Eberhard de Retrodt, capitaine des gardes de l'Électeur de Hesse, qui y a ajouté une pièce de vers de sa façon et une relation de l'auto-da-fé de Valladolid du 21 mai 1558. Notre copie de la confession de foi de Cassiodore de Reyna a été prise sur un exemplaire de cette édition, conservé à la bibliothèque royale de Berlin. L'autre édition du XVIIe siècle, la dernière que nous connaissions, n'est pas moins rare. Le pasteur luthérien Joachim Beringer, dit Ursinus, la publia à Arnsberg, en Westphalie, en 1610. — V. J. G. Freitag. Adparatus litterarius ubi libri partim antiqui partim rari recensentur. III. 196. — Theoph. Sinceri : Noticia historico critica librorum veterum rariorum. 1753. 4°, p. 119. — Schultz-Jacobi : Bijdragen tot de geschiedenis der evang. luth. Kerk in de Nederlanden. II, 17.

Digitized by Google

Des esprits froidement orthodoxes avaient condamné Cassiodore, comme ils eussent condamné Melanchton, Curione, Castallion, tous ceux enfin qui, à force de bienveillance et de tolérance envers le prochain, espéraient en arriver à imprimer un caractère d'universalité à la foi protestante.

L'évêque de la Cuadra, ambassadeur de Philippe II à la cour d'Angleterre, fit grand bruit de cette sentence. Le fait est qu'il y avait là pour lui de quoi se réjouir. Ceux-là mêmes qui avaient le plus grand intérêt à déchaîner contre son maître un réformateur religieux prêt à un rôle populaire et armé de toutes pièces, l'avaient désarmé. Le diplomate s'empara de cette faute. Il annonça au gouvernement anglais que Cassiodore était condamné à mort dans son pays, comme moine apostat ; que sa tête était mise à prix, et il réclama son extradition. On lui répondit par un refus, et, sa demande de bannissement n'ayant pas eu un meilleur succès, il s'ingénia à forcer Cassiodore au départ.

Notre personnage habitait une maison assez vaste que l'évêque de Londres avait mise à sa disposition. C'est là que, deux fois par semaine, il prêchait l'Évangile à ses compatriotes. On y envoya des émissaires qui troublèrent le culte, en menant grand bruit ou bien en insultant le prédicateur. Cassiodore se plaignit à lord Cecil, le tout-puissant ministre d'Élisabeth ; mais ce fut en vain qu'il réclama pour son usage l'une des églises fermées depuis la suppression du culte catholique ; la raison d'État empêchait de voir en lui autre chose que le chef d'une secte clandestine. Il accepta bravement la position qui lui était faite et continua son apostolat, sans se laisser distraire et sans se laisser intimider par les menaces et les injures. On usa contre lui d'un autre moyen. L'ambassadeur de la Cuadra, qui, malgré ses hautes charges et dignités spirituelles et temporelles, était un suppôt du Saint-Office, n'hésita point à ramasser l'arme basse de la calomnie. Ses agents accusèrent Cassiodore d'un crime contre nature. Le duc de Bedford s'indigna ; des amis et des compatriotes de notre réformateur protestèrent. La reine Élisabeth elle-même intervint. Le colloque de Poissy, où Théodore de Bèze dépensa, avec si peu de succès et d'à-propos, les trésors de son éloquence, était sur le point de se réunir. L'Angleterre schismatique devait naturellement y être représentée. Le choix des commissaires appartenant à la reine ; elle désigna Cassiodore de Reina. Cette marque de confiance, venant à un pareil moment, a bien son éloquence. Elle montre qu'Élisabeth était femme, et qu'elle savait, à l'occasion, d'une main délicate, guérir les plus cruelles blessures.

Cassiodore partit pour la France, dans le courant du mois d'août

Digitized by Google

1561. A peine arrivé à destination, il tomba sérieusement malade. Avait-il été en butte à une tentative d'empoisonnement? On l'ignore; mais ce qui paraît certain, c'est que lord Frogmorton, ambassadeur d'Angleterre en France, s'intéressa à lui, le fit soigner. Quand, au bout de trois mois d'absence, il rentra à Londres, il s'aperçut avec terreur que les limiers du Saint-Office avaient opéré chez lui une visite domiciliaire. Le manuscrit encore inachevé de la traduction espagnole de la Bible avait disparu. Le coup était sensible, la perte peut-être irréparable. Cassiodore courut chez l'évêque de Londres. Ce digne prélat partagea son indignation et lui promit ses bons offices. Il fit mieux que promettre. Se présentant le jour même chez don Alvaro de la Cuadra, il parla si haut et si ferme que l'ambassadeur lui remit le manuscrit audacieusement volé par ses agents.

L'ingratitude n'était point le défaut de Cassiodore. Il se souvint, quand, huit ans plus tard, sa Bible espagnole sortit des presses de Thomas Guerin, imprimeur tournaisien établi à Bâle comme associé ou successeur de Brulinger. Son premier soin fut d'en adresser, à Edmond Grindale, devenu, dans l'intervalle, archevêque anglican de Cantorbéry, un exemplaire qui repose aujourd'hui dans la bibliothèque du collége de la Reine, à Oxford (1). La dédicace, écrite de sa main sur l'une des gardes du volume, rappelle en quelles circonstances son manuscrit fut arraché à des mains ennemies.

Cette aventure, ce témoignage qui la confirme aux yeux de la postérité, nous expliquent bien des choses. Nous l'avons dit, non-seulement Cassiodore était sans église et sans traitement comme pasteur; mais, menacé par le fer et le poison, attaqué dans son honneur et sa dignité d'homme, il devait s'attendre, en outre, à ce que ceux qui déjà une fois avaient crocheté et fouillé ses armoires, revinssent à la charge pour lui ravir ses papiers. Le mieux était donc de se mettre hors de leur atteinte. A peine a-t-il disparu de Londres que Philippe II, tenu au courant de ses moindres faits et gestes, donne l'ordre de retrouver ses traces. On suppose qu'il a pris le chemin des Pays-Bas. L'homme et certain livre qu'il porte sont aussitôt signalés comme très dangereux à toutes les autorités de la Flandre et du Brabant. On commet force bévues : de paisibles marchands sont suspectés, arrêtés et fouillés brutalement. Il devient dangereux de voyager sans être muni de papiers bien en règle.

(1) Voici le texte de cette dédicace :

Ampliss. Antistiti ac D^mo^ R^mo^ Edmundo Grindale archiepiscopo Cantuariensi et totius Angliæ Primati digniss. ob erepta hujus hispanicæ versionis sacrorum librorum scripta ex hostium manibus, Cassiodorus Reynius ejusdem versionis author grâtitudinis ergo et in perpetuæ observantiæ pignus d. d.

Digitized by Google

Enfin, le 16 octobre 1563, à Nevele, en Flandre, on entend, pour la première fois, parler de Cassiodore. Un gentilhomme français, Ives des Forges, dépose en ces termes devant le bailli du lieu : « Il y a cinq mois, que j'ai vu pour la dernière fois l'Espagnol » Cassiodoro. J'avoue qu'étant à Londres, je me suis trouvé quelques » fois à ses sermons avec plusieurs seigneurs, tant français qu'an- » glais, qui avaient plaisir à m'avoir en leur compagnie, et étaient » gens curieux de choses nouvelles. Quant à Cassiodoro, je lui ai » entendu dire des choses bonnes et aussi des mauvaises, et quant à » sa vie, j'ai entendu dire qu'il était homme lascif et paillard, et » pour ce, fugitif d'Angleterre où, s'il fût demeuré, on l'eût châtié » comme il mérite. » (1).

On relâcha Ives de Forges, et nous le regrettons. En le pressant un peu, on aurait su de lui de qui il tenait que notre personnage avait dû prendre honteusement la fuite.

Ce qui nous porte à croire que cette accusation d'immoralité n'avait aucun fondement sérieux, c'est que Cassiodore reparaît en Angleterre et qu'il y est parfaitement reçu ; c'est encore que le monde païen en avait usé de même envers les principaux soutiens de l'Église primitive, si pure cependant et si belle ; c'est encore que le monde catholique n'avait point traité autrement et sans meilleur fondement, Luther, Calvin, et la plupart des autres réformateurs du xvie siècle. Il fallait bien que celui qu'on recherchait avec tant d'ardeur fût coupable de quelque chose. Au bout de deux mois, enfin, Marguerite de Parme, alors gouvernante des Pays-Bas, en vint à savoir que Cassiodore se tenait à Anvers. « J'apprends de bien bon lieu, écrit-elle le 25 décembre 1563, au margrave Jean d'Immerseele, que l'Espagnol sectaire et dogmatiseur, fui d'Angleterre, se tient caché en la maison d'un teinturier où il attend sa femme, laquelle se doit embarquer en l'un des trois navires attendus ces jours-ci à Anvers. »

Le pauvre margrave met aussitôt sa police sur pied ; il parcourt la ville, il veille sur le port, et ne recueille pas même un indice qui pourrait lui faire retrouver les traces du mari ou de la femme. C'est aussi, dit-il, pour excuser l'insuccès de ses recherches, que les teinturiers à Anvers se comptent par centaines, que leurs maisons sont disséminées, que presque toutes ont plusieurs issues ou communiquent facilement avec les maisons voisines (2).

(1) Arch. gén. du roy^me^, à Bruxelles. Fardes de l'audience, n° 278. — V. l'interrogatoire fait au château de Montmorency, en Flandre, par le bailli du lieu.

(2) Arch. gén. du royaume à Bruxelles. Fardes de l'audience. N° 278. Lettre du margrave d'Anvers à Marguerite de Parme du 4 janvier 1563 (1564 n.-s).

Digitized by Google

Les marins sont, comme les teinturiers, muets ou incorruptibles; aucun d'eux n'a vu la femme du dogmatiseur espagnol. La présence de Cassiodore à Anvers doit être l'occasion d'une assemblée de luthériens espagnols. La police l'apprend, elle redouble aussitôt de vigilance, mais elle n'empêche point la réunion d'avoir lieu. Ce n'est que plus tard qu'on arrête Fustamente à Bruxelles, le moine Munis et Fernandez de Mantacha à Bruges, don Antonio de Avalos à Gand. Chaque fois que sa bonne sœur Marguerite lui annonce l'une de ces captures, Philippe II répond : « Expédiez ces gens-là le plus tôt possible en Espagne (1). » Ces mots dans cette bouche avaient une signification terrible; ils disent assez le sort réservé à Cassiodore si on avait réussi à le prendre. On le cherchait encore dans nos provinces, qu'il était arrivé à Francfort-sur-le-Mein avec sa femme et sa Bible. Ses parents, son fils et quelques fidèles viennent l'y rejoindre. Les autres membres de l'Église espagnole de Londres sont entrés dans la communauté italienne. Jérôme de Secolas, Mario de la Palma, Salvador de la Palma et don Francisco de Farias sont de ce nombre (2). Malgré sa réputation et ses malheurs, les pasteurs luthériens, à l'exception toutefois de Mathias Ritter, ne font pas à Cassiodore grand accueil. Ils estimaient fort, disaient-ils, l'homme et le savant; mais ils n'étaient point très-sûrs de son orthodoxie.

Cette déplorable prétention de soumettre toutes les intelligences au joug d'une même formule ou d'une seule et unique interprétation se faisait jour alors avec la même violence dans les deux camps rivaux du protestantisme. La surintendance de Londres se retrouvait partout sous un autre nom. Si, en principe, il nous faut condamner l'institution, disons aussi, pour être juste, que de fâcheuses expériences justifiaient jusqu'à un certain point la roideur des magistrats et des pasteurs de Francfort vis-à-vis des étrangers. Ceux-ci leur avaient donné beaucoup de mal. Valérand Poulain surtout, le pasteur wallon, qui avait d'abord accepté, au nom de ses compatriotes, la confession d'Augsbourg, seule autorisée par les lois de l'Empire, et qui, une fois en possession d'une église et du droit de bourgeoisie, s'était mis au régime de la confession de foi de Genève. L'état de choses commandait donc à Cassiodore une grande prudence dans ses paroles et dans ses démarches. Ne demander aucune faveur pour lui ou pour les réfugiés espagnols était

(1) Gachard. Correspondance de Philippe II. Vol. Ier. 286 288.

(2) Musée britannique. Harleyan Mss. v. Xe, p. 61, sous le titre de : The names of those which are of the italian churche being borne in Flaunders and other places under the domynion of the King of Spaine.

Digitized by Google

le seul moyen de ne pas être inquiété. Il avait très-vraisemblablement déjà recueilli, à ce moment-là, le legs de son ami et compatriote Juan Perez, décédé à Paris dans un âge avancé. Chacun le croyait à son aise. Il n'en était rien. Les cadeaux de la reine Élisabeth, ceux du duc de Bedford, étaient épuisés ou bien près de l'être, et, quant à l'héritage dont nous venons de parler, il lui était sacré. Il serait mort de faim, lui et tous les siens, avant que d'y toucher. Cet argent était destiné à réaliser le vœu d'un mourant et, pour lui, le rêve de toute sa vie (1). Il devait servir à publier la Bible espagnole, à venger noblement les martyrs de Séville et de Valladolid et tant d'autres victimes de l'Inquisition. Mais il fallait vivre en attendant, s'arranger de manière à pourvoir aux besoins de deux vieillards, d'une femme et d'un enfant. Cassiodore avait supporté avec trop de courage les rigueurs de l'exil pour s'effrayer de cette tâche nouvelle. Ne pouvant prétendre à l'office de pasteur, il apprit à faire œuvre de ses mains. Il devint tisserand de boursat, genre de soierie importé à Francfort, dix ans auparavant, par des ouvriers de la Flandre wallonne.

Oui, l'ancien moine de Séville, l'ancien chef spirituel de l'émigration espagnole en Angleterre, renouvelle l'acte si méritoire de son maître, Saint-Paul, il n'hésite point à se courber sur un métier, à chasser devant lui l'insipide navette pour gagner son pain, celui de sa famille. Ses journées sont sacrifiées, mais il lui reste ses nuits pour mettre la dernière main à sa version de l'Ancien Testament.

Tels étaient, au xvie siècle, les hommes du mouvement. Leur héroïsme, qui presque toujours s'ignore, les grandit si fort à nos yeux que nous ne comprendrions pas que l'un d'eux pût fléchir sous le poids de l'infortune. Chênes altiers que la foudre frappe et sillonne sans les abattre, ils ont bien mérité le tardif tribut d'admiration et d'éloge que l'on commence seulement à leur rendre. Ils avaient la foi, la foi rayonnante et forte, celle qui transporte des montagnes; ils avaient ce qui nous manque. Cassiodore ne pouvait à la longue rester isolé. Comme ailleurs, il redevint à Francfort le centre d'un groupe de réfugiés espagnols. Le plus marquant de tous est sans contredit Jean Murelius ou Morell. « J'ai connu cet homme de » bien, » nous dit Mathias Ritter, « quand il était encore professeur » de théologie dogmatique à la Sorbonne. Ayant été appelé au con» cile de Trente à cause de son rare mérite, il reçut du Pape la » mission de rechercher les moyens les plus propres de combattre

(1) Juan Perez. Epistola consolatoria S. L. 1848, p. XXVIII de la préf. angl. de Benj. Wiffen.

Digitized by Google

» les luthériens. Il se mit, en conséquence, à étudier avec grand » zèle leurs écrits, et, ayant trouvé qu'ils n'étaient nullement impies, » déraisonnables ou dangereux, sa conscience lui commanda d'en » faire l'aveu. Ce fut sa disgrâce. Il rompit avec Rome, se sauva » dans notre ville de Francfort, et y devint le pasteur des étran- » gers (1). »

Murelius avait d'abord résidé à Genève, et Calvin se porta vis-à-vis de Valérand Poulain garant « de sa sincérité, de sa douceur et de la pureté de sa doctrine. » Ce qui ne l'empêcha point, en 1562, de s'enrôler avec son ami et compatriote Louis Castellio ou Castillo et quelques wallons sous la bannière de Mélanchton, et de rester ainsi à mi-chemin entre Luther et Calvin. Ses tendances religieuses étaient donc celles que notre personnage avait cherché à faire prévaloir dans sa confession de foi ; cela servit sans doute à les rapprocher davantage. Ils travaillèrent ensemble à la Bible espagnole. Quand celle-ci fut enfin achevée, il ne fallut point songer à la faire imprimer à Francfort. Depuis sa grosse querelle avec l'empereur Maximilien II, à propos de certains pamphlets dirigés contre lui, le Sénat de cette ville était sur ses gardes, et, sachant sans doute de quoi s'occupait Cassiodore et ne voulant point être obligé à lui faire des concessions, il lui refusa le droit de bourgeoisie. Cassiodore avait le choix comme lieux d'impression entre Genève et Bâle. Il choisit naturellement cette dernière ville comme étant la plus rapprochée, point important pour lui dont les ressources étaient si bornées. Son absence devant être d'assez longue durée, sa famille l'accompagna. Il s'arrêta quelque temps à Strasbourg ; enfin il arriva à Bâle. Les ministres de cette église lui firent bon accueil, et, sur leur avis favorable, le Sénat accorda à Thomas Guérin, leur bourgeois, la permission d'imprimer la Bible espagnole. On se mit aussitôt à l'œuvre. Le tirage de la dernière feuille se fit en septembre 1569. Nous avons un exemplaire sous les yeux (2). C'est un gros in-quarto de 2,526 pages, y compris une préface latine signée : C. R., un avis au lecteur en langue espagnole, et quelques notes

(1) Drey furnehme Schriften Lutheri, Melanchtonis und Jo. Brentii vom Fegefeuer der Papisten. Gedruckt zù Franckfurt durch Nicolaum Basse. 1570. 4°. S. in d. Vorrede.

(2) La Biblia, que es los sacros libros del viejo y nuevo testamento. Trasladada en Espanol. La Palabra del Dios nuestro permanece para siempre. Isa. 40. M.D.LXIX. V. Lelong. Biblioth. Sacra, p. 363. R. Simon. Hist. crit. du nouv. Testament, 497, 502, 503. — Lettres choisies, I, 289. — Theop. Sinceri. Noticia hist. crit., etc., p. 6. — Paquot. Hist. litt. des Pays-Bas. XV. 206 en note. — Juan Perez. Breve Sumario de Induljenzias. Madrid, 1862, p. 30-31. — Engel's Biblioth. Selectissima, p. 27

Digitized by Google

critiques et rectificatives. Il offre plusieurs bizarreries ; pas de lieu d'impression, mais la vignette de Brulinger, qui était assez connue et qui lui fit donner le nom de : Bible à l'ours ; un sous-titre hébreu, et, à l'envers du titre, divers décrets du concile de Trente, concernant l'usage des Saintes Écritures. Il est évident que tout cela était fait dans un but de propagande et dans l'intention de dérouter un lecteur peu attentif. Carcavi, le bibliothécaire de Louis XIV, y fut pris. Il supposa que la Bible de Cassiodore avait été publiée par des rabbins espagnols. Il n'avait lu que le sous-titre hébreu. On en avait tiré deux mille six cents exemplaires, dont le plus grand nombre tomba sans doute dans les mains des Inquisiteurs. Si le colportage en Espagne des livres défendus se faisait sur une grande échelle, la répression n'en était que plus active et plus ardente. Tout vendeur ou tout détenteur d'un ouvrage hérétique ou prétendu tel pouvait s'attendre à périr dans les flammes d'un bûcher. Le malheureux Julien Hernandez, pris en flagrant délit de colportage, révéla aux Inquisiteurs de Séville tout ce qu'il savait de la guerre de livres qu'on leur faisait. La Bible espagnole, venant après cela, avait peu de chances d'échapper à ses ennemis. Il est même probable que deux nouvelles éditions, portant la date de 1586 et de 1622, rencontrèrent les mêmes obstacles, puisque les exemplaires ne s'en retrouvent que difficilement.

On a remarqué souvent que celui qui poursuit plein d'ardeur une entreprise importante doit l'avoir d'abord menée à bonne fin pour s'apercevoir que ses forces sont à bout. C'est ce qui arriva à Cassiodore. Quand l'excitation cessa avec le travail, il tomba gravement malade.

Deux savants théologiens, Ulric Coccius et Simon Sulzer, accoururent. Ils se relevèrent à son chevet, lui donnant ce qui était en eux, les soins et les consolations de l'amitié. Quand tout danger fut passé, la femme de Cassiodore, qui était une habile couturière, entreprit de subvenir par son travail aux nécessités de son pauvre ménage. La tâche était au-dessus de ses forces. Les deux amis de son mari s'en aperçurent, et, sans rien dire, ils lui vinrent en aide, lui envoyant force bons et généreux clients.

Cassiodore découvrit plus tard cette ruse touchante, qui peut-être lui sauva la vie en ôtant tout souci à sa longue convalescence, et, suivant son habitude, il nous en a lui-même légué le souvenir dans la préface d'un de ses livres (1).

(1) Expositio primæ partis capitis quarti Mathæi, commone factoria ad ecclesiam christi, de periculis piorum ministrorum verbi in tempore cavendis. Francof. 1573. 4°. in-praef. — Cet ouvrage est signé ; le titre porte : Per Cassiodorum Reinium, Theologiæ studiosum.

Digitized by Google

Comment celui qui reçoit les témoignages les plus rares de l'affection de ses égaux en savoir et en intelligence, qui saisit toutes les occasions de proclamer sa gratitude, a-t-il pu partout et toujours être entouré d'ennemis?

C'est qu'il est presque une exception dans ce grand xvie siècle où l'on est tout d'une pièce, fort bien bâti pour la lutte à outrance, mais, hélas! nullement fait pour ces vertus modestes qui seules peuvent rapprocher, unir et confondre les hommes dans un même embrassement.

III

Bâle n'avait rien à offrir à Cassiodore; il ne songe donc point à y rester. Au mois de juin 1570, il remet un exemplaire de sa Bible au magistrat de la ville. Ce sont ses adieux. Il reprend le chemin de Francfort-sur-le-Mein. Il s'arrête à Strasbourg, auprès de Jean Sturinius, le célèbre philologue, et il a le regret d'apprendre que cet ami est sans réponse d'Angleterre. Ni la reine Élisabeth, ni son ministre Cecil, ni l'archevêque Grindale n'ont écrit. Robert Bell, cependant, un banni volontaire et un original plein d'érudition, que notre personnage avait rencontré à Bâle, lui avait donné si bon espoir. Il est hors de doute pour nous que Cassiodore aurait voulu relever à Londres son église espagnole. Antoine Corrano, dit Bellerive, ancien moine de San Isidro, poussé par lui, à ce qu'il faut croire, l'avait essayé sans y réussir. S'étant présenté au consistoire de l'Église wallonne de Londres, pour en être reçu membre, on le repoussa comme entaché d'hérésie pélagienne. Il demanda des explications. On lui présenta alors une lettre qu'il avait écrite, en 1563, de Montauban à Cassiodore de Reyna, qu'il croyait encore à Londres; le destinataire étant absent et de plus accusé de plusieurs méfaits, la lettre avait été interceptée, lue et commentée (1).

Corrano montra autant d'indignation que de colère. L'évêque de Londres aurait voulu le calmer; il n'y parvint pas. L'ancien moine publia son apologie, qui était en même temps celle de son ami Cassiodore. Un procès s'en suivit. Il se posa, vis à vis de ses juges en accusateur : « En vérité, s'écria-t-il, je ne vous comprends point, » vous autres Anglais, ni votre manière de faire la guerre non plus. » Quoi! vous prenez aux Espagnols leurs vaisseaux et leurs écus,

(1) Cette belle et curieuse lettre d'Antoine Corrano, écrite en Espagnol, a été publiée en 1862, à Madrid, par M. L. Usoz y Rio, à la suite du « Bref sommaire des indulgences et des grâces » de Juan Perez.

Digitized by Google

» puis, pour leur faire plaisir sans doute, vous traquez et poursuivez » sans pitié les évangélistes de leur nation. » (1).

Cette sortie, disait-il plus tard, avait été cause de son acquittement. Cassiodore, de son côté, pouvait y voir, au même titre, une invitation à reparaître en Angleterre. Des obstacles purement matériels l'en détournèrent pour le moment. Revenu à Francfort, il y reprit son ancienne vie et son ancien métier de tisserand. Divers écrits théologiques, mais surtout une dissertation latine qu'il publia en 1573, pour défendre contre l'opinion des Sociniens la divinité du Christ, firent sensation (2). Ce dernier travail répondait directement aux accusations portées contre lui par Théodore de Bèze.

Seulement, le célèbre réformateur génevois avait été plus loin que de le soupçonner de penser comme Servet. Il avait ajouté : « Je retiendray volontiers la légèreté pour la nation française, non » afin de my plaire, mais afin de la congnoistre et amender. Je vous » prie de faire le semblable de l'arrogance et vanité vrayement » espagnolle, car qui estes vous ? » (3).

C'était brutal que de le prendre sur ce ton personnel et de traiter avec tant de hauteur et de dédain ceux qu'on n'avait pu convaincre et se rattacher. C'était de plus se montrer injuste et cruel.

Cassiodore en porta la peine. Ce qu'on pensait de lui à Genève, on devait le penser à peu près partout où la foi calviniste avait le haut du pavé. En attendant, il récolta à Francfort les fruits de ses veilles et de ses combats théologiques bravement soutenus. Il obtint le droit de bourgeoisie. Il a voulu, dit-il à son ami Sturmius, en lui communiquant cette bonne nouvelle, conquérir une patrie, moins pour lui, qui ne saurait en avoir besoin longtemps, que pour sa femme et ses enfants. Il peut maintenant mourir tranquille, les sachant protégés après lui et tenus à l'abri du besoin. Une chose, cependant, lui serait bien douce avant d'aller à Dieu, ce serait de le servir encore comme il l'a servi toujours avec tant de joie, à travers mille obstacles et mille dangers (4). L'occasion qu'il cherche, il la voit dans la part que prend l'Angleterre à la guerre des Pays-

(1) Musée britannique. — Landown, Mss. v. XII, intitulé : Bargleg's Papers.

(2) Evangelium Joannis : hoc est, justa ac vetus Apologia pro æterna Christi divinitate, atque adeo, quatemus unum cum eo est, acqualitate cum patre ex novo testamento syro a viris doctis nuper latinitati donato per Cassiodorum Reinium, Theologiæ studiosum. Francoforti, ex off. typogr. Nic. Bassei. 1573. 4°.

(3) Bibl. publique de Genève. V. lettre du 9 mars 1572, dans le v. CXVII de la corresp. des réformateurs.

(4) Lehnemann. Historische Nachricht von der vormahls im sechszehnden Jahrhundert berühmten evang. luth. Kirche in Antorff, etc. Francfort am Mayn. 1725. 4° p. 93 en note.

Digitized by Google

Bas, et il part pour Londres, persuadé qu'un bon accueil l'y attend. Il ne s'est trompé qu'à moitié. Son vieil ami Grindale, devenu primat d'Angleterre, archevêque d'York et de Cantorbéry, le reçoit dans son palais, lui donne des preuves publiques du plus sincère intérêt. Les membres de la surintendance des étrangers, qui déjà une fois l'ont condamné dans ses livres, qui ont repoussé son ami Corrano, se sentent mal à leur aise. Les circonstances politiques ne sont plus les mêmes, ne militent plus en leur faveur, et cependant, ils voudraient bien n'avoir point à se déjuger. Ils exposent donc très-respectueusement au primat anglais que son protégé étant étranger, il veuille bien convoquer la commission chargée, d'après le vœu de la loi, de procéder à son examen de conscience.

Le 19 mars 1579, l'auteur de la confession de foi espagnole comparut devant ses juges. Les déclarations qu'il fit à cette occasion ont été conservées (1). Elles sont conformes au point de vue auquel il s'était placé vingt ans auparavant, en parlant au nom de ses compatriotes, c'est-à-dire qu'il ne s'écarte pas plus de la *Formula concordiæ* de 1536, composée par Melanchton, en vue de réconcilier les théologiens de la Saxe avec ceux du Palatinat, que de la confession helvétique rédigée par Martin Bucer, à qui l'Angleterre d'Élisabeth venait d'élever un mausolée, mais à qui, à plus juste titre, Bossuet devait décerner le titre de : grand architecte des subtilités.

Cassiodore se tira d'affaire, mais à quel prix ? En jouant sur les mots et en cachant son drapeau.

La faute en revient avant tout à son siècle.

Mais, en le condamnant à cause de son manque de respect pour la conscience individuelle, Cassiodore devait tôt ou tard être rejeté par lui et perdre le bénéfice de ses tentatives de fusion et de rapprochement confessionnel. C'est là le sort commun à tous ceux qui veulent échapper aux préjugés ayant cours et force de loi. Dathenus et Van Hamsteede, pour ne nommer que deux Belges bien connus, abandonnèrent, de guerre las, la théologie, le premier pour devenir médecin, le second pour se faire jardinier. Cassiodore préféra continuer la lutte. Ce qui était à prévoir arriva. Les calvinistes l'accusèrent de mauvaise foi, les luthériens de tiédeur. Ceux d'Anvers, cependant, moins rigides ou plus sages, lui offrirent une charge

(1) Confession (en l'article de la Cène) de Cassiodore Reine, hespaignol, ministre en icelle église, qui se dit faire confession de la confession d'Ausbourch en Anvers, laquelle, si ses compaignons veulent confesser en sincérité, le différent entre eux et les ministres des Eglises réformées sera osté. A Anvers, chez Giles Vanden Rade. S. D.

Cette même brochure fut simultanément publiée en latin et en flamand.

Digitized by Google

dans leur église. Il s'empressa d'accourir. Ce fut un tort. Il retomba en pleine querelle théologique. L'un de ses nouveaux collègues, qui n'était point de taille, s'était attaqué au chapelain du prince d'Orange, Pierre Loyseleur, à propos de la question du péché originel. Il vint à son aide bien plus par esprit de corps et générosité naturelle que par conviction. On lui ferma la bouche en publiant en latin, en français et en flamand, les déclarations qu'il avait faites à Londres, au mois de mars 1579.

« J'aurais bien voulu répondre, écrit-il, le 1er mars 1580, à Mathias Ritter, mais c'est impossible. Les calvinistes sont, à cette heure, tout-puissants à Anvers, et l'on n'oserait rien imprimer sans leur consentement. »

Donc, à Anvers, en 1580, comme à Genève, à Londres, à Francfort, notre réformateur doit se soumettre au nombre, à la force. Il est vrai qu'il lui reste la chaire comme consolation. Il en use, non point avec un ressentiment qui eût été fort excusable, mais avec la douleur d'un cœur aimant, d'une âme méconnue. Cela servit à tout calmer. Loyseleur lui-même se rapprocha de lui et devint son ami. Sa position étant à ce point raffermie, il fit venir de Francfort sa famille. S'il avait pris soin de s'assurer que son éloignement temporaire de la ville impériale ne le mettait point en danger de perdre son droit de bourgeoisie si longtemps attendu et à grand'peine obtenu, il n'avait nullement songé aux exigences d'un nombreux ménage. L'église luthérienne d'Anvers était pauvre ; le départ des hanséates et des banquiers allemands l'avait ruinée, et ses serviteurs, payés par la bourse des diacres, ne recevaient que très-irrégulièrement leurs gages.

Il arriva un moment où Cassiodore, à bout de ressources, vendit ses livres pour acheter du pain. Il avait reçu en cadeau un exemplaire de la magnifique Bible de Plantin ; il l'envoya à Francfort, croyant s'en défaire là plus avantageusement qu'ailleurs. Le ton de ses lettres à Mathias Ritter nous dit qu'il supporta héroïquement ce châtiment de son imprévoyance.

Des jours meilleurs vinrent enfin. Un riche armateur calviniste, Gilles Hofman, étant mort en 1581, un legs de vingt-cinq mille ducats tomba dans l'escarcelle vide des luthériens anversois. Les écoles furent aussitôt réorganisées, les exigences du culte satisfaites.

Cassiodore avait déjà fait beaucoup. De plus en plus convaincu qu'en matière religieuse, la simplification était le meilleur moyen d'échapper à toute ambiguité, il avait écarté du catéchisme et de la liturgie de son église les questions qui, sans être essen-

Digitized by Google

tielles, avaient jusqu'alors été l'origine des plus déplorables querelles. Le succès de ses petits livres dépassa son attente. Écrits en français, ils eurent plusieurs éditions en flamand et furent traduits en espagnol (1). Comment les calvinistes en eussent-ils pris ombrage, comment eussent-ils pu mettre obstacle à leur publication, puisque leur auteur, ses collègues et les membres de son consistoire s'étaient joints aux luthériens flamands d'Anvers pour dire, au congrès pour la paix réuni à Cologne, qu'ils ne voulaient point de la liberté de conscience suivant la confession d'Augsbourg, si cette même liberté ne pouvait point être étendue à leurs frères réformés!

Il n'y eut plus désormais que les événements politiques qui fussent à craindre. La Belgique wallonne, en se réconciliant avec le roi d'Espagne, rompait un pacte sacré, et, loin de suivre le glorieux sacrifice des luthériens anversois, elle prenait les armes contre la Belgique flamande et rouvrait l'ère funeste des guerres civiles. Bientôt le duc de Parme assiégea Anvers. Lorsque notre métropole commerciale dut capituler après un siége mémorable, les luthériens en sortirent tous : les Flamands allant en Zélande, les Wallons à Francfort avec leurs pasteurs de Reyna, Serrarius et Vervirius. Déjà, le 28 septembre 1585, une pétition signée par la plupart d'entre eux demandait au Sénat de Francfort l'institution d'un pastorat français en faveur du très-honorable et très-savant Cassiodore de Reyna. Les pasteurs allemands, consultés, donnèrent un avis favorable, et cependant ce ne fut que le 20 juillet 1593, au bout de huit ans, que la faveur demandée fut accordée. Elle venait bien tard pour celui qui l'attendait avec impatience. Dès le 15 mars suivant, notre réformateur s'éteignait, entouré de ses parents et de ses amis en pleurs. L'un de ses fils, Marc Cassiodore, étudiait alors la théologie à Wittemberg; le Sénat de Francfort le nomma aussitôt pasteur français en son lieu et place. Pourquoi avoir tant tardé à remplir les désirs du père et accorder au fils qui n'a point terminé ses études un emploi qu'il n'a point réclamé et que tout d'abord il refusa, s'en jugeant indigne? C'est l'éternelle histoire des regrets qui nous sont inspirés par une injustice commise et qu'il est trop tard pour réparer.

Ce qui fait pour nous la grandeur et la beauté du caractère de Cassiodore de Reyna, c'est cette nécessité de la tolérance que, victime à tour de rôle de toutes les orthodoxies, il proclama cependant

(1) Greg. Langemack. Historia catechetica. II. 542. — Schulz Jacobi. Bydragen tot de geschiedenis der evang. luth. kerk in de Nederland. 1ste st. p. 45. — Lehnemann, l. c., p. 156. — Leipziger Bücher Auction von T. O. Weigel, v. 16 april 1855, p. 113.

Digitized by Google

haut et ferme dans ses livres et dans son enseignement, qu'il regarde comme une panacée sociale, à laquelle il se soumet jusqu'à courir le risque d'être accusé d'ambiguité, d'équivoque et de mauvaise foi ; c'est enfin cette espérance si légitime qu'il avoue et caresse pendant quarante ans de survivre au martyre que le fils de Charles-Quint a imposé à la conscience humaine, au despotisme honteux qu'il fait peser sur sa patrie, sur les Pays-Bas et sur une moitié de l'Europe.

Cette dernière part du programme de sa vie, et, par malheur, cette dernière seulement, se réalise. Avant de mourir, il put s'écrier, comme tant d'autres l'ont fait depuis, et certes avec une joie d'autant plus profonde qu'il y avait aidé dans la mesure de ses forces : L'inquisition n'est plus; elle a coulé à fond avec l'invincible Armada. Que le monde se réjouisse et qu'il respire !

Cet exemple de la justice de Dieu, sur lequel il avait compté si fermement, lui permet d'entrevoir dans un avenir encore éloigné le réveil de l'Espagne, de sa patrie bien-aimée.

Cette heure a-t-elle sonné enfin ?

Nous serions assez tenté de le croire.

« Devant les lois espagnoles, » disait, en 1863, sir Robert Peel, « un protestant n'est ni un voleur, ni un meurtrier, mais il est » quelque chose de pis que tout cela : il est un hérétique. On le » condamne à dix ou douze ans de travaux forcés, et l'on s'arrange » de façon à ce qu'il meure aux galères. »

C'était l'époque où l'on persécutait don Manuel Matamoros et ses amis, où, pour les punir de vouloir un christianisme épuré, acceptable par la raison, on les accusait de conspiration politique.

Les temps sont bien changés. Il y a des protestants partout en Espagne, non-seulement dans les villes, mais dans les villages. A la Corogne, dix-huit cents bourgeois à la fois se sont fait recevoir membres de l'église évangélique. Des Nouveaux Testaments, réimprimés d'après la version de Cassiodore de Reyna et de Ciprien de Valéra, sont dans toutes les mains. La Société biblique espagnole en accuse un débit annuel de plus de 70,000 exemplaires.

Et ce n'est pas tout encore. A côté de l'œuvre des missionnaires venus de France et des colporteurs anglais, nous voyons reparaître, au bout de trois siècles, les idées de Cassiodore. Elles ont trouvé dans la péninsule ibérique d'ardents et de courageux adeptes. L'un d'eux, M. Carrasco, est venu l'an passé en Allemagne, et s'est assez longtemps arrêté à Stuttgard. Il pense avec raison qu'une régénération religieuse peut seule tirer son pays de l'abîme où il a roulé, et fermer à jamais l'ère de ses révolutions hâtives et mal ordonnées.

Digitized by Google

A-t-il quelque espoir de réussir ?

Nous n'en doutons plus depuis les derniers débats qui ont eu lieu dans les Chambres espagnoles sur la question de la liberté des cultes. La victoire remportée par Castelar, le député républicain, sur le chanoine Manterola, a été aussi complète que possible. Nous ne pouvons ici rapporter en entier son discours, mais la péroraison suffit pour en donner une idée, pour en justifier le succès retentissant :

« Grand, a-t-il dit, est le Dieu du Sinaï ; le tonnerre le précède, » l'éclair l'accompagne, la lumière l'enveloppe, la terre tremble, devant lui les montagnes se fendent. Mais il y a un Dieu plus grand, » plus grand encore, qui n'est pas le Dieu majestueux du Sinaï, » mais le Dieu débonnaire du Golgotha, le Dieu cloué sur la croix, » blessé, meurtri, couronné d'épines, abreuvé de fiel, et qui dit, » malgré cela : Pardonne, mon père, pardonne à mes bourreaux, » car ils ne savent ce qu'ils font !

» Grande est la religion de la force, mais plus grande est la religion de l'amour ; grande est la religion de la justice implacable, » mais plus grande est la religion du pardon miséricordieux ; c'est » pourquoi je viens vous dire, au nom de cette religion qui devrait » être la vôtre, au nom de l'Évangile : Écrivez en tête de notre code » fondamental, écrivez ces mots : *Liberté religieuse !* c'est-à-dire, » liberté, égalité, fraternité. »

On acclama l'éloquent tribun, chacun se précipita vers lui pour le féliciter. Seuls les prêtres ne partagèrent point cet enthousiasme. Levant les bras, comme pour prendre le ciel à témoin de leur impuissance, ils quittèrent la salle des Cortès, en répétant : Quel malheur !

Le malheur de l'Église, dirons-nous ici en manière de conclusion, pourrait bien faire le bonheur d'une grande et noble nation, surtout si des républicains et des chrétiens de la force d'un Castelar tendaient la main au fils de Victor-Emmanuel de Savoie, leur nouveau souverain, et si celui-ci disait avec eux : Il nous faut la liberté religieuse.

CHARLES RAHLENBEEK.

Digitized by Google

METZ.

IMPROVISÉ LE JOUR DE LA CAPITULATION.

On m'a dit : « Quitte enfin la sphère des étoiles!
« N'entends-tu pas crier les mâts, gémir les voiles
» Du brik républicain qui sombre à l'horizon?
» Quand la France est vendue, outragée et meurtrie,
» Jette au nom de l'honneur, au nom de la patrie
» L'anathème à la trahison.

» N'avons-nous pas vidé tout ce que la souffrance
» Peut verser d'amertume aux lèvres de la France,
» Et faut-il qu'un Français insulte à nos revers!
» Metz a fait déborder la coupe d'infamie;
» Sur tant de lâcheté, sur tant d'ignominie
» Crache au moins quelques vers! »

Non! laissez-moi le droit de garder le silence.
Qu'importe au renégat le mépris qu'on lui lance?
A chacun sa morale, à chacun son crédo!
Comme ils n'ont pas de foi dans la grandeur humaine,
Pour les Napoléon, les Boyer, les Bazaine
L'opprobre est un léger fardeau.

Que leur importe aussi la honte expiatoire
Du mépris éternel du monde, et que l'histoire,
Pleurant sur leurs soldats vendus à l'étranger,
Atteste, en remuant le fumier de l'Empire,
Qu'à cette heure où la France, où leur patrie expire,
Ils ont tout fait pour l'outrager.

Digitized by Google

Le châtiment ne sait par où prendre ces drôles !
Mais ce qui fait hausser le cœur ..... et les épaules,
Ce qui trouve à bon droit d'universels rieurs,
C'est le rêve qu'ils font, chimère bestiale !
De remettre au pouvoir l'ordure impériale
Des jours antérieurs !

Qu'ils viennent ! On leur doit un accueil magnanime ;
Aveuglés par la fange, abrutis par le crime,
Ils ne peuvent pas voir, ne peuvent pas sentir,
Qu'au premier pas marqué par cette vile engeance,
Le sol de la patrie, altéré de vengeance,
S'ouvrirait pour les engloutir.

EDOUARD BAUGNIES.

Malines.

Digitized by Google

ÉCRIVAINS MILITAIRES CONTEMPORAINS.

—

TROCHU ET DE MOLTKE.

La guerre de 1866 en Allemagne a donné lieu à la publication de deux ouvrages militaires, éminemment remarquables tous les deux, quoique fort différents l'un de l'autre, et qui ont acquis un intérêt beaucoup plus vif encore depuis que leurs auteurs viennent d'être amenés, par les circonstances les plus imprévues, à se mesurer face à face dans la guerre actuelle.

Le livre du général Trochu est intitulé : *L'Armée française en* 1867 (1) : c'est un exposé critique, ayant un cachet prophétique en bien des points ; on sent le moraliste et le philosophe. Le travail du général de Moltke est l'*Histoire de la campagne de* 1866 (2) : ici c'est le tacticien, le stratégiste qui seul est en scène. L'homme de guerre français ne met point son nom sur le titre du volume, soit par un certain respect de la discipline, soit par dédain de toute vanité ; mais il se révèle suffisamment par de nombreux détails personnels. L'homme de guerre prussien avoue la paternité de son ouvrage, tout en annonçant que la rédaction en a été faite, sur les rapports officiels, « par la section historique du corps royal d'état-major ; » il se contente, comme dans ses campagnes, d'être l'esprit qui dirige.

Il importe de donner une idée exacte de ces deux œuvres, devenues de précieux documents pour la philosophie de l'histoire contemporaine.

(1) Un volume de X-290 pages in-8°. Paris, Amyot. 1867. L'ouvrage était, au mois d'août dernier, à sa *dix-neuvième* édition.

(2) Un volume de 598-226 pages in-8°. Traduction de M. Furcy Raynaud, autorisée par l'auteur. Paris, J. Dumaine. 1868.

Digitized by Google

Le général Trochu débute par un brillant éloge du maréchal Bugeaud, qui fut son maître et son ami, et dont il ne cesse d'invoquer l'autorité en cherchant à s'effacer lui-même. Il nous apprend que ayant formulé par écrit quelques réflexions critiques sur la guerre de Crimée et la guerre d'Italie, il hésitait à les publier, lorsque les événements de la lutte austro-prussienne, éclatant comme la foudre sur l'Europe, vinrent consacrer ses principes et ses vues. Dès lors son devoir était tracé. Il avait à réagir à la fois contre l'optimisme des militaires français, contre l'ignorance dédaigneuse dans laquelle ils se complaisaient, et contre l'esprit étroit qui, sous prétexte de secrets d'État, de hiérarchie et de discipline, interdit toute discussion féconde.

« Je parlerai donc librement, dit-il, et mon patriotisme avertissant ne se croira inférieur ni en sincérité ni en utilité au patriotisme qui admire ou se tait. » Et, à la fin de l'introduction, il ajoute : « Voilà mes lecteurs bien avertis que je ne me suis pas proposé le thème commode, *toujours populaire et dont on a trop abusé dans notre pays*, d'exalter l'armée française dans ses incontestables qualités, de taire ses défauts. Je suis fermement convaincu que la modestie, *par où nous ne brillons guère*, est une force pour les officiers d'une armée. »

Vient ensuite la définition et la théorie de l'organisation militaire qui convient à la France. L'homme du métier, l'homme d'expérience révèle ses aptitudes spéciales, mais en restant toujours à une hauteur de vues qui lui permet d'embrasser du même regard les détails et l'ensemble. C'est une étude comparée, faisant d'autant mieux comprendre, par la différence qu'elle indique avec d'autres époques et d'autres nations, les ressources et l'esprit propres à l'armée française.

La phrase suivante, qui termine l'un des chapitres, résume parfaitement cette manière impartiale de voir et d'apprécier :

« J'ai voulu seulement constater que les armées sont, dans leurs qualités comme dans leurs défauts, la représentation fidèle des nations d'où elles procèdent ; qu'il faut conséquemment juger et conduire chacune d'elles avec des vues et par des moyens qui lui soient propres ; que cette doctrine, trop souvent méconnue, est surtout applicable à l'armée française, dont la complexion est particulière et dont l'originalité dépasse, à mon avis, l'originalité des autres armées. »

On lira sans doute avec plaisir, à ce propos, un passage dans lequel l'auteur caractérise d'une manière heureuse, pleine de finesse et de sagacité, certains faibles et certains défauts de l'esprit

Digitized by Google

militaire français, rendus plus sensibles encore par des comparaisons :

« ... Nous avons un vif et très-ancien esprit de nationalité, des traditions militaires aussi vieilles que la France elle-même et dont elle est justement fière. Il s'y rencontre pourtant presque autant de souvenirs douloureux que de souvenirs de triomphes ; mais nous avons une aptitude spéciale à expliquer et à justifier nos revers, ou à nous en consoler par la mémoire, fidèlement gardée d'âge en âge, de quelque acte ou de quelque parole chevaleresque qui vient toujours à propos pour ennoblir et poétiser la lutte, quel qu'en soit le résultat. Pour la masse populaire française contemporaine, toute la journée de Waterloo c'est : *La garde meurt et ne se rend pas ;* comme pour nos pères, toute la journée de Fontenoy c'était : *A vous, messieurs les Anglais ;* comme pour nos grand'pères, tout le désastre de Pavie avait été dans cette belle parole du roi vaincu : *Tout est perdu fors l'honneur.*

» En définitive, c'est presque uniquement la pensée des victoires et des gloires françaises, qui demeure dans les esprits français, et les sentiments comme les aspirations qui en résultent ont une haute valeur et font de nous un *peuple guerrier.*

» A ce dernier mot, j'attache une signification particulière qu'il convient peut-être d'expliquer. Nous sommes, en effet, bien plus un peuple guerrier qu'un *peuple militaire*, car nous n'avons pas ce calme de tempérament, cette constante préoccupation d'exactitude et de ponctualité, cette rigidité d'habitudes et d'attitude qui préparent si admirablement les peuples du Nord à l'obéissance, à la résignation devant la règle, à la discipline, enfin à toutes les exigences rigoureuses de la profession des armes. En Prusse, en Russie, un soldat obéit immédiatement et silencieusement, quel que soit l'état de ses convictions et de son âme, devant l'ordre qu'il a reçu. Une observation, un murmure étouffé, seraient d'ailleurs des énormités intolérables, et la répression suivrait. Le soldat français incommodé par un ordre l'exécute aussi, mais la discussion est au fond de son esprit, sa mauvaise humeur se montre toujours par quelque endroit, et si une réflexion étranglée accompagne l'exécution, ce n'est pas une affaire et, dans la plupart des cas, le mieux est de ne pas l'entendre.

» Ainsi, la nature de nos soldats n'est pas indéfiniment disciplinable, et il faut leur mesurer la compression et la répression. L'obéissance automatique n'est pas leur fait. Ils ont, au contraire, dans certaines circonstances que j'indiquerai, des tendances à un laisser-aller très-peu militaire qu'il importe de combattre par des moyens que j'indiquerai également. »

Après avoir montré avec franchise les défauts du tempérament français au point de vue de l'armée, défauts dont de bons généraux savent tirer des avantages, mais à condition que les lois et règle-

Digitized by Google

ments en tiennent compte aussi, le général Trochu attaque ces règlements et ces lois avec plus de hardiesse encore. Là, en effet, il suffit de vouloir, mais de vouloir avec intelligence. Toutes les observations de l'auteur sur le recrutement et la réserve, sur l'éducation générale de l'armée française, sur l'administration de l'armée, sur la préparation de la guerre, sur la tactique et les manœuvres, sont empreintes de cette philosophie pratique qui, sans s'inquiéter des préjugés et des illusions, accepte tous les enseignements, de quelque part qu'ils viennent.

Ne dirait-on pas que ceci vient d'être écrit?

« J'ai montré que la bataille de Rosbach avait été, pour la France, le point de départ de perfectionnements militaires qui devaient rester dans sa règle écrite, bien longtemps après qu'elle les eut répudiés pour l'action, — comme la bataille d'Iéna avait été, pour la Prusse, le point de départ des perfectionnements successifs qui viennent de faire leurs preuves à Sadowa. D'où ressort cette philosophie frappante et vieille comme la guerre elle-même, « que les enseignements des grandes défaites qui renversent tout un ordre d'idées et de faits acquis, servent mieux l'avenir des institutions militaires que les enseignements des grandes victoires qui consacrent ces idées et ces faits. » Les premiers imposent aux gouvernements et aux armées la modestie, avec une sorte de retour sur eux-mêmes, qui leur conseille le travail, les comparaisons, et les conduit au progrès. Les seconds créent l'orgueil, avec la confiance illimitée dans des moyens et des procédés qui vieillissent avec le temps et ne répondent plus, au jour des grandes crises, à des nécessités nouvelles. C'est la justification des dires pleins de sagacité et de profondeur du savant général étranger que j'ai déjà cité : « La tradition sert d'excuse à l'insouciance et elle a perdu plus d'armées qu'elle n'en a sauvé. »

Ces paroles, prononcées en 1867, ont acquis aujourd'hui tout le caractère d'une prophétie. Et ce n'était pas seulement en homme de guerre que le général avait étudié cette question : il n'avait pas tardé, dans sa profonde sagacité, de reconnaître que la question était complexe, que le mal partait de plus haut et occasionnait bien d'autres ravages. Voici le moraliste qui parle :

« En général, les qualités et les défauts des armées et les causes vraies de leurs triomphes ou de leurs revers échappent au jugement des peuples intéressés. Ils sont, à cet égard, très-naturellement d'ailleurs, livrés à des préjugés et à des passions qui leur cachent la vérité. Et c'est ainsi que la décadence des mœurs militaires et des institutions militaires, grande maladie morale qui précède et prépare toujours, dans l'histoire, la décadence des peuples eux-mêmes, est expressément l'une

Digitized by Google

de ces maladies que la médecine appelle *insidieuses*. On ne la voit pas naître, on ne la voit pas se développer, et quand tout à coup ses redoutables effets éclatent, le mal est sans remède, et tout est perdu. »

Ce passage saisissant est extrait du chapitre intitulé *les Armées en campagne*, dans lequel l'écrivain, s'élevant en quelque sorte au-dessus de son sujet, et mettant au service d'idées plus larges toute l'autorité, toute l'expérience qu'il a acquise, se fait l'éloquent apôtre de l'humanité et de la civilisation contre la guerre. Il sait, lui, les malheurs de la guerre, il sait quels sont ceux qui en souffrent, et son indignation éclate avec véhémence contre les journaux et les livres qui poétisent cette barbarie organisée. Citons encore; de pareilles pensées, venant d'un tel homme, méritent d'être conservées pour l'honneur de la France.

« La guerre, qui impose tant de sacrifices en hommes et en argent aux peuples qui s'y engagent, tant d'épreuves et tant d'efforts aux armées qui la font, donne spécialement lieu, dans les contrées qui sont le théâtre de la lutte, à d'inévitables désordres. Ils dégénéraient toujours autrefois et dégénèrent encore quelquefois aujourd'hui en sévices, en violences, en ruines, dont souffrent les innocentes et habituellement inoffensives populations que foulent les armées. C'est là que se rencontrent les maux les plus réels, les plus étendus, les plus douloureux de la guerre. On en parle peu, si on en parle, car la voix de ces populations accablées est étouffée par les retentissements du champ de bataille et de la politique. Le spectacle de ces destructions et de ces souffrances est navrant pour les hommes de guerre qui ont quelque hauteur d'âme. Ils s'étonnent que la civilisation moderne, qui est si fière d'avoir remplacé partout la force, dans les transactions individuelles, par des principes et par la loi, en soit encore à régler le contentieux international par le déchaînement des fléaux de la guerre. Leur esprit se remplit de dédain pour ces héros de salon qui la souhaitent et qui la célèbrent dans un langage de convention, où se révèlent leur vanité, leur ignorance, leur ambition et leurs prétentions. »

L'auteur ajoute en note, à ce propos :

« En général, dans les armées, à l'exception des jeunes gens que des aspirations très-naturelles et légitimes entraînent vers ce grand et émouvant inconnu, les hommes qui racontent la guerre, qui l'exaltent et l'appellent bruyamment de leurs vœux, la font peu ou la font mal ou, quelquefois, ne la font pas du tout. »

Comme le général Trochu disait vrai! Comme ces dernières paroles se sont appliquées, avec une vérité poignante, aux Lebœuf, aux De Failly, aux Frossart, aux Bazaine, aux Palikao et autres familiers de Napoléon III, qui viennent de précipiter la France

Digitized by Google

dans les plus grands désastres qu'elle ait encore éprouvés! Quand on songe un instant à cette honteuse coterie d'exploiteurs titrés, on ne s'étonne guère que la voix austère et loyale du général Trochu soit restée sans écho, sans influence aucune. On s'étonnerait plutôt de n'avoir pas vu poursuivre devant les tribunaux le livre de *l'Armée française en* 1867, et envoyer son auteur à Cayenne. Mais c'est que déjà l'opinion publique commençait à se reconnaître, que les appréhensions causées par les prodigieuses victoires de la Prusse préoccupaient tous les esprits sérieux, et que le livre, enfin, avait quelque chose de fatidique, dans toute la force du terme.

Et puis, Trochu n'était pas seul à exprimer de semblables sentiments. Toute une pléïade d'écrivains français semble apparaître presque au même moment, supérieurs peut-être, pour la force et l'ampleur de l'idée civilisatrice, à tous ceux qui les avaient précédés en ce siècle. Erckmann et Chatrian, par l'*Histoire d'un homme du peuple* et l'*Histoire d'un paysan*, font pénétrer dans les masses l'horreur de la guerre et du despotisme; Charras, en mourant, nous lègue son *Histoire de la guerre de* 1813 *en Allemagne*, qui exalte cette Allemagne unie et forte par l'amour de l'indépendance; Marc Dufraisse, dans son *Histoire du droit de guerre et de paix de* 1789 *à* 1815, réhabilite le droit public international de la grande révolution française, si étrangement méconnu, si brutalement foulé aux pieds par le premier empire; Laboulaye, Prévost-Paradol, Edgar Quinet, Pelletan, Jules Simon, Pascal Duprat s'efforcent de rendre la morale et la politique intimement solidaires, et Lanfrey, commençant la publication de son *Histoire de Napoléon Ier*, écrit ces admirables, ces sublimes paroles, qui sont comme le programme de la nouvelle école historique :

« .... L'histoire a une autre mission que celle de plaire. Elle n'est pas plus faite pour être le courtisan d'un peuple que pour être le courtisan d'un roi. Il faut que les préjugés soi-disant patriotiques en prennent leur parti; il n'est plus possible aujourd'hui à l'historien d'être *national* dans le sens étroit du mot. Son patriotisme à lui, c'est l'amour de la vérité. *Il n'est pas l'homme d'une race ou d'un pays,* il est l'homme de tous les pays, il parle au nom de la civilisation générale; il appartient aux intérêts communs de toutes les nations, aux intérêts de l'humanité, et son peuple est le peuple qui les sert le mieux. S'il est, par exemple, avec la France contre l'Espagne de Charles-Quint, il est avec l'Espagne contre la France de Napoléon. Il est tour à tour Hollandais contre Philippe II, Anglais contre Louis XIV, citoyen des États-Unis contre Georges III; mais il ne peut revêtir, en quelque sorte, ces individualités diverses, qu'après les avoir dépouillées de ce qu'elles ont eu de passionné et d'excessif. Sa patrie plane au-dessus de toutes les frontières,

Digitized by Google

et sa cause est la cause universelle, immuable du droit contre la force, de la liberté contre l'oppression. L'exclusivisme qu'on voudrait lui imposer était, à la rigueur, possible dans les petits États de l'antiquité qui traitaient en ennemi tout ce qui était étranger, il ne peut se soutenir au milieu de la grande communauté européenne qui vit d'une même vie et se nourrit d'une même pensée. »

C'est à ce moment aussi que paraît, en Allemagne, l'ouvrage du général de Moltke sur la *Campagne de* 1866, présentant, avec ceux qui viennent d'être cités, le contraste le plus étonnant. Il n'est question ici que de la Prusse et de la politique prussienne, à l'exclusion de tous autres intérêts; nous sommes retombés dans un de ces petits États de l'antiquité dont parlait Lanfrey.

Dès la première phrase, l'auteur se révèle tout entier :

« La guerre qui a eu lieu entre la Prusse et l'Autriche était une nécessité historique; elle devait nécessairement éclater tôt ou tard. »

Nécessité.., nécessairement! pas d'autre philosophie que la fatalité.

A peine quelques lignes sont consacrées au développement de cette thèse. L'écrivain signale la faiblesse politique où était tombée l'Allemagne « depuis les temps *glorieux* de ses empereurs »; il constate le besoin d'unité qui subsistait toujours dans la nation, et il ajoute : « Après cinquante ans d'expérience, il était démontré que jamais les *conquêtes morales* ne suffiraient pour atteindre ce but, qu'on n'y arriverait qu'en employant la contrainte et la force. »

Nous voilà bien loin déjà de l'éloquent appel du général Trochu aux idées civilisatrices contre le déchaînement des fléaux de la guerre. Avec quel dédain de Moltke traite les *conquêtes morales*, c'est-à-dire cette véritable unité intellectuelle, qui, réalisée par une république fédérale, ne ferait nullement regretter à l'Allemagne « les temps glorieux de ses empereurs ! »

Et pas un mot de cet admirable soulèvement national, vraiment national, de 1813, qui, en dépit de la pusillanimité, de l'incapacité des princes, jeta les bases de l'unité germanique.

Puis, de Moltke passe immédiatement à l'exposé des difficultés qui surgirent entre l'Autriche et la Prusse, après la guerre de Danemark. « Il *fallait*, dit-il, que l'une ou l'autre cédât le pas. » Toujours la nécessité. Il accuse l'Autriche d'avoir inspiré, dans le Holstein, des idées révolutionnaires « à une population généralement animée d'un esprit *conservateur et honnête*. » Il dit que les idées démocratiques (malhonnêtes, par conséquent) étaient hostiles à la guerre. Enfin, il avoue que « les hommes de la réserve et de la

Digitized by Google

landwehr se rendaient à leurs postes, *sans enthousiasme,* il est vrai, *pour une guerre dont ils ne voyaient pas les causes,* mais avec docilité et avec une détermination calme. »

N'est-ce pas la condamnation implicite et de cette guerre et de la politique prussienne?

Cette sorte d'exposé des motifs est, d'ailleurs, aussi court que possible; il ne prend que 22 pages des 824 qui composent le livre même, entièrement consacré au récit des événements militaires.

Ici du moins l'auteur est dans son élément. Tous les mouvements des troupes sont décrits dans leurs moindres détails, ou plutôt indiqués comme le ferait un mathématicien, en se bornant à tracer des lignes et des chiffres. On y cherche en vain un mot pittoresque, un accent de vie, quelque chose qui vienne donner une réalité à ces abstractions. C'est de la pure stratégie, une sorte de mécanique, où les forces sont calculées, indépendamment de tout moteur moral. Jamais la tactique ne s'était montrée avec cette rigueur dédaigneuse des considérations accessoires; jamais elle ne s'était formulée d'une façon plus absolue, plus impérieuse, plus inflexible. Non-seulement le général de Moltke ne tient aucun compte de la personnalité humaine, mais il ne s'occupe même point des circonstances qui dépendent de la nature du terrain, de la température, de la pluie et du beau temps. Le champ de bataille pour lui n'est qu'un échiquier banal, et il semble que ce soit du fond de son cabinet qu'il dirige les automates chargés d'exécuter ses combinaisons savantes.

Courage, enthousiasme, persévérance, patriotisme, sont des mots qui ne se rencontrent jamais sous sa plume, pas plus, d'ailleurs, que découragement, hésitation ou faiblesse. Le soldat pour lui est une simple machine, ou l'un des mille rouages de ce grand mécanisme qu'on nomme une armée. L'ordre donné s'exécute : cela doit être, et cela est, tout simplement. Il ne trouve ni à louer, ni à blâmer. Les ennemis seuls sont appréciés de façons diverses : ils se sont opiniâtrés, ils sont faibles, on les a mal placés, ils n'ont pas reçu de commandements.... Mais ces critiques, on le voit, s'adressent à la tactique des adversaires. Nulle part on ne soupçonnerait que sous chacun de ces uniformes de soldats, prussiens ou ennemis, bat un cœur d'homme.

Tel livre, du reste, tel auteur. Le général de Moltke semble lui-même un type abstrait, une incarnation de la science militaire, dont on pourrait dire que ce qui est humain lui est étranger. Appartenant à une famille essentiellement danoise, et élevé à l'école militaire de Copenhague, il a non-seulement pris du service en Prusse, mais dirigé la guerre de la Prusse contre sa patrie, faisant ainsi de

Digitized by Google

l'art pour l'art, sans parti pris et pour ainsi dire sans préoccupation de la moralité de ses actes. La vanité n'a pas plus de prise sur lui que la passion ou l'intérêt; ce serait encore être homme par quelque côté. De Moltke est modeste, simple, droit; il est impassible et non cruel, énergique et ferme sans être violent. Ses vues sont nettes et précises, ses combinaisons d'une sagacité parfaite et d'une justesse mathématique, mais il n'a ni ampleur de conception, ni esprit philosophique. C'est un grand esprit : ce n'est pas un esprit supérieur; ce n'est surtout ni un grand cœur, ni un caractère.

Il est permis de se demander si même les militaires, les hommes du métier, trouvent quelque charme ou quelque profit à la lecture du livre de de Moltke. Il n'y a là ni enseignement ni théorie : un récit des faits, purement et simplement. C'est si peu de l'histoire, telle que notre époque la comprend, que, malgré toute l'importance qui s'attache à la guerre de 1866, on a quelque peine à rattacher ces événements à ceux de l'histoire générale. Toutes ces batailles se ressemblent, et si, à Sadowa particulièrement, on discerne quelques fautes commises par les Autrichiens, on ne comprend guère en quoi a consisté la véritable supériorité de l'armée prussienne.

Un moment, un seul moment, vers la fin du livre, l'auteur s'avise de faire de la politique générale. Mais combien il s'y montre inhabile! Combien les considérations qu'il développe se retournent aujourd'hui et contre lui et contre son maître!

Il s'agit du projet de marcher sur Vienne après la victoire de Sadowa.

« Fallait-il continuer la guerre, dans l'espoir d'obtenir des résultats encore plus considérables? L'armée était devant Vienne; Presbourg était, ou peu s'en fallait, au pouvoir des armes prussiennes. Si une dernière bataille devenait nécessaire, c'était un événement qu'on prévoyait sans le craindre et peut-être était-il possible d'entrer à Vienne sans qu'il en coûtât de trop grands sacrifices.

» Ainsi, pour le moment, on se trouvait dans des conditions militaires avantageuses, et, partant de là, il était naturel de pousser la victoire jusqu'à ses dernières limites et de permettre à la puissance éprouvée de l'armée prussienne de se déployer entièrement. Un but que Napoléon Ier n'avait jamais négligé d'atteindre, la capitale ennemie, était là, dans un voisinage bien tentant; des avant-postes, on apercevait les clochers de la ville. »

Cette dernière phrase est peut-être la seule, dans tout le livre, qui fasse appel à l'imagination.

Mais voyons comment de Moltke plaide, en ce moment-là, contre

Digitized by Google

l'idée de prendre la capitale ennemie. Tout ce qu'il dit s'applique exactement aux événements actuels.

« On avait obtenu un grand résultat; fallait-il, pour en atteindre un plus grand encore, imposer à la nation prussienne de nouveaux sacrifices et des efforts extrêmes, et remettre en question tout ce qu'on avait fait? *Une sage politique mesure ses projets sur la nécessité et non sur des convoitises.* La paix que l'on offrait garantissait le développement national de l'Allemagne sous la direction de la Prusse : *il n'entrait point dans les intentions de son gouvernement de donner suite à des projets de conquêtes plus étendues*, TELS QU'ON LUI EN PRÊTE VOLONTIERS. »

De pareilles déclarations, on le voit aujourd'hui, peuvent être mises à côté de celles dont Napoléon III s'est montré si prodigue.

Qu'on remplace le mot *Autriche* par le mot *France* dans ce dernier paragraphe, et l'on sera stupéfait de tant de contradiction entre les paroles et les actes :

« Roi et peuple étaient en droit de se dire qu'ils avaient suffisamment rempli les obligations qu'impose une grande mission à l'Etat comme aux individus; ils devaient reconnaître qu'il n'y avait plus rien d'urgent à faire pour le développement et l'existence nationale de la Prusse et de l'Allemagne... Les conditions posées par l'*Autriche* ne détruisaient pas la possibilité de rétablir plus tard les relations amicales avec cette ancienne alliée. L'*Autriche* n'avait reçu ni dans son honneur ni dans sa puissance une de ces blessures qui engendrent nécessairement entre deux Etats une hostilité incurable. Si l'on exigeait davantage, si, en prolongeant la guerre, on obtenait des succès qui permissent d'obtenir davantage, cela devait faire naître une irritation qui ne disparaîtrait jamais. Il ne pouvait pas être de l'intérêt de l'Allemagne ni de celui de la Prusse d'éterniser la rupture entre la Prusse et l'*Autriche*. »

Un parallèle de Trochu et de Moltke ne serait qu'une suite d'antithèses; mais elles peuvent toutes se résumer en une seule : Trochu appartient à l'humanité, de Moltke n'appartient qu'à la Prusse.

EUGÈNE VAN BEMMEL.

Digitized by Google

LA VRAIE GRANDEUR.

—

Êtes-vous de bons généraux,
Des limiers dressés à la gloire,
Si vous rapportez la victoire,
On vous déclare des héros.

Vaincus, votre audace punie
Vous eût fait malmener partout ;
Vainqueurs, l'univers vous absout,
On acclame votre génie.

Puisqu'elle a su tuer en grand,
Votre race, dont le flanc saigne,
Peut au monde imposer le règne
D'un légitime conquérant.

Puis, dans l'histoire et dans les rues,
Votre nom devient immortel ;
Le savant vous dresse un autel
Et les carrefours, des statues.

— Nous qui n'avons pas le pouvoir
D'atteindre à tant de renommée,
Repaissons-nous de la fumée
Que font le Droit et le Devoir.

Nous en sommes réduits à lire
Ces vieux bouquins à peine bons
Pour servir de bourre aux canons
Qu'on nomme Schiller ou Shakspeare.

Nos maîtres n'étant point chasseurs,
Nous devons bien suivre à la piste
Le progrès avec l'utopiste,
La justice avec les penseurs.

Mais pas les moindres escarmouches !
Il nous faut, bourgeois désarmés,
Vivre obscurs et mourir aimés,
Sans même avoir tué des mouches.

Digitized by Google

A CÉSAR, CÉSAR ET DEMI.

—

Uno avulso, non deficit alter.

Peuples, quand un César détale,
Ne craignez point de mauvais jours :
Une couronne impériale
Cela se ramasse toujours.

L'homme déchoit, le pavois change,
Mais le principe est immortel :
Le sceptre tombé dans la fange,
On le retrouve sur l'autel.

Le Pape rend la foi féconde,
L'Empereur règle l'action.
Attila ressaisit le monde,
S'il échappe à Césarion.

Le cadran de la providence
Marque aux uns l'heure du départ,
Marque aux autres la décadence :
Mais, César mort, vive César !

Car cette loi ne fait point grâce,
Car rien n'arrête ce destin :
Toujours une vaillante race
Exécute un peuple au déclin.

Donc, gloire au nouveau Charlemagne !
Monde, applaudis sans examen !
Qui fonde l'Empire, ce bagne,
Ouvre le Progrès, notre Éden.

Oui, de main en main, le génie,
Sans voir les pavots qu'il abat,
Se transmet le flambeau de vie
Avec le glaive du combat ;

Et dût-on mettre sur la roue
Un droit juste, un peuple innocent,
Ramasser le sceptre en la boue,
Et la couronne dans le sang,

Il faut — c'est la loi légitime, —
Après l'hiver plein de terreur,
A tout printemps l'aube sublime,
A tout grand peuple, un Empereur.

CH. POTVIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE.

—

A la fin du siècle dernier, l'Europe était en présence d'une crise terrible : la guerre était déclarée à la France de 1789, et nul ne pouvait prévoir où s'arrêterait la tourmente, mais tous les peuples devaient comprendre la nécessité de consolider leur existence et de s'affermir sur leur ancre.

La Belgique s'appartenait alors; elle venait de secouer le joug de l'Autriche; elle s'appelait République avant qu'il y eut une république en France; elle se disait libre. Comment se maintiendrait-elle dans son indépendance et sa liberté? Un homme, chef d'un parti considérable, lui indiqua la solution : « Comment on pourrait organiser une nouvelle forme de représentation qui, *sans s'écarter de l'esprit de l'ancienne*, serait conforme aux règles de la justice et à ce qu'exige le bien-être du pays ». Telle était sa thèse, et l'idée était simple à appliquer : la réforme pouvait se borner à ce que nous appelons aujourd'hui une extension du droit de suffrage. Le clergé régulier, par exemple, était représenté par ses abbés qu'il élisait; mais le clergé séculier ne l'était point; Vonck voulait lui donner un nombre égal de députés dans les États-Généraux. Même réforme pour la noblesse et pour la bourgeoisie. Les temps, en effet, étaient changés, et les institutions s'étaient altérées avec le temps. Elles n'auraient plus satisfait à la grande activité politique du XIVe siècle; elles n'étaient pas en rapport avec l'état social de la fin du XVIIIe.

« Non-seulement vous exercerez un acte de justice, disait Vonck, mais vous pourvoirez encore par là à vos vrais intérêts, puisqu'il est de votre intérêt sans doute que vous invitiez à l'honneur de la représentation tous ceux qui pourront désormais en être jugés dignes. »

Mais si la Belgique n'était plus aux mains de l'étranger, elle restait aux mains du clergé. « J'irais plutôt rappeler d'Alton avec tout ce qu'il y a de bourreaux en Autriche! » s'écria Feller, et l'archevêque de Malines, dans un mandement dénonça les auteurs de pareils projets

Digitized by Google

qui « se ressentaient de la philosophie du siècle » comme « ennemis de la religion et de l'État. »

Ce mandement est du 31 janvier 1790. Deux ans ne s'étaient pas écoulés que la Belgique, retombée aux mains de l'Autriche, entraînée dans la coalition contre la France, renduo à elle-même par la bataille de Jemmappes, manquait, pour maintenir sa liberté au dedans et son indépendance au dehors, de cette force de cohésion que donnent seules des institutions en rapport avec le temps et intéressant toutes les classes de citoyens. Vonck avait voulu lui donner tout cela par une simple réforme. On peut relire l'histoire : c'est ce défaut d'organisation politique et d'unité nationale, ce sont les dissentiments qui en résultèrent, qui préparèrent l'annexion, bien plus que l'ambition de la France. Les provinces belgiques n'avaient pas su lester leur navire, contre une tempête facile à prévoir.

L'année qui va finir nous trouve dans une situation analogue. Nul n'oserait soutenir que les conditions sociales ne sont pas changées en Belgique et en Europe depuis 1830; que tout ce qui semblait suffisant alors pour donner l'autorité légitime à une législature puisse suffire encore, après que les fortunes se sont radicalement transformées ; que les idées n'ont pas subi de modification; que les masses industrielles n'ont pas des intérêts plus généraux, des droits plus ardemment désirés. Cependant, toute crise européenne nous trouve, depuis 1848, avec une Constitution qui ne permet aucune réforme électorale, comme une machine sans soupape. En ces vingt années, une partie du pays a compris qu'il y avait là un danger; que si, en 1848, on avait pu faire en deux jours une réforme, imprévue, déniée la veille, et sauver ainsi la paix civile, au dire de l'unanimité des Chambres, cela serait désormais impossible sans les longues agitations d'une révision de la charte, agitations si aisées en temps calme, si faciles à se changer en révolution, en temps de crise.

La proposition Demeur voulait parer à ce danger, lever cet obstacle, remettre à nos institutions politiques une forte soupape, que l'on pût ouvrir le jour où l'opinion publique chaufferait la machine à toute vapeur.

M. Demeur et les signataires de sa proposition agissaient donc en véritables conservateurs. La Chambre officielle les a pris pour des révolutionnaires.

Ennemis de l'État, disait l'archevêque de Malines en 1790. Grotesque, dit-on aujourd'hui. Plutôt les bourreaux de l'Autriche! criait Feller. Plutôt voter avec les catholiques! ont dit les vieux libéraux.

Cependant, si révolution il y a, la révolution est faite. Car une proposition pareille, qui, du premier mot, réunit 23 voix, est une cause gagnée. Ce n'est plus qu'une question de temps..., à moins qu'une crise ne devance la marche du progrès et ne fasse de M. Demeur un Vonck nouveau.

Digitized by Google

∴

Cette proposition était logiquement la première. La réforme électorale proposée par le ministère appelait pour ainsi dire cette préface. Mais à défaut de la question de principe, les détails peuvent avoir leur utilité.

Le projet du ministère est une loi de parti ; cela saute aux yeux. Nos hommes politiques sont habitués depuis 40 ans à se demander, en rédigeant une loi, à quel parti elle sera utile, quel nombre de voix elle peut leur donner en plus ou en moins. Le cabinet actuel n'a pas failli à ces us et coutumes. Mais il y a à ces calculs bien des mécomptes. Le champ visuel des partis n'est pas bien étendu et lorsqu'en vue d'un avantage momentané, un parti quel qu'il soit, nous propose un progrès général, il n'y a pas lieu à discuter l'intention, le fait suffit. Les progressistes ne mériteraient pas ce nom s'ils ne rompaient pas avec cet esprit de parti qui ne voit de bonnes lois que celles que lui proposent ses chefs. « Je ne commettrais pas un crime pour sauver ma patrie, » disait Dumourier. Nous ne voterons pas contre un progrès pour hâter d'un jour le retour du libéralisme aux affaires, doivent dire les libéraux,... pardon, je veux dire les libéraux progressistes.

Or, une loi qui va ouvrir la carrière électorale à des milliers de Belges, dans ces écoles d'apprentissage politique qu'on nomme la commune et la province, est sans contredit, un progrès.

Le vote nous semble donc indiqué. Que la Chambre adopte un amendement en faveur d'un principe meilleur : La substitution de la capacité au cens, et les progressistes voteront l'initiation à la vie publique pour des milliers de Belges.

Le pays a un autre intérêt à cela. En se prononçant de la sorte, les progressistes mettront à l'aise les conservateurs catholiques, qui sans cela, craignant de faire échec au ministère, pourraient le suivre malgré eux. Si le vote est certain par l'adhésion des 20 voix libérales qui ont voté la proposition Demeur, ces dignes burgraves pourront écouter le cri de leur conscience, suivre l'avis de M. Dumortier ; et la loyauté parlementaire y gagnera.

La loyauté politique est l'âme du régime représentatif.

∴

Jusqu'ici le ministère ne s'est pas nettement dessiné. Il sait sans doute ce qu'il veut ; mais le pays ne sait qu'une chose, et c'est de fondation : c'est qu'il veut se maintenir. Mais il est impossible de deviner si, pour se maintenir, il s'appuyera de préférence sur ce qu'il y a de jeune et d'avancé dans son parti. Le vote sur la proposition Demeur a détaché de lui trois représentants de la droite, mais lui a assuré l'appui d'une

Digitized by Google

grande partie des libéraux pour résister aux idées avancées. Une plus grande fraction de la droite votera sans doute contre l'extension du suffrage. Mais des progressistes vont prêter au cabinet leur concours en faveur d'un progrès.

De ces deux influences, laquelle sera décisive? Le ministère représentera-t-il la coalition des conservateurs des deux partis : s'il le fait, il s'aliénera bien vite le pays. Représentera-t-il les progressistes des deux camps? Cela est difficile à espérer, et nul ne peut augurer rien. Ce qui est à croire, c'est qu'il cherchera longtemps à tirer parti des deux influences. Mais ces sortes de bascules politiques ne tiennent pas, et il faudra bien qu'il se dessine. Pour cela, il importe qu'il soit certain d'être aidé en toute réforme utile contre ses amis mêmes, ses amis les amis du *Bien public*.

Ce n'est pas d'ailleurs en se faisant complice de l'esprit de réaction que le parti libéral regagnera le terrain perdu.

∴

Ce qu'on peut aussi apercevoir nettement des projets du ministère, c'est qu'il entend bien détruire pièce à pièce l'échafaudage d'influences du cabinet libéral. Tout ce qui lui semblera avoir servi d'agent électoral ou de tactique pour obtenir la majorité, sera impitoyablement sacrifié, et M. De Bismark ne procède ni plus vigoureusement ni plus froidement. Les cabaretiers en sauront quelque chose et les fonctionnaires publics l'ont déjà compris. Nous espérons bien qu'il y aura unanimité d'efforts, non-seulement chez les libéraux, mais aussi chez tous les hommes politiques loyaux, pour arrêter des exécutions sommaires injustes, des réactions iniques, des abus de pouvoir oppressifs. Mais, si le régime de la faveur et du fonctionnarisme y recevait quelque rude atteinte, le pays pourrait s'en féliciter; et cela n'est pas impossible : les réactions sont aveugles, elles peuvent porter bien des coups qui retombent sur elles-mêmes.

∴

Un autre ordre d'idées nous sollicite :

S'il est un point que nul homme loyal ne peut contester, c'est l'utilité de l'instruction publique : La loi qui la déclarerait obligatoire obligerait d'abord le gouvernement à créer assez d'écoles pour que tous les enfants du peuple y pussent prendre place.

Mais, ici aussi bien qu'en tous les grands problèmes : réforme électorale ou réforme de l'impôt, apparaît la question sociale. Car, lorsqu'il y aura place pour tous les enfants dans les écoles, il n'y aura pas de pain pour tous les enfants dans les maisons. Plusieurs communes ont déjà tranché la difficulté en donnant la soupe et le vêtement aux enfants pauvres. Imposer cette condition uniforme par la loi, peut-on espérer

Digitized by Google

cela des Chambres actuelles? Il faudrait bien cependant ne pas rester, là aussi, dans un cercle vicieux, comme lorsqu'on refuse au peuple le droit de suffrage parce qu'il n'est pas instruit et qu'on ne fait pas tout ce qu'il faut pour l'instruire. L'existence assurée par le travail est aussi nécessaire à la vie politique qu'au développement intellectuel.

M. Funck a voulu rompre ce cercle vicieux, et l'un des moyens transitoires qui dénouent les nœuds gordiens au lieu de les couper, vient d'être organisé en Angleterre. C'est l'institution de comités d'écoles, élus par une classe très-étendue de citoyens, pour veiller à tous les intérêts de l'enseignement. La loi fixe les grands principes; le pays, par ses représentants spéciaux, en détermine l'application, selon les localités. Ainsi la liberté est sauvegardée dans la grande unité d'un intérêt social.

Voilà un point que pourront sans doute voter tous les libéraux... à moins que M. Funck ne soit regardé à son tour comme un Vonck nouveau et qu'on ne trouve ses idées grotesques.

En tout cas, M. Funck, comme M. Demeur, n'en aura pas moins bien mérité du pays libéral... pardon, progressiste.

JEAN LÉGION.

BIBLIOGRAPHIE.

La guerre de 1870. L'Esprit parisien, produit du régime impérial, par EMILE LECLERCQ. In-12 de 220 pages. Bruxelles, F. Claassen.

L'esprit parisien, qu'il ne faut confondre ni avec l'esprit gaulois, ni avec l'esprit français, aura sa responsabilité dans les derniers événements qui ont agité l'Europe. Si la cause de la France a été impopulaire au début de la guerre actuelle, si le roi de Prusse a pu affirmer, dans ses premières proclamations que la France n'avait ni alliés ni amis, c'est à Napoléon III et à l'esprit parisien qu'il faut s'en prendre. Personne ne pouvait avoir de sympathies pour l'homme du 2 décembre, tandis que les provocations ridicules, les rodomontades du journalisme impérial semblaient avoir pris à tâche de rendre odieuse la France elle-même.

Il était bon de conserver à l'histoire cette catégorie de documents que l'on chercherait en vain dans les archives. L'attitude de l'opinion publique à l'égard de la France resterait inexplicable si l'on oubliait les petits journaux chauvins qui, en croyant soutenir la cause impériale, entraînaient le pays entier à l'abîme. D'autre part, cette revue faite en ce moment est du plus utile enseignement à tous les égards. Elle est

Digitized by Google

plaisante aussi, mais plaisante à la façon des danses macabres du moyen-âge.

Le livre est écrit avec cette franchise de ton et d'allures à laquelle M. Emile Leclercq nous a habitués depuis longtemps. L'écrivain ne se dément pas un seul instant, ni dans sa critique virile, ni dans sa verve impitoyable. C'est aussi un livre belge, dans le meilleur sens du mot, ce qui pour nous signifie impartial, en dehors des vanités nationales et souvent au-dessus de ces appréciations exclusives, égoïstes, toujours étroites.

Mais M. Emile Leclercq, en condamnant l'esprit parisien tel qu'il s'était corrompu sous les excitations de l'Empire, tel qu'il se montre surtout durant la première phase de la guerre, ne conclut nullement à la condamnation de la France, ni à l'exaltation de la Prusse désormais triomphante. Dans un chapitre d'introduction et dans un autre chapitre qui clôt le livre, l'auteur s'explique nettement contre la politique conquérante du roi Guillaume et contre la prétention avouée de terminer la guerre au plus grand avantage de l'autocratie. En cela encore il sera l'expression de l'opinion publique, et il n'est pas un cœur loyal et honnête qui ne lui donne raison.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

9e LIVRAISON. — 15 SEPTEMBRE 1870.

Ch. Buls, L'organisation nouvelle de l'enseignement primaire en Angleterre. 5
Ch.-G. Ruth, Poésies (Suite). 15
Lucien Jottrand, Du jour de repos hebdomadaire (Suite et fin). . 34
Ch. Potvin, Pendant la guerre. 55
Jean Légion, Chronique politique. 65
Bibliographie, *Histoire de la justice criminelle au seizième siècle*, par Alberic Allard 75
Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. 80

10e LIVRAISON. — 15 OCTOBRE 1870.

Ch. De Coster, Caprice de femme. 81
Anatole Harzé, Neiges d'Antan. 98
Gneist, Discours sur le budget de l'enseignement primaire, traduit par Th. Hippert. 99
Max. Veydt, Chronique. — A Liége 119
Ch. P., Histoire d'un concours. 135
Jean Légion, Chronique politique. 146
Bibliographie, *Premières poésies*. G. Schoonbroodt. 156

11e LIVRAISON. — 15 NOVEMBRE 1870.

Émile Leclercq, Questions d'art 157
Alexandre Braun, Chacun à sa place. 178
Ch. Rahlenbeek, Un réformateur espagnol. 199
Max. Veydt, Chronique. 210
A. Galesloot, Corneille De Vriendt 221

Digitized by Google

Revue littéraire, *Instruction criminelle*, par Adolphe Prins et Hermann Pergameni. — *Een eerlijk Man*, par Aug. Vandekerkhove. — *Vergeet mij niet*, door Jan Boucherij. — *Rognures*, par De Potter. — *Troubles de Bruxelles de* 1698 *et* 1699, par L. Galesloot. . . . . 226 à 235

12e LIVRAISON. — 15 DÉCEMBRE 1870.

Marie Sweertz (feue Louise Bovie), La Sœur noire. 237
Alfred Michiels, Restauration de la salle des échevins à Ypres . 250
Léon Vanderkindere, La Belgique de 1870 et le parti flamand. . 261
Ch. Rahlenbeek, Un réformateur espagnol (Suite et fin). . . . 279
Edouard Baugnies, Metz, improvisé le jour de la capitulation . . 295
Eug. Van Bemmel, Écrivains militaires contemporains. — Trochu et de Molkte. 297
Ch. Potvin, La Vraie grandeur. — A César, César et demi. . . 307
Jean Légion, Chronique politique. 309
Bibliographie, *La guerre de* 1870. *L'Esprit parisien, produit du régime impérial*, par Émile Leclercq 313

Digitized by Google

A NOS LECTEURS.

Un journal, que nous ne désignerons pas, s'est plu à mêler à l'éloge d'un livre une parole blessante pour la *Revue de Belgique*.

Notre première idée, — on verra qu'elle était mauvaise, — a été d'en appeler à l'impartialité de ses lecteurs.

Si la réunion d'amis des lettres, qui publie la *Revue de Belgique* après la *Revue trimestrielle* est ou n'est pas une coterie, on peut en juger en parcourant la table des matières de ces deux publications : Politiquement, on y compte près de 200 collaborateurs de presque toutes les nuances d'opinion ; littérairement, on y voit débuter la plupart de nos jeunes écrivains et on y trouve l'analyse de presque toutes les publications belges.

Enfin, on sait que cette œuvre n'est pas une affaire d'argent. Depuis dix-sept ans, tout y a été fait gratuitement par des amis des lettres ; rien n'y a été imprimé pour de l'argent, pas même des réclames.

Cependant, le dit journal ne nous a pas permis de nous défendre. Il s'autorise du droit de nous juger, que nous ne lui contestons pas. Il croit mieux accentuer sa gracieuse qualification en appelant nos collaborateurs d'*illustres inconnus*, comme si ce mot pouvait blesser des Belges qui ne visent à aucune illustration et qui seraient fiers, au contraire, de mériter d'être classés au rang des auteurs des *litteræ obscurorum virorum*.

La réunion mensuelle des fondateurs de la *Revue de Belgique* a naturellement causé de cet incident. Il y a eu unanimité pour penser que la *Revue* aurait le droit d'exiger l'insertion d'une réponse ; mais que notre société d'amis des lettres est au dessus de ces outrages de presse, si souvent contraires aux vieilles mœurs du pays ; qu'elle se place dans un tout autre monde d'idées et de procédés ; qu'elle a le droit de penser que ces sortes de gros mots ne l'atteignent pas, et qu'elle n'a rien à faire que de continuer modestement son œuvre avec plus d'impartialité encore, en accueillant, sans acception de partis ni de personnes, tout débutant qui annonce quelque talent, et en tâchant d'améliorer une rédaction dont personne de nous ne s'est jamais dissimulé les défauts.

LA DISCUSSION

JOURNAL PARAISSANT LE DIMANCHE

ORGANE DU PARTI LIBÉRAL DÉMOCRATIQUE

Prix : 6 fr. par an pour toute la Belgique.

Le premier numéro a paru le 11 décembre. Les abonnements courent à dater du 1er janvier 1871.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : MONTAGNE DE SION, 17.

Le nouveau journal qui vient de paraître est destiné à défendre les idées progressistes. On y reconnaît des plumes exercées, des esprits mûris dans l'étude des questions politiques et sociales, une élévation de vues qui marque la jeune école sortie de l'Université libre.

Digitized by Google

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

De Vlaamsche kunstbode, maandelijksch tijdschrift voor kunsten, letteren en wetenschappen, onder redactie van A. J. Cosyn, met medewerking van voorname Nord-en Zuidnederlandsche schrijvers. — October 1870, 1ste aflevering. — Antwerpen, 1870, in-8°. — Prijs per jaargang, voor Belgie, 6 fr. voor Holland, gl. 3-50. — Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle revue mensuelle flamande des arts, des lettres et des sciences, dont la 1re livraison a paru au mois d'octobre, et dont le prix d'abonnement est fixé à 6 francs par an pour la Belgique. Son rédacteur en chef, M. Cosyn, nous promet la collaboration de MM. Frans De Cort, Em. Hiel, Van de Weghe, Bouchery, Cnudde, De Breine-Dubois, Van Driessche, etc., et de Mmes Van Ackere et David. Déjà nous rencontrons dans la livraison d'octobre les noms de MM. Hiel, P. Benoit, J. Gerrits et de Mlle Maria Conscience. Nous y trouvons aussi une appréciation des poésies d'Émile Moyson, recueillies en un petit volume après la mort prématurée du jeune poète populaire.

Le réflecteur des champs de bataille ou les mitrailleuses qui tuent et la Croix rouge qui sauve. — *Essai de tablettes liégeoises*, par Alb. d'Otreppe de Bouvette; 109e livraison. — Liége, 1870, in-18. — Il est question dans cette livraison de Napoléon III et de la grandeur et de la déchéance des empires.

Transformacion permanante de la langue française, par Tell, secrétaire jénéral de la Société libre des sciances, belles lètres, arts et industries de Paris. — Bruxelles, 1870, in-18. — Prix : 1 franc. — Dans cet opuscule, M. Tell, que nous connaissions déjà par des *Études philosophiques sur l'enseignement*, Paris, 1869, in-18, s'applique à examiner le mouvement de la langue française depuis 1835, époque du dernier dictionnaire de l'Académie. Comme on peut s'en apercevoir par le titre, l'auteur adopte l'ortografie Firmin Didot, tout en nous avertissant qu'il ne prétend pas que cette nouvelle manière d'écrire soit préférable à toute autre. Le fait est que nous ne voyons pas trop pourquoi il n'écrit pas *transformasion* au lieu de *transformacion*, *fransaise* au lieu de *française*, *sosiété* au lieu de *société*, *sianses* au lieu de *sciances* et ainsi de suite.

Ligue de l'enseignement. 1870-1871. — Bulletin n° 1. — Ce Bulletin renferme le compte-rendu de l'Assemblée générale du 24 septembre 1870 et notamment le rapport du secrétaire-général, M. Ch. Buls, et un discours de M. Ch. Potvin. La composition du Conseil général et des comités des cercles locaux y est indiquée. M. Jules Guillery a été élu président de la Ligue en remplacement de feu Jules Tarlier. La Ligue entre actuellement dans la septième année de son existence. Elle a déjà rendu des services notables pendant ces six dernières années, et nous croyons qu'elle est appelée à en rendre encore. Au milieu des graves événements dont nous sommes les témoins, et dont les conséquences sont encore impénétrables, il importe plus que jamais que tous les partisans de la diffusion des lumières se groupent et travaillent activement et constamment à la grande œuvre de la civilisation par l'enseignement et l'éducation, pour opposer ces forces morales à la force brutale, qui paraissait avoir été détrônée dans la première moitié de ce siècle, mais qui malheureusement a été restaurée dans cette seconde moitié, en dépit et même avec l'aide de tous les progrès matériels dont notre siècle était si fier.

Principes de droit civil, par F. Laurent, professeur à l'Université de Gand. — Bruxelles, 1870, tome IV, in-8°. — Ce nouveau volume de l'important et utile ouvrage entrepris par M. Laurent, comprend la suite du titre de la paternité et de la filiation, puis les titres de l'adoption et de la puissance paternelle et une partie du titre de la tutelle.

Nagelatene werken van wijlen Lodewijk Torfs, schrijver der Geschiedenis van Antwerpen (*OEuvres posthumes* de feu Louis Torfs, auteur de l'Histoire d'Anvers, etc). L'Histoire d'Anvers de MM. Mertens et Torfs, est une des œuvres les plus méritoires en ce genre, publiées en Belgique depuis 1830. Les deux auteurs sont décédés tous les deux, et l'on annonce aujourd'hui la publication des OEuvres posthumes de l'un d'eux, M. L. Torfs. Cette publication formera 1 volume in-8°, d'environ 500 pages, texte flamand et français, orné d'un grand nombre de gravures, qui paraitra de 15 jours en 15 jours, par livraisons d'une feuille de 16 pages, au prix de 30 centimes par livraison. Ceux qui le désirent, recevront l'ouvrage par série de 10 livraisons à la fois. On est prié d'adresser les demandes de souscription à Mme Ve Louis Torfs, 54, rue Saint-Joseph, à Anvers.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 18 1942

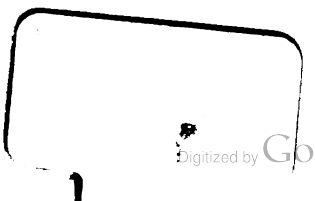

Digitized by Google